



CARTE COMMUNALE

REVISION 1



↳ Rapport de présentation

FOZZANO

APPROUVEE

PRESCRIPTION	DCM APPROBATION	CO-APPROBATION PREFECTURE	
10 Mars 2018	20 septembre 2020	13 janvier 2021	
PIECE N°1			

SOMMAIRE

PARTIE 1.....	3
ETAT INITIAL DES LIEUX ET ENJEUX	3
I- CONTEXTE GENERAL	4
II- ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	17
III- POPULATION ET DEMOGRAPHIE	60
IV- MARCHE DU TRAVAIL ET ECONOMIE.....	65
V- ANALYSE URBAINE, OCCUPATIONS DES SOLS ET PARC IMMOBILIER	81
PARTIE 2.....	104
JUSTIFICATIONS DES CHOIX ET INCIDENCES	104
I- LES OBJECTIFS DE LA CARTE COMMUNALE	105
II- LE PROJET ET SA JUSTIFICATION.....	107
III- INCIDENCES ET MOYENS MIS EN OEUVRE	117

PARTIE I

Etat initial des lieux et enjeux

1. Situation

Au sud-ouest de la Corse et à l'intérieur de l'île, la commune de Fozzano se trouve à proximité du golfe du Valinco, non loin du littoral. Elle est située sur la partie Est de l'intercommunalité du Sartenais-Valinco-Taravo.

Le territoire communal, à la configuration géographique en « L », s'étendant à la fois sur un axe Nord-Sud et sur un axe Est-Ouest, couvre une superficie de 19,6 km².

Il se caractérise par une forte ruralité. Son village est situé à près de 400 mètres d'altitude, en amont de la vallée du Baracci, le long de la RD 19. Son positionnement géographique lui permet de bénéficier à la fois des avantages de la ruralité de l'intérieur de la micro région du Sartenais et du Valinco, mais également de sa proximité au littoral et au pôle touristique de Propriano, situé à seulement 20 minutes. Il est traversé par l'itinéraire de randonnée du Mare a Mare Sud et accueille le dernier point d'étape (Burgo). Ces atouts doivent être appréhendés comme majeurs dans le projet de développement communal.

Le territoire communal est limitrophe, à l'Ouest, de la commune de Olmeto, au Nord, des communes de Petreto-Bicchisano, Moca-Croce et Santa-Maria-Figaniella, à l'Est, de Loreto-di-Tallano, au Sud, de Arbellara et au Sud-Ouest, de Viggianello.

I- CONTEXTE GENERAL



Localisation de la commune de Fozzano. Source : BD Topo/Scan25 IGN/Urba Corse

2. Le site

Elle représente une commune de moyenne montagne, sans façade maritime, occupée par des collines couvertes de prairies, de maquis, de chênes verts, d'oliviers et de châtaigniers.

Caractérisée par des reliefs doux, elle est toutefois constituée de reliefs plus marqués au Nord et à l'Ouest, tandis qu'à l'Est, les pentes s'adoucissent à l'approche de la vallée du Baracci. Son altitude varie de 15 mètres à 953 mètres.



Historiquement, Fozzano appartenait à la piève de Viggiano dont elle était le chef-lieu. Elle fait aujourd'hui partie du Canton du Sartenais-Valinco, créé en 2014.

La principale centralité communale est le village de Fozzano, situé sur la partie Est-centrale du territoire à une altitude moyenne de 400 mètres, surplombant la vallée du Baracci et le golfe du Valinco.

Son territoire comporte également trois hameaux : Burgo, Martini et Piano Rossu.

3. Accessibilité et réseau routier

Sa position géographique, ainsi que les routes départementales qui la desservent, lui permettent une connexion aisée avec la RT 40, axe de connexion majeur qui relie Ajaccio à Bonifacio.

Le maillage de ces routes départementales donne accès à la commune depuis plusieurs lieux (depuis la commune de Propriano, Santa-Maria, Viggianello, Arbellara, Olmeto).

Du fait de son réseau viaire, via l'utilisation des véhicules légers, le territoire de Fozzano couvre un large rayon d'accessibilité jusqu'à 60 minutes depuis le centre du village. Ainsi, le pôle littoral (secondaire) de Propriano se situe à 20 minutes, le pôle secondaire et rural de Sartène à 25 minutes, le village d'Olmeto (pôle de proximité) à 30 minutes. Il faudra compter environ 1h45 pour relier le pôle urbain d'Ajaccio.

La commune est traversée par 3 grands axes routiers (routes départementales) :

- La départementale D19, qui traverse le village de Fozzano, fait la jonction au Sud-Ouest, par Arbellara et Viggianello, avec la RT 40 au niveau de Propriano, et rejoint au Nord le village de Santa-Maria puis la D 557.
- La départementale D 257, desservant l'extrême Ouest de la commune, fait également la jonction avec la RT 40 en deux points : au Nord-Ouest, au niveau du village d'Olmeto, au Sud-Ouest, au niveau du rond-point de Baracci.
- La départementale D 557, se greffe sur la D 257. Elle dessert les hameaux de Burgo et Martini puis rejoint la D 19 au Nord.

4. Les documents supra-communaux

La carte communale doit être compatible ou prendre en compte selon l'article L.131-1 et L.131-2 et L.131-7 :

- les dispositions particulières de la loi montagne
- le PADDUC d'octobre 2015 qui vaut SCOT en son absence
- la Charte du PNRC
- Le SDAGE 2016-2021 et SAGE
- Le PGRI
- Les directives de protection et de mise en valeur des paysages (L.350-1 code environnement)
- Les Zones de bruits des aéroports
- Le SCRAE (Schéma régionaux de cohérence écologique)

L'intercommunalité est dépourvue de SCOT.

1. Le PADDUC d'octobre 2015

Approuvé en octobre 2015, les communes pourvu d'une carte communale ou d'un PLU doivent mettre en compatibilité ceux-ci avec le PADDUC. Il y a un rapport de compatibilité avec les orientations du PADDUC qui concernent des thématiques diverses et variées : orientations économiques, sociales, environnementales, patrimoniales, urbaines....

a. Classement de la commune selon son niveau de contraintes

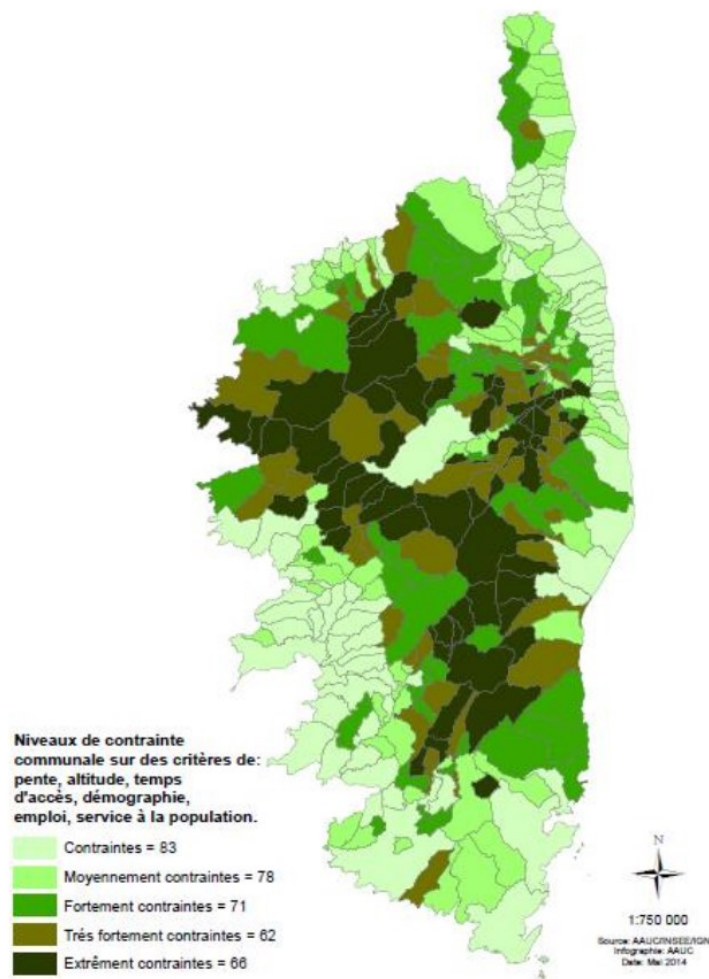
Le PADDUC met en évidence une typologie de cinq grands types d'espaces territoriaux, avec des niveaux de contraintes plus ou moins élevés. La commune de Fozzano figure parmi les 71 communes fortement contrainte (troisième type), c'est-à-dire, « *Le relief est majoritairement moins accidenté dans cette zone que dans la précédente et les temps d'accès aux agglomérations de rattachement sont moins importants. L'ensemble des communes sont toutefois à plus de ¾ d'heure de leur agglomération de rattachement, et pour une seule de ces communes le temps d'accès est supérieur à deux heures. La population de ce territoire s'élève à un peu plus de 9100 habitants, avec 41 communes ayant une densité démographique inférieure à 10 hab/km². Seules 3 communes sont des pôles de proximité et offrent un niveau de services «minimum » complet. La dynamique d'emploi s'en ressent avec 30 communes connaissant des dynamiques d'emplois négatives.* » (annexe 2 – Loi Montagne – PADDUC octobre 2015).

b. Grands axes du PADDUC

Approuvé en Octobre 2015, le PADDUC fixe les orientations fondamentales en matière de protection et de mise en valeur du territoire sur le long terme. Ainsi, il définit les principes de l'aménagement de l'espace qui en résultent.

C'est un document anticipateur pour le territoire régional, qui évalue les incidences prévisibles du projet d'aménagement sur l'environnement et propose des ajustements afin de les éviter, de les réduire ou bien de les compenser.

La carte communale de Fozzano devra être en conformité avec ce document régional.



Carte 1 – Carte de destinations générales

Carte 2 – Carte de synthèse

Carte 3 – Enjeux urbains

Carte 4 – Enjeux agricoles




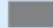




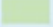

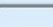

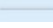
Carte 1 :

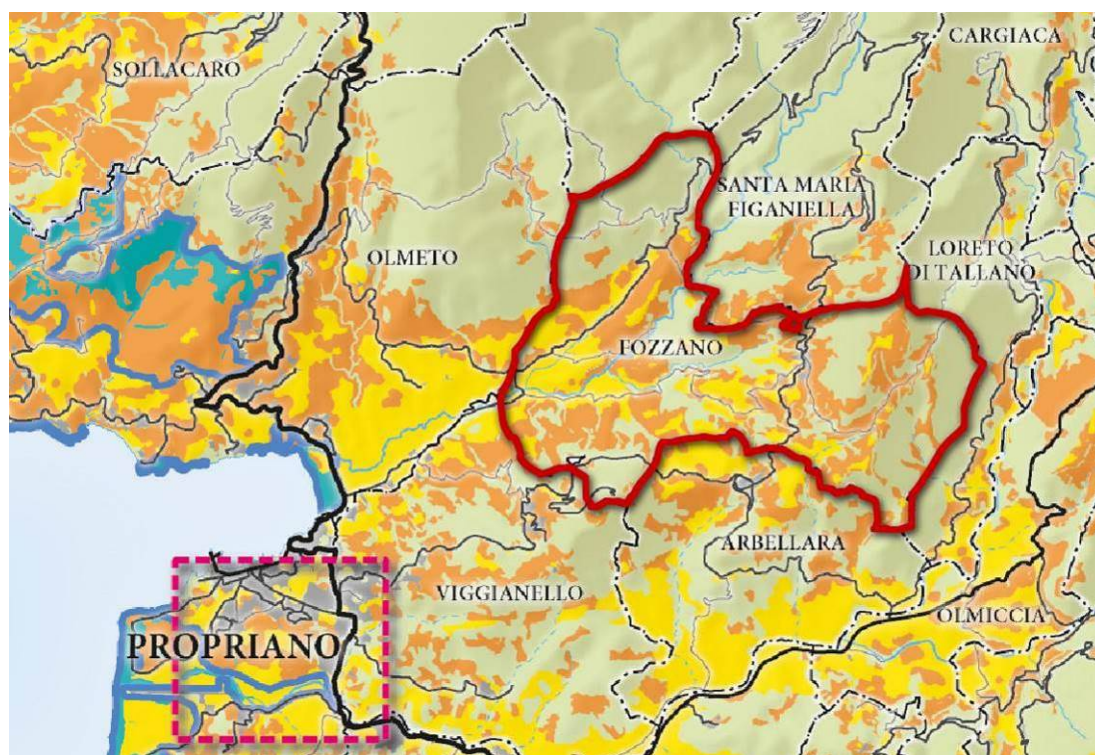
Une partie de la commune est située sur la vallée du Baracci, plaine à vocation rurale et agricole. Le restant du territoire communal est accompagné de collines et de petits massifs, laissant place à d'autres espaces naturels, sylvicoles ou pastoraux.

Le PADDUC relève cette réalité et fixe des objectifs de valorisation des terres agricoles dites « stratégiques », bien réelles sur Fozzano. Le caractère pastoral du territoire, présent aussi sur la commune est également mis en évidence. (cf. Secteurs économiques – agriculture).

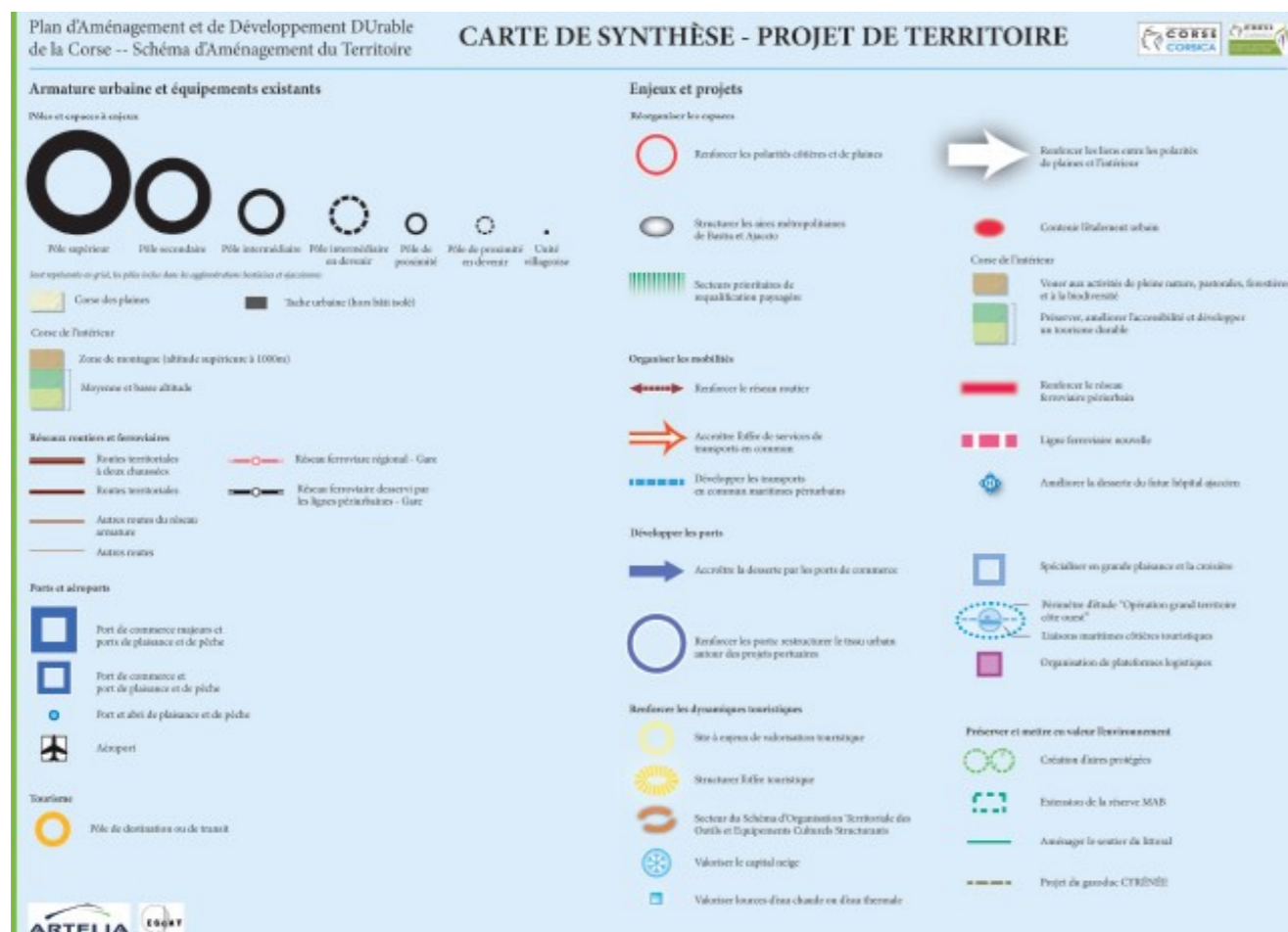
NB : la carte des Espaces Agricoles Stratégiques du PADDUC fait actuellement l'objet d'un débat. Une nouvelle version corrigée des espaces stratégiques agricoles sera proposée d'ici juillet 2019, dans le cadre d'une procédure de modification du PADDUC.

DESTINATION GÉNÉRALE DES DIFFÉRENTES PARTIES DU TERRITOIRE

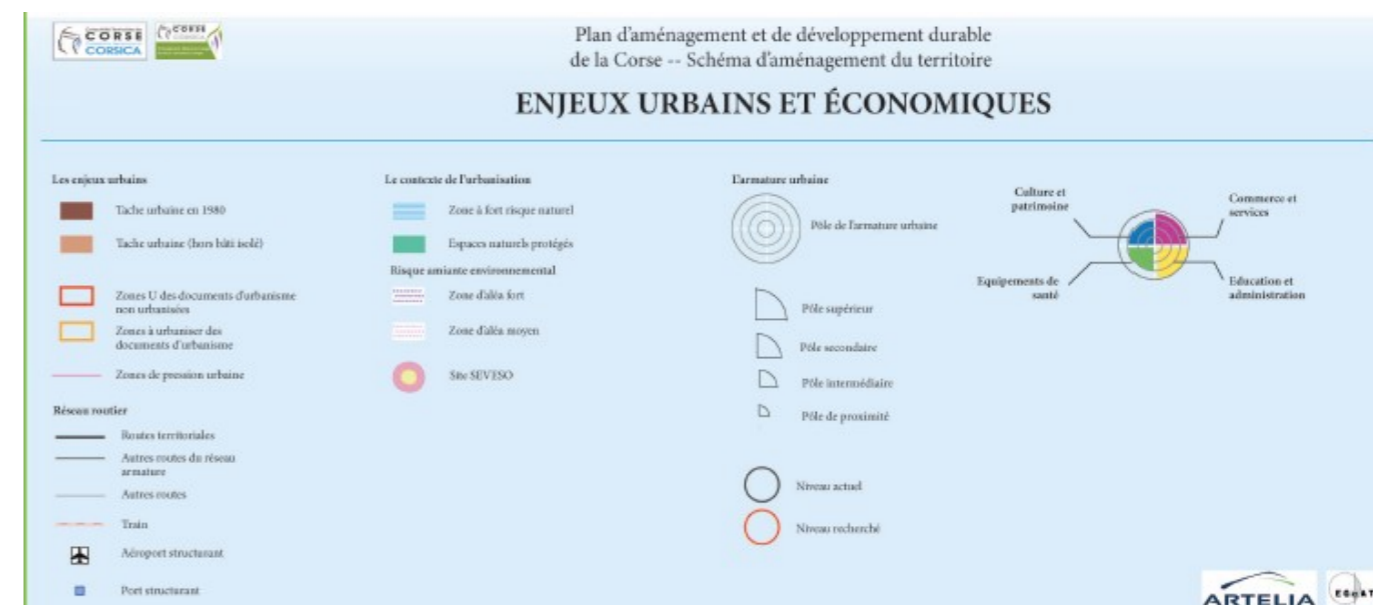
 Espaces stratégiques agricoles	Indications complémentaires	Repères géographiques
 Espaces Stratégiques Environnementaux (ESE)	 Espaces naturels faisant l'objet d'une protection forte	 Tache urbaine (hors bâti isolé)
 Localisation des Espaces Remarquables ou Caractéristiques du littoral	 Espaces ressources pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle	 Limites communales
 Secteurs d'Enjeux Régionaux devant faire l'objet d'un projet d'ensemble	 Autres espaces naturels, sylvicoles ou pastoraux	 Routes territoriales
		 Autres routes du réseau armature
		 Autres routes
		 Chemins sentiers



Extrait du PADDUC



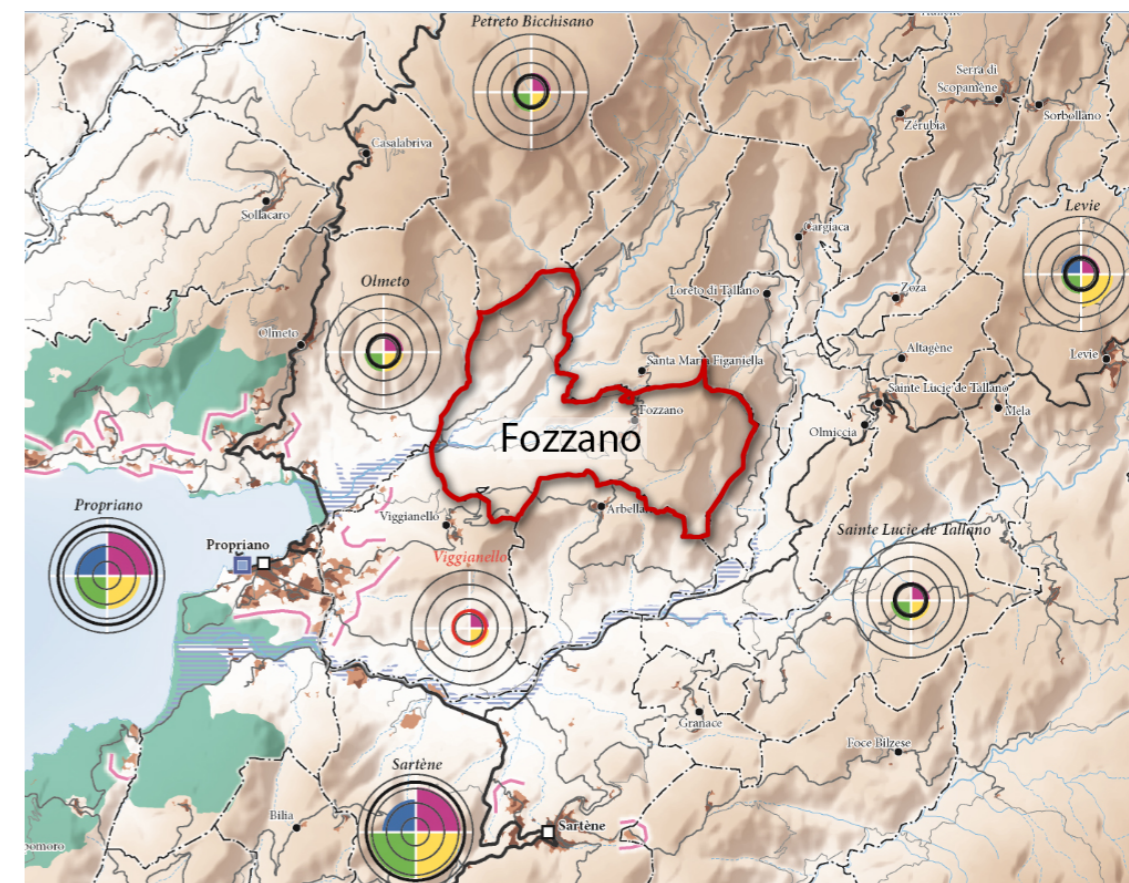
Source : PADDUCpp



Cartes 2 et 3 :

Elles mettent en évidence la hiérarchisation des espaces bâtis (villes et villages), selon leur niveau d'équipement.

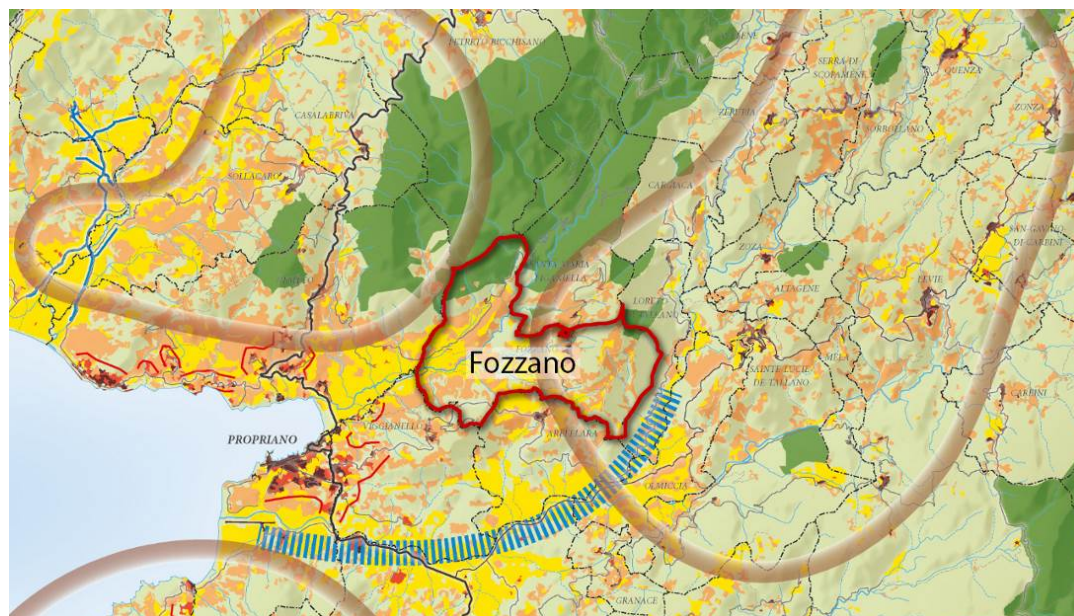
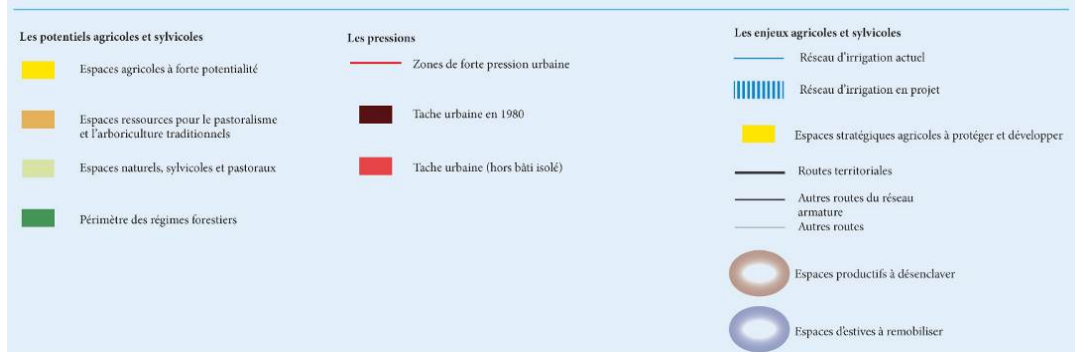
Fozzano est identifié comme une unité villageoise, bénéficiant d'une forte proximité avec la commune de Propriano répertoriée en tant que pôle urbain secondaire (port de commerce et de plaisance, pôle de destination ou de transit) et de Sartène, autre pôle secondaire de destination ou de transit.



Source : PADDUC

Elle est également voisine des pôles de proximité de Sainte-Lucie-de-Tallano et d'Olmeto, qui endossent 3 des 4 fonctions identifiées pour les zones urbaines : équipements de santé, éducation et administration, ainsi que commerces et services.

ENJEUX AGRICOLES ET SYLVICOLES



Source : PADDUC

Carte 4 :

Dans ses stratégies et ses orientations de développement, le PADDUC donne une place importante à l'agriculture. Il fixe les catégories de sols agricoles en fonction des différentes potentialités (pourcentage des pentes, occupation du sol, réseau d'irrigation et position géographique) et identifie 105 119 hectares d'espaces stratégiques agricoles (ESA) à l'échelle régionale. L'ensemble des espaces agricoles cultivables et à potentialités agronomiques sont classés par le PADDUC en ESA.

« Il appartient aux documents d'urbanisme de les localiser ou de les délimiter (notamment pour les cartes communales), chacun à leur échelle, et de les inclure dans les zones agricoles, en secteur non-constructible pour les cartes communales » (*Livret III du PADDUC – Schéma d'Aménagement Territorial*)

Comme précisé plus haut, la carte des Espaces Agricoles Stratégiques est en cours de révision, la nouvelle version sera proposée d'ici juillet 2019. D'ici là, les ESA identifiés selon les critères qui les définissent restent inconstructibles. La commune doit identifier à minima le quota qui lui est désigné.

La carte des enjeux agricoles et sylvicoles permet de pouvoir localiser les différents types d'espaces agricoles. Le PADDUC identifie ainsi **297 hectares d'espaces stratégiques agricoles sur la commune de Fozzano** mais également des espaces ressources pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle (moins importantes sur la commune).

2. Plan de Gestion Risque Inondations (PGRI)

Issue d'une élaboration collective, la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation arrêtée le 7 octobre 2014 affiche aujourd'hui les grands enjeux et les objectifs prioritaires qui en découlent pour permettre à chaque grand bassin hydrographique de décliner ces orientations stratégiques en prenant en compte la spécificité des territoires.

Il a été approuvé par le Préfet le 20 octobre 2015 et publié au journal officiel le 23 décembre 2015.

a. Orientations et objectifs

L'objectif est de protéger les personnes et les biens, et de favoriser la compétitivité et l'attractivité des territoires par la prévention : en réduisant leur vulnérabilité aux inondations, en les préparant à gérer mieux la crise pour éviter la catastrophe et en organisant le retour à la normale. Pour ce faire, la stratégie nationale poursuit trois objectifs majeurs : • augmenter la sécurité des populations exposées • stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages • raccourcir fortement le délai de retour à la normale.

La synergie entre la gestion des risques d'inondation, la gestion intégrée des milieux aquatiques et les politiques d'aménagement du territoire est seule à même de conduire à des résultats mesurables sur la réduction des conséquences négatives des inondations.

Cette volonté Plan de Gestion des Risques d'Inondation – BASSIN DE CORSE 3 affichée d'une synergie invite chaque partenaire de la gestion des risques d'inondation que sont notamment l'État, les EPTB, les EPCI, les communes concernées et les syndicats de bassins versants, à prendre la mesure des conséquences des événements futurs et à coopérer pour parvenir à une mutualisation des moyens et une optimisation des résultats.

Le PGRI est opposable à l'administration et à ses décisions. Il n'est pas opposable aux tiers. Il a une portée directe sur les documents

d'urbanisme et les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau. Toute décision relevant du domaine de l'urbanisme et du domaine de l'eau doit être compatible avec les objectifs et dispositions du PGRI.

Domaines d'intervention du PGRI	Domaines d'intervention communs au SDAGE-PGRI
Aménagement du territoire et réduction de la vulnérabilité au risque d'inondations	Préservation de la dynamique naturelle des cours d'eau
Conscience du risque d'inondation et information des citoyens	Entretien des cours d'eau
Préparation de la gestion de crise	Maîtrise du ruissellement et de l'érosion
Prévention des inondations et alerte	Gouvernance à l'échelle des bassins versants
Diagnostic et connaissance des enjeux soumis à un risque d'inondation et à leur vulnérabilité	
Connaissance des aléas (lâchée à l'appréciation des bassins)	

b. Les objectifs

OBJECTIF 1 : Mieux connaître pour agir

- OBJECTIF 1-1 : Prendre en compte les connaissances actuelles en matière de zones inondables (PPRI, cartographies géo-morphologiques (AZI), cartes d'aléas hors PPRI), les actualiser s'il y a lieu et développer la connaissance en matière de zones littorales submersibles
- OBJECTIF 1-2 : Optimiser la valorisation de la connaissance

OBJECTIF 2 : Prévenir et ne pas accroître le risque

- OBJECTIF 2-1 : Élaborer les Plans de Prévention des Risques
- OBJECTIF 2-2 : Ne pas créer de nouveaux enjeux et adapter ceux existants dans les zones d'aléa fort et les emprises géomorphologiques

OBJECTIF 3 : Réduire la vulnérabilité**OBJECTIF 4 : Mieux préparer la gestion de crise**

- OBJECTIF 4-1 : Développer les démarches d'accompagnement des élus pour les préparer à la gestion de crise
- OBJECTIF 4-2 : Se mettre en situation de gérer des crises
- OBJECTIF 4-3 : Mise en place d'une cellule de veille hydrométéorologique

OBJECTIF 5 : Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques**c. Prise en compte**

La commune répondra à ces objectifs par plusieurs moyens :

- Respect des limites de l'Atlas des zones inondables
- Mise en œuvre du schéma d'eaux pluviales
- Mesure de réduction des surfaces imperméabilisées

3. SDAGE 2016-2021

Le document doit être compatible avec les dispositions du SDAGE 2016-2021 approuvé par délibération n°15/224 de l'Assemblée de Corse en date du 17/09/2015.

Ce document présente 5 orientations fondamentales :

- 1-Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement*
- 2- Lutter contre les pollutions en renforçant la maîtrise des risques pour la santé et la gestion des déchets*
- 3- Préserver ou restaurer les milieux aquatiques et humides en respectant leurs fonctionnalités*
- 4- Préserver ou restaurer les milieux aquatiques et humides en respectant leurs fonctionnalités*
- 5- Mettre en cohérence la gestion concertée de l'eau avec l'aménagement et le développement de l'île.*

Dans le bassin méditerranéen et sur la Corse en particulier, la gestion de la ressource eau est un enjeu fondamental qui s'accroît face aux conséquences induites par une croissance démographique continue, par la pression anthropique de plus en plus forte sur les écosystèmes aquatiques, par la multiplication des sécheresses et des événements extrêmes, par la croissance des besoins pour l'agriculture.

La carte communale a son échelle doit apporter des réponses adaptées.

4. SCRAE et PCEC 2013 - Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et le Plan Climat Energie de Corse

a. Contexte général

Dans le cadre de la mise en place des mesures édictées par les lois de Grenelle de l'Environnement I et II, la Collectivité Territoriale de Corse (CTC), via la Direction déléguée à l'Energie de l'Agence d'aménagement, de planification et d'urbanisme de la Corse, doit élaborer le **Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Corse** et le **Plan Climat Energie de Corse (PCEC)**.

Le SRCAE permet de fixer les objectifs et les orientations à l'horizon 2020 - 2050, en matière de politique de l'énergie, de l'air et du climat, et le PCEC définit les mesures opérationnelles permettant de les atteindre.

Ces outils ont été élaborés sous le signe de la gouvernance et de la concertation afin d'obtenir un document partagé par le plus grand nombre, condition garante de leur application concrète.

b. Le Schéma Régional Climat Air Energie de Corse

Créé par l'article 68 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE), dite Grenelle II, ce nouvel outil a pour ambition de **fixer le cadre stratégique de la Collectivité Territoriale de Corse, à l'horizon 2020 - 2050, en matière de :**

- Lutte contre la pollution atmosphérique,
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Maîtrise de la demande énergétique,
- Développement des énergies renouvelables,
- Adaptation aux changements climatiques

Le **SRCAE** vaut Schéma Régional des Energies Renouvelables au sens de la loi du 3 août 2009 et Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA).

c. Contexte Local

La commune est concernée dans le cadre de la carte communale par les problématiques suivantes :

- Rénovation du parc de logement pour réduire les consommations énergétiques (notamment au village) – OPAH
- Amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux
- Exposition favorable des constructions
- Réduction de la consommation d'énergie
- Réduction des Gaz à Effet de Serre

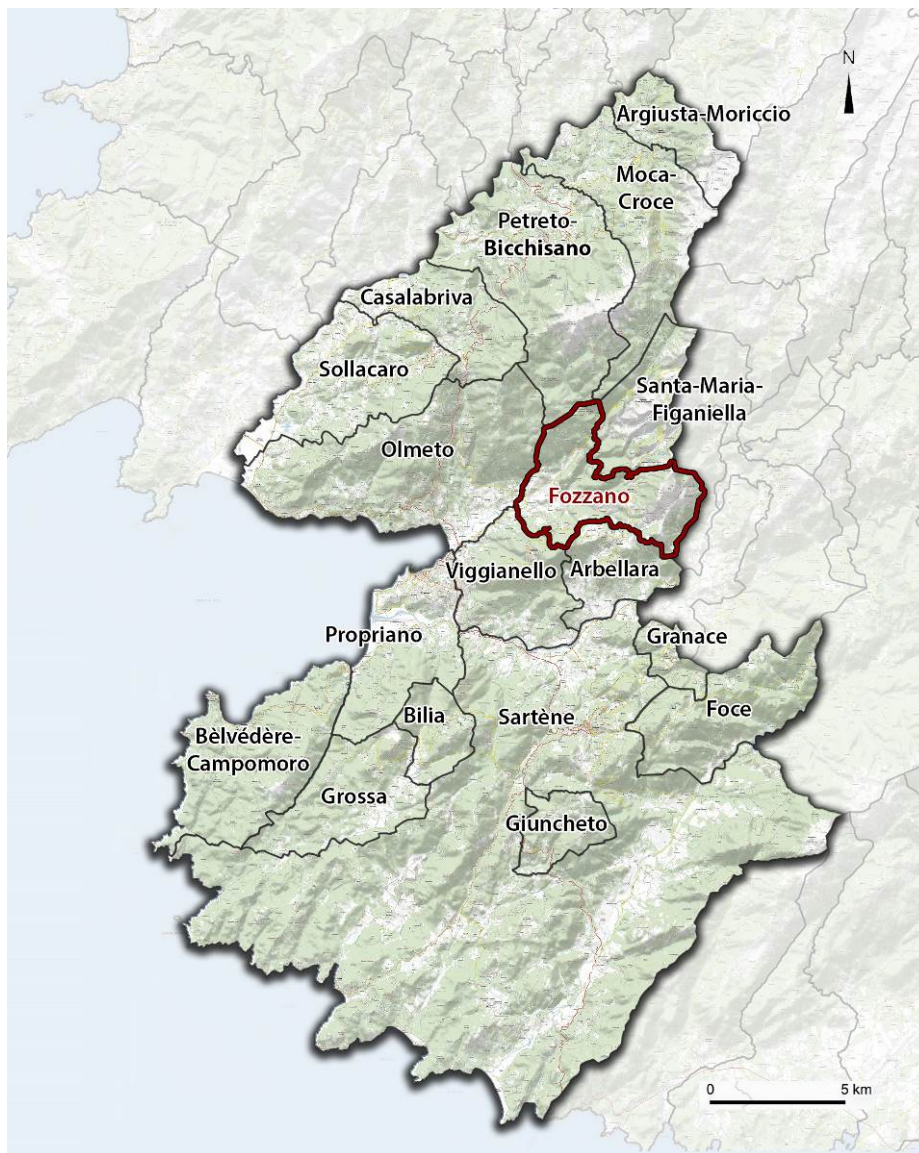
(Source : www.corse.fr)

5. L'intercommunalité

Le territoire de Fozzano est membre de la communauté de communes du Sartonais-Valinco depuis sa création par arrêté préfectoral du 17 novembre 2005.

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, sous l'impulsion de la loi NOTRe du 7 Aout 2015, Les communes du la micro-région du Taravo sont désormais apparentées à cette intercommunalité, devenant ainsi la communauté de communes du Sartonais-Valinco-Taravo.

Le nouveau périmètre de l'intercommunalité regroupe aujourd'hui **18 communes**.



Les communes membres de la CCSVT. Source : BD Topo IGN/SCAN25 IGN/ Urba Corse.

Les compétences de la communauté de communes du Sarténais-Valinco-Taravo sont les suivantes :

Au titre des compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire (élaboration, révision et modification d'un SCOT, élaboration, révision, modification et mise en œuvre d'une charte d'aménagement de l'espace rural)
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Au titre des groupes de compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (gestion des espaces naturels remarquables protégés à titre réglementaire)
- Politique du logement et du cadre de vie (mise en œuvre d'outils d'étude et de programmation concernant l'amélioration de l'habitat pour les communes dont la population ne dépasse pas 750 habitants)
- Eau

Au titre des compétences facultatives :

- Assainissement : N'est pas d'intérêt communautaire : la gestion des eaux pluviales

Communes	Population	Superficie (km ²)	Densité (hab/km ²)
Arbellara	147	11,29	13
Argiusta-Moriccio	76	10,3	7
Belvédère-Campomoro	162	26,37	6
Bilia	44	7,43	6
Fozzano	201	15,92	13
Foce	148	20,75	7
Fozzano	206	19,59	11
Giuncheto	81	7,61	11
Granace	80	4,08	20
Grossa	43	18,36	2
Moca-Croce	238	27,75	9
Olmetodi-Carbini	1221	43,82	28
Petreto-Bicchisano	561	39,27	14
Propriano	3 806	18,73	203
Santa-Maria-Figaniella	86	13,09	7
Sartène	3308	200,4	17
Sollacaro	352	23,89	15
Viggianello	725	17,03	43

1. Géologie et géomorphologie

1. Géologie

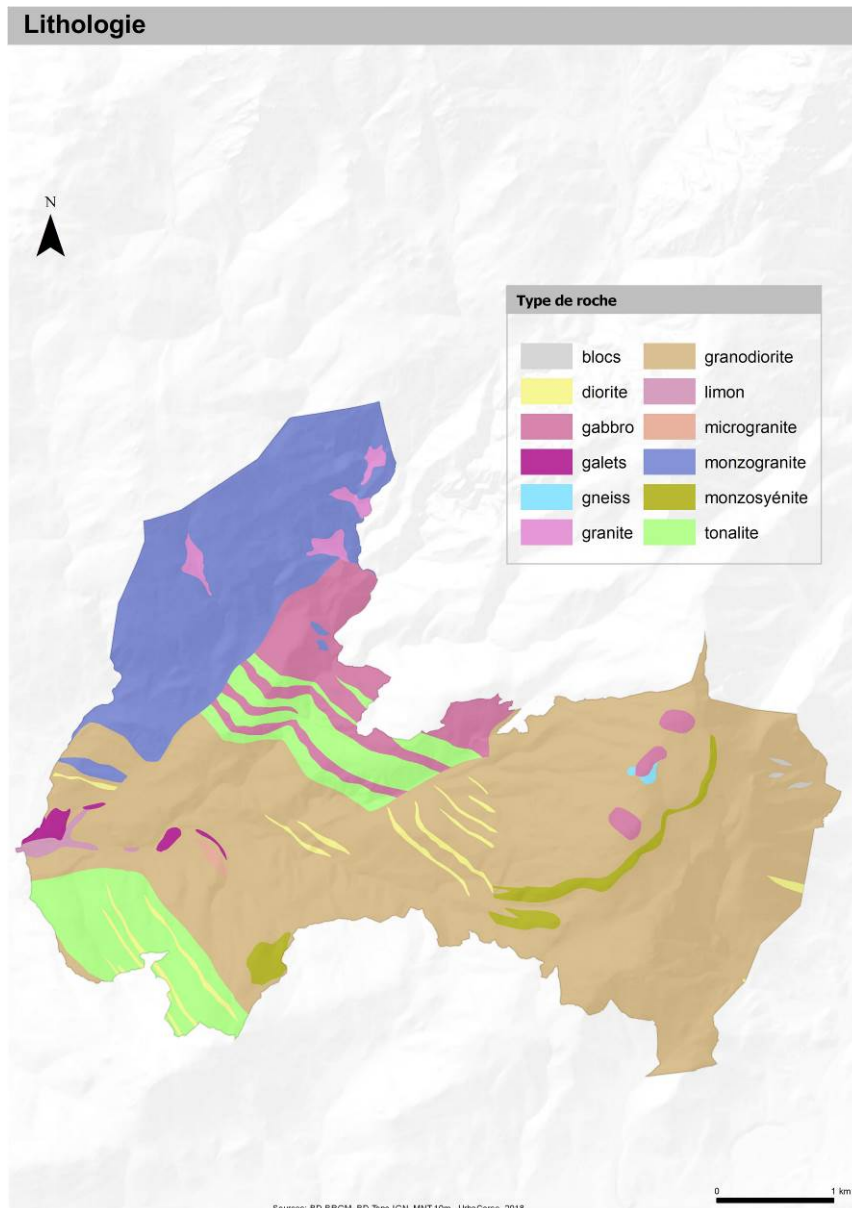
Le système géologique du territoire de Fozzano fait partie de la Corse hercynienne et est orienté Nord-Ouest / Sud-Est. Il est principalement constitué de roches magmatiques plutoniques, association calco-alcaline essentiellement composée de granodiorites, monzogranites et gabbro mais également de tonalites.

Les types de sols issus de l'altération des granites ne sont que peu propices à l'agriculture et on les retrouve sur une grande partie du territoire communal. Ils sont généralement siliceux, légers, peu profonds et peu perméables.

Les terres les plus propices à l'agriculture se situent dans la vallée, de part et d'autre du ruisseau de Fracintu et de la D557.

Hormis l'agriculture, la qualité des sols de la commune va entraîner des contraintes notamment au niveau de leur aptitude en matière d'assainissement selon le degré de perméabilité.

II- ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



2. Géomorphologie

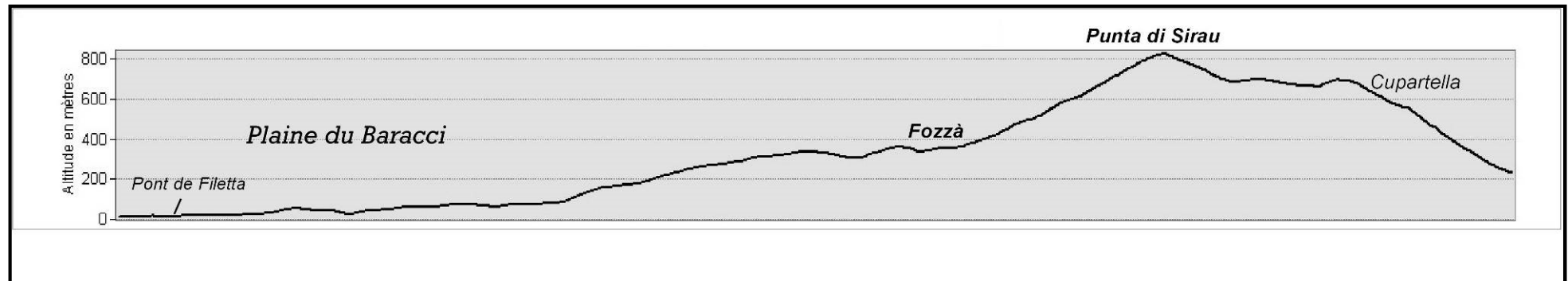
Le territoire trouve ses limites à l'ouest au niveau du ruisseau d'Undala puis une succession de sommets (Punta di Purriolu, Purcilelli) approchant les 600 mètres d'altitude en remontant vers le nord (limite communale avec Pitretu è Bicchisgià). En limite nord-est du territoire, on retrouve un relief plus élevé avec le point culminant (Punta de Zibo, 951m) puis la Punta d'Aria Vecchia (670m). A l'est en limite avec la commune de Laretu d'Attalà, les altitudes sont moins élevées et oscillent entre 340 et 390 mètres. La Punta di Cuntralta forme cette limite Est en surplomb de la vallée du Rizzanese. C'est donc une succession de dépressions et lignes de crêtes plus ou moins dominantes qui rythment ici la géographie locale.

Les altitudes oscillent entre 951 m. et 30 m. d'altitude en partie aval dans la vallée.

L'aval de la commune est une plaine vallonnée alimentée par 2 principaux cours d'eau (rivière de Baracci et ruisseau de Fracintu) où l'agriculture est présente. Cela contraste avec la partie amont du territoire où est situé le village de Fozzano avec un relief plus marqué.

Le village est situé à flanc de versant exposé sud-ouest, occupe aussi un espace globalement peu accidenté. Son implantation suit les courbes de niveau ainsi que les RD19.

Les secteurs urbanisés à Burgo et Martini se situent sur des versants moins pentus le long de la RD557 dans le vallon formé par le ruisseau de Fracintu qui débouche sur la plaine dominée par la vallée de la rivière Baracci.

PROFIL TOPOGRAPHIQUE OUEST/EST**Enjeux liés à la géologie et la géomorphologie**

- gestions des eaux usées
- accessibilité du territoire notamment pour les activités agricoles et forestières
- pentes à faibles pentes : choix des destinations dans les environs immédiats du village et hameaux.

2. Hydrographie et ressource

1. Réseau hydrographique

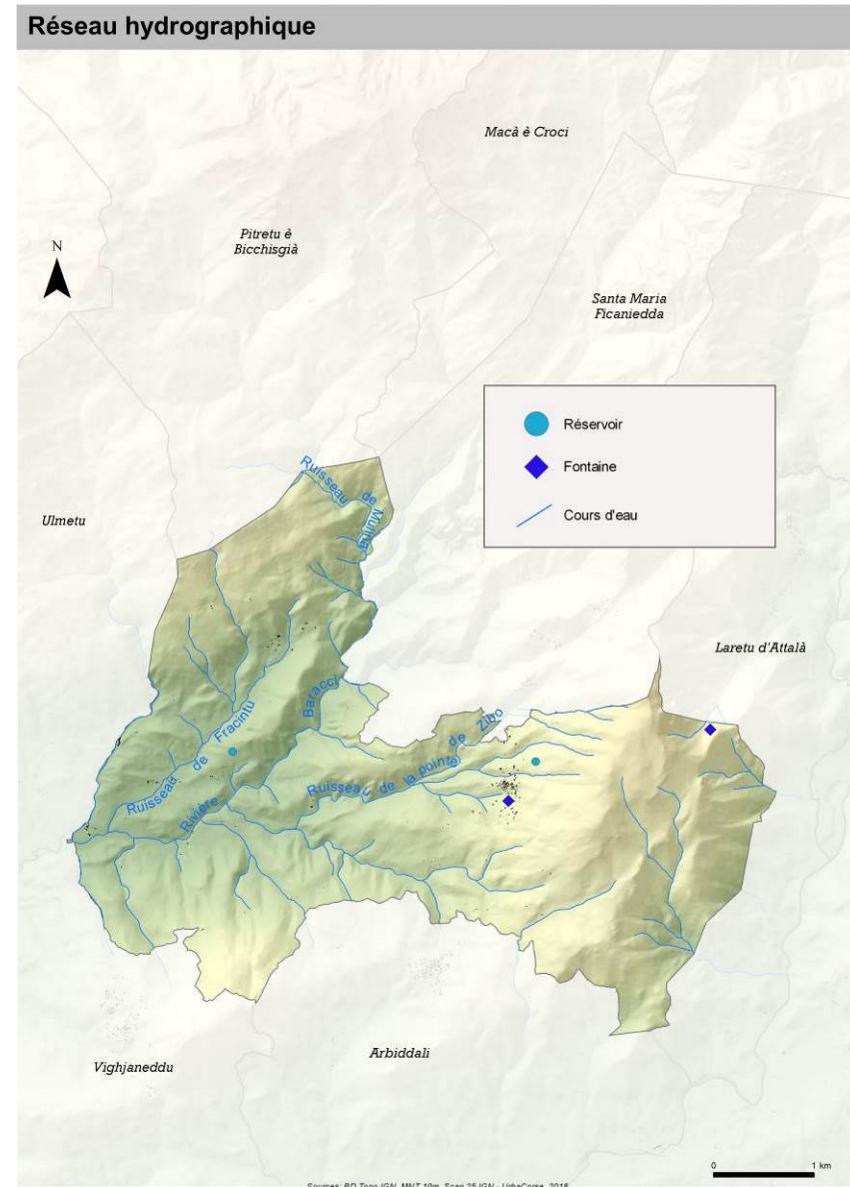
La commune s'inscrit dans le bassin versant « Cotiers du Taravo au Rizzanese d'une superficie de 96 km². La rivière du Baracci qui traverse la commune en plaine en aval du village, en est une composante. Ce bassin versant est également drainé par un réseau secondaire composé de ruisseaux permanents et intermittents. Sur la commune, on retrouve notamment le ruisseau de Fracintu, de la pointe de Zibo ou bien de Mulina. Ce réseau hydrographique est soumis au régime méditerranéen.

Le Baracci est une rivière qui s'écoule du nord-est vers le sud-ouest sur une distance de 16,5 km, prenant sa source à proximité de la Punta di Giuli à environ 1040 mètres d'altitude sur la commune de Zirubia. Il se jette dans le golfe du Valincu sur la commune d'Ulmetu au nord de la plage de Baracci. Comme tout fleuve ou rivière soumis au régime méditerranéen, le Baracci est exposé à des risques de crues et d'inondations. Il peut connaître également des problèmes de qualité de ses eaux, du notamment aux rejets d'eaux usées de la part des communes du bassin versant.

Géographiquement le Baracci se situe entre le Taravu situé au nord et le Rizzanese situé au sud.

Le ruisseau de Fracintu est un affluent permanent du Baracci d'une longueur totale de 4,2 km. Il prend sa source sur la commune à environ 200 mètres d'altitude dans le secteur de Burgo et rejoint le Baracci au niveau du Pont de Filetta.

Le ruisseau de la pointe de Zibo est également un affluent du Baracci d'une longueur de 4,9 km. Il prend sa source sur les pentes de la Punta de Zibo à environ 800 mètres d'altitude au nord-est de la commune. Il rejoint le Baracci entre « Chiuvela » et « Cusogna » en plaine.



2. Ressources

a. Les arrêtés

L'arrêté n°15-1512 du 24 décembre 2015 déclare d'utilité publique :

- Les travaux de prélèvement et de dérivation des eaux au captage de la source d'U Chiosu Novu
- L'instauration des périmètres de protection correspondants

b. Caractéristiques

La commune de Fozzano est alimentée en eau destinée à la consommation humaine à partir du forage et des sources précisées ci-dessous :

Fozzano Village	
FORAGE RD 19	Abandonné
SOURCE I TRE LECCI	Abandonné
SOURCE SPINU MOZZU NORD (AVAL)	Autorisation en cours (CCSVT 2017)
SOURCE SPINU MOZZU SUD	Autorisation en cours (CCSVT 2017)
SOURCE SPINU MOZZU AMONT	Non archivée à la Banque du Sous-Sol
SOURCE U CHIOSU NOVU	Captage autorisé (Prélèvement de 2520 m ³ / an – cf DUP)

Source : CCSVT / ARS

Le village de Fozzano présente un nombre important de captages mais caractérisés par une productivité faible et des régularisations difficiles à envisager.

Face à ce potentiel très limité, et à la difficulté d'envisager des régularisations (éloignement...), la réalisation d'un ou plusieurs forages pourra être envisagée ou, à défaut, une interconnexion avec Santa-Maria-Figaniella.

Les hameaux de Burgo et Martini sont alimentés en eau destinée à la consommation humaine à partir de deux prises en rivière :

Burgo Martini	
RUISSEAU BARABO	Autorisation en cours
RUISSEAU BRUSCAJU	Autorisation en cours

Les ressources disponibles pour Fozzano :

	Octobre 2007	Janvier 2008	Juillet 2011	Septembre 2011
Sources de Spinu Mozzu (X3)	19,7 m ³ /j	76,8 m ³ /j	61 m ³ /j	35,4 m ³ /j
Source de Chiosu Novu	4,8 m ³ /j	21,6 m ³ /j	-	10,1 m ³ /j
Forage du ruisseau	6,6 m ³ /j			
Forage de Casa Soprana*				

*Mis en place en 2018 – DUP à lancer

Tableau n°20 : Les ressources actuelles sur Burgo Martini

Ressource	Octobre 2007	Janvier 2008
Prise en rivière de Barabo	Sans objet	Sans objet
Prise en rivière de Bruscaju	Sans objet	Sans objet
Total		

Les ressources actuelles des hameaux de Burgo et Martini ne sont pas connues. Il n'existe aucun débit de réserve sur ces prises en rivière. A noter qu'en période d'étiage 2008, les ressources fournissaient plus que la demande en consommation.

Source : Schéma directeur du réseau d'eau potable. ITG

c. Adduction d'eau potable

La Communauté de Communes du Sartonais-Valinco assure la compétence « eau potable ». Les services d'eau potable font l'objet de délégations de service public auprès de Kyrnolia.

La commune compte **129 abonnés en 2016** (201 habitants desservis). Ces derniers sont équipés de compteurs individuels. La tarification se décline comme suit :

Tarifs prévus au contrat		
Abonnement au service (en € HT/semestre)	DN 15 mm	34,00 €
	DN 20 à 25 mm	60,00 €
	DN 30 à 40 mm	150,00 €
	DN 50 à 65 mm	200,00 €
	DN 80 mm et au delà	300,00 €
Part proportionnelle (en € HT/m³)		1,3100 €

Source : <http://ccsvt.fr>

- **Le village**

Le réservoir de Fozzano de 70 m³ est le seul lieu de stockage pour la distribution d'eau potable du village de Fozzano. Il est alimenté par les sources captées et deux forages.

La consommation d'eau est évaluée à 58 m³ par an et par abonné. En 2016, le volume consommé est de 6 774 m³.

Les ressources disponibles étant fortement impactées par les conditions météorologiques, la CCSVT a mis en place une solution de livraison d'eau potable par camion-citerne (marché à bons de commande) afin de ne pas provoquer de coupures de service.

Ainsi, sur les trois derniers exercices, le détail des livraisons par camions citerne sont les suivantes :

- 2017 : 659 m³ pour un montant de 18 900 €
- 2018 : 0 m³.

- 2019 : Deux livraisons par semaine (environ 40 m³) depuis fin juillet afin de maintenir le niveau d'équilibre

Des travaux sont envisagés par l'intercommunalité pour consolider la ressource au village et instaurer les périmètres de protections.

Pour la source de Chiosu Novu, les périmètres de protection sont instaurés suivant l'arrêté 15-1512 du 24 décembre 2015.

Périmètres de protection autour du captage de Chiosu Novu	Parcelles concernées
Périmètre de protection immédiate	Section C1, parcelle 19 (7600 m ²)
Périmètre de protection rapprochée	Section C1, parcelles 19, 22, 23, 24 (15,4 ha)
Périmètre de protection éloignée	Section C1, parcelles 25, 37, 36 en partie

Au sud du village, un forage privé dessert les maisons existantes. Son débit est suffisant à l'heure actuelle même s'il a cependant montré des insuffisances en période de sécheresse. Une augmentation du nombre de maisons sur ce secteur ne pourrait permettre la desserte de celles-ci par ce seul forage.

L'intercommunalité aurait souhaité trouver une nouvelle ressource dans ce secteur sachant qu'un captage existe déjà et, selon les informations communiquées, celui-ci est sous-exploité. L'autre objectif de l'intercommunalité est de positionner le captage ou le forage en dehors de la zone urbanisée afin de mettre en place les périmètres immédiats et rapprochés qui s'imposent.

En l'état actuel, les fosses individuelles ne peuvent être autorisées dans aucun cas dans le secteur du forage.

Durant la phase d'aboutissement de la révision de la carte communale, les accords sont validés avec le propriétaire au sud du village ce qui permet de lancer rapidement les travaux puisque les études sont faites et validées.

- **Les hameaux**

Pour les hameaux de Burgo et Martini, l'eau est stockée et traitée dans un réservoir de 150 m³.

Il existe **une prise d'eau en rivière non conforme** qui dessert un réservoir où l'eau est chlorée. Certaines parcelles disposent en plus d'une alimentation par le réseau public d'une source, d'une fontaine voire d'un forage comme c'est le cas de l'hôtel.

L'EPCI a entrepris une étude et la mise en place technique d'un forage sur une parcelle communale située entre les deux lieux dits. **Les travaux sont envisagés entre 2020 et 2021.**

Le lieu de vie de Piano Rosso n'est pas desservi par un réseau d'eau potable. Un forage privé est implanté sur chaque propriété.

Le schéma directeur évalue ses études sur la base de population suivante :

Population :

Hiver : 206 habitants (source INSEE 2015)

Été : 465 habitants

d. Qualité des eaux

Les eaux destinées à la consommation humaine pour le village de Fozzano et pour les hameaux de Burgo et Martini subissent une **désinfection type javellisation mise en service en 2007 dans les réservoirs.**

L'eau distribuée est **de qualité variable d'après les observations de l'ARS.**

Les résultats de « l'analyse de première adduction » qui sont la base de validation de la qualité sanitaire et chimique de l'eau indiquent :

« Eau brute conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés, pouvant après traitement être destinée à la production d'eau d'alimentation. »

Les contrôles annoncent en janvier 2017 une eau de bonne qualité mais les prélèvements d'octobre 2018, mettent en évidence :

- **Pour le village de Fozzano**, une eau d'alimentation conforme aux limites de qualité mais ne satisfaisant pas aux références de qualité, en raison d'une teneur en chlore libre excessive.

- **Pour le secteur Burgo-Martini**, une eau d'alimentation non-conforme aux exigences de qualité en raison de la présence de germes fécaux, ce qui nécessite une surveillance renforcée.>> travaux de l'EPCI compétente prévu

L'intercommunalité par la recherche de nouvelles ressources s'engage aussi dans **une démarche d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée par ce biais.**

e. Les besoins

Tableau n°18 : les besoins journaliers sur Fozzano

Secteur	En 2008		Secteur	En 2019 et 2029	
	Fozzano	Burgo Martini		Fozzano	Burgo Martini
Population hivernale	168	30	Population hivernale	194	34
Population estivale	273	190	Population estivale	310	217
Rendement réseau	78%	52%	Rendement réseau	78%	70%
Besoin en hiver enregistrés	34 m ³	9 m ³	Besoin en hiver spécifique	40 m ³	9 m ³
Besoin en été enregistrés	54 m³	55 m³	Besoin en été spécifique	63 m³	54 m³

Source : Schéma directeur du réseau d'eau potable. ITG

Notons qu'en 2016, la population était de **212 habitants**. Pour rappel, la consommation d'eau est évaluée à **58 m3 par an et par abonné**.

Sur cette base, en 2016, les besoins journaliers en hiver sont donc estimés à environ **34 m3** alors que les besoins journaliers estivaux sont estimés à environ **74m3**.

Ces besoins peuvent également être supérieurs sur une courte période (84 m3) pendant le pic estival.

L'intercommunalité se portera garante des besoins futurs engagés dans le projet de carte communale par le biais des travaux actés et entrepris sur le territoire.

f. Projets

- **A court terme :**

Dans l'attente de la phase définitive prévoyant le maillage entre la Rocca et le Valinco, **une phase transitoire** devra permettre d'assurer la production d'eau sur la commune de Fozzano. Elle consiste :

- A renforcer les capacités de stockage d'eau potable sur le secteur à travers une ou plusieurs unités pour un volume total minimal de 30 à 40 m3. La CCSVT va prochainement procéder à l'acquisition de l'emprise nécessaire à l'installation des unités de stockages (accord des propriétaires).
- A modifier le type de prélèvement au lieu-dit Chiosu Novu actuellement exploité sous la forme d'un captage et d'y installer un forage afin d'augmenter la production de 4m3 jour en période d'étiage à 20m3 jour. Ce captage ayant fait l'objet d'une DUP (encore valable), la CCSVT va prochainement procéder à l'acquisition de l'emprise nécessaire au forage (accord des propriétaires).
- A opérer un transfert de propriété d'un réseau privé au profit de la CCSVT et de mailler celui-ci au réseau existant.

En matière de stockage, une augmentation de 30 m³ minimum est prévue afin d'atteindre 100 m³.

L'augmentation de la production sera de 15 m³ (en période d'étiage) pour atteindre 75 m³ en période d'étiage.

Le calendrier de cette phase est la suivante :

- 4e trimestre 2019 : Maîtrise du foncier sur les parcelles 462 (unités de stockage) et 19 (forage).
- 1er trimestre 2020 : Maillage réseau privé – réseau public.
- 2ème trimestre 2020 : Installation du forage et des unités de stockage (préfabriqués).

- **A moyen / long terme :**

La CCSVT poursuit la réflexion sur un projet d'interconnexion avec le Valinco.

Compte tenu de l'évolution de la ressource en eau sur les communes de Fozzano et Arbellara, la CCSVT souhaite alimenter ces deux secteurs par les ressources existantes de Rizzanese, Tavarìa et Filitosa.

La CCSVT va réaliser un nouveau schéma directeur de l'eau potable avec modélisation des ressources pour définir à l'échelle intercommunale une stratégie claire en matière de ressource notamment pour l'alimentation par le bas des vallées des communes de la Rocca. Ce schéma devra :

- Confirmer d'ici le premier trimestre 2020 la possibilité d'alimenter les deux communes précitées par les ressources de Rizzanese, Tavarìa et Filitosa.
- Permettre de choisir les deux options disponibles suivantes :
 - Alimentation par Viggianello (APS réalisé avec un montant de travaux de 1 990 000 € HT).
 - Alimentation par Baracci (APS en cours de réalisation). Cette dernière solution permet d'envisager le recours aux 3 ressources principales du territoire (Rizzanese, Tavarìa et Filitosa).

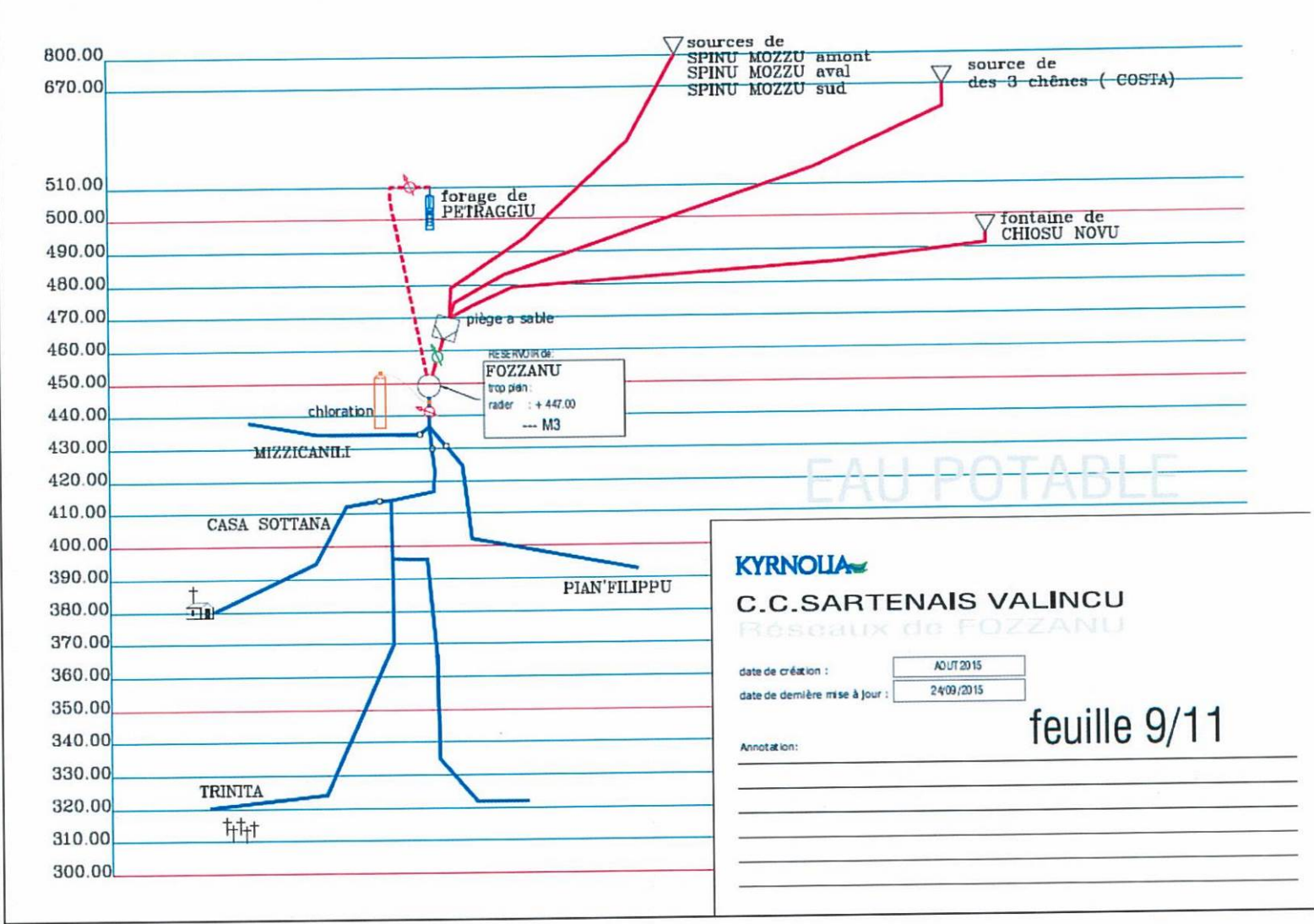
Tout ou partie de cette phase sera intégré à la prochaine contractualisation avec l'Agence de l'eau et la Collectivité de Corse (4^e trimestre 2019).

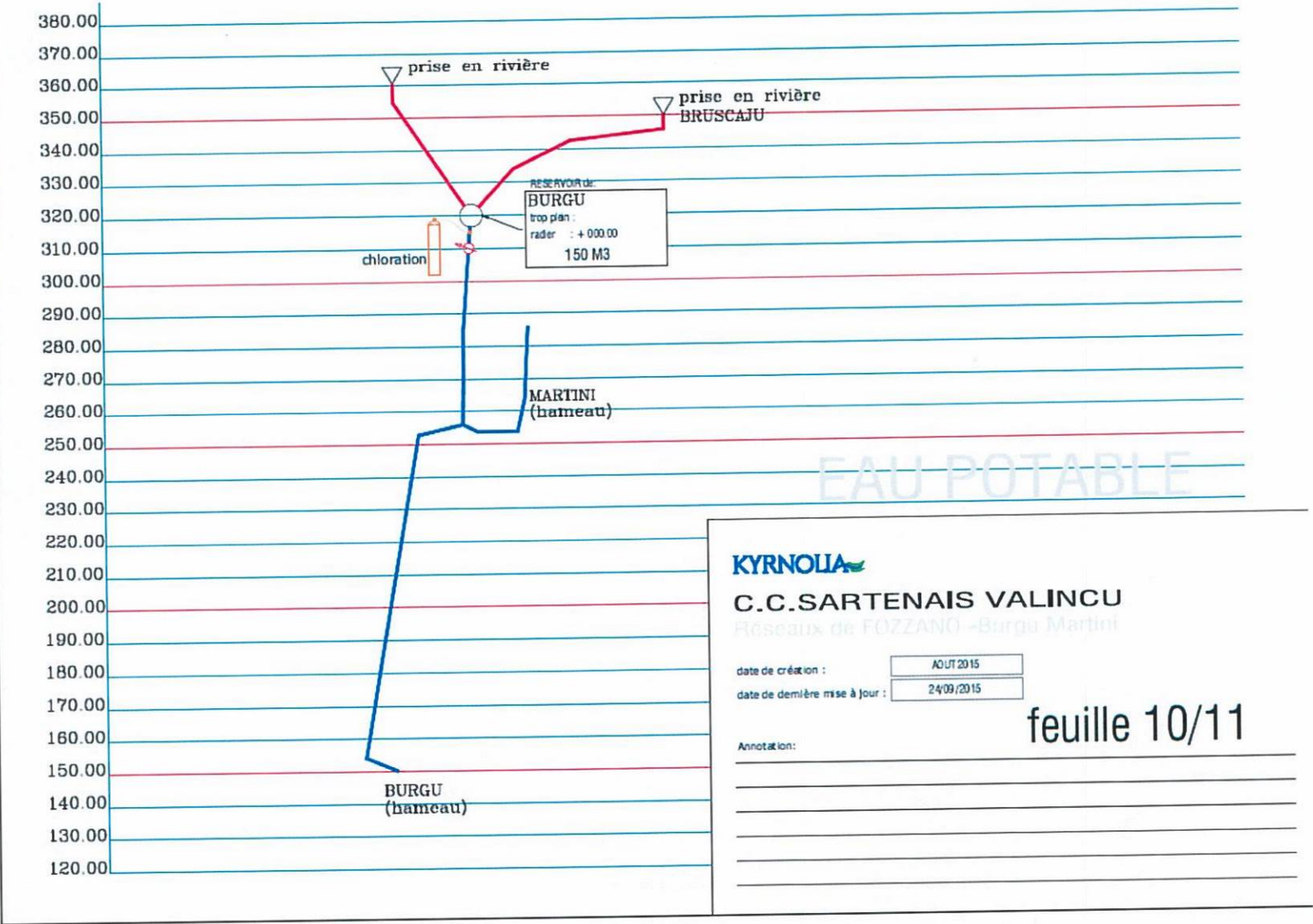
Enjeux

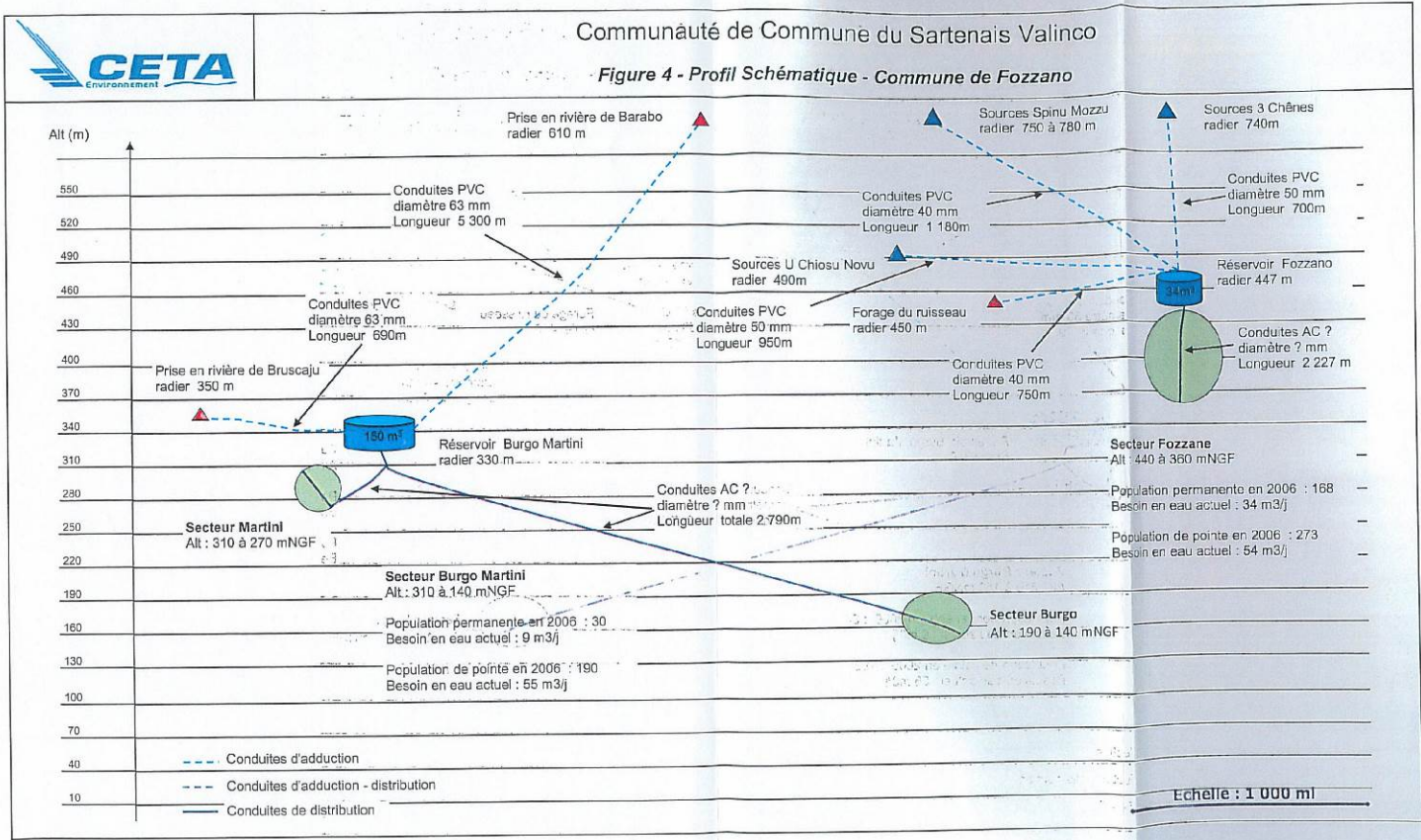
Assurer la qualité de l'eau distribuée

Assurer la pérennité de l'eau distribuée

Engager les travaux de maillage des réseaux et renforcer les équipements







Dossier CCoZ080006

3. Climat local

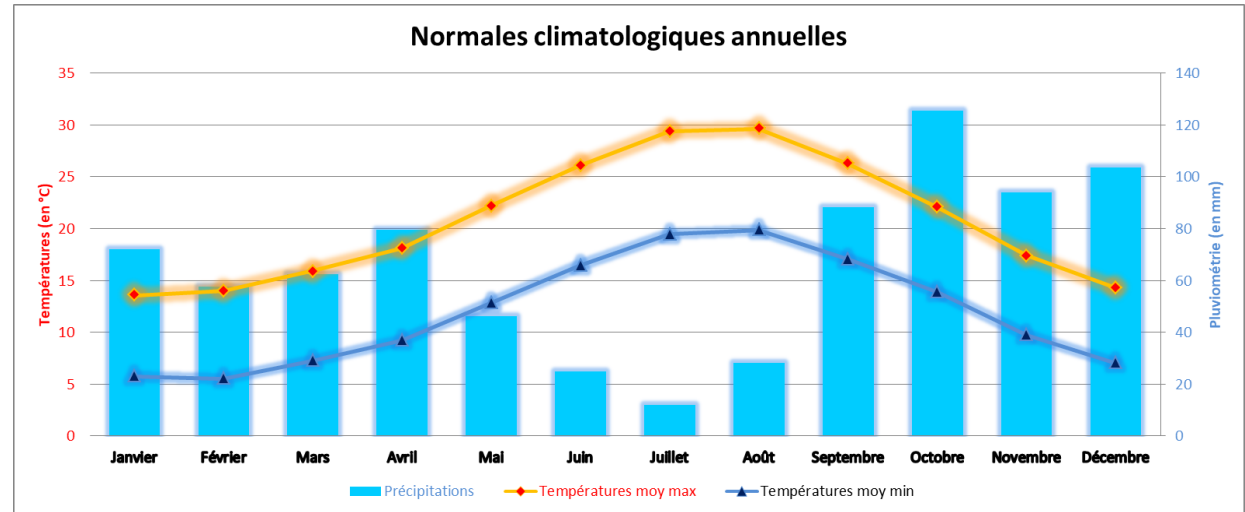
La commune de Fozzano est soumise à un climat de type méditerranéen :

- **Des précipitations importantes en automne et en début d'hiver** (septembre, octobre, novembre, décembre)
- **Des hivers doux et humide, étés chauds et sec** (période de sécheresse parfois importante)

La quantité de précipitations annuelle observée à **Fozzano est d'environ 795 mm de pluie** (normales climatologiques de la campagne de 1990-2010) concentrées en automne notamment en novembre. Ces précipitations peuvent prendre un caractère orageux et la neige peut également faire son apparition en hiver. La proximité du relief peut influencer la durée et la quantité de précipitation surtout en flux de sud-ouest.

Les températures sont typiques du climat méditerranéen mais quelque peu modifiées du fait de l'altitude de la commune. Leurs amplitudes sont assez régulières durant l'année d'après les normales climatologiques annuelles et la température moyenne annuelle est de 16,4°C.

Hormis les vents dominants sur la façade occidentale de l'île qui interviennent (Libecciu) dans le climat de la vallée, Fozzano est exposé au vent de vallée, aux brises de pentes mais également à la brise de mer par la proximité du littoral.



Aucun enjeu local, mais des anticipations à envisager face aux changements climatiques (sécheresse, chaleur).

4. Couverture végétale

La commune est située dans la région forestière des coteaux du Sartenais Occidental qui englobe un vaste espace sur la côte ouest en allant du sud de la commune de Sartè jusqu'à la commune d'Ulmetu.

Le territoire communal est assez hétérogène en termes de couverture végétale et offre une mosaïque de peuplement assez variée. La domination forestière est nettement visible et à l'intérieur de celle-ci le chêne vert et les feuillus de manière générale couvrent le plus d'espace.

En aval de commune et sur les premiers reliefs vallonnés, les oliviers sont présents jusqu'aux abords du village. En plaine ils sont mêlés aux terres agricoles, à quelques landes ainsi qu'aux seuls vergers distingués sur la commune. La présence d'oliviers s'observe également dans des espaces qu'ils partagent avec d'autres essences de feuillus principalement en aval du village jusqu'en plaine.

Les forêts de chênes verts purs dominent cette partie du territoire notamment au nord dans la forêt des Quatre communes du Vianu, aux abords des rives du Baracci, au sud dans les secteurs de Pantanu et Fichilionti ainsi qu'à proximité du village.

Les espaces de feuillus indifférenciés complète ce paysage forestier, cette classe du couvert végétal se distingue par exemple le long des rives des cours d'eau.

En amont du village, les premières pentes sont couvertes par les feuillus et le chêne vert par endroit. Lorsque le relief s'élève davantage, les landes prennent de plus en plus possession des espaces jusqu'en crête où elles sont entremêlées avec les roches nues.

Les secteurs en limite communal avec Laretu d'Attalà dans la vallée du Rizzanese sont peuplés de nouvelles essences dominant : le chêne sempervirent et le chêne liège. Sur ces versants on retrouve aussi des peuplements de chêne vert, d'arbousiers et quelques oliviers.

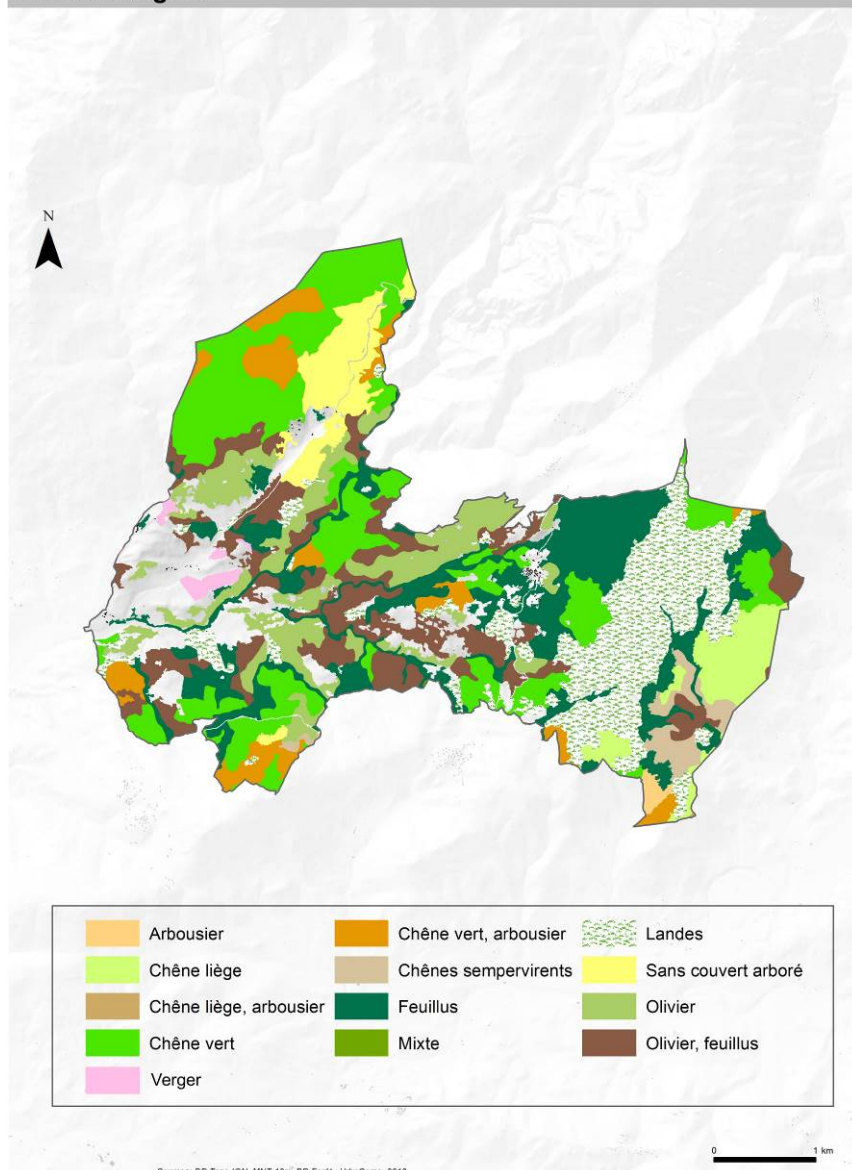
Pour résumer, la commune de Fozzano se divise en 8 **différents types de formation végétale** d'après la Base de données « Forêts » de l'IGN :

- Forêt fermée feuillus : feuillus, chêne vert, chêne sempervirent, arbousier, chêne liège, oliviers (1164,7 ha)
- Forêt fermée mixte (0,17 ha)
- Forêt fermée sans couvert arboré (84,4 ha)
- Forêt ouverte feuillus : feuillus, chêne vert, chêne liège (183,5 ha)
- Forêt ouverte sans couvert arboré (3 ha)
- Formation herbacée (23,9 ha)
- Lande (259,7 ha)
- Verger (16,1 ha dont 2,2 ha d'oliviers)

Enjeux

- le sylvo-pastoralisme durable comme outil de gestion équilibrée des espaces par des pratiques raisonnées ayant une influence dans la lutte contre les incendies, dans la biodiversité et la qualité des paysages
- Poursuivre la valorisation de la production arboricole
- Améliorer la gestion des forêts privées

Couvert végétal



5. Espaces protégés et inventaires

La commune de Fozzano est directement concernée par des inventaires ou des périmètres de protections du milieu naturel :

- ZNIEFF de type 2

Également, les communes voisines, avec lesquels les écosystèmes de la commune sont en interactions, bénéficient d'autres périmètres :

- ZNIEFF de type 1
- Inventaire ZICO « Forêts domaniales de Corse »

1. Les ZNIEFF

Ces secteurs ont été identifiés car ils présentent un aspect écologique particulièrement intéressant. *Dans sa conception, l'inventaire ZNIEFF est donc un outil de connaissance et non une procédure de protection des espaces naturels. Il n'a pas de portée normative, même si ces données doivent être prises en compte notamment dans les documents d'urbanisme ainsi que dans les études d'impact.*¹

Une ZNIEFF concerne directement la commune, il s'agit d'une ZNIEFF de type 2 qui couvrent 3 espaces distincts du territoire communal.

¹ [Developpement-durable.gouv.fr](http://developpement-durable.gouv.fr)

a. ZNIEFF II – Oliveraies d’Olmeto-Santa Maria Figaniella n°1 espèce déterminante :

Sa superficie dépasse les 2993 hectares et couvre 6 communes. L’altitude minimale est de 132 mètres et l’altitude maximale atteint 974 mètres. La principale activité repérée est l’agriculture.

Cette ZNIEFF constitue un territoire de prédilection pour :

- **5 espèces déterminantes** : 2 amphibiens, 1 oiseau et 2 reptiles
- **4 autres espèces** : 4 phanérogames
- **3 espèces à statut réglementé** : 1 amphibien, 1 oiseau, 1 reptile
-



Deux autres ZNIEFF sont en interaction avec le territoire communal de Fozzano, elles se situent sur les communes voisines de Santa Maria Ficaniedda et Pitretu à Bicchisgià ainsi que Zoza, Santa Lucia di Tallà.

b. ZNIEFF I – Monte San Petru et Gorges du Baracci n°9400031097

Son périmètre atteint plus de 2720 ha sur 6 communes. L’altitude minimale est de 250 mètres et l’altitude maximale atteint 1400 mètres.

Les principales activités repérées sur cet espace sont l’élevage, la pêche, la chasse, le tourisme et loisirs ainsi que la circulation routière.

Le secteur du Monte San Petru comporte 6 habitats déterminants, dans un état de conservation relativement satisfaisant pour la majorité d’entre eux et globalement assez bien représentée sur le site. Seul l’habitat à Pins maritimes est extrêmement dégradé (incendie massif). Le secteur du Baracci abrite un habitat déterminant supplémentaire : Forêts à Olea et Ceratonia.



La ZNIEFF constitue un territoire de prédilection pour :

- **48 espèces déterminantes** : 4 amphibiens, 1 coléoptère, 6 lépidoptères, 24 oiseaux, 1 orthoptère, 9 phanérogames, 1 ptéridophytes, 2 reptiles
- **26 autres espèces** : 6 mammifères, 4 orthoptères, 13 phanérogames, 1 ptéridophytes, 2 reptiles

c. ZNIEFF II – Forêts claires et maquis préforestiers du Haut Rizzanese n°940004238

Son périmètre dépasse 5200 ha et couvre 11 communes de l'Alta Rocca.

L'altitude minimale est de 120 mètres tandis que l'altitude maximale atteint 1164 mètres.

Les principales activités repérées sur cet espace sont l'élevage et l'agriculture.

Cette ZNIEFF constitue un territoire de prédilection pour :

- **1 espèce déterminante** : le Cerf élaphe
- **109 autres espèces** : 1 amphibien, 7 mammifères, 33 oiseaux, 62 phanérogames, 5 ptéridophytes, 2 reptiles
- **31 espèces à statut réglementé** : 4 mammifères, 22 oiseaux, 1 reptile, 3 angiospermes, 1 fougère



Vue sur l'amont de la vallée

2. ZICO - Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux

Aucune Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ne se trouve sur le territoire de la commune mais 1 périmètre se situe dans la commune voisine de Maca à Croci au nord.

Il s'agit de l'inventaire ZICO « Forêts domaniales de Corse ».

Ces zones n'ont aucune portée juridique mais constituent l'inventaire scientifique préliminaire aux Zones de Protection Spéciales (ZPS) intégrées au réseau Natura 2000. De ce fait, certaines ZICO peuvent devenir partiellement ou totalement des Zones de Protection Spéciales (ZPS) après études.

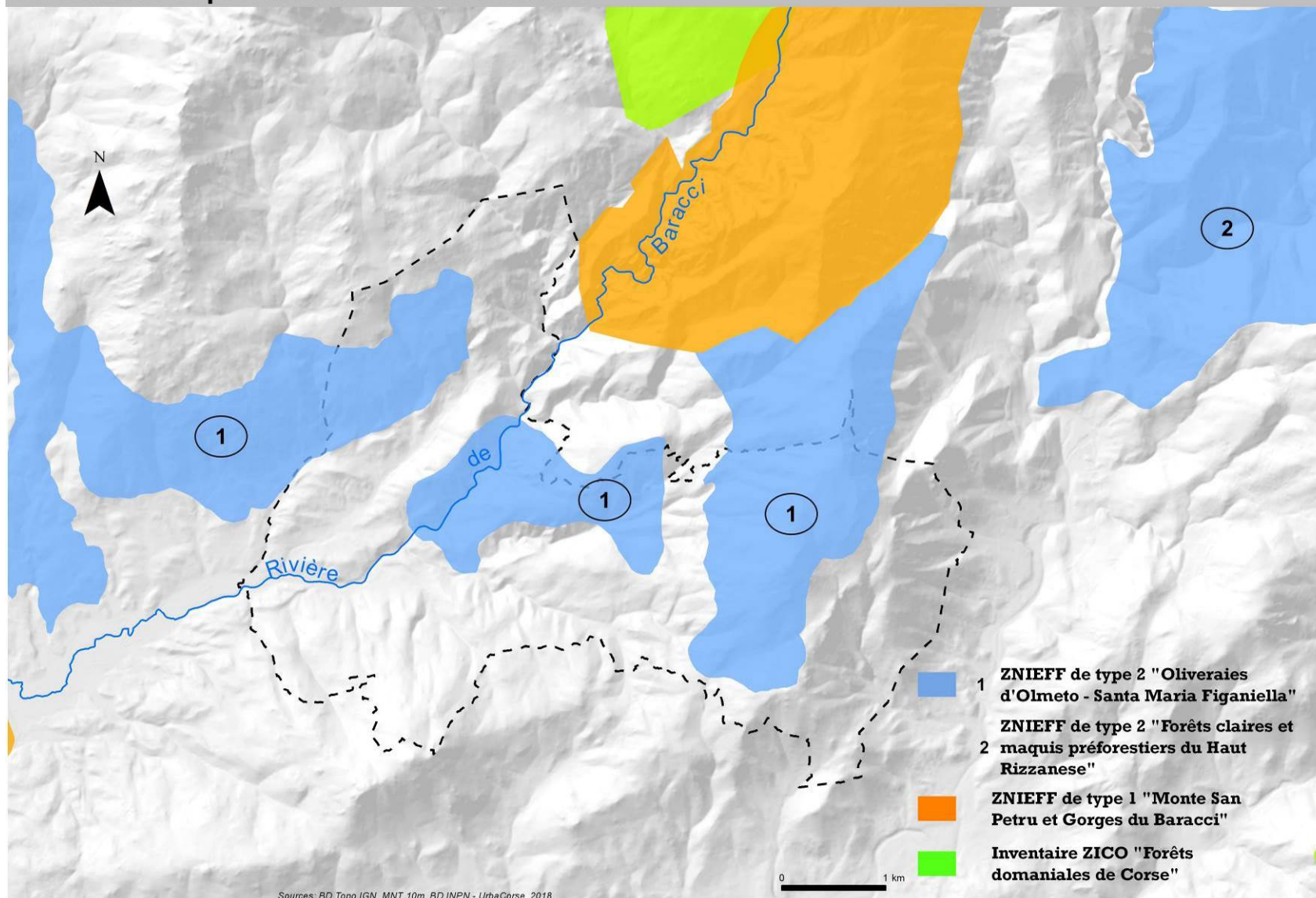
La présence de ces inventaires et protections dans l'espace proche de la commune démontre de nouveau la richesse du milieu naturel et la nécessité de la préserver.

Il faut également mentionner que malgré que la commune de Fozzano ne soit pas inscrite dans le périmètre du PNRC, celui-ci se situe en limite Est du territoire communal et une interaction existe. Rappelons que le périmètre du PNRC a pour objectif la protection et la mise en valeur des grands espaces ruraux habités, présentant une grande qualité paysagère et un patrimoine naturel et culturel riche mais fragile.

Enjeux sur les milieux naturels sensibles

- *Conserver les caractéristiques du milieu qui favorisent la présence des espèces identifiées dans les ZNIEFF*
- *Limiter le morcellement des espaces naturels*
- *Encourager des pratiques des pratiques agro-environnementales*
- *Sensibiliser aux impacts environnementaux des projets d'urbanisation, de projets agricoles ou de la seule présence humaine : pollutions lumineuse, bruits, cloisonnement des milieux (clôtures...)*

Inventaires et protections du milieu naturel



3. La trame verte et bleue

a. Définitions

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

- **Continuités écologiques**

Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (articles L.371-1 et R.371-19 du code de l'environnement).

- **Réservoirs de biodiversité**

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

- **Corridors écologiques**

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement).

- **Cours d'eau et zones humides**

Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Les zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.

b. Trame verte et bleue sur le territoire communal de Fozzano

Aucun périmètre correspondant à un ou plusieurs réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue n'est distingué sur le territoire communal. Il en est de même pour les continuités aquatiques. Les communes voisines en sont également dépourvues.

6. Risques Naturels

1. Risques incendies

Les incendies de forêts constituent un risque naturel ou assimilé dont la puissance dépend étroitement des conditions météorologiques. La récurrence importante rappelle à tous l'origine humaine comme cause principale de ce phénomène.

De nombreux facteurs font de la Corse un milieu favorable aux incendies :

- un relief accidenté ;
- la présence de végétation combustible sur 80 % du territoire qui constitue un facteur favorable à la propagation sur de grandes surfaces ;
- la sous-exploitation agricole du territoire qui favorise le développement de la biomasse combustible ;
- un climat méditerranéen caractérisé par des épisodes venteux fréquents, forts ou très forts, et une forte sécheresse, induisant une végétation extrêmement réactive au feu.
- S'ajoutent d'autres facteurs qui complexifient les conditions d'intervention :
- une urbanisation désordonnée voire diffuse, qui complique l'action des secours en raison de la multiplicité des points sensibles à défendre ;
- le débroussaillage réglementaire pas toujours bien appliqué ;
- un tourisme de pleine nature en développement ;
- des dessertes routières, ne permettant pas, aux services d'incendie et de secours, d'intervenir en toute sécurité, dans les nombreuses zones urbanisées ;
- une faiblesse des ressources en eau de certaines zones handicapant les opérations de lutte.

Ces facteurs font de la Corse la seule région où la totalité des communes est concernée par le risque d'incendie de forêt.

a. Contexte communal

Sur les 10 dernières années, la base de données prométhée, indique un total de 11 incendies ayant affectés 3225,11 hectares de végétation.

La commune a connu en juillet 2009 un important incendie qui a parcouru plus de 3000 hectares de végétation. Malgré cela, le bilan reste assez positif mais la biomasse disponible est très importante et les conditions climatiques de plus en plus sensibles avec les déficits pluvieux récurrents ces dernières années. Le risque est plus accru sur les versants en adrets avec une végétation très sèche en période estivale.

3096	Forêt	18/06/2009	2A	Fozzano	0,0100	Involontaire (travaux)
5857	Forêt	23/07/2009	2A	Fozzano	3 221,0000	Accidentelle
816	Forêt	03/04/2010	2A	Fozzano	0,0010	Involontaire (travaux)
5316	Forêt	07/09/2010	2A	Fozzano	3,0000	-
2322	Forêt	21/04/2011	2A	Fozzano	0,0200	-
5438	Forêt	03/10/2013	2A	Fozzano	1,0000	-
811	Forêt	08/01/2015	2A	Fozzano	0,0150	-
1101	Forêt	01/04/2017	2A	Fozzano	0,0050	-
11647	Forêt	17/08/2017	2A	Fozzano	0,0300	Malveillance
6745	Forêt	17/08/2017	2A	Fozzano	0,0300	-
3780	Forêt	06/01/2018	2A	Fozzano	0,0030	Travaux Forestiers

Au Sud du village, le débit du forage privé ne permet pas la mise en place de poteaux incendies normalisés dans ce secteur. Les travaux envisagés par l'intercommunalité sur la ressource en eau et les travaux de voirie seront **l'occasion de renforcer ces équipements. La commune devra être vigilante à cet égard car en absence de permis d'aménager, aucune obligation n'est exigée au propriétaire. Une aire de retournement est également à prévoir.**

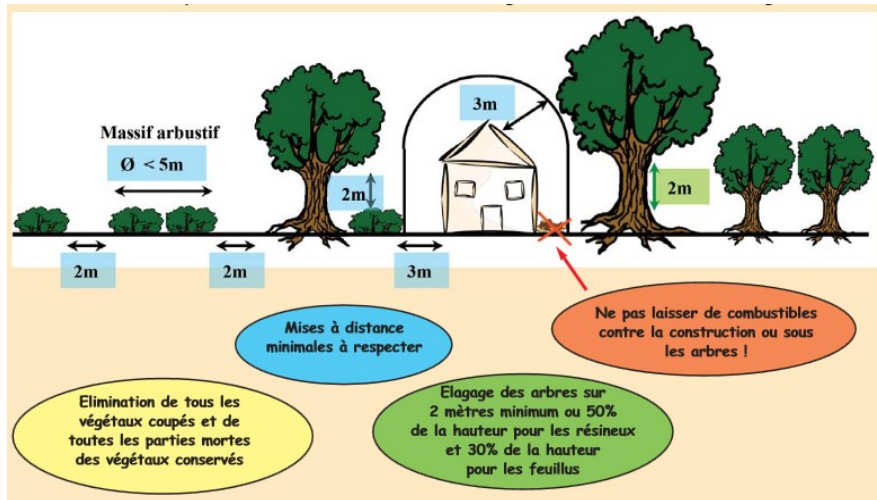
b. Rappel des dispositifs de protection

La réalisation d'un document d'urbanisme permet d'encadrer plus régulièrement les périmètres dans lesquels doivent s'opérer les débroussailllements légaux indispensables à la protection des biens et des personnes.

Toute nouvelle zone urbanisable doit être desservie par des voies ayant les caractéristiques suivantes :

- une largeur minimale de chaussée carrossable d'au moins 4,5 m
- une pente inférieure à 15%
- une hauteur libre de 4 m

Des poteaux incendie normalisés (60m³/h pendant 2 heures) peuvent être imposés



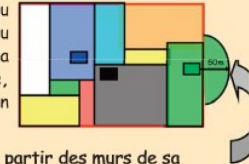
Source : DDTM- Corse du Sud

! Les constructions à l'intérieur de la zone constructible restent soumises à la règle de 50 m en matière de débroussaillage légal.

Qui débrousaille et où ?

Cas 1 : zones urbaines d'un POS/PLU et lotissements

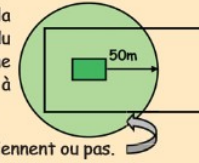
Le propriétaire du terrain a la charge du débroussaillage sur la **totalité de sa parcelle**, qu'elle soit bâtie ou non bâtie...



... + 50 mètres à partir des murs de sa construction s'il est en limite.

Cas 2 : zones naturelles d'un POS/PLU ou communes non dotées de document d'urbanisme

Le propriétaire de la construction a la charge du débroussaillage sur une profondeur de **50 mètres** à partir des murs de celle-ci...



... que les parcelles lui appartiennent ou pas.

Source : DDTM- Corse du Sud

Recommandations

Face aux risques d'incendies, ces haies seront hétérogènes dans les essences et celles qui sont très inflammables seront interdites comme les cyprès, les tuyas, les lauriers-rose, les mimosas... Cette recommandation est nationale et est issue du retour d'expérience des services de secours.

En outre, dans les parcelles exposées à l'aléa incendie « moyen-fort » ou « faible-moyen », les dispositions suivantes s'appliquent :

1/Enveloppes. Les enveloppes du bâtiment doivent être constituées par des murs en dur présentant une durée coupe feu minimale d'une demi-heure. Les revêtements de façades doivent présenter un critère de réaction au feu MO, parties de façades incluses dans le volume des vérandas comprises.

2/Ouvertures. L'ensemble des ouvertures est occultable par des dispositifs présentant une durée coupe feu minimale d'une demi-heure, les jointures assurant un maximum d'étanchéité, parties de façades incluses dans le volume des vérandas comprises.

3/Couvertures. Les revêtements de couvertures devront être classés en catégorie MO, partie de couverture incluse dans le volume des vérandas comprises. Toutefois, les revêtements de couvertures classés en catégorie M1, M2, M3 peuvent être utilisés s'ils sont établis sur un support continu en matériau incombustible ou en panneau de bois ou tout autre matériau reconnu équivalent par le Comité d'Étude et de Classification des Matériaux par rapport au danger d'incendie. Il ne devra pas y avoir de partie combustible à la jonction entre la toiture et les murs.

4/Conduites et canalisations diverses. Les conduites et canalisations apparentes à l'extérieur devront présenter une durée coupe feu de traversée minimale d'une demi-heure.

5/Auvents. Toitures réalisées en matériaux M1 minimum et ne traversant pas les murs d'enveloppe de la construction.

6/Équipement en poteaux incendie. Les constructions doivent être desservies par un point d'eau incendie (PEI) normalisé conformément au règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) approuvé par arrêté préfectoral n°2A-2019-01-10-003 du 10/01/2019. Les constructions doivent être situées à moins de 200 mètres d'un PEI (ou 400 mètres pour un hangar agricole), distance à calculer selon le cheminement sans obstacle le plus direct.

Incendie :

- favoriser la gestion sylvo-pastorale et le retour au pastoralisme pour ouvrir le milieu afin de réguler la biomasse combustible et réduire sa continuité.
- grouper l'habitat et mise en place du débroussaillage légal
- éviter la plantation de haies composée d'essences fortement inflammables à savoir : cyprès, thuyas, mimosas, lauriers roses et préférer des haies composées d'essences variées.
- Suivre les recommandations du services risques de la DDTM

2. Risques inondations et gestion des eaux pluviales

a. Baracci

Comme la plupart des bassins versants du littoral méditerranéen, celui du Baracci est affecté régulièrement par des épisodes d'inondations liés aux fontes des neiges et aux fortes précipitations (crues d'octobre 1993 et décembre 1996). Les crues qui touchent le Baracci sont typiquement torrentielles avec des temps de réaction très court.

Dans sa partie aval, le territoire communal fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) prescrit par arrêté le 16 décembre 1997. Le PPRI concerne le bassin versant du Baracci. Dans le règlement, 3 zones d'aléa se distinguent et déterminent notamment la possibilité de construction ou d'extension :

- **Zone d'aléa modéré** : construction nouvelle interdite sauf quelques exceptions très encadrées. Travaux et extension sous conditions.
- **Zone d'aléa fort** : inconstructible ; travaux et extension admis sous condition.
- **Zone d'aléa très fort** : inconstructible ; travaux et extension admis sous condition.

Sur le territoire communal, on retrouve uniquement des zones d'aléa très fort. Les secteurs concernés sont situés dans le lit majeur du Baracci dans les secteurs du Pont de Filetta ainsi qu'en limite communale avec Ulmetu. Quelques habitations se trouvent dans la zone inondable du PPRI et les abords de la D257 sont également concernés.

b. Réseaux secondaires

Bien que la commune ne soit pas directement concernée par ce risque, les effets de torrentialités caractéristiques de la méditerranée peuvent affecter tous les rus et talwegs. Ainsi, les constructions s'implanteront **obligatoirement à une distance minimale de 15 m. par rapport aux berges des cours d'eau** afin de limiter le risque lié aux débordements en cas de phénomènes pluviométriques exceptionnels.

Cette disposition permet également de protéger les berges des cours d'eau qui participe au maillage des couloirs écologiques à toutes les échelles du bassin versant et de réduire le risque de pollution accidentelle.

c. Eaux pluviales

Le taux d'imperméabilisation du territoire de Fozzano est très faible au regard de l'emprise des espaces artificialisés.

Ceux-ci sont principalement caractérisés par :

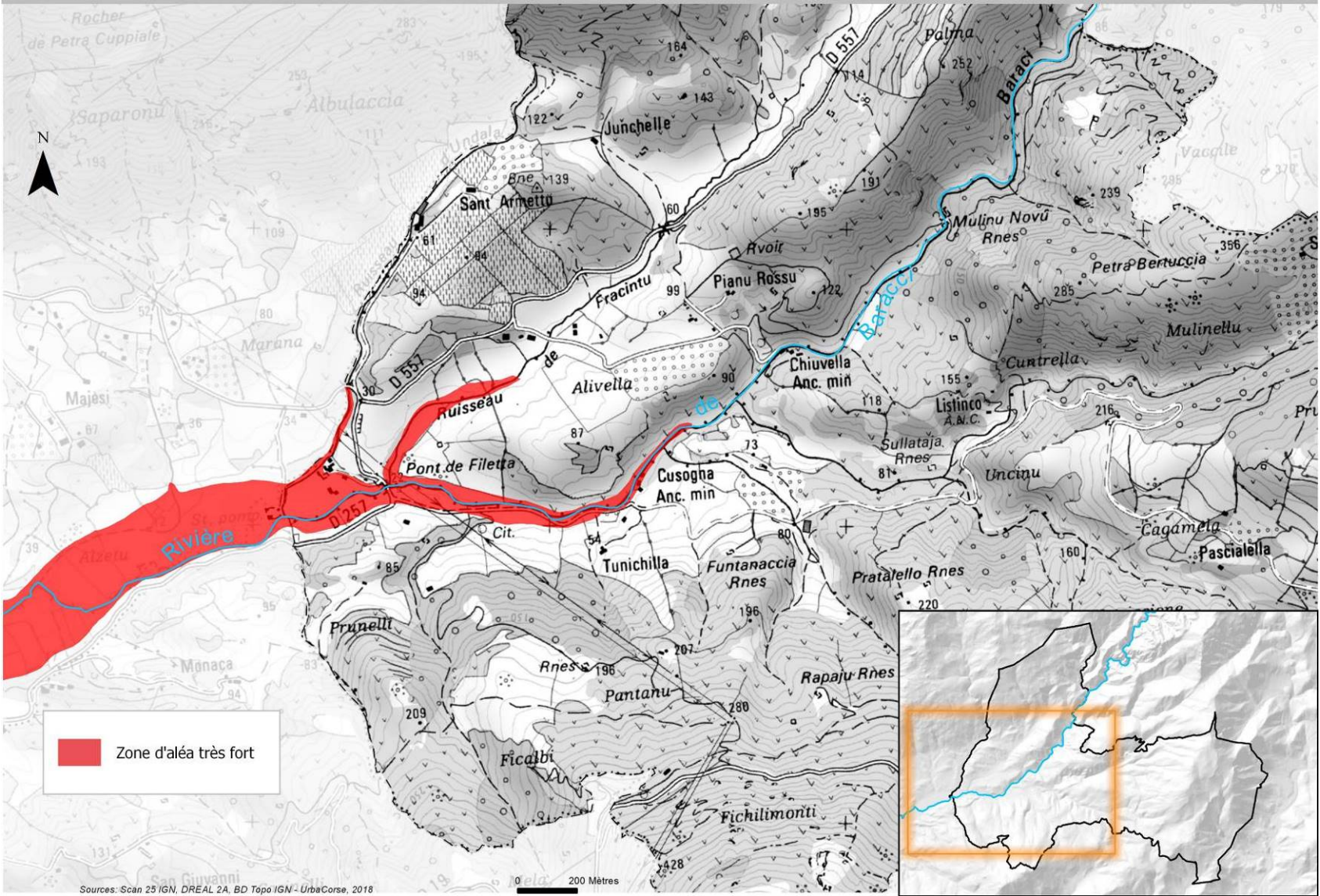
- l'emprise des voies dont les ruelles
- l'emprise des constructions et leurs abords (terrasses)

L'évacuation des eaux pluviales sur les espaces publics se fait naturellement en absence de système de collecte des eaux pluviales. Elles suivent les voies naturelles, les bas côté de la RD en s'écoulant vers les ruisseaux les plus proches ou s'infiltrant naturellement dans le sol. La présence de terrains en terrasses dans les environs facilite cette infiltration.

Un point d'érosion est constaté au sud du village en absence de réseau et d'enrobé sur la voie d'accès. Les travaux seront engagés par le propriétaire des lieux une fois les travaux d'AEP réalisés par l'EPCI. Ils doivent limiter l'érosion et les dépôts de matériaux

La densité de la couverture végétale dans les versants environnants limite les volumes d'eaux pluviales en favorisant l'écoulement progressif, l'infiltration, et par la même occasion les effets d'érosion des sols.

Zonage PPRi du Baracci



3. Risques mouvements de terrain et chutes de blocs

Les mouvements de terrain se manifestent par un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Ils résultent d'une susceptibilité géologique, fréquemment aggravée par l'action de l'eau et de l'homme. Le risque de mouvements de terrain englobe les mouvements rapides (éboulements rocheux, coulées boueuses et glissements de terrain), présentant généralement des dangers pour les personnes, et les mouvements dits lents (retrait-gonflement des argiles).

Une cartographie a été réalisée à l'échelle communale (1:5 000 à 1:10 000), notamment au fur et à mesure de l'élaboration des documents d'urbanisme, sur les secteurs jugés prioritaires. Sur ces zones, l'estimation qualitative, et si possible quantitative, des enjeux (humains, structurels et économiques) doit permettre de préciser la vulnérabilité des sites et de hiérarchiser le niveau de risque associé. Cette évaluation garantit à terme l'optimisation des investissements publics en matière de prévention et de protection contre ces risques et fournit des éléments objectifs pour la prise en compte de ceux-ci dans l'aménagement.

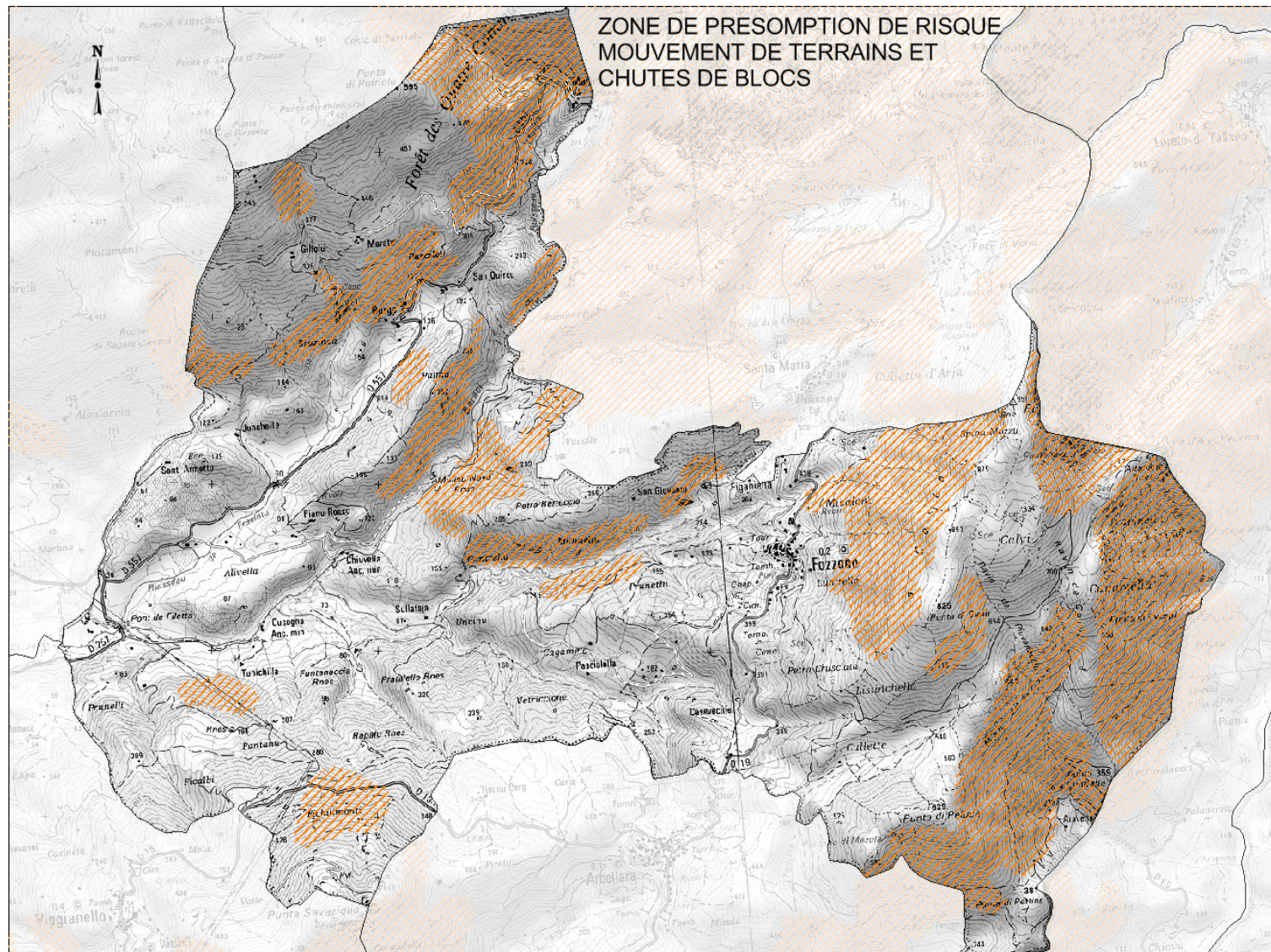
Selon un recensement départemental à l'échelle du 1/100 000e, toutes les communes du département sont concernées par les risques éboulements rocheux et/ou ravinements. (source : DDTM2A – 10/2016)

Le village de Fozzano s'est implanté à flanc de versant dans la vallée du Baracci. Il est longé au nord et au sud par des rus sporadiques sans activité torrentielle. Il est surplombé par un versant dont la pente moyenne est supérieure à 15% peuplé par un couvert végétal assez dense (forêts de feuillus puis landes). Les incendies passés ont fragilisé la stabilité des sols mais la couverture végétale progresse et se densifie en amont du village.

Fozzano est concerné par la carte de présomption de risques sur plusieurs secteurs du fait d'un relief escarpés et rocheux.

Les zones à enjeux se situent au plus près de l'habitat dans les hameaux de Burgo et Martini. Au village, ce risque est proche du village dans sa partie nord, au plus près de la dernière construction. Au-delà, le risque est situé entre 170 et 270 m. de distance en amont du village.

Dans les zones agricoles, toutes constructions sera interdite dans ces espaces exposés.



Source : Fond de carte Scan 25 – DDTM – données mouvement de terrain – DDTM – 2018



Zoom sur Martini et Burgo- Emprise de l'aléa mouvement de terrain

Source : ortho-photos 2016 – CTC -- données mouvement de terrain – DDTM – 2018



Vue sur Martini et Burgo et les versants à risques



Zoom sur le village- Emprise de l'aléa mouvement de terrain

Source : ortho-photos 2016 – CTC - - données mouvement de terrain – DDTM – 2018



Un village implanté à flanc de versant.

4. Risque sismique

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes :

- une zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible) ;
- quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

La Corse est intégralement située en zone 1. Le risque sismique y est classé comme « négligeable mais non nul »

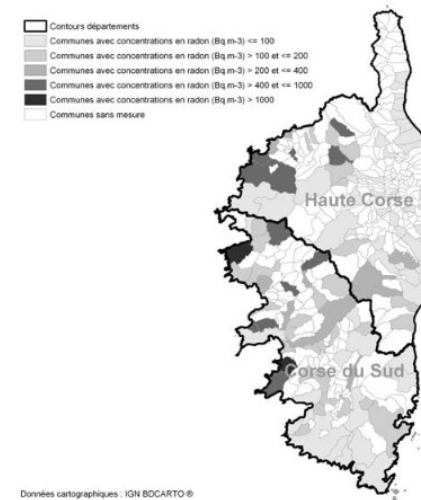
Fozzano n'étant pas concerné par des masses rocheuses notamment dans les environs des lieux de vie, il n'y a donc pas d'enjeu.

5. Radon

Comme toutes les régions granitiques, la Corse est exposée au risque radon et plus particulièrement la Corse-du Sud qui est le département dont l'activité en radon est la plus importante de France. Ce gaz inodore et incolore dont la densité est sept fois plus importante que l'air constitue la principale source de radioactivité naturelle en corse.

La commune de Fozzano figure parmi les communes qui sont concernées par des concentrations comprises entre 100 et 200 Bq.m³. Il existe un réel risque (faible) d'exposition au radon sur la commune.

Figure 2 - Répartition des communes en fonction des concentrations en radon, campagne 1995/1996, Corse



Source : extrait de "Le radon en Corse : évaluation de l'exposition et des risques associés. Institut de veille sanitaire - Fev.2006

7. Gestion des déchets

La loi du 15 juillet 1975 oblige les communes à intégrer les déchets encombrants dans leur gestion de déchets ménagers. Dans le cadre de la loi de 1992 relative aux déchets, un Plan Interdépartemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PIEDMA), conforme aux exigences du Ministère de l'Environnement a été élaboré afin d'harmoniser la politique de gestion des déchets sur le territoire insulaire. L'organisation de gestion des déchets est prévue par le PIEDMA.

Afin d'améliorer la gestion de nos déchets, de favoriser le recyclage, de limiter la mise en décharge, d'éviter la formation de dépôts sauvages et de réduire les coûts de transport de nos déchets, le PIEDMA préconise une organisation de l'île en 9 bassins (5 en Haute-Corse et 4 en Corse-du-Sud). Chaque bassin est organisé autour d'un centre de regroupement des circuits de collecte qui comprend :

- Une station de transit des déchets résiduels ;
- Une déchetterie principale où sont rassemblés les déchets de la collecte sélective
- Plusieurs déchetteries de proximité
- Un centre d'enfouissement de classe III pouvant accueillir les déchets inertes.

L'organisme qui s'occupe du traitement et des déchetteries est le SYVADEC pour la majorité de l'île. C'est un syndicat mixte à vocation régionale, le premier en France, chargé de la prévention, du recyclage, de la valorisation et du traitement des déchets ménagers. Il définit la politique de gestion des déchets de Corse autour du projet régional de traitement des déchets. Créé le 13 juillet 2007, il exerce sa compétence en lieu et place des communes et des EPCI adhérents.

Les déchets ultimes sont ensuite acheminés par le SITDESC (Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de l'Extrême Sud de la Corse) sur 2 Centres de Stockages des Déchets Ultimes (CDSU) : le CDSU de Tallone, à proximité d'Aleria, qui peut recevoir jusqu'à 80 000 tonnes/an, et possède une capacité résiduelle de 400 000 tonnes, le CDSU de Viggianello, qui appartient au SYVADEC.

Le syvadecc constate une progression de la valorisation par le tri (+24% entre 2016 et 2017) avec une forte augmentation des biodéchets (°142%). La marge de manœuvre est évidente avec le retard pris en la matière par rapport aux autres communes et régions de France.

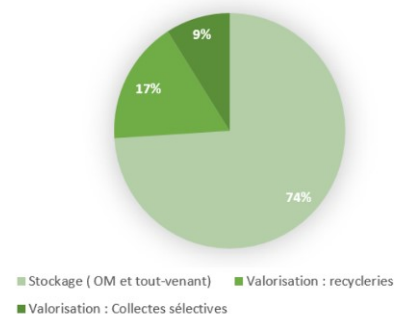
La Communauté de Commune du Sartenais-Valinco est compétente concernant le tri des ordures ménagères et assimilées (collecte des déchets « ultimes ») et mise en place du tri sélectif.

Elle détient aussi la compétence « traitement des déchets », qu'elle délègue au SYVADEC (Syndicat mixte de gestion des déchets).

Le territoire compte deux recycleries, sur les communes de Viggianello et de Moca-Croce.

En 2017, les corses ont produit 223 000 t de déchets ménagers et assimilés (DMA) soit 687 kg/hab. (hors gravats) en comparaison la moyenne nationale est de 514 kg/hab. Le SYVADEC, établissement public de valorisation des déchets, traite 84 % de ces différents flux.

2017 : répartition des flux par mode de traitement



Source Syvadecc.fr

La collecte

Elle s'opère de la manière suivante :

Ordures ménagères : 3 fois/semaine

Emballages : 1 fois/semaine

Verre : 1 fois/semaine

Papier : 1 fois / 15 jours

Les encombrants :

La **collecte régulière des objets encombrants** : 2 fois/mois

Site de traitement

Les déchets collectés sont acheminés sur le site de Viggianello

1. La production de déchets

Les données concernant la production de déchets moyenne par habitant sont issues du rapport d'orientations budgétaires de 2018 de la Communauté de Communes du Sartenais-Valinco-Taravo. Pour établir une estimation sur la commune de Fozzano, nous établissons un ratio à partir de la population recensée par l'INSEE en 2015.

Population totale (2015) : 206 habitants

Production moyenne/habitants CCSVT (2017-CCSVT) : 639 kg/hab/an

La production de déchets est estimée à : 131,6 tonnes
 Dont 12 tonnes potentiellement valorisés par collecte sélective
 Dont 22 tonnes potentiellement valorisée en recyclerie

2. Eaux usées**a. L'assainissement collectif**

Un réseau public d'assainissement de type pseudo-séparatif, entièrement gravitaire, dessert le village de Fozzano, à l'exception de la mairie de 4 habitations à l'Est du bourg.

Il est constitué de conduites en PVC dont les diamètres sont compris entre 160 et 200.

La carte de la page suivante précise les zonages d'assainissement collectif et non collectif.

Il n'existe actuellement pas de station de traitement des eaux usées, les effluents étant déversés au Nord-Ouest du village dans un ruisseau affluent du Baracci.

La construction d'une station de type lit bactérien a été autorisée par arrêté n°96-0329 du 22/02/1996.

La commune des Fozzano sera donc dotée d'une STEP au village. **L'avant-projet sommaire a déjà été réalisé, l'opération doit être inscrite à la prochaine contractualisation triennale Agence de l'Eau/CDC/CCSVT qui devrait être formalisée au cours du second semestre 2019.** Les terrains sont désormais acquis par l'EPCI qui a immédiatement lancé les études.

Le calendrier de réalisation de cette opération est la suivante :

- Second semestre 2019 : Contractualisation CDC/AE/CCSVT
- Premier semestre 2020 : Maîtrise du foncier (achat du terrain)
- Second semestre 2020 : Lancement de la maîtrise d'œuvre
- Premier semestre 2021 : Consultation des entreprises – Phase travaux
- Second semestre 2021 : Début des travaux
- Premier semestre 2022 : Réception des travaux

La station de traitement des eaux usées sera de **type Filtres Plantés de Roseaux** à un étage non étanche, drainé, recirculé, dimensionné **pour 380 EH**.

Un réseau de transfert du rejet actuel sera créé jusqu'au site de la future STEP.

La commune est en phase de prospection foncière, à l'aval du village. Plusieurs propriétaires ont été à ce jour contactés.

Le flux de pollution généré sur le secteur du bourg de Fozzano a été estimé à **180 EH en hiver le week-end et 450 EH en saison estivale**. Le système de filtres supporte des excédents sur de courtes durées.

b. Assainissement individuel

Dans les zones non couvertes par l'assainissement collectif, les habitations ont recours à la filière d'assainissement autonome.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été mis en place en 2011.

Plusieurs paramètres sont à prendre en considération pour valider la faisabilité de l'assainissement :

- La pente du terrain
- Les caractéristiques géologiques, hydrogéologiques et pédologiques du terrain
- La perméabilité du sol
- La taille des parcelles

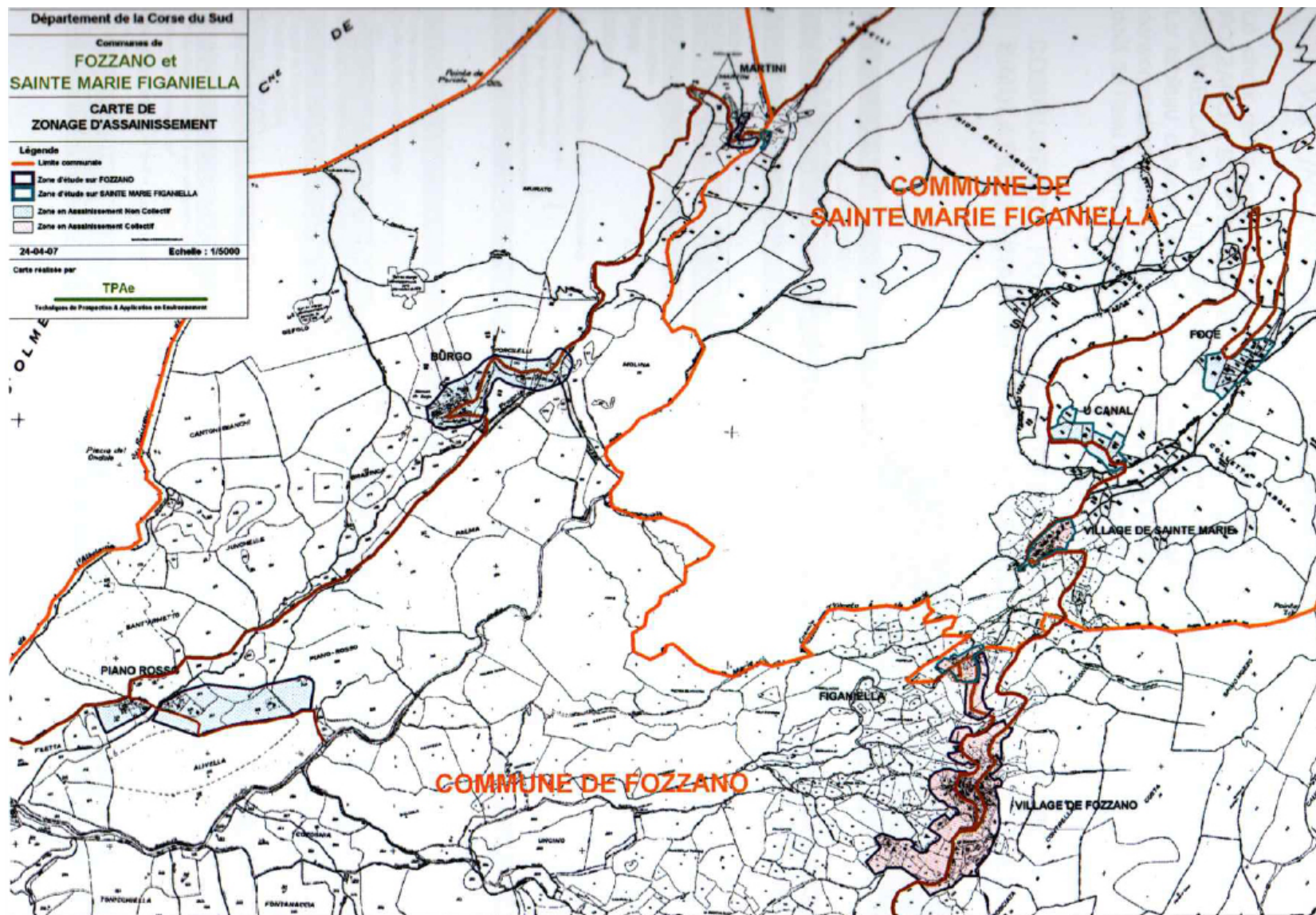
Ce type d'assainissement est présent dans les zones en dehors du centre du village (Piano Rosso, Burgo, Martini) :

- **Piano Rosso** : la majorité des dispositifs sont à réhabiliter à moyen terme, d'autant plus que cette zone est amenée à se développer. La présence de forages, la pente des terrains à l'est et la présence d'un ruisseau sont des contraintes à prendre en compte. L'aptitude du sol est variable : bonne à l'Est et médiocre à l'Ouest

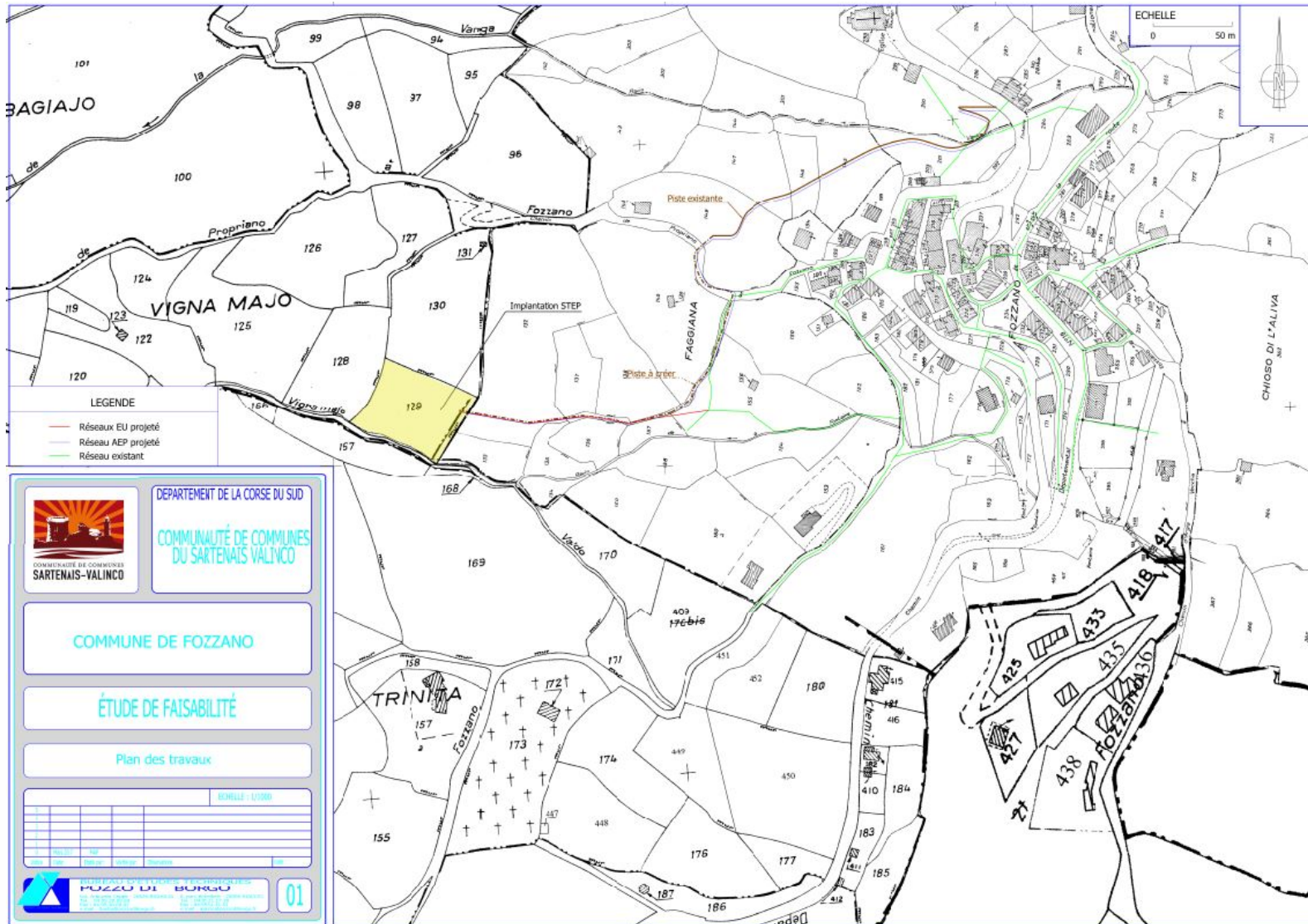
- **Burgo** : la majorité des dispositifs sont à réhabiliter à moyen terme. L'étude préalable au zonage d'assainissement de 2007 fait état d'un dispositif à réhabiliter d'urgence car il engendre des nuisances pour le voisinage. L'aptitude du sol est moyenne et il faudra prendre en compte la pente des terrains au Nord de la zone.
- **Martini** : la majorité des dispositifs sont à réhabiliter à moyen terme. Les contraintes sont fortes en raison de la présence de roche et de la pente. L'aptitude du sol à l'assainissement est médiocre (roche affleurante).

L'assainissement individuel est aussi présent dans le bourg, pour la mairie qui est équipée d'une fosse septique et pour 4 habitations à l'Est du bourg qui sont reliées à une fosse communale. Ces dispositifs sont incomplets car ils ne disposent pas de système d'épandage conforme à la réglementation.

La CCSVT précise, en accord avec les services de la préfecture, que toute nouvelle construction en zone d'assainissement collectif non conforme pourra disposer d'un assainissement autonome à l'appui d'études d'aptitudes des sols à la parcelle (SPANC).



Source : Etude préalable au zonage d'assainissement. TPAe



Plan du réseau EU actuel et projeté et réseau AEP projeté

8. Réseaux des eaux pluviales

A flanc de versant, l'implantation générale du village ne permet pas une stagnation des eaux de ruissellement et les constructions sont en recul par rapport aux voies d'écoulement naturel. La configuration géographique mais également le réseau des rues et venelles démultiplient les voies d'écoulement des eaux de surface.

La pente naturelle du site permet un écoulement vers le fond de talwegs. Il capte les eaux du versant dont la couverture végétale permet déjà une première infiltration. Dans le village, les eaux de ruissellement adoptent la pente des voies et des rues du village. Cet écoulement se fait globalement en surface. Il existe plusieurs sections de réseaux souterrains qui permettent la traversée des voies mais également de soustraire des volumes d'eaux pluviales de la voirie principale. La densité urbaine du cœur du village conjuguée aux effets de la pente provoque une concentration des eaux de pluie le long de ruelle et un gonflement des flux vers l'aval. Pour éviter ce phénomène plusieurs grilles et avaloirs ont été installés au centre du village sur la RD. Les eaux sont ainsi conduites vers un talweg secondaire au sud du village, à proximité du lavoir.

Les eaux qui ne sont pas captées par ce réseau souterrain défilent le long des voies. La présence de trottoir, de murets permet de bien la canaliser. Elle finit par s'écouler dans les caniveaux de la RD.

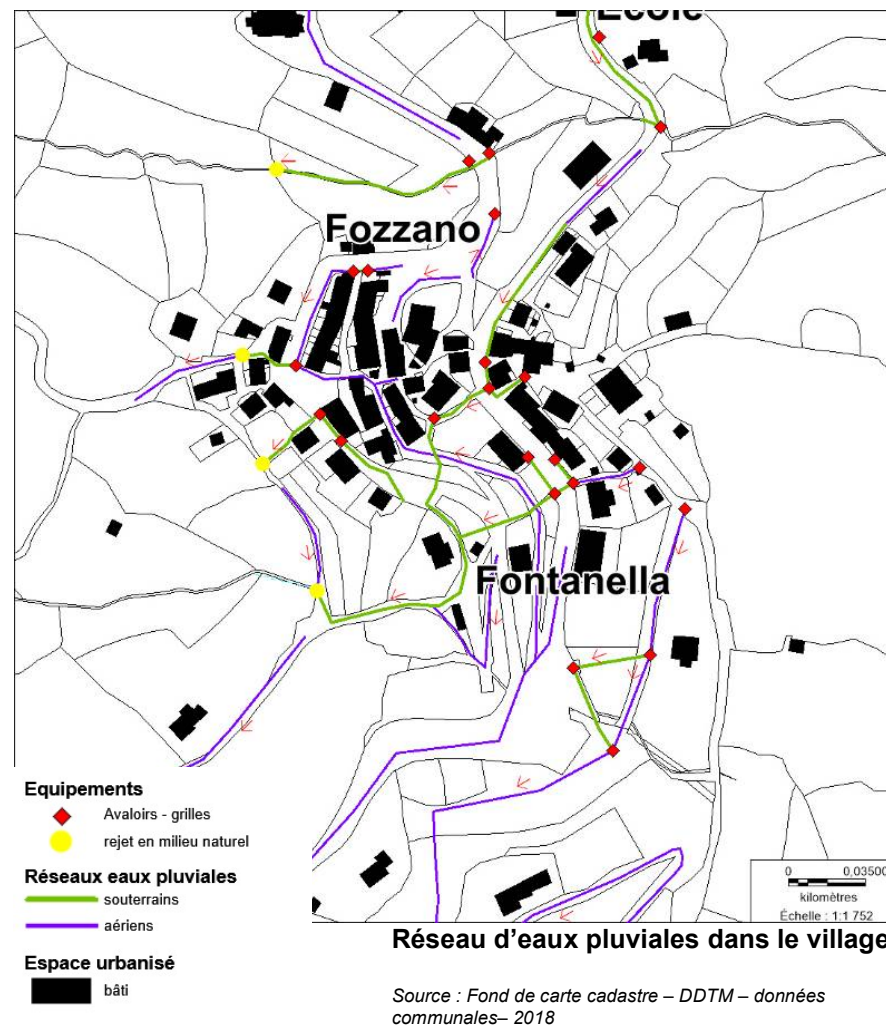
Le rejet des eaux captées se fait directement dans le milieu naturel. Au point de rejet, il n'existe pas d'érosion anormale du site.

Dans la proche périphérie, les espaces verts des constructions jouent un rôle dans la limitation des flux. Cependant, il est à noter une érosion importante de la voie d'accès dans le lieu-dit Chioso della Funtana en absence d'enrobé et de canalisation des eaux pluviales alors que la pente est importante.

Hormis les dommages sur le site par l'érosion, c'est le cumul de terre sur le RD qui est problématique.

Dans les différents hameaux, les eaux pluviales sont absorbées par le sol des jardins privés. Une partie s'écoule cependant le long des accès pour

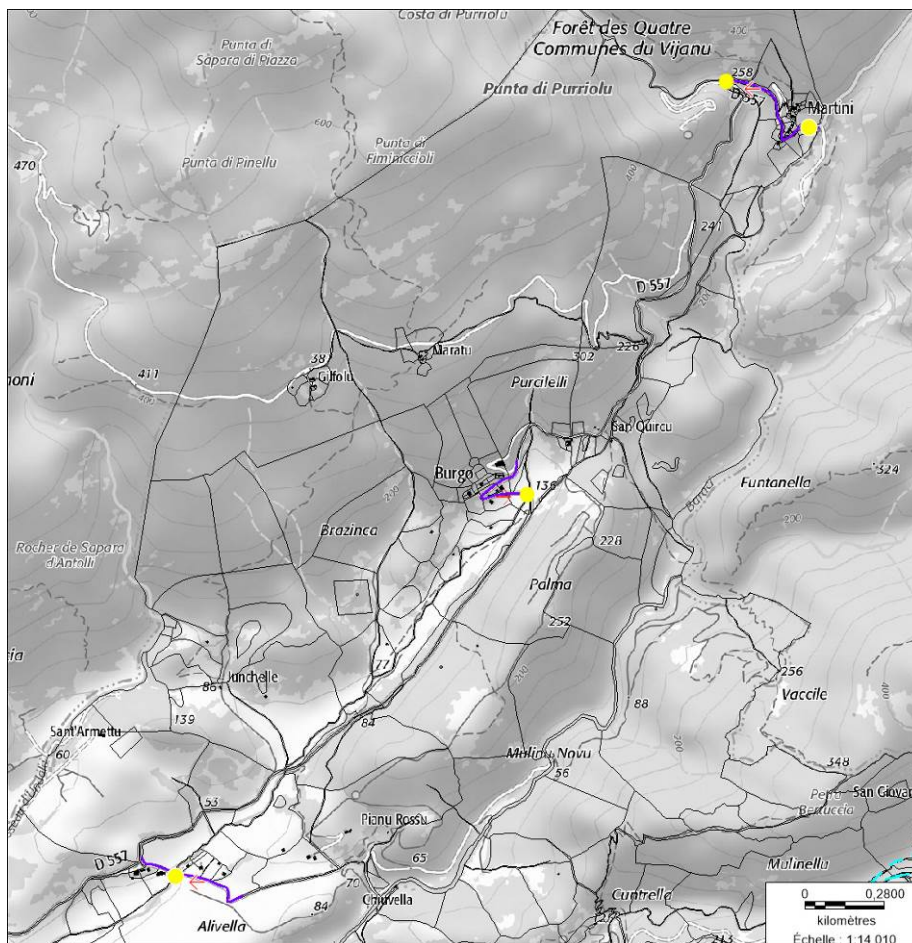
être canalisée le long de la RD. Sur certaine portion ; on trouvera des bordures bétons avec un point de rejet en zone naturelle, dans d'autre des bas-côtés enherbés.



9. Paysages

La loi n° 2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée le 8 août 2016.

Ces objectifs se conjuguent avec les orientations fixées par le PADDUC.



Réseau d'eaux pluviales dans les hameaux

Source : Fond de carte Scan 25 – DDTM – données communales – 2018

Des enjeux paysagers à prendre en compte

Il existe des enjeux paysagers au confluent du grand paysage et de l'urbanisation qui recouvrent une dimension régionale, justifiant leur insertion dans le PADDUC.

Les paysages construits par l'agriculture, l'urbanisation, les modes de production sont révélateurs de mode de vie. Aussi, en prônant une démarche de requalification paysagère globale pour venir réparer ou redessiner des lignes de forces du paysage, il s'agit de mener une réflexion sur la stratégie à engager pour créer ou conforter un attachement au territoire et améliorer la qualité du cadre de vie.

RAPPEL DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PADD

- ▶ Identifier les secteurs sur lesquels l'impact de l'urbanisation récente sur le grand paysage cause des dommages pénalisants pour maintenir le cadre de vie des résidents, les moyens d'une économie productive et l'attractivité touristique de l'île. (Livret II – 2.PADD, OS. 12.2)
- ▶ Venir réparer ou redessiner des lignes de forces du paysage. (Livret II, - 2.PADD, OS. 12.2 – p. 232)
- ▶ Favoriser l'intégration paysagère y compris dans la poursuite de l'urbanisation. (Livret II – 2.PADD, III.C et III.D)

➔ Livret I – Diagnostic p.103

Source : PADDUC - Livret IV – SAT – page 104

Ainsi, les documents de planification s'attacheront à analyser les enjeux paysagers pour une requalification ou une préservation de l'existant en intégrant les grandes lignes de forces.

L'atlas paysager participe en Corse à la compréhension des paysages, et apporte des pistes de réflexion qui peuvent entre autres être abordées à l'échelle de la carte communale.

Dans le cadre de ce document MH Stefanaggi, paysagiste d.p.l.g apporte son concours dans des orientations précises retranscrites notamment dans le cahier de recommandations et d'orientations paysagères qui accompagnera le zonage de la carte communale.

1. Fozzano dans le paysage des vallées du Sartonais

Le territoire communal est inclus dans l'ensemble paysager **des Vallées du Sartonais**.

Au sud-ouest de l'île, l'ensemble s'organise autour du golfe du Valincu, le moins vaste des quatre grands golfes qui échancrent les côtes occidentales de la Corse. Il prend ses racines dans les montagnes de l'intérieur, avant de s'ouvrir sur la mer. Au nord, il s'appuie sur le chaînon d'Istria, culminant au Monte San Petru (1362m) qui isole la vallée du Baracci du bassin versant du Taravu ; la RT 40 venant d'Ajaccio franchit ces reliefs au col de Celaccia (583m), au-dessus d'Olmeto. L'ensemble est borné au sud et au sud-ouest par une série de croupes séparant le bassin du Rizzanese et du Fiumicicoli de la grande vallée de l'Ortolu, sous la montagne de Cagna, et du massif littoral de Campomoru-Senetosa. Sur sa face orientale, il se raccorde à l'Alta Rocca à l'aval des villages de Santa Lucia di Tallano et de Levie. (Atlas des paysages de Corse)

L'ensemble « Vallées du Sartonais » se compose de cinq unités :

- Cirque de Baracci et versants d'Olmeto
- Plaine du Valincu – Rizzanese
- Plaines et piémonts du Sartonais
- Ville de Sartene
- Ville de Propriano
- Versants de Belvedere – Campomoro

La commune de Fozzano se situe dans l'unité du Cirque de Baracci et versants d'Olmeto qui est délimitée en amont par le col de Saint Eustache et la forêt territoriale de Valle Mala et en aval par la plage de Baracci jusqu'à la plage de Tenutella. Cette unité englobe les villages de Santa Maria Ficaniedda, Fozzano, Arbiddali, Vighjaneddu et Ulmetu.



Ensemble paysager des Vallées du Sartonais (source : Atlas des paysages de Corse)

Dans la plaine alluviale inondable qui s'étend au fond du golfe, derrière l'embouchure du Baracci, de grandes prairies agricoles bordées de douces collines bocagères font une transition avec les versants boisés où s'accrochent les villages historiques. Au voisinage de Propriano – notamment près de Viggianello – et en bord de mer, les pentes des collines sont cependant mitées par l'installation récente d'un habitat récent diffus. Ce dernier brouille la perception du parcellaire agricole et la lecture des noyaux bâtis anciens.

En remontant le cours d'eau du Baracci vers l'intérieur de l'unité, le paysage conserve la même organisation générale, malgré le rétrécissement de la plaine en fond de vallée. Les versants sont très boisés, quelques amas rocheux et parfois des vestiges d'anciennes

terrasses agricoles émergeant çà et là de la couverture forestière de chênes verts.

Plus haut en amont la vallée du Baracci se referme, prenant l'allure d'un cirque montagneux cerné par de grandes barres rocheuses et les hautes crêtes rouges de Santa Maria Figaniella. Cette partie haute de la vallée, où le vert des pins laricio contraste avec les couleurs et les tonalités minérales du granite, peut être découverte par le RD419 qui grimpe vers le col de Saint-Eustache (995m), mais aussi par le RD19 montant vers le col de Siu (731m) depuis le village historique de Fozzano.



Terres agricoles de la vallée du Baracci (sources : Atlas des paysages de Corse)

Juchés sur des épaulements des montagnes, les villages de Fozzano et Santa Maria Figaniella, entre lesquels s'étend un ancien verger d'oliviers. Leurs abords immédiats, bien entretenus en prairies et vergers, mettent en évidence le bâti dense des bourgs dont le caractère s'accorde avec le paysage environnant.

Depuis les villages étagés en bord de route s'ouvrent de superbes panoramas sur la vallée et le golfe de Valincu. La découverte de ces paysages peut se faire aussi à partir de nombreux chemins balisés – dont les Mare a Mare sud qui se rejoignent à Fozzano.



Santa Maria Figaniella (2e plan) et Fozzano (1e plan) (source : Atlas des paysages de Corse)



Le golfe du Valincu depuis les villages de l'intérieur de la vallée (source : Atlas des paysages de Corse)

2. Les ambiances du village

Fozzano est riche d'un patrimoine bien conservé et du soin qui est apporté à ces espaces publics. **Rues et ruelles pavées** créent des ambiances de grande qualité.



La végétation plantée (acacias) ou les jardins en terrasses agrémentent et rythment ce décor très minéral. Leur préservation est un enjeu fort de l'identité du village



L'eau et les ouvrages qui s'y rattachent sont également très présents dans ce paysage bâti. Ces lieux (fontaines, lavoirs...) sont des lieux symboliques et des points de repères dans ce village organisé en étage.

3. Patrimoine bâti

Le village est riche d'un patrimoine bâti de grande qualité dont l'état de conservation est plutôt bon. Il participe à l'attractivité du village et à son intérêt du point de vue culturel.

De nombreuses bâtisses se distinguent et sont recensés par l'inventaire national. Les façades sont par ailleurs le support de détails d'intérêt comme les portes, les inscriptions...



Maison forte de la famille Durazzo, 16^{ème} siècle (source : culture.gouv.fr)



Détails en façade



Portes



On retrouve 15 maisons et maisons de notable datant de diverses époques, du 15^{ème} siècle pour la plus ancienne jusqu'au 20^{ème} siècle pour les plus récentes.

Sont également répertoriés :

- la tour de Colomba, la mairie,
- l'école,
- la chapelle de la Sainte Trinité
- l'église paroissiale de l'Annonciation.



16^{ème} maison « Torra vecchia, tour Carabelli, 16^{ème} siècle (source : culture.gouv.fr)



< 26^{ème} maison (maison de notable), 1^{ère} moitié 19^{ème} siècle (source : culture.gouv.fr)



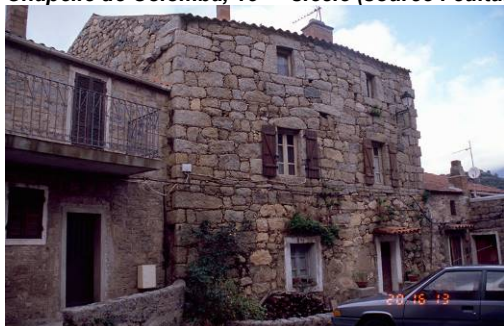
Mairie et école, limite 19^{ème} – 20^{ème} siècle (source : culture.gouv.fr)

Chaque porteur de projet doit être vigilant quand à l'impact de ses choix sur la préservation du patrimoine architectural et de l'ensemble bâti sur lequel il intervient.

Les services de l'UDAP 2A - ABF sont à disposition des porteurs de projets devant intervenir pour rénover, réhabiliter,, agrandir...en amont du projet comme les architectes et paysagistes de la DDTM. La commune bénéficie d'une étude architecturale exécutée fin 2019 sur la patrimoine bâti pour mieux faire connaître celui-ci auprès des administrés et pour sensibiliser le public.

Des fiches pédagogiques sont également consultables sur le site suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Corse/Aides-et-demarches/Architecture-et-Urbanisme>

Chapelle de Colomba, 15^{ème} siècle (source : culture.gouv.fr)



18^{ème} maison, 17^{ème} siècle (source : culture.gouv.fr)

Consultations préalables (CP) :

Il est recommandé de consulter l'UDAP avant le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation, qu'il s'agisse d'une construction neuve, d'une modification de bâtiment existant, d'une démolition, de la création d'un lotissement, de l'implantation d'une enseigne ou de l'aménagement d'un espace extérieur.

Hors espaces protégés, il est conseillé de prendre contact avec le CAUE, qui assure un conseil architectural gratuit.

Ce travail en amont, fait d'écoute réciproque et de dialogue, permet le plus souvent d'éviter les blocages qui pourraient apparaître lors de l'instruction des dossiers.

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Corse/Patrimoine-et-architecture/UDAP-unites-departementales-de-l-architecture-et-du-patrimoine/UDAP-2A-Corse-du-Sud>

4. Protection au titre des monuments historiques

Un monument historique est un édifice qui a été classé ou inscrit afin de lui assurer une protection juridique, du fait de son intérêt historique ou artistique.

La tour de Colomba est inscrite au titre des monuments historiques en totalité par arrêté ministériel du 7 mars 1952.

A ce titre, **un périmètre réglementaire de 500 mètres** autour du monument engendre des prescriptions particulières pour tout projet de construction qui y serait inclus. Les projets de construction dans ce périmètre sont donc soumis à l'avis de l'ABF.



Rayon de 500m autour de la tour Colomba. Extrait de la carte « Atlas des patrimoines ».

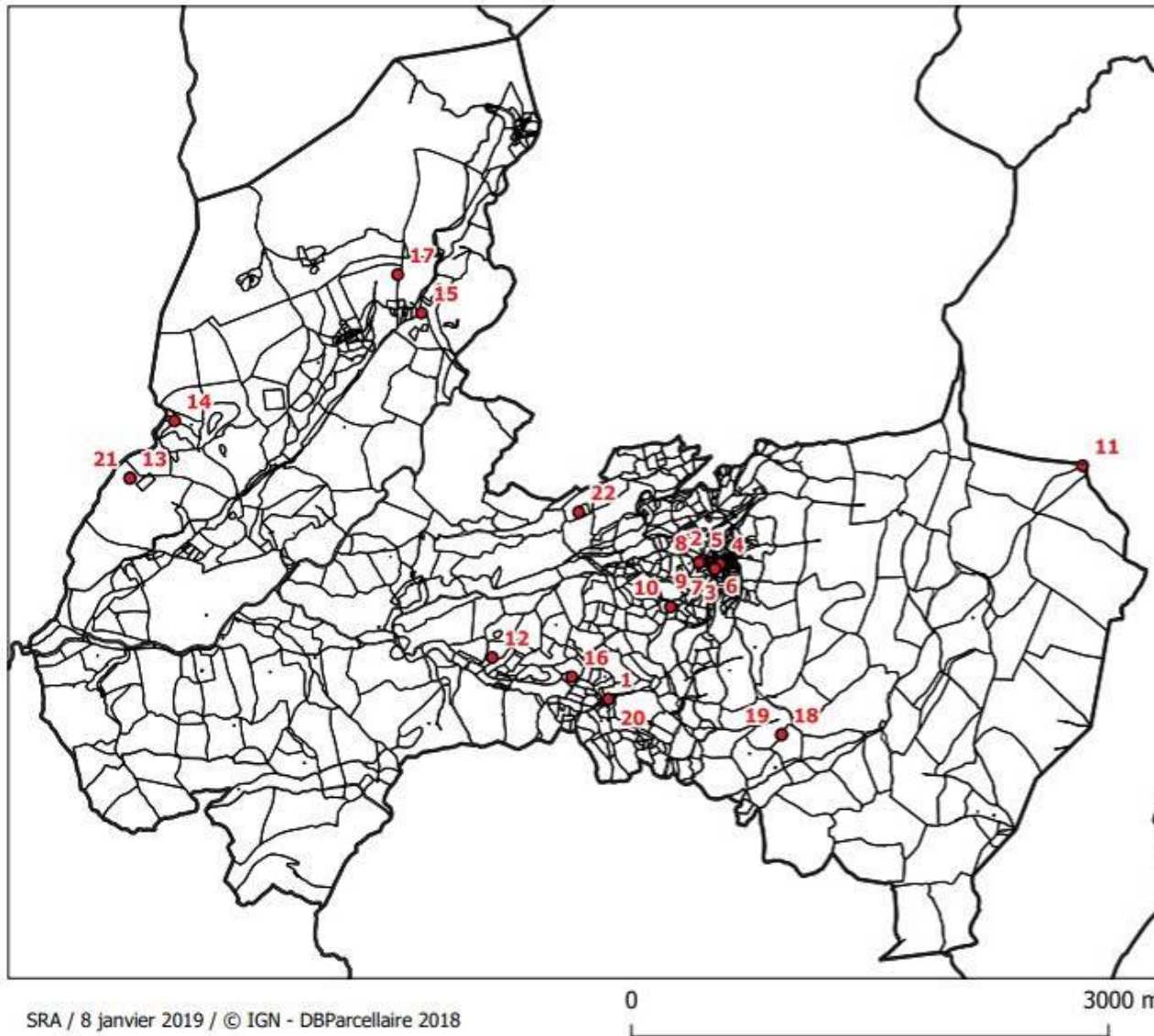
5. Sites archéologiques

Les sites ci-dessous ont été recensés sur le territoire, les chiffres correspondent à la carte de la page suivante :

Num.	Désignation	Num.	Désignation
1	CASEVECCHIE	12	CAGAMELA
2	FOZZANO	13	SAN ARMETTU
3	TORRA VECCHIA	14	JUNCHELLE
4	TOUR DURAZZO	15	SAN QUIRCU
5	MAISON I	16	SAN PETRU
6	MAISON II	17	CASTELLO SARACCINO
7	MAISON III	18	CULETTE
8	MAISON IV	19	CULETTE
9	SEPULTURE I	20	CASEVECCHIE
10	EGLISE DE LA TRINITE	21	SAN ARMETTU
11	CASTELLO D'ARJA VECCHIA	22	SAN GIOVANNI

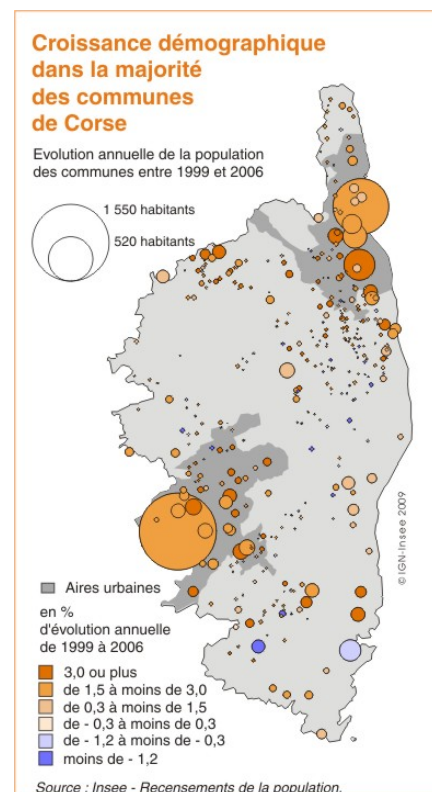
Tous travaux affectant le sous-sol et relevant du Code de l'Urbanisme ou du Code de l'Environnement, dans l'emprise des sites et zones archéologiques précités, doivent être soumis à la préfecture de Corse, DRAC, service régional de l'archéologie.

Les opérations d'aménagement, de construction, d'ouvrage ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance, affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises qu'après accomplissement des mesures de détection, et ; le cas échéant, de conservation ou de sauvegarde par l'étude scientifique conformément au code du patrimoine livre V, titre II.



Carte des sites archéologiques. Source : DRAC

1. Contexte régional



La région compte au dernier recensement de 2011, 299 000 habitants ; 294 118 en 2006. La croissance démographique reste soutenue et la plus forte parmi l'ensemble des régions : ainsi la croissance s'établit en 2006 à 1,8 % par an depuis 1999, contre 0,7 % au niveau national. Si elle touche principalement les pôles urbains, les espaces ruraux sont désormais concernés comme le montre la carte INSEE ci-contre. Les aires urbaines rattachées à Ajaccio et Bastia absorbent la moitié de la croissance démographique de la région. Le regain démographique des communes rurales de bonne accessibilité est principalement alimenté par des déplacements de population des zones urbaines.

III- POPULATION ET DEMOGRAPHIE

Le rythme de croissance observé permet de faire quelques projections 2007-2040 : l'INSEE estime qu'en suivant une tendance moyenne annuelle de +0,5%, la région pourrait **compter 350000 habitants en 2040, soit 50000 habitants de plus sur les 25-30 prochaines années. Ce n'est pas sans incidences, entre autres, sur les questions d'aménagement du territoire.**

La Corse trois fois moins densément peuplée que la province
Densité de population en 2006 par type d'espace (en habitants par km²)

Type d'espace	Corse	France de province
Pôle urbain - Ville centre	1 058	1 013
Pôle urbain - Banlieue	258	450
Périurbain	35	71
Total espace urbain	104	183
Total espace rural	16	35
Tous espaces	34	94

Source : Insee - Recensement de la population.

Source : extrait Insee corse Flash – avril 2014)

Par ailleurs, d'ici 2040, **la population des plus de 65 ans va quasiment doubler absorbant à elle seule la totalité de la croissance démographique régionale**. Les catégories les plus jeunes seront inférieures en nombre par rapport aux catégories plus âgées : **ainsi, un insulaire sur huit aura moins de 15 ans**.

Ce vieillissement est une réalité qui aura des incidences sociales et démographiques principalement dans les zones rurales.

2. Contexte local

1. Caractéristiques de la population totale

La commune de Fozzano est la 8^{ème} commune la plus peuplée parmi les 18 communes regroupées dans la CC du Sartonais-Valinco-Taravo avec **206 habitants au dernier recensement (INSEE 2015)**, ce qui représente 1,8% de la population totale de la CC (11 485 habitants en 2015).

L'évolution de la population communale des 100 dernières années s'établit en 3 phases. Le graphique ci-contre montre une population importante entre 1901 et 1946, résultant d'installations au cours de cette période et antérieures, qui se stabilisait aux alentours des 550 habitants (jusqu'à 658 en 1926). S'en est suivi une forte diminution à partir de 1954 qui a connu quelques fluctuations jusqu'à 1990 avec un nombre d'habitants compris entre 150 et 182.

Depuis 1990, une croissance positive jusqu'à aujourd'hui, passant de 152 habitants en 1990 à 212 habitants en 2016 pour les derniers recensements publics. Notons ainsi une progression de +6% entre **2011 et 2016, soit 1.2% par an**.

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Population	150	174	182	152	195	198	200	212
Densité moyenne (hab/km ²)	7,7	8,9	9,3	7,8	10,0	10,1	10,2	10,8

Source : extrait Insee recensement

Cette tendance générale est assez caractéristique des communes de l'intérieur de la Corse qui connaissent un **phénomène de désertification** notamment dû à l'attractivité des pôles urbains (Ajaccio en particulier) et de leurs communes périphériques sur la façade littorale. En effet, ces derniers, forment les principaux bassins d'emploi de la région, regroupent les principales activités et services et offrent ainsi différentes perspectives d'épanouissement attirant donc de nouveaux habitants.

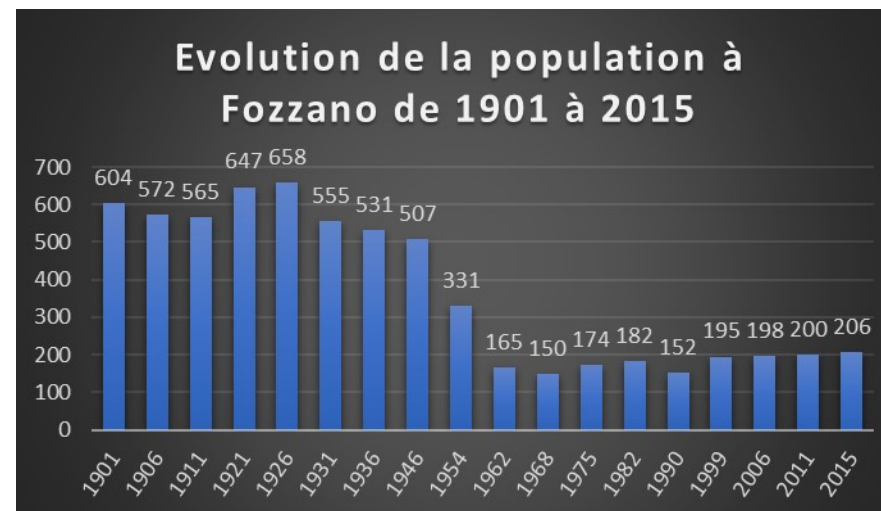
La progression démographique constatée témoigne du **regain d'intérêt pour les communes périphériques de Propriano**, pôle urbain qui connaît un regain de dynamisme mais aussi une augmentation de ces prix immobiliers.

Depuis 2008, à l'instar du territoire de la CC, le solde naturel de Fozzano est négatif mais relativement stable, -1,7 en moyenne, avec un nombre moyen de 3,3 décès contre 1,6 naissances (soit 33 décès pour 16 naissances).

	2016	%	2011	%
Ensemble	212	100,0	200	100,0
0 à 14 ans	28	13,2	25	12,5
15 à 29 ans	23	10,8	38	19,0
30 à 44 ans	40	18,9	29	14,5
45 à 59 ans	49	23,1	52	26,0
60 à 74 ans	51	24,1	35	17,5
75 ans ou plus	21	9,9	21	10,5

Source : INSEE

Les différentes phases de regain de population depuis 1990 sont dues en grande partie à l'installation de **nouveaux habitants venant d'autres communes, autrement dit par solde migratoire.**



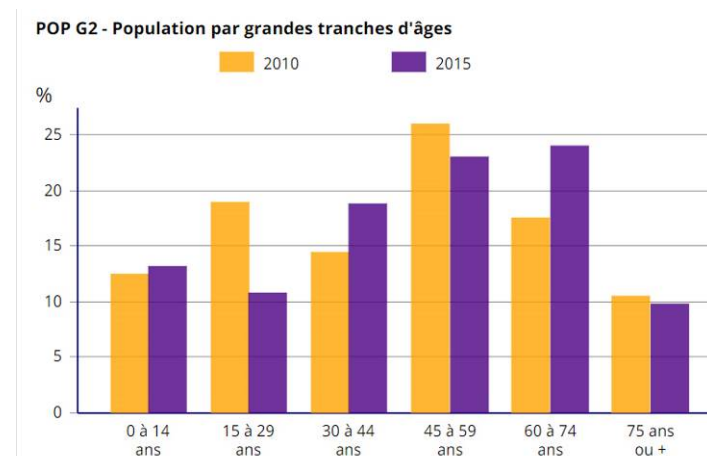
Source : données provenant de Cassini jusqu'en 1999, INSEE à partir de 2006 et EHESS

On relève **une stabilité du solde naturel** mais **une forte croissance du solde migratoire qui est en 2016 de +1,8%.**

En Corse, entre 2009 et 2014, on observe les taux d'évolution les plus élevés dans les catégories d'âge 60 à 74 ans (+0,9%) ainsi que chez les 75 ans ou plus (+0,6%) alors que les autres catégories d'âge ont un taux d'évolution négatif ou stable.

Pour la commune de Fozzano, nous retrouvons ces taux d'évolutions positifs pour la catégorie d'âge 60 à 74 ans et négatif pour les catégories d'âge 15 à 29 ans et 45 à 59 ans mais la dynamique est inversée sur les autres tranches d'âge.

Les statistiques montrent clairement que la population de Fozzano est assez âgée (près de 34% de la population a 60 ans ou plus) et tend à le devenir d'avantage au fil des années (+ 16 habitants des 60 à 74 ans entre 2010 et 2015). **Il faut toutefois nuancer car ce recensement n'a pas pu intégrer les dernières arrivées de population dont le profil est plutôt jeune.** Il s'agit en effet de jeunes couples avec enfants ou en âge d'en avoir.



Source : INSEE

En été, la population est plus élevée :

	Hiver	Eté
Village	180	350
Pianu Rossu	12	25
Martini	2	10
Burgo	10	80

Ces fluctuations saisonnières ne sont pas sans incidences sur les besoins en équipements et leur fonctionnement.

2. Les ménages

En 2016, la commune comptait **110 ménages**. La situation des ménages se traduit par :

- Augmentation du nombre de personnes vivants en couple dans les tranches d'âge 20 à 24 ans et 25-39 ans entre 2010 et 2015. Cette évolution peut s'expliquer par l'arrivée de nouveaux couples dans la commune, surtout chez les plus jeunes.

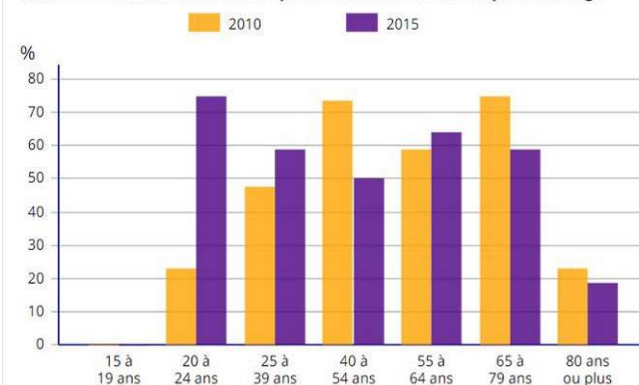
- Nette diminution pour la tranche d'âge de 40 à 54 ans, qui peut s'expliquer en partie par un changement de statut des personnes de cette tranche d'âge, d'autant plus que le nombre de personnes de 40 à 54 ans vivants seules est en augmentation sur la même période. Diminution également du nombre de personnes vivants en couple pour les tranches d'âges 65 à 79 ans et 80 ans et plus entre 2010 et 2015. Des décès peuvent être la cause de cette tendance pour les plus de 65 ans.

Les statistiques sur le statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus nous montrent que **61,4% des personnes ne sont pas mariées et 38,6% des habitants le sont, en 2015**.

La taille des ménages est analysée par le nombre moyen d'occupants par résidence principale. C'est en 1999 que l'on retrouve la valeur la plus

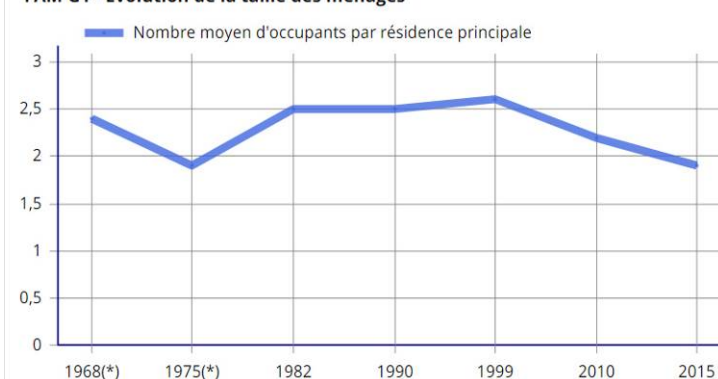
élevée avec 2,6 occupants en moyenne. Depuis, une diminution s'observe et en 2015, la valeur atteint **1,9 occupant en moyenne par résidence principale**. La tendance de la commune de Fozzano est semblable aux tendances observées à l'échelle de la Corse avec des valeurs très proches.

FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge



Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages



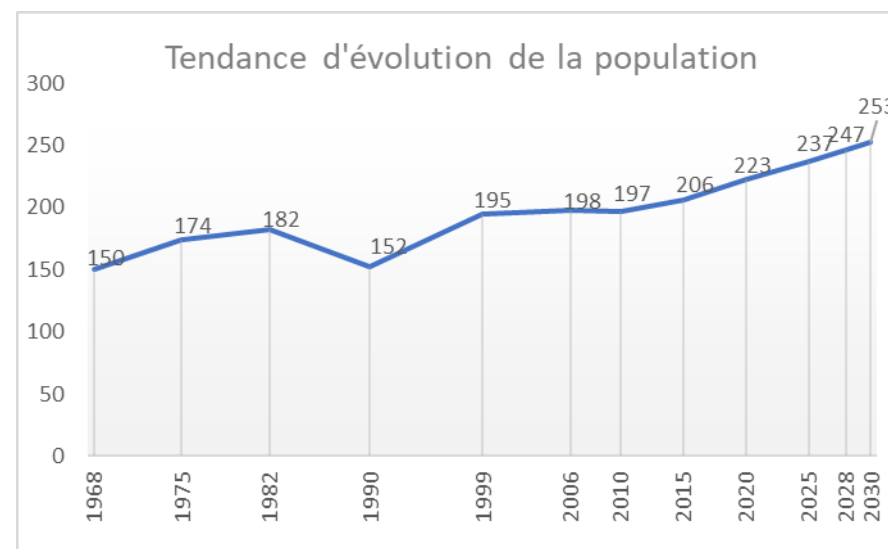
3. Perspectives

Nous retiendrons la période 2010-2016 pour établir une tendance d'évolution de la population.

D'un point de vue prospectif, en suivant cette dynamique d'évolution depuis 2010, **la commune pourrait atteindre 253 habitants à l'horizon 2030 en suivant un scénario tendanciel constant, avec un taux de variation annuel de 1,27% (soit +2,5 habitants par an).**

La population, aussi bien au niveau régional que communal, est en augmentation avec une légère tendance au rajeunissement sur la commune, corroborée par l'augmentation en 2016 du nombre de personnes déclarant vivre en couple en âge d'avoir des enfants ou en passe de le devenir.

Taux constant à partir de l'évolution de population 2010-2016 de la commune		
Année	Population	Nombre de ménages
2016	212	112
2017	215	113
2018	217	114
2019	220	116
2020	223	117
2021	226	119
2022	229	120
2023	232	122
2024	235	123
2025	237	125
2026	240	127
2027	244	128
2028	247	130
2029	250	131
2030	253	133

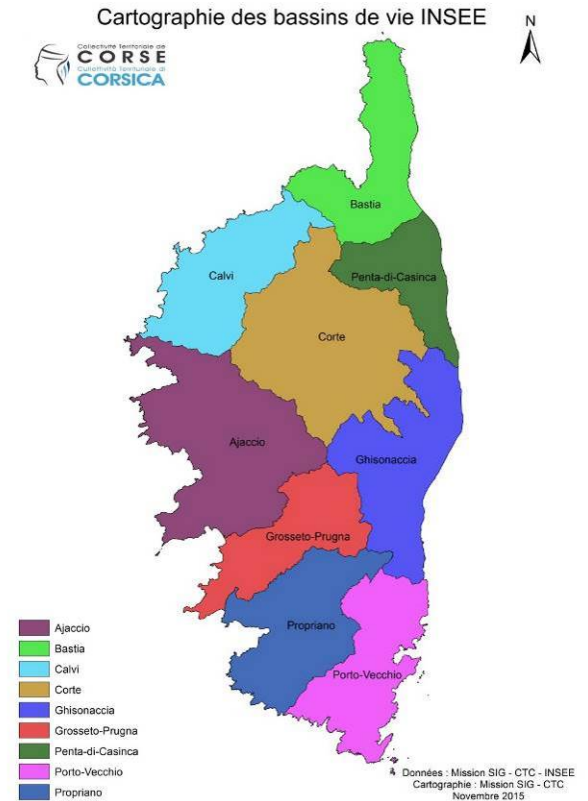


L'enjeu du monde rural réside dans l'attrait des populations plus dynamiques capables d'investir le territoire par des projets novateurs ou porteurs d'emplois.

La commune peut fixer un objectif de +50 habitants sur les 10 prochaines années tenant compte des projets en cours, d'un regain d'intérêt pour les zones rurales de certaines populations, de la proximité de Propriano polarité en expansion et la mise en place de la carte communale.

1. Contexte régional

A l'échelle régionale, neuf bassins de vie structurent le territoire Corse pour l'accès des habitants aux commerces et services. Le relief et le réseau routier de la région font que les temps d'accès aux équipements sont globalement supérieurs à ceux du continent. En Corse, seul deux bassins de vie sont urbains, Ajaccio et Bastia. Les sept autres sont qualifiés de ruraux, ils connaissent une gamme d'équipements accessibles moins variée et des temps d'accès plus élevés.



IV- MARCHÉ DU TRAVAIL ET ÉCONOMIE

Trois d'entre eux se démarquent par la population de leur pôle de service ou la proximité des bassins urbains : Porto-Vecchio, Grosseto-Prugna et Penta-di-Casinca.

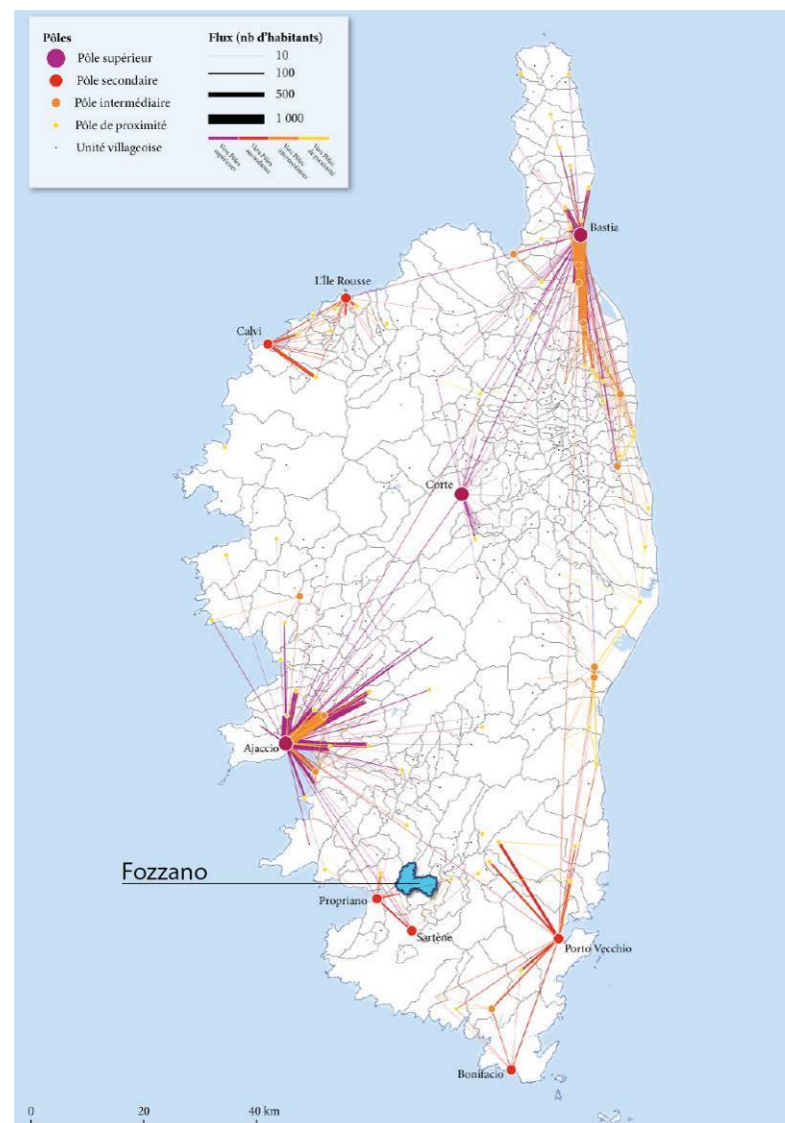
Les bassins de vie de l'île les plus ruraux, sont assez autonomes car ils disposent des équipements les plus courants.

Le bassin de vie de Propriano regroupe 35 communes, avec une majorité intégrée à l'intercommunalité de l'Alta Rocca et du Sartenais-Valinco.

Au regard du PADDUC ce bassin de vie regroupe **2 pôles de services secondaire (de niveau 2), qui sont Propriano et Sartène**, mais également **4 pôles de proximité** avec les communes de **Levie, Sainte-Lucie-de-Tallano, Viggianello et Petreto-Bicchisano**.

A savoir que le pôle secondaire « compte parmi les 31 équipements identifiés par l'INSEE au moins 25 types d'équipements dont les services de base décrits au sein du pôle intermédiaire auxquels s'ajoutent au moins un service de santé de type hôpital de proximité et/ou un équipement éducatif de type lycée et/ou, une infrastructure de transport de type port ou aéroport, et/ou un service public aux personnes et administration de type sous-préfecture ».

Le reste des communes du bassin de vie de Propriano, dont Fozzano, sont identifiées en **tant qu'unité villageoise** (support de ressources patrimoniales et de logements).



Source : PADDUC - Livret 3 - SAT

2. Tissu économique local

1. Contexte général

Au 31 Décembre 2016, la commune de Fozzano **regroupait 24 établissements actifs tous secteurs confondus sur son territoire.**

Fozzano est une commune qui a développé une économie composée d'une majorité d'**activités artisanales, de petits commerces et services.** En effet, l'économie locale compte 15 entreprises de commerces et services, soit 62,5%.

La grande majorité du service économique ne comprend pas de salarié. Seulement 4 entreprises, soit 16% des établissements en comprennent (entre 1 et 9 salariés).

Depuis 2009, entre 1 et 5 établissements sont créés chaque année. Notons qu'en 2017, 11 établissements ont été créés, ce qui représente une très forte évolution de près de +50%.



La sphère productive représente 24% des établissements contre 76% pour la sphère présentielle.

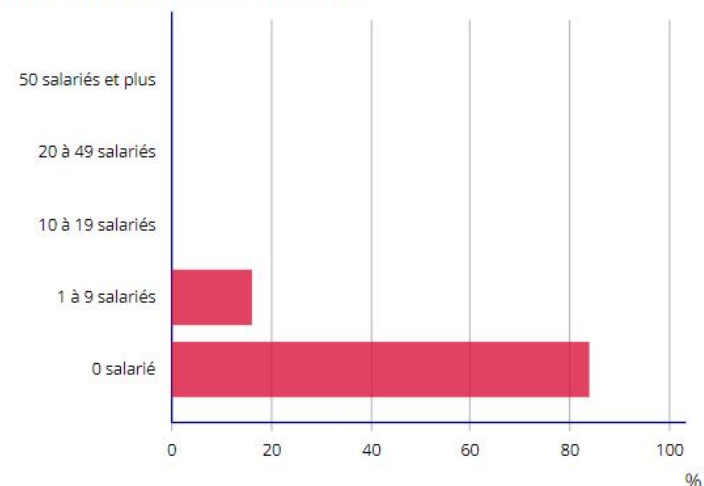
Globalement, c'est un tissu économique **qui reste stable et équilibré** proportionnellement à la population communale. Les nouvelles populations ont été porteuses d'un dynamisme certain avec la création de 11 établissements en 2011.

< **Biscuiterie artisanale**

	Nombre	%
Ensemble	24	100,0
Industrie	4	16,7
Construction	5	20,8
Commerce, transport, hébergement et restauration	9	37,5
Services aux entreprises	4	16,7
Services aux particuliers	2	8,3

Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2016. Source : INSEE

CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2015



Source : INSEE

2. Différents secteurs

a. Agriculture

- **Contexte régional**

Les données régionales montrent une prépondérance des exploitations de taille moyenne et grande à hauteur de 60% des exploitations.

De manière générale, ces dernières années, les données affichent un recul du nombre d'exploitations mais une hausse de +3% de celles de grande taille, tendance inverse à celle du continent.

Si en Haute-Corse, la SAU est stable, dans le département de Corse-du-Sud, ces dix dernières années, elle a fortement progressé +20% (+10500 ha) tout en étant inférieure de moitié.

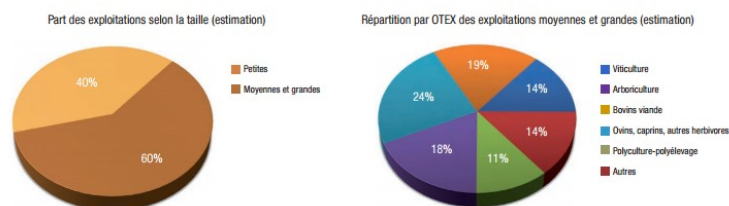
La surface moyenne augmente

La surface agricole utile moyenne des exploitations est actuellement de 60 ha.

Le total de 168 000 ha de SAU est ainsi réparti :

Catégories économiques	SAU (ha)	SAU moyenne
Petites	41 909	33
Moyennes	101 425	87
Grandes	24 562	66
Total	167 896	60

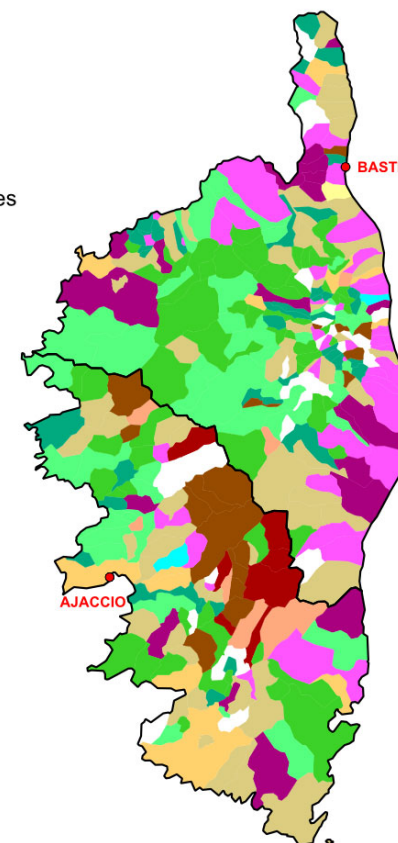
►► Répartition des exploitations selon la taille et l'orientation technico-économique (OTEX)



Source : Agreste – Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2013

Orientation technico-économique de la commune

- Céréales et oléoprotéagineux
- Autres grandes cultures
- Légumes et champignons
- Fleurs et horticulture diverse
- Viticulture
- Fruits et autres cultures permanentes
- Bovins lait
- Bovins viande
- Bovins mixtes
- Ovins, caprins
- Polyélevage d'herbivores
- Porcins
- Aviculture
- Autre polyélevage
- Polyculture dominante
- Polyélevage dominant
- Polyculture et polyélevage
- Exploitations non classées
- Sans exploitation



Source : Agreste - Recensement agricole 2010
GEOFLA® Copyright « IGN - Paris - 2010 » Reproduction interdite

- **Caractéristiques des exploitations et exploitants**

A l'échelle nationale, la loi du 27 juillet 2010 portant sur la modernisation de l'agriculture et de la pêche ainsi que la loi d'avenir agricole du 11 septembre 2014, confortent la protection des terres agricoles en réduisant leur consommation dans une optique de développement durable.

La lutte contre le « gaspillage » des espaces agricoles est un enjeu majeur et il s'agit également de renforcer le poids des agriculteurs face aux industries agro-alimentaire tout en faisant la promotion de l'agro-écologie et de l'agriculture biologique.

Au niveau de Fozzano, compte tenu de la taille de la commune, la majeure partie des données sont soumises au secret statistique. L'orientation technico-économique qui prédomine **est l'élevage de bovins à viande répartis sur 6 exploitations en 2010.**

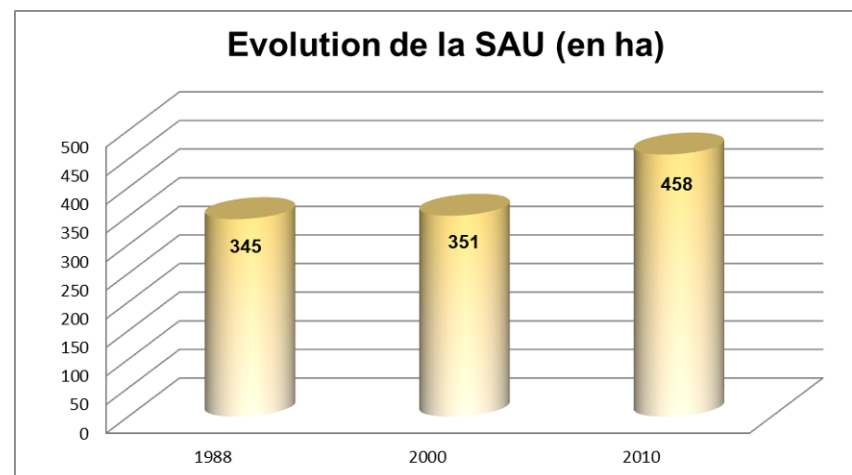
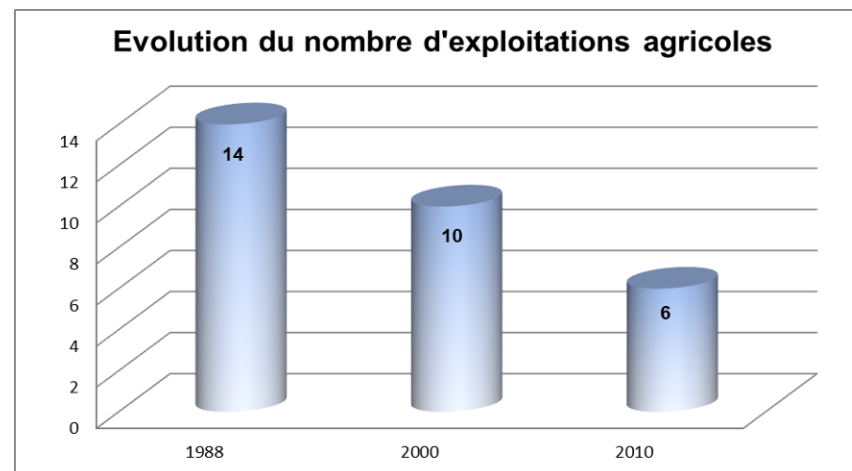
Au cours des 20 dernières années, le nombre d'exploitation a diminué progressivement avec une baisse de plus de 50%, depuis 1988, soit 8 exploitations en moins. Inversement à ça, **les surfaces agricoles utiles (SAU) croissent avec une nette augmentation de 107 hectares entre 2000 et 2010, montrant un regain du secteur.** L'urbanisation croissante des communes reste le facteur le plus important de la réduction des terres agricoles aux échelles nationale et régionale. **Dans les secteurs ruraux, c'est la déprise qui a conduit à la fermeture des milieux et donc à la perte de valeur agricole des terres.**

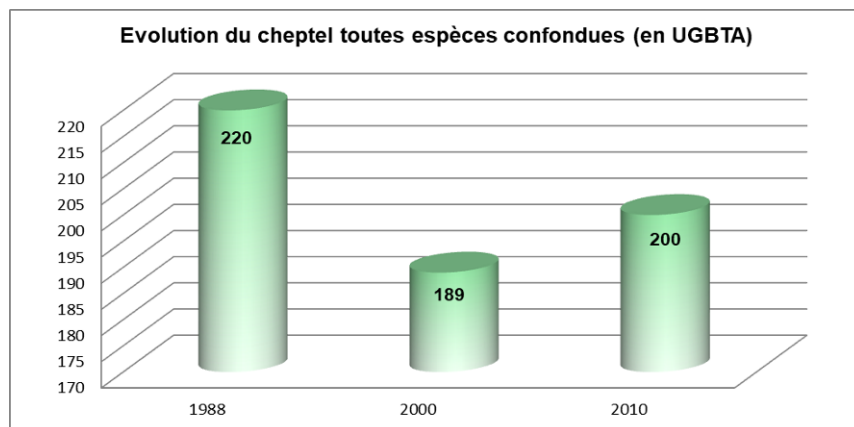
L'évolution bâtie ponctuelle de Fozzano ne remet pas en question le potentiel de développement du secteur agricole.

Le dernier recensement agricole de 2010 ne fournit pas de données précises concernant l'élevage et ne donne pas d'informations chiffrées sur le type d'élevage présent sur la commune. La seule information traitée de l'évolution du cheptel général toutes espèces confondues calculé en Unité de gros bétail tous aliments (UGBTA) entre 1988 et 2010.

Le cheptel général connaît une baisse significative entre 1988 et 2000 avec une perte de 31 UGBTA. Depuis 2000, la commune a connu un regain de 11 UGBTA, ce qui corrèle avec l'augmentation des surfaces

agricoles utiles. Cependant cette tendance n'explique pas la diminution constante du nombre d'exploitations sur la commune depuis 1988. Les exploitants sont moins nombreux mais possèdent un foncier plus important (croissance de la SAU) et des troupeaux plus étoffés.





Selon le registre parcellaire graphique (RPG) de 2017, **les espaces agricoles actuels (déclarés) représentent 878 hectares, soit environ 44,84 % de la superficie communale.**

Il est à noter que ce chiffre est assez éloigné de la SAU de 2010 qui indique **458 hectares**.

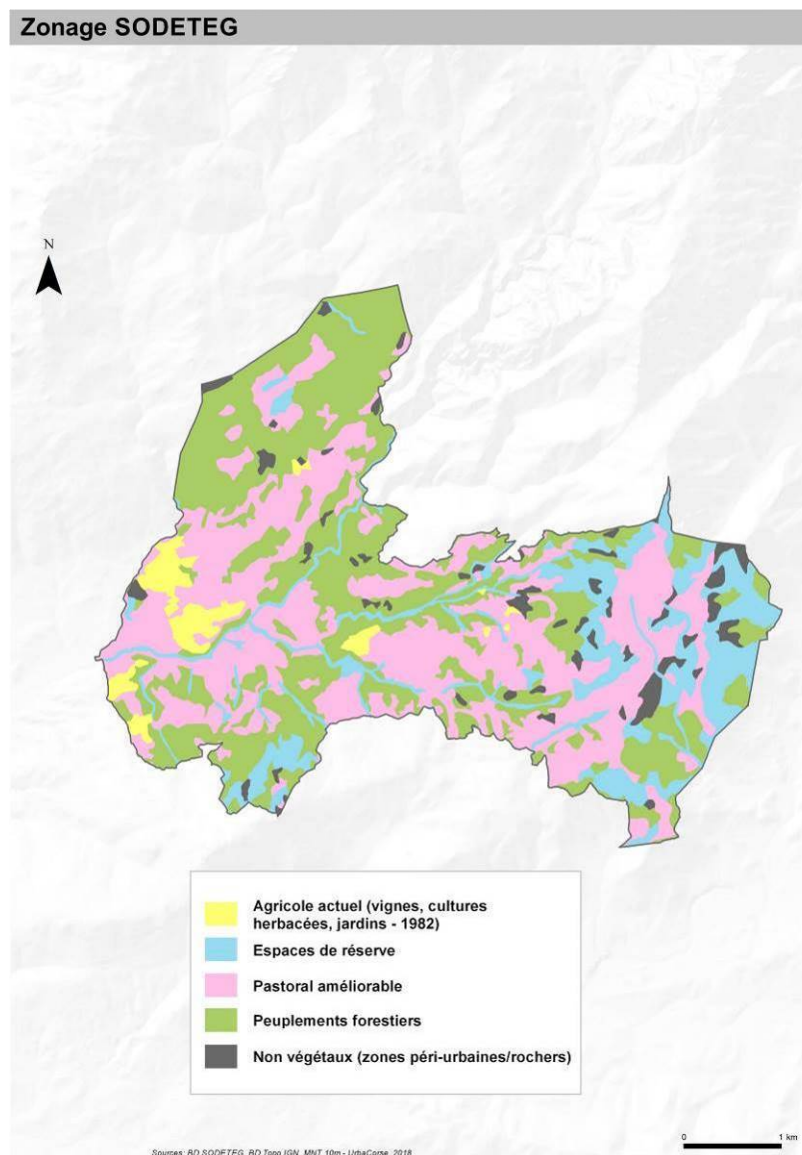
La commune ne dispose pas de terrains communaux sur le territoire communal mais **possède des terrains sur la commune voisine d'Olmeto. Les terrains agricoles sont loués à des agriculteurs.**

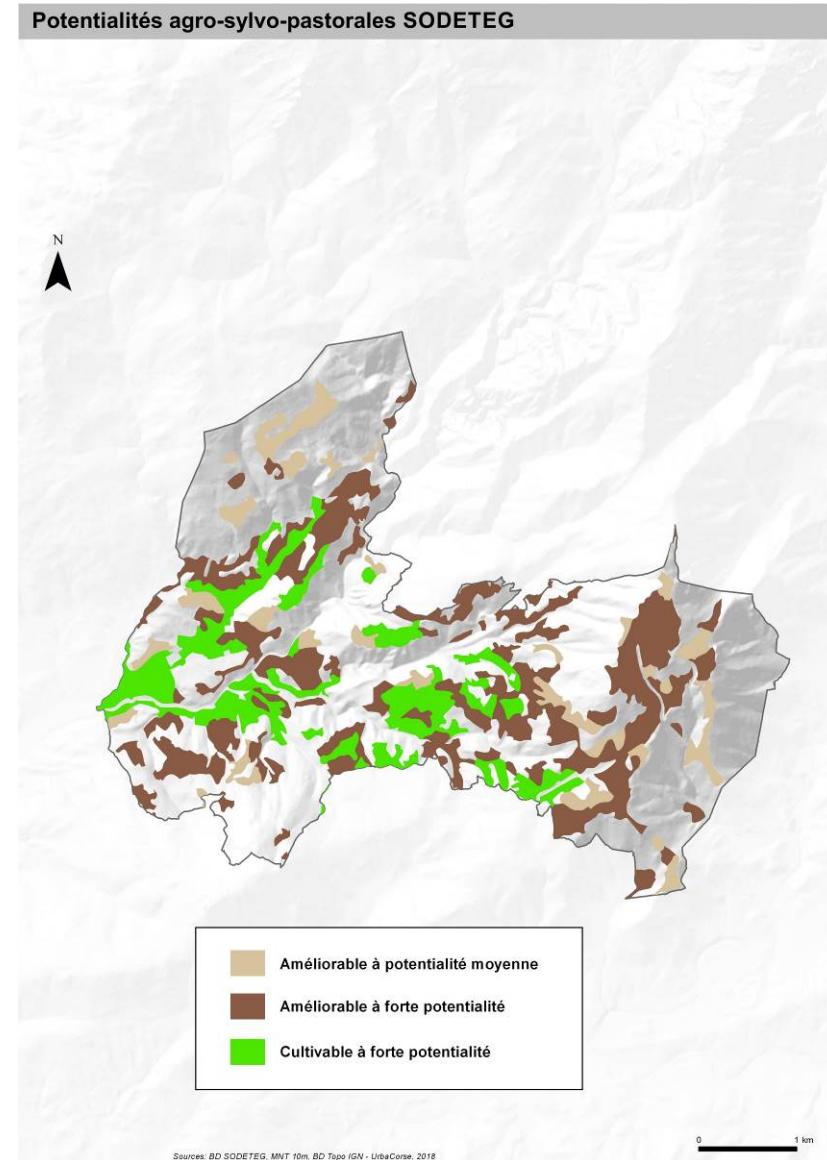
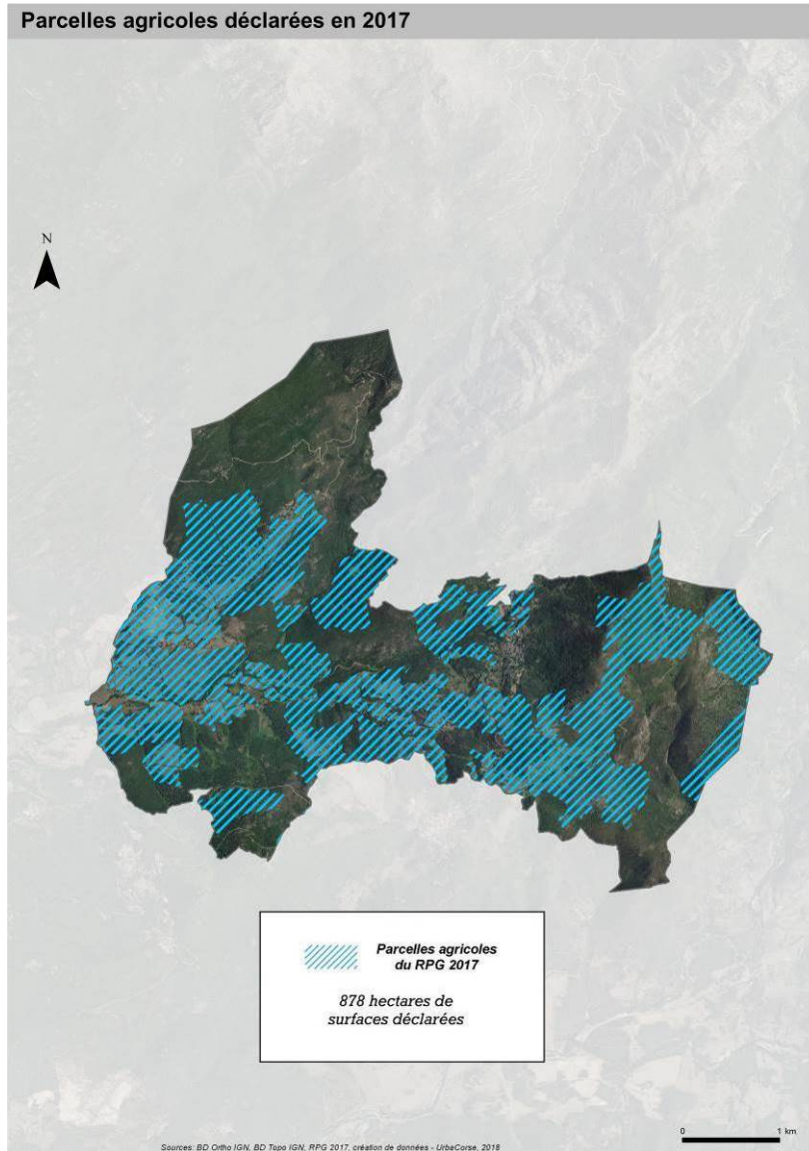
- **La potentialité des sols et ESA du PADDUC**

Afin d'exposer les potentialités agro-sylvo-pastorales sur la commune, le zonage établi par la SODETEG entre 1978 et 1982 est encore aujourd'hui la seule base de données fiable. L'ensemble des espaces agricoles sont répertoriés et spatialisés.

Sont identifiés sur la commune de Fozzano :

- Les espaces agricoles actuels (1982) ;
- Les espaces cultivables de moyenne et forte potentialité, ainsi que les espaces améliorables à forte potentialité ;
- Les peuplements forestiers ;
- Les espaces non-végétaux (minéraux et urbanisation).
- Les espaces de réserve ;





La SODETEG identifie plusieurs potentialités agricoles. Sur la commune de Fozzano elles sont nombreuses et se distinguent par un niveau de potentialité plus ou moins fort, à travers plusieurs critères (pourcentage des pentes, qualité des sols). Des potentialités reprises et adaptées pour déterminer les espaces stratégiques agricoles (ESA) du PADDUC, afin de préserver les terres agricoles de plus en plus convoitées par l'extension de l'urbanisation mais aussi de relancer l'activité en perte de vitesse. La topographie locale, notamment en aval de la commune, offre des espaces propices au développement agricole. Ces espaces sont favorables à un développement de l'activité viticole ainsi que de l'élevage extensif avec des terres à forte potentialité qui prédominent.

Les terres potentiellement cultivables sont assez nombreuses sur le territoire et présentent un fort potentiel. Elles se situent principalement aux abords du village (jardins en terrasse), dans le secteur de « Piscialella » ainsi que dans la plaine du Baracci. Ces potentialités sont prises en considération afin de générer les Espaces stratégiques agricoles de la commune.



Exploitations de la plaine

Par ailleurs, les **Espaces stratégiques agricoles (ESA)** du PADDUC ont été créés dans le but de préserver les espaces agricoles et sylvicoles, déterminé à partir des données de la SODETEG, **dans l'optique de pouvoir doubler la production agricole et sylvicole du territoire Corse à 30 ans. Ces ESA sont régis par un principe général**

d'inconstructibilité. Seules les constructions et installations nécessaires aux exploitations agricoles y sont autorisées. Tous documents d'urbanisme (carte communale, plan local d'urbanisme) doivent être en conformité avec ces espaces.

Cette approche régionale représentée au 1/50 000ème sur les plans du PADDUC, apporte une visualisation générale. Elle est à retranscrire à l'échelle communale suivant les critères méthodologiques du PADDUC :

- **Les ESA à l'échelle communale**

Le PADDUC a répertorié **297 hectares d'espaces stratégiques agricoles sur le territoire communal.**

La cartographie des ESA retranscra à l'échelle de Fozzano environ **363 hectares d'ESA (tableau page suivante)**. Un chiffre bien plus important de ce qui est indiqué dans le PADDUC et qui se justifie par un travail local depuis le traitement de données plus précises (prise en compte des pentes à 10m de résolution du modèle numérique de terrain et travail plus précis sur l'artificialisation des sols).

La méthode utilisée permet de générer des ESA assez précis et se rapprochant de la situation réelle du territoire communal mais elle a ses limites.

Limite de la méthode

Données SODETEG : réalisées en 1986 à une échelle du 25000^e, l'occupation du sol a changé depuis la réalisation de cette carte ; sa retranscription communale nécessiterait des vérifications. Ces données n'ont pas été actualisées alors que la tache urbaine a fortement évolué notamment dans les espaces urbains et périurbains ; que le milieu s'est refermé avec des changements de la couverture végétale et que les incendies ont pu sur certains sites modifier la couverture végétale ou encore exposer le sol à une érosion soutenue. Des formations végétales ont pu évoluer naturellement passant d'une formation arbustive à une formation arborée sur ces 4 décennies.

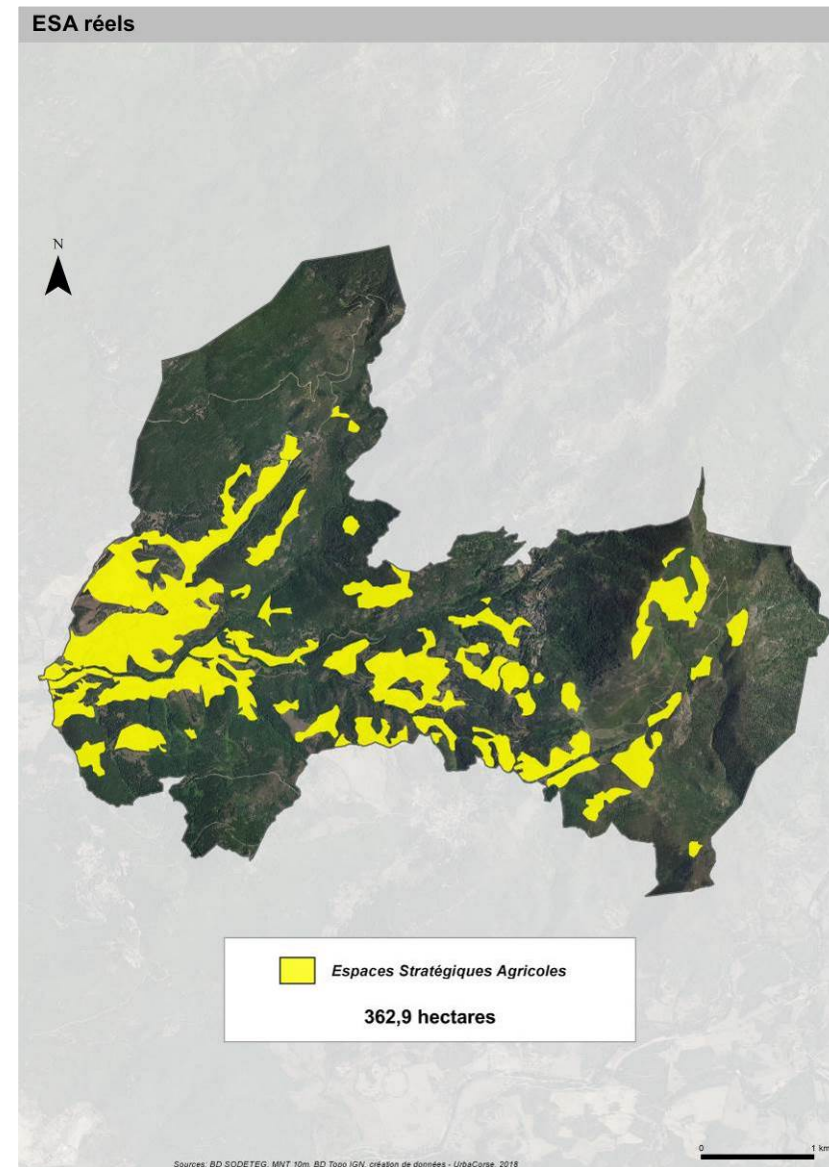
Données RPG : elles sont déclaratives laissant place ponctuellement à des parcelles non exploitées mais déclarées ; des changements peuvent survenir en cours d'année sans qu'elles puissent être prises en compte au moment de l'élaboration du document.

Ces ESA réels sont situés dans la plaine à l'ouest du territoire communal mais également aux abords du village sur les premiers reliefs. Ils ne possèdent pas tous la même potentialité et sont divisés en 3 classes différentes toujours selon la nomenclature de la SODETEG :

- Cultivable à forte potentialité
- Améliorable à forte potentialité
- Cultivé en 1980



La plaine – les piémonts agricoles de Fozzano



COMMUNE DE FOZZANO			
	Etapes	Chiffrage en ha	Commentaires
1	Exploitation de la base de données SODETEG : exportation des potentialités* qui constituent la base des ESA selon la méthodologie du PADDUC		*Les potentialités SODETEG : "Codes structures» : P1, P2, CP1, CP2, CP3, CP4, CPB1, CPB2, CPB3, CPB4. "Codes cultures» : C (cultures), V (vignes), J (jardins), v (vergers)
2	Création du fichier des pentes pour la commune, via l'exploitation du MNT 10m : récupération des valeurs inférieures ou égales à 15%		Identification des aires ayant des pentes inférieures ou égales à 15%. Le MNT 10m est retenu pour sa précision
3	Croisement des données des potentialités P1 et P2 avec le fichier des pentes du MNT : suppression des zones P1 et P2 où les pentes sont supérieures à 15%		L'analyse ne porte que sur les données P1 et P2 car les autres catégories sont déjà sur des aires de pentes inférieures ou égales à 15%
4	Création de la donnée ESA base initiale	361,4	Cette base initiale produite à partir de l'état des lieux de 1982 intègre à fortiori des espaces artificiels
5	Mise à jour des ESA base initiales : création de l'artificialisation des sols (tache urbaine dont ossature) par le bâti de la BD Topo + vérification terrain + photo-interprétation (via l'orthophotographie de l'IGN et Google map)		Identification des espaces artificialisés à décompter des ESA
6	ESA intermédiaires ajustés à partir des données "espaces artificialisés"		Les ESA figurant sur les espaces artificialisés sont supprimés
7	ESA réels	362,9	Affinage de la couche précédente : suppression des ESA inférieurs à 5000m² isolés (sauf si la potentialité se réfère à de l'horticulture). Lissage des polygones "pixélisés" qui ont été générés par les pentes. Comblement des trous (pour certains polygones des ESA) inférieurs à 5000m², en fonction de l'appréciation de l'ortho

Les terres occupées par la vigne aujourd'hui sont des terres qui étaient déjà cultivées lors de la campagne de la SODETEG en 1980 (en jaune sur la cartographie en page suivante). Toutes les terres déjà cultivées en 1980 représentent 18,13% des ESA réels.

Les terres dites « améliorables » à forte potentialités sont représentées dans les ESA réels à hauteur de 22,71%. Elles se situent principalement en amont du village, sur les premières pentes des reliefs. Ces terres sont davantage vouées à une agriculture d'élevage de caprins ou d'ovins avec des parcours assez pentu et recouverts de végétation arbustive.

Les terres avec un potentiel cultivable (fort) sont les plus présentes dans les ESA, elles représentent **plus de 59% des espaces stratégiques agricoles de la commune**. Elles sont situées aux abords du village (anciens jardins en terrasse) ainsi que dans la vallée du Baracci.

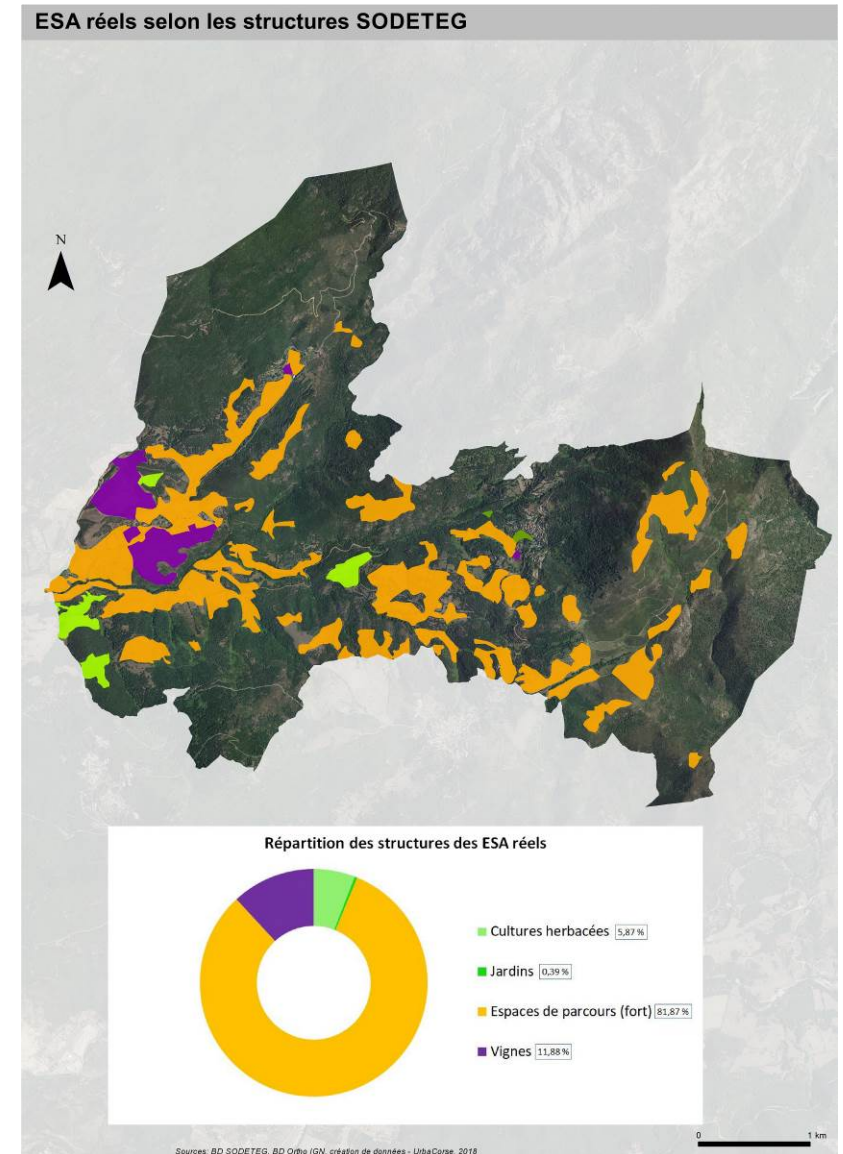
La superposition des surfaces déclarées et des ESA réels de la commune met en évidence les grandes exploitations pastorales et arboricole de la plaine et de piémonts. **78% des surfaces déclarées concernent des ESA.**

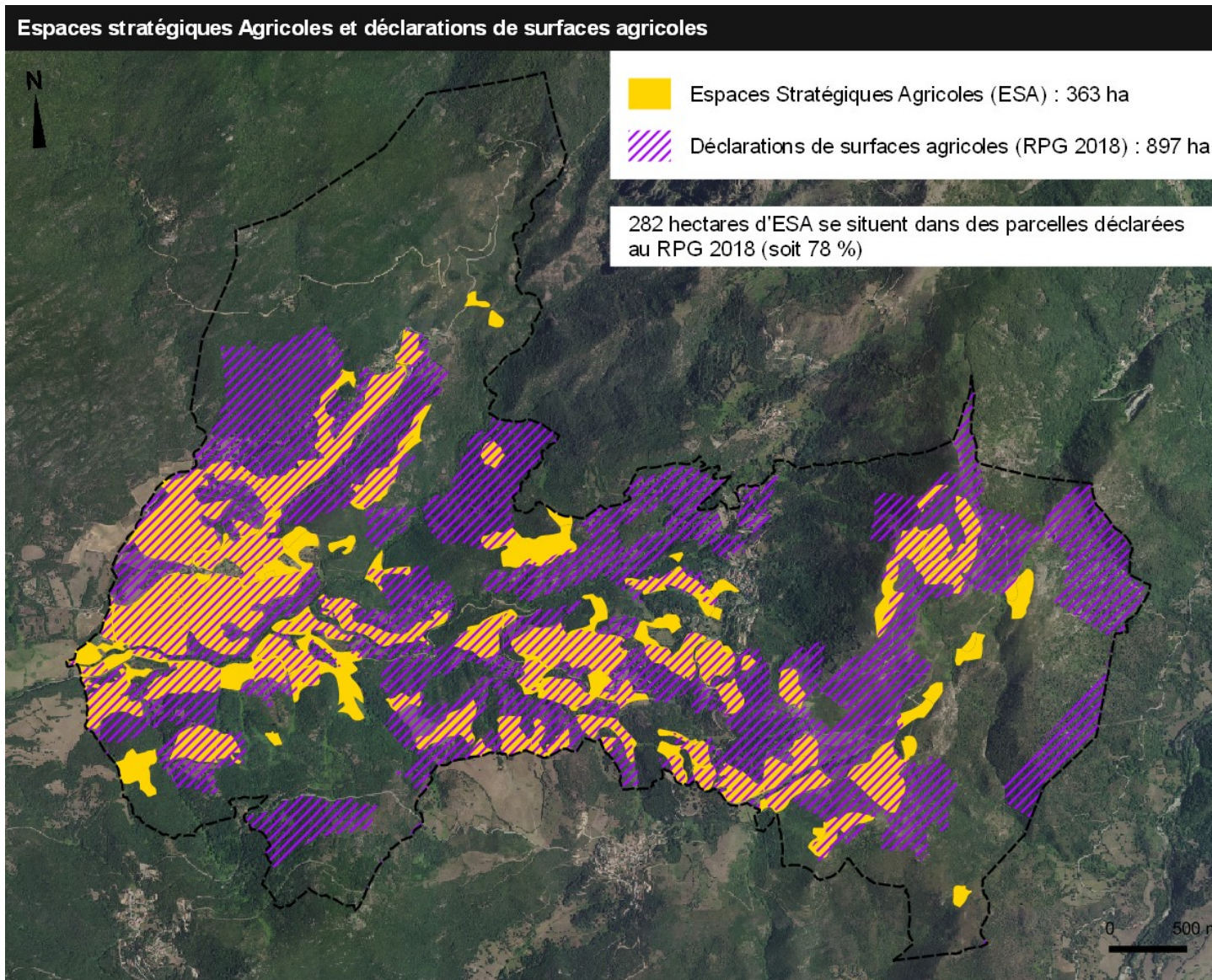
Les ESA sont également distingués par leur type de structures, à savoir quelle est leur vocation première. Les structures des ESA se divisent en 5 classes :

- Cultures herbacées
- Espaces de parcours à fort potentiel
- Jardins
- Vignes

Les espaces de parcours à fort potentiel sont nettement les plus représentés dans les ESA avec un part de presque 82%. La destination de ces terres ne reflète pas la réalité du terrain actuelle, les jardins en terrasse aux abords du village le confirment.

Les terres destinées à la viticulture sont représentées à hauteur de 11,88% et sont toujours occupées aujourd'hui par la vigne. La cartographie en page suivante indique un certain passé viticole de la commune qui a perduré dans le temps et qu'il faut absolument préserver.

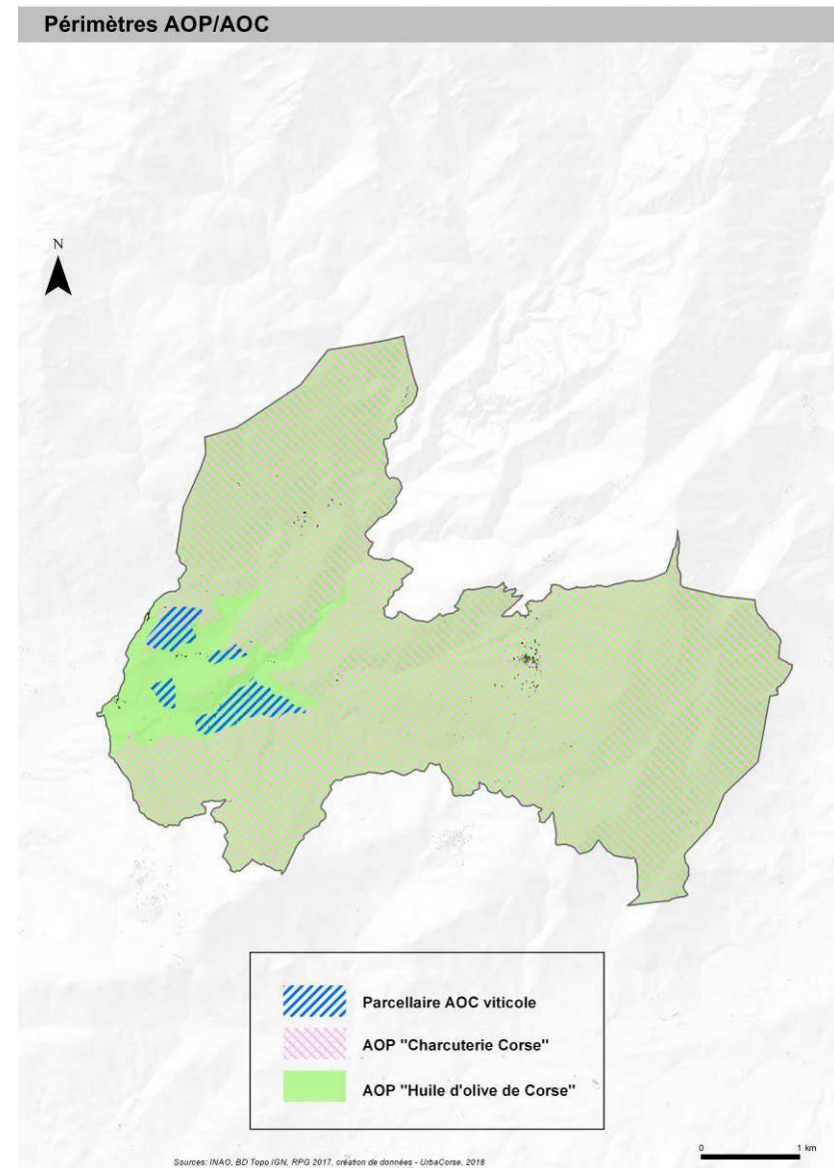




- **Périmètres AOC/AOP/IGP**

Le territoire communal est concerné par plusieurs périmètres :

- AOP « Brocciu »
- IGP « Clémentine de Corse »
- AOP « Coppa de Corse – Coppa di Corsica »
- AOP « Huile d'olive corse – Oliu di Corsica »
- IGP viticoles « Ile de Beauté » et « Méditerranée »
- AOP « Jambon sec de Corse – Prisuttu »
- AOP « Lonzo de Corse – Lonzu »
- AOP « Miel de Corse – Mele di Corsica »
- AOC « Vin de Corse »



- **Perspectives et enjeux**

Le secteur agricole est confronté aux difficultés suivantes :

- le vieillissement des exploitants
- l'absence de repreneur
- les blocages fonciers : difficultés d'accès à la propriété, absence de baux,
- morcellement des terres exploitées,
- manque d'irrigation
- éloignement des bassins marchands

Les principales opportunités à faire-valoir :

- la viticulture
- les débouchés des produits de terroir
- les surfaces inexploitées
- les outils fonciers comme les AFP
- l'agri-tourisme
- le nouveau contexte intercommunal.

Les projets agro-touristiques ne pouvant avoir lieu qu'en continuité de l'urbanisation existante, la demande de certains exploitants portent dans les environs immédiats du village.

b. Secteur tertiaire

Outre un hôtel-restaurant situé dans le lieu-dit Burgo, les commerces sont tous situés au village de Fozzano, le long de la RD19.

On trouve sur l'ensemble du territoire communal :

- Un hôtel-restaurant
- Des chambres d'hôtes
- Un bar-restaurant
- Une épicerie

Les habitants sont également desservis par **les commerces ambulants**, garants aussi de la vie des villages (boulangers...).

Les services médicaux les plus proches sont situés à Propriano, Sartène et Ajaccio.

La commune de **Propriano, pôle secondaire**, propose à une vingtaine de minutes une diversité de commerces, de services, d'offres médicales et d'emplois, tout comme le village de Sartène, qui offre une complémentarité de services (station-essence, coiffeur, médiathèque, école et autres commerces).

Le secteur touristique s'efforce d'être développé. Il offre des opportunités compte tenu de la proximité des pôles touristiques de Propriano et d'Olmeto, et du passage du Mare a Mare Sud dans le village. Quelques hébergements touristiques se sont donc implantés sur la commune.

La promotion du territoire par la découverte de la nature, et notamment de la moyenne montagne, peut constituer un atout pour le territoire.

3. Equipements publics et vie sociale

En matière d'équipements, le territoire de Fozzano est doté :

Le village	Burgo
<ul style="list-style-type: none"> - De la mairie - D'une école - D'un bureau de poste - D'une église - Epicerie - Bar restaurant - Chambres d'hôtes 	Hôtel – Restaurant

4. Emploi communal

En 2015, on dénombre **103 actifs au sein de la population des 15 à 64 ans (125 individus au total pour cette tranche d'âge) soit un taux d'activité de 82,2%** dans la commune de Fozzano. **Parmi ces actifs, 86 ont un emploi (68,2%) et 17 sont au chômage (14%).**

	2015	2010
Ensemble	125	136
Actifs en %	82,2	76,8
Actifs ayant un emploi en %	68,2	66,7
Chômeurs en %	14,0	10,1
Inactifs en %	17,8	23,2
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	3,1	5,8
Retraités ou préretraités en %	7,0	7,2
Autres inactifs en %	7,8	10,1

Source : INSEE

Sur la population totale des 15-64 ans, 17,8% sont inactifs : 7% sont retraités ou préretraités, 3,1% sont des élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés et 7,8% font partie de la catégorie « autres inactifs ».

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	125	103	82,2	86	68,2
15 à 24 ans	12	7	58,3	5	41,7
25 à 54 ans	79	74	93,8	62	79,0
55 à 64 ans	35	22	63,9	18	52,8

Source : INSEE

Entre 2010 et 2015, nous constatons une augmentation du taux d'actifs dans la population totale des 15-64 ans de 5,4% et de 1,5% pour les actifs ayant un emploi.

Notons que le nombre d'actif ayant un emploi a diminué sur cette période, mais dans une moindre mesure que la population en âge de travailler (15 à 64 ans), ce qui explique un taux d'évolution positif.

Le nombre de chômeurs a augmenté, passant de **14 à 17 entre 2010 et 2015, parmi les actifs recensés.** Le taux de chômage a augmenté de près de 4%.

	2015	2010
Nombre de chômeurs	17	14
Taux de chômage en %	17,0	13,2
Taux de chômage des hommes en %	15,1	11,5
Taux de chômage des femmes en %	18,9	15,6
Part des femmes parmi les chômeurs en %	55,6	50,0

Source : INSEE

En 2015, sur les 86 individus appartenant à la tranche d'âge des 15 ans à 64 ans ayant un emploi : **61 sont salariés (47 titulaires de la fonction publique et CDI, 11 en CDD, 2 emplois aidés et 1 en apprentissage-stage) et 25 non-salariés (16 indépendants et 9 employeurs).**

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	45	100	42	100
Salariés	28	63,0	33	79,1
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	21	47,8	26	62,8
Contrats à durée déterminée	5	10,9	6	14,0
Intérim	0	0,0	0	0,0
Emplois aidés	1	2,2	1	2,3
Apprentissage - Stage	1	2,2	0	0,0

Source : INSEE

Notons que les emplois salariés se situent tous dans les deux secteurs d'activités suivants : « commerce, transports, services divers » et « administration publique, enseignement, santé, action sociale ».

Sur les 86 actifs de 15 ans ou plus qui ont un emploi, seulement **26 travaillent dans la commune** alors que les 60 autres travaillent dans une autre commune. La proximité des pôles de Propriano et Sartène peut expliquer cette tendance.

	2015	%	2010	%
Ensemble	86	100	92	100
Travaillent :				
dans la commune de résidence	26	30,3	26	28,0
dans une commune autre que la commune de résidence	60	69,7	66	72,0

Source : INSEE

En 2010, il y avait **le même nombre d'actifs sur la commune** alors que le nombre d'actifs travaillant dans une autre commune était supérieur. L'offre d'emploi semble être stable dans la commune de Fozzano.

La commune compte **4 emplois communaux**.

La commune de Fozzano propose quelques emplois sur place mais reste un lieu de résidence, proche des emplois plus nombreux proposés par les communes voisines comme Propriano et Sartène. La création d'emploi est essentielle pour renforcer son attractivité. Le télé-travail, le renouveau agricole en zone rurale, le tourisme vert, l'aide aux personnes et l'artisanat...sont autant de secteurs qui peuvent en créer.

V- ANALYSE URBAINE,
OCCUPATIONS DES
SOLS ET PARC
IMMOBILIER

3. Identification des formes urbaines

1. Méthodes et définitions

Les **formes urbaines** permettent de déterminer les entités bâties à partir desquelles le projet urbain peut envisager des extensions si elles se justifient au regard des besoins identifiés.

Dans le cadre de la loi montagne, ces extensions ne peuvent se réaliser qu'à partir :

- des agglomérations
- des villages existants.
- des groupements de constructions
- des hameaux

Selon les choix stratégiques de la commune, les choix d'urbanisation et d'aménagements peuvent permettre à une forme urbaine d'évoluer et d'être reconnue sous une nouvelle forme urbaine dans le document d'urbanisme suivant. Ainsi, un groupement de constructions qui verrait apparaître une placette et un ou deux commerces de proximité deviendrait un hameau.

• Rappel des modalités d'urbanisation

Le PADDUC a proposé à cet effet une méthodologie d'analyse afin de procéder à cette identification essentielle à la solidité juridique des documents d'urbanisme.

Afin d'apporter tous les éléments de compréhension à l'analyse des formes urbaines, le présent rapport approfondira les éléments suivants :

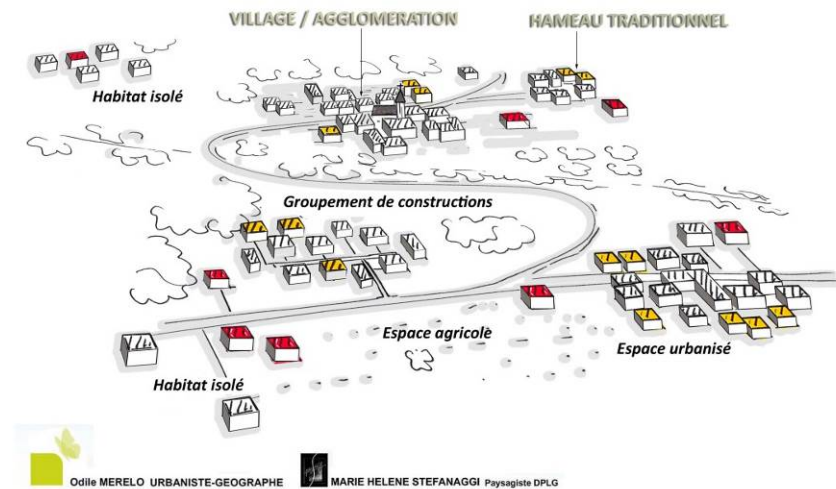
- la morphologie et fonctionnement
- le bâti
- les caractéristiques du foncier
- les densités

LOI MONTAGNE

ESPACE URBANISE: Structurer et étendre en continuité - Densifier

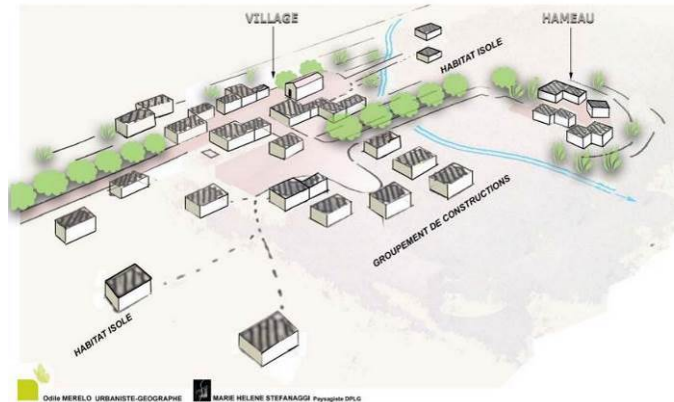
HAMEAU/ VILLAGE/ AGGLO : Densifier - Etendre

■ Autorisé | ■ Interdit ■



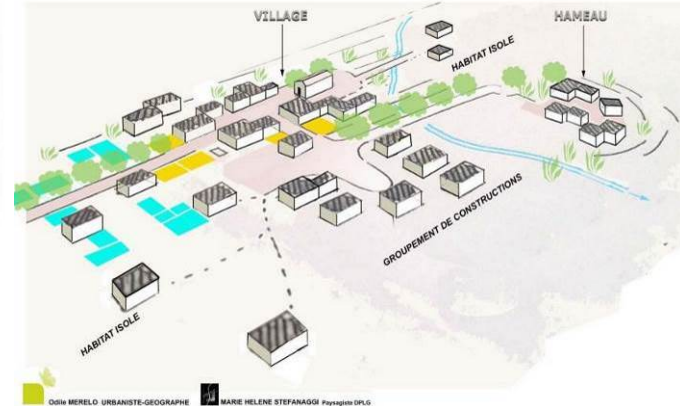
2. Rappel des étapes de principe pour justifier l'ouverture à l'urbanisation selon le contexte de la loi montagne

1. ETAT DES LIEUX: Forme urbaine



2. ETAPE D'ANALYSE DES CAPACITES DU PROJET

- Densification/ structuration
- Extension (si insuffisance du foncier résiduel)



Une fois les formes urbaines identifiées, le projet doit d'abord étudier la **capacité de densification**, intensification des formes urbaines avant même d'envisager **une extension spatiale de l'urbanisation** qui doit restée proportionnelle aux besoins du projet communal en termes d'évolution démographique, d'évolution économique.

La capacité de densification est **issue des surfaces résiduelles existantes** dans la limite de la forme urbaine. Il s'agit aussi bien de :

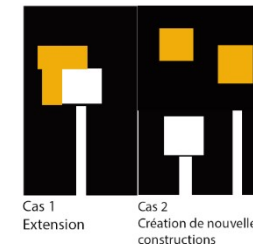
- parcelles entièrement nues c'est-à-dire non bâties
- « **fond de jardin** » c'est-à-dire des parcelles bâties ayant un potentiel spatial pour d'autres constructions sous forme d'extension ou de nouveaux volumes. (croquis)

Gisement foncier : il résulte des espaces résiduels et des extensions du document d'urbanisme.

Espace résiduel : surface disponible au sein d'une forme urbaine identifiée

Dureté foncière : la difficulté à mobiliser ou acquérir des terrains par rapport au découpage parcellaire, au nombre et au type de propriétaire (personne physique, morale, publique...), à la complexité des partages de droit de propriété (indivision, recherche d'héritier...)

Rétention foncière : la conservation par les propriétaires de terrains potentiellement urbanisables alors qu'ils pourraient être mis en vente sur le marché foncier du territoire. Elle se traduit par une baisse du flux de ventes de terrains sur le marché foncier local.



4. Morphologie et caractéristiques des espaces bâtis

Lieu-dit (Forme urbaine)	Surface forme urbaine (ha)	Emprise du bâti au sol (ha)	Caractéristiques du bâti	Commentaire sur la délimitation de la forme urbaine
Fozzano Village	4,69	0,83	Cœur de village dense et orienté suivant les courbes de niveau (typologie classique de village traditionnel de montagne), Bâti ancien, souvent mitoyen avec des façades en pierre. Respect des volumes, des hauteurs et cohérence architecturale.	Le rythme, l'emprise bâtie (significatif et le plus regroupé), du parcellaire concerné, de la trame viaire principale et interne, des jardins les plus proches, délimitent de manière claire celle du village. Prise en compte des éléments significatifs du village au regard de la loi « Montagne » Prise en compte du réseau routier structurant et traversant (RD19 et RD419)
Fozzano sud Groupement de constructions	1,05	0,12	Bâti essentiellement récent et regroupé, en amont de la RD19, desservi soit directement par la RD19, soit par une voie de desserte commune qui se greffe sur la RD19.	L'emprise bâtie et les espaces de jardins permettent d'en délimiter les contours
Martini Hameau	0,29	0,04	Bâti disposé le long d'une ligne de crête. Les accès se font grâce à des voies qui se greffent sur la RD557.	L'emprise bâtie et les espaces de jardins permettent d'en délimiter les contours
Burgo Groupement de constructions	1,28	0,13	Bâti desservi par la RD557 accompagné de jardins et terrasses aménagées. Présence d'un hôtel-restaurant	L'emprise bâtie et les espaces de jardins permettent d'en délimiter les contours
TOTAL surfaces comprises dans les formes urbaines	7,31	1,17		
TOTAL surfaces (y compris hors des formes urbaines)	-	2,37		

Localisation des différents secteurs et formes urbaines de la commune



Source : Orthophoto IGN / BD Topo IGN. Réalisation : Urba Corse

5. Le bâti dans le site

1. Fozzano

a. Le village

Sur la partie est du territoire communal, le village de Fozzano représente la **principale entité bâtie**.

Situé à 390 mètres d'altitude, Fozzano offre une vue dégagée sur la vallée du Baracci et le rivage de Propriano, jusqu'aux plages d'Olmeto.

Fozzano possède une architecture homogène du début de l'époque moderne, avec des façades en pierre. Composé d'un habitat traditionnel groupé et organisé par des espaces publics, d'une voirie interne, occupé par une population permanente qui regroupe la majorité communale, cette urbanité peut être qualifiée comme **village** au sens de la loi « montagne » et des critères énoncés dans le PADDUC.

Deux tours, appartenant à des familles ennemies, sont des emblèmes de l'histoire du village où une vendetta s'est déroulée au début du XIXe siècle : A Torra Vechja, de la famille Carabelli et la tour de la famille Durazzo. Cette histoire est retracée dans le roman de Prosper Mérimée « Colomba ».

L'implantation du bâti suit les courbes de niveau, il est généralement implanté de manière parallèle. Les volumes varient entre R+1 et R+3 et sont souvent en double mitoyenneté dans le cœur du village. Les constructions s'éloignent les unes des autres au fur et à mesure que l'on s'écarte du cœur du village. Les logements sont en majorité individuels bien qu'une mixité de l'habitat soit constatée, avec une hausse du nombre d'appartements ces dernières années.



Village de Fozzano

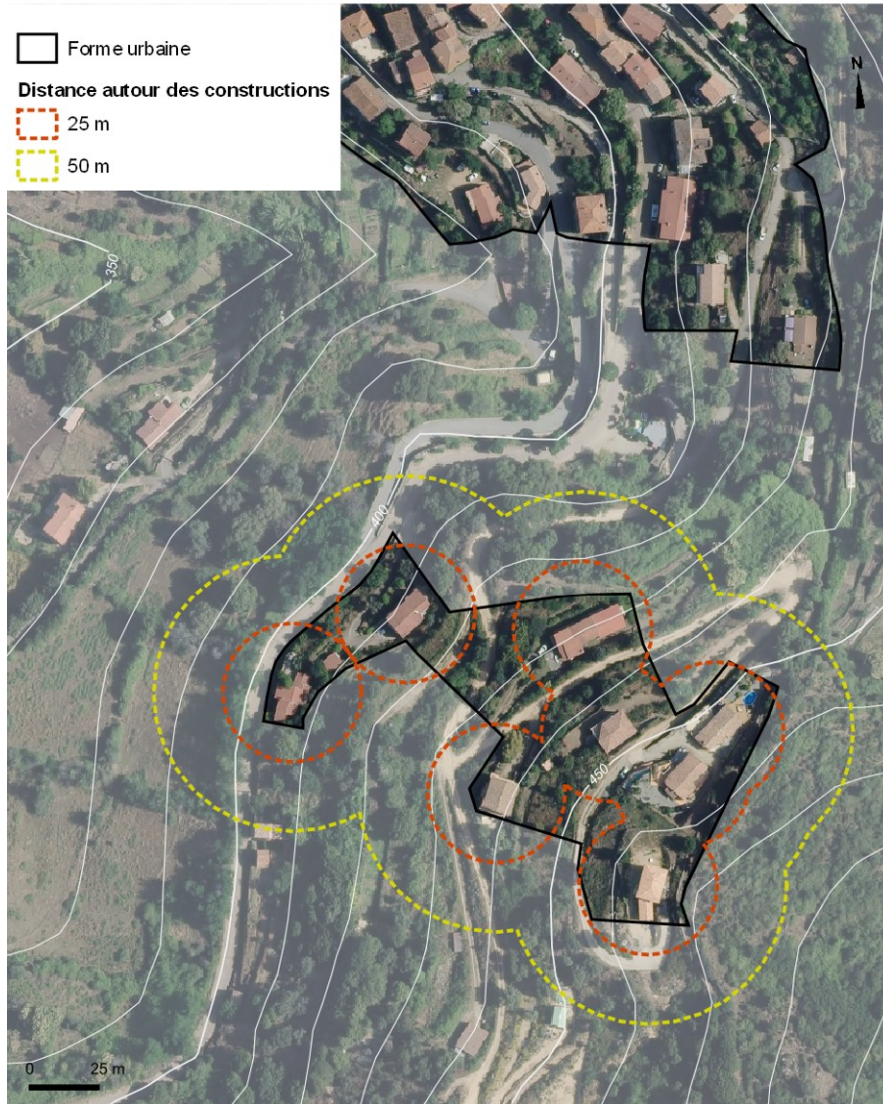
b. Le groupement de constructions

Une autre entité bâtie se situe à une centaine de mètres au sud du village.

Il s'agit d'un ensemble bâti plus récent. Les constructions sont, pour la plupart, à moins de 50 m de distance les unes des autres et forment un ensemble cohérent desservi par la RD19 et par une voirie commune qui se greffe à la RD19. Leur implantation se dessine parallèlement aux courbes de niveau.

Il peut être qualifié de groupement de constructions au sens de la loi « montagne » et des critères énoncés dans le PADDUC.

Groupement de construction de Fozzano Sud



Sources : ORTHOHR2016 - IGN©, Origine DGFiP Cadastre© - Droits réservés de l'Etat - 2020, Urba Corse, Avril 2020
 Source : Orthophoto IGN / BD Topo IGN. Réalisation : Urba Corse

- **Les groupements de constructions de Burgo**

Situés sur le secteur Nord-Ouest de la commune, Burgo et San Quircu sont relativement proches l'un de l'autre (environ 200m). Ils forment toutefois deux entités bien distinctes.

Burgo se caractérise par un ensemble **bâti cohérent regroupé**, les constructions se situant à moins de 50 m pour beaucoup d'entre elles. Les constructions, relativement récentes sont entourées d'espaces de **jardins** parfois aménagés en terrasse parallèlement aux courbes de niveau. Ce groupement intègre également une **activité économique (hôtel)**.

Les voies de desserte des constructions se greffent toutes sur la RD557.

Elles sont **desservies directement par la voie principale**, la RD 557.



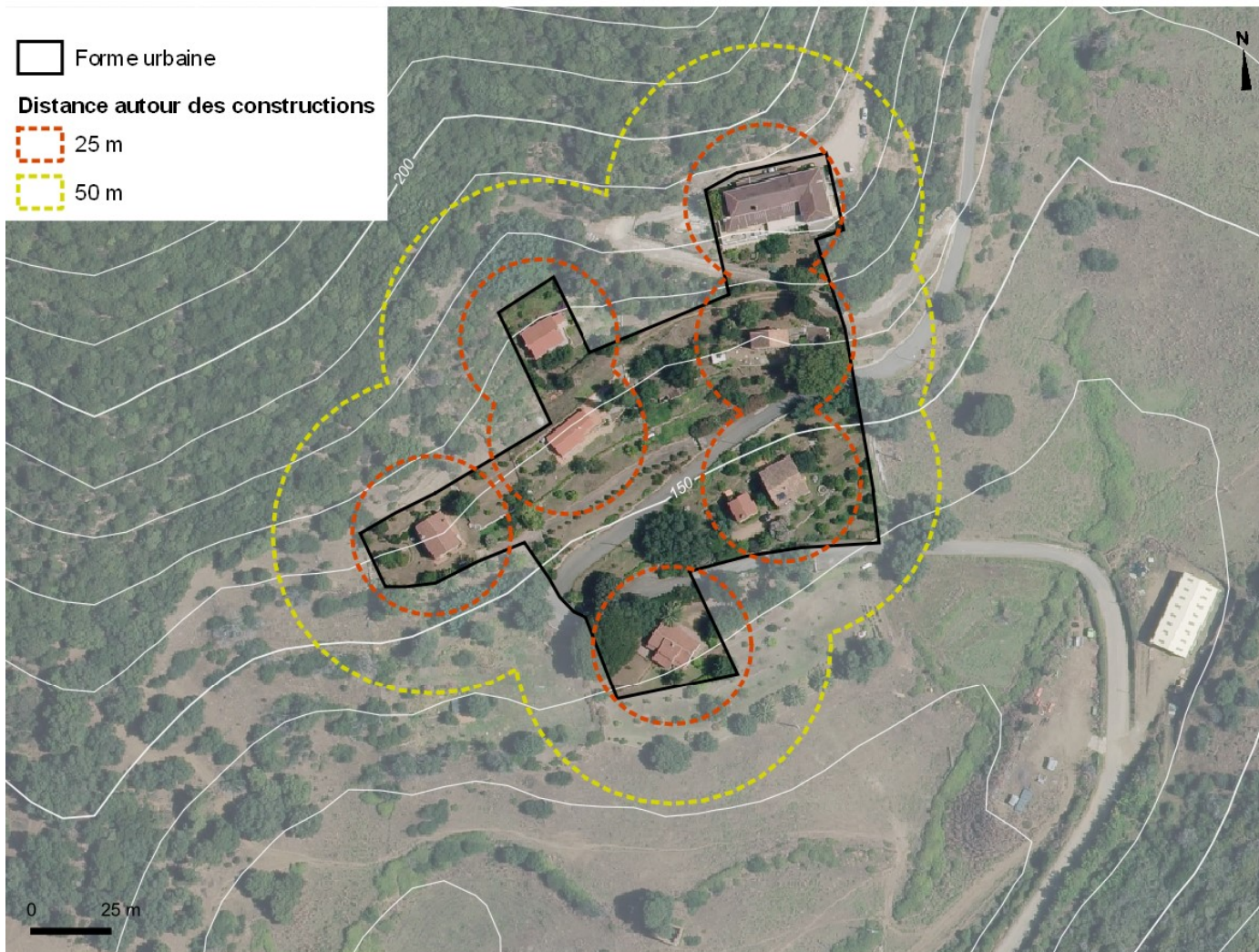
Vue lointaine



Ambiance de la traversée

Les constructions de **San Quircu** sont moins regroupées que dans le groupement de Burgo espacées de plus de 50 m et sont peu nombreuses. **Plusieurs PC ont été délivrés en 2019** (parcelle 270 – 383).

Groupement de construction de Burgo

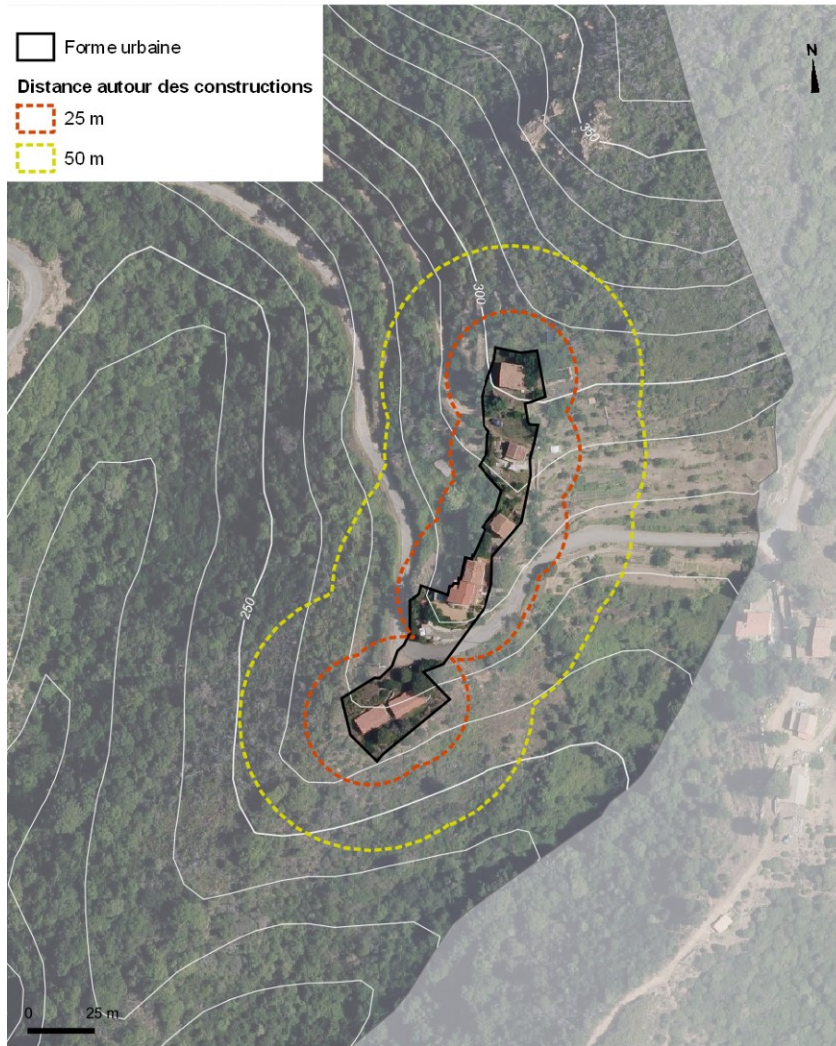


Sources : ORTHOHR2016 - IGN©, Origine DGFIP Cadastre© - Droits réservés de l'Etat - 2020, Urba Corse, Avril 2020

Source : Orthophoto IGN / BD Topo IGN. Réalisation : Urba Corse

- **Le hameau de Martini**

Groupement de construction de Martini



Sources : ORTHOHR2016 - IGN©, Origine DGFiP Cadastre© - Droits réservés de l'Etat - 2020, Urba Corse, Avril 2020

Source : Orthophoto IGN / BD Topo IGN. Réalisation : Urba Corse

Habitat **traditionnel**, disposé sur **une ligne de crête** perpendiculairement aux courbes de niveau, le secteur des Martini constitue un **hameau** au sens de la loi « montagne » et des critères énoncés dans le PADDUC.

Le bâti y est regroupé, aucune construction n'étant à plus de 50 mètres d'une autre, et la desserte se fait soit directement par la RD557, soit par une voie qui s'y greffe.

Auparavant desservi par aucune route, le hameau des Martini fut un haut lieu de la Résistance durant la Seconde Guerre mondiale.



Vue lointaine



- **Pianu Rossu**

Les caractéristiques du bâti (densités, organisation, typologie) ne permettent pas de définir ici un groupement de constructions malgré une présence importante de résidences principales et une forte attente des propriétaires fonciers.

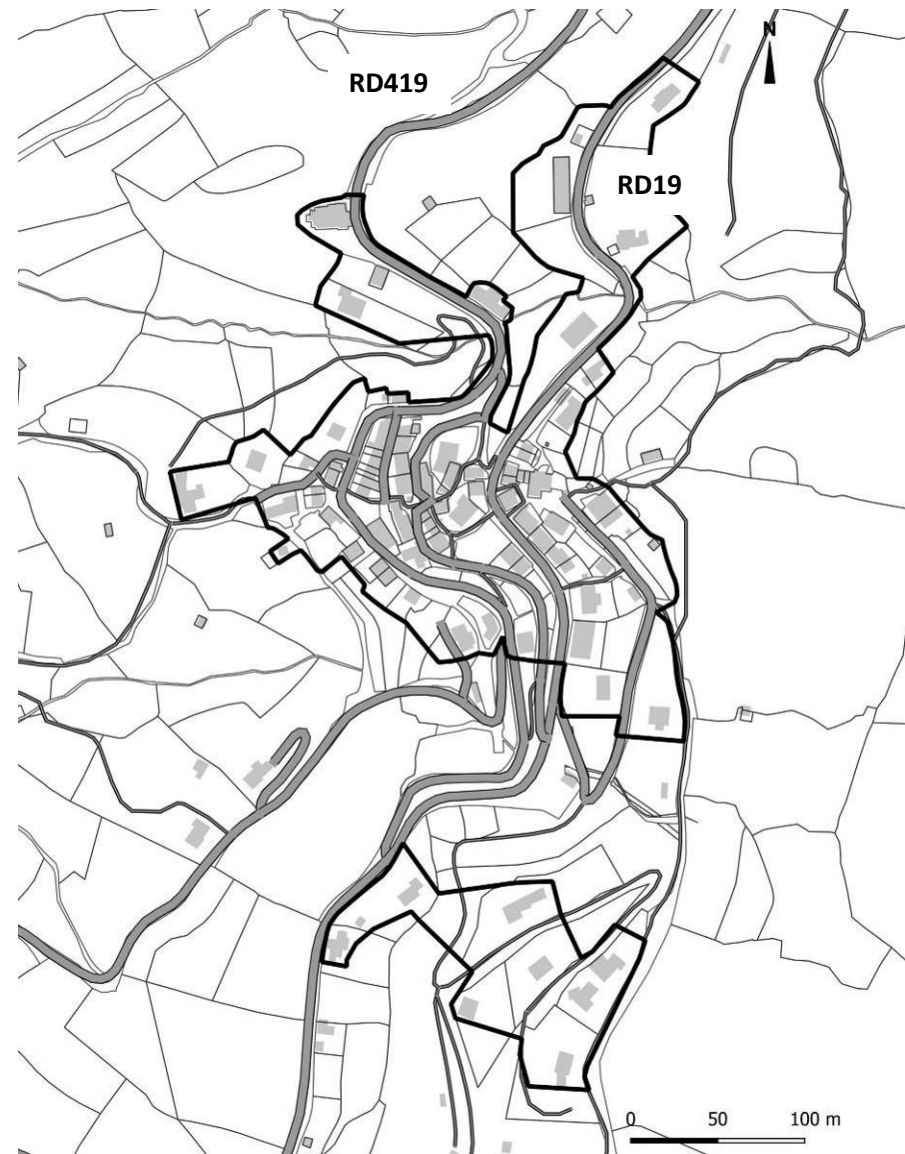
6. Trame urbaine et caractéristiques du parcellaire de Fozzano

Cet espace de vie est traversé par un axe structurant principal, la RD19, mais également par la RD419 en contrebas, auxquels viennent se greffer la voirie interne du village constituée de ruelles, escaliers, chemins communaux, et accès privés. Le maillage de l'espace public est dense et permet de connecter tous les espaces bâtis entre eux.

Dans le cœur du village, les parcelles sont de très petites tailles, occupées quasi entièrement par les constructions, et laissant peu de place aux jardins. La superficie moyenne des parcelles du cœur de village de Fozzano est d'à peine plus de 150 m².

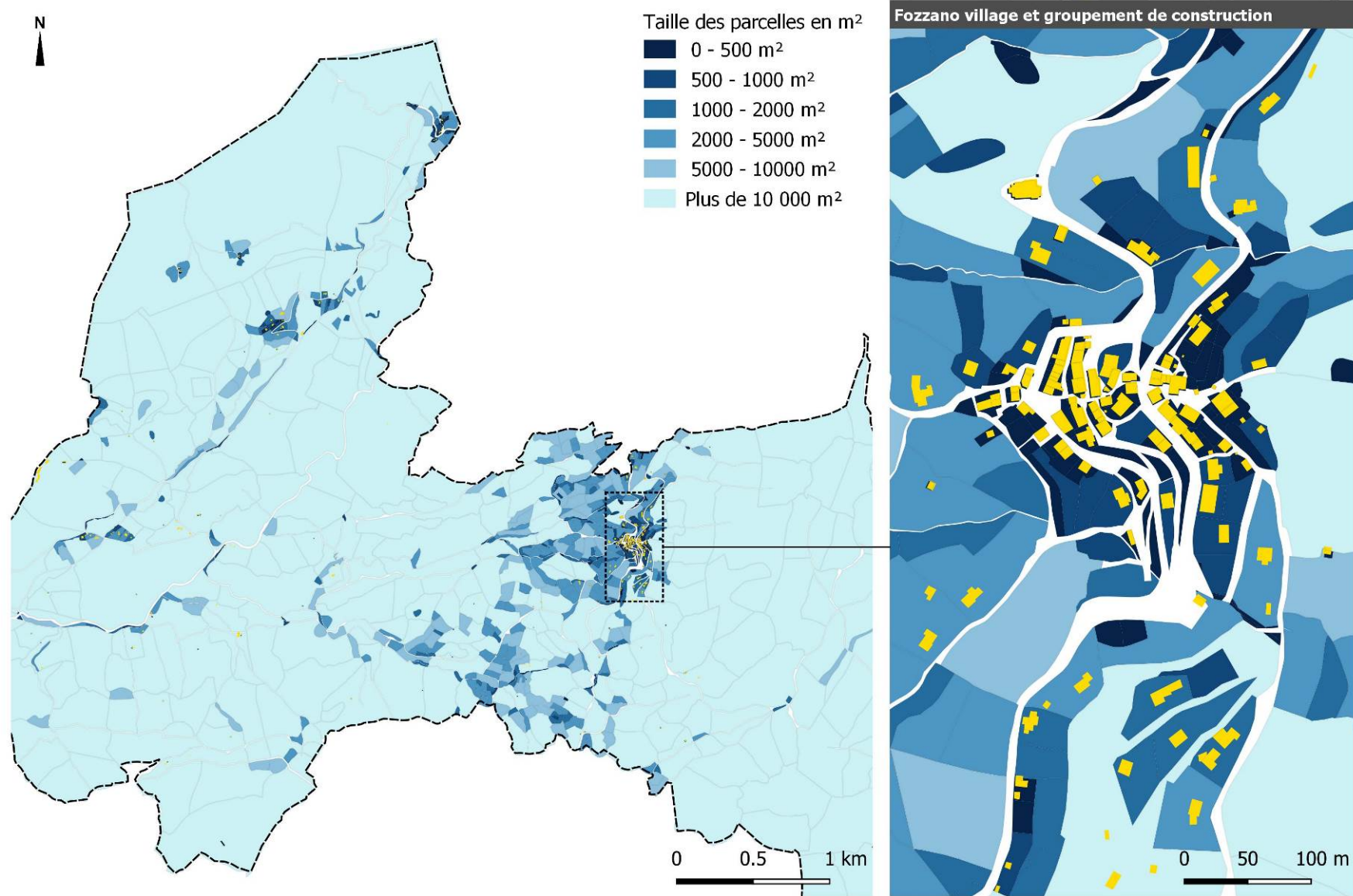
Les parcelles s'agrandissent au fur et à mesure que l'on s'éloigne du noyau dense et les jardins apparaissent, parfois sous forme de terrasses.

Les constructions les plus récentes se trouvent au sud du village, dans le groupement desservi par le chemin « Chioso della Fontana », sur des parcelles de plus grande taille dont la moyenne avoisine les 1400 m².



Source : BD Topo IGN. Réalisation : Urba Corse

Analyse des surfaces parcellaires



Source : BD Topo IGN. Réalisation : Urba Corse

7. Fonctions structurantes des formes urbaines identifiées

Le village de Fozzano occupe la fonction symbolique avec son église et la fonction administrative principale, avec les locaux de la mairie et la présence du service postal (bureau de poste). La commune dispose également d'une école, ce qui permet de maintenir la vie au village.

Le périmètre du village constitue le lieu de vie principal de la commune et permet de justifier de la volonté politique qui donne la priorité au village.

	Bâtiments publics ou symbolique	Patrimoine public	Vie locale	Observations
Fozzano Village	Eglise Tour Carabelli et Durazzo Ecole Bureau de poste Mairie	Places (place de la « Funtaneda ») Fontaine Lavoir Sentiers de randonnée (Mare a Mare Sud)	Habitat permanent et secondaire Commerces (bar-restaurants, épicerie) Chambre d'hôtes Fêtes locales Associations	La population locale bénéficie des petits commerces de proximité et de son rapprochement avec le pôle urbain secondaire de Propriano (20 minutes) pour les plus gros commerces et divers services publics
Fozzano sud Groupement de constructions			Habitat permanent	
Martini Hameau			Habitat permanent	
Burgo Groupement de constructions		Sentier de randonnées	Habitat permanent Hôtel-restaurant	



8. Evolution de l'espace urbanisé

1. Les rythmes de consommation et nature de la consommation

La loi ALUR de 2014 vient renforcer les dispositifs des lois antérieures en matière de lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation irréversible des sols, Lois Grenelle et Loi SRU.

Il convient dans le cadre de la révision de connaître le contexte foncier et l'impact du document en vigueur, dès lors que celui-ci a été approuvé antérieurement aux dispositions issues du Grenelle de l'environnement.

Il convient également d'établir une **méthodologie d'évaluation du gisement foncier** qui permettra d'établir **des potentiels et des priorités** par le croisement d'informations.

Enfin, sur la base du tissu urbain existant et des tendances locales, le diagnostic foncier apportera une base de réflexion sur le potentiel de densification des espaces stratégiques identifiés.

La gestion économe de l'espace consiste à gérer dans le temps et dans l'espace l'équilibre entre les besoins fonciers nécessaires aux activités humaines (logements, agriculture, loisirs, activités de commerces, équipements publics...) et les besoins pour maintenir, assurer et améliorer les multiples fonctions des espaces naturels (continuité écologique, ruissellement, climat local, ressources diverses...).

Méthode

Artificialisation des sols

- Périmètre étudié = ensemble du territoire communal.

- Données exploitées = bâti BD Topo + BD Cadastre, Orthophotographies de l'IGN (2002-2012-2016), éventuellement photographies aériennes du site remonter/le/temps de l'IGN, parcellaire de l'IGN + relevés de terrain si nécessaire.

- Construction de la donnée = Création des enveloppes de manière manuelle permettant de limiter la perte d'information géographique (gain de précision). Les informations géométriques sont alors générées (superficie des zones identifiées).

En suivant le **parcellaire** : Prise en compte des constructions et de tous objets relevant d'une consommation plus ou moins définitive de l'espace, via l'orthophotographie de l'IGN + terrain pour année la plus récente.

Processus réitéré pour chacune des années : 2016, 2012 et 2002.

La consommation d'espace est par définition "le changement d'usage de ces sols pour les affecter à l'habitat et aux fonctions urbaines peut être considéré comme de la consommation d'espace. En effet, le sol est une ressource naturelle de surface limitée. La construction de routes ou bâtiments sur le sol est rarement un phénomène réversible. Ce changement d'utilisation des sols induit une perte de terres pouvant contribuer à la production agricole et à pourvoir aux besoins alimentaires, ou une perte de fonctions écologiques des sols (régulation des écoulements de l'eau de ruissellement, réservoir et support de biodiversité, capacité de capter du CO2 par la croissance des végétaux)." ²

Méthode et limites

Evolution de la consommation de l'espace

- Périmètre étudié = ensemble du territoire communal.

- Données exploitées = Orthophotographies de l'IGN (2002-2012-2016), données artificialisation élaborées 2002, 2012 et 2016, données de la démographie INSEE (1999, 2002, 2014). Les périodes entre la création des données et l'INSEE étant différentes, le but est d'estimer la population pour les périodes de 2002 et 2016.

- Construction de la méthode = Croisement entre le chiffrage de l'artificialisation des sols élaborées pour les années données et celui de la population INSEE

- Limite de la méthode = Différenciation entre les périodes de l'INSEE (1999 à 2009 et 2009 à 2014) et celles relevées des orthophotographies de l'IGN (2002, 2012 et 2016) permettant la création de la consommation foncière par l'artificialisation (tache urbaine). De ce fait, un taux annuel moyen de la population est calculé.

Cette notion soulève la complexité des rapports entre différentes vocations de l'espace ainsi que les moyens qui sont à la disposition des acteurs du territoire.

² Définition issue de "La revue du commissariat au développement durable – services de l'observation et des statistiques", p.6 - mars 2012

L'analyse de la gestion économe de l'espace est lisible à travers l'analyse "urbaine et foncière", à travers les données agricoles, à travers l'évolution des espaces naturels et leur état de conservation. Des indicateurs divers montrent la nature des impacts.

trame bâtie historique très compacte. La trame contemporaine l'est bien moins avec une prépondérance des maisons individuelles.

2. La tache urbaine et caractéristiques de l'espace artificialisé

La tache urbaine de la commune de Fozzano se localise principalement sur les secteurs du village, de Burgo, San Quircu Piano Rosso et Martini.

Elle a une emprise d'environ 13,9 ha.

La majeure partie de la tache urbaine se concentre **autour du village** et abrite la majorité de la population et des constructions de la commune. Il est à noter que le cimetière représente 0,7 hectares de tache urbaine.

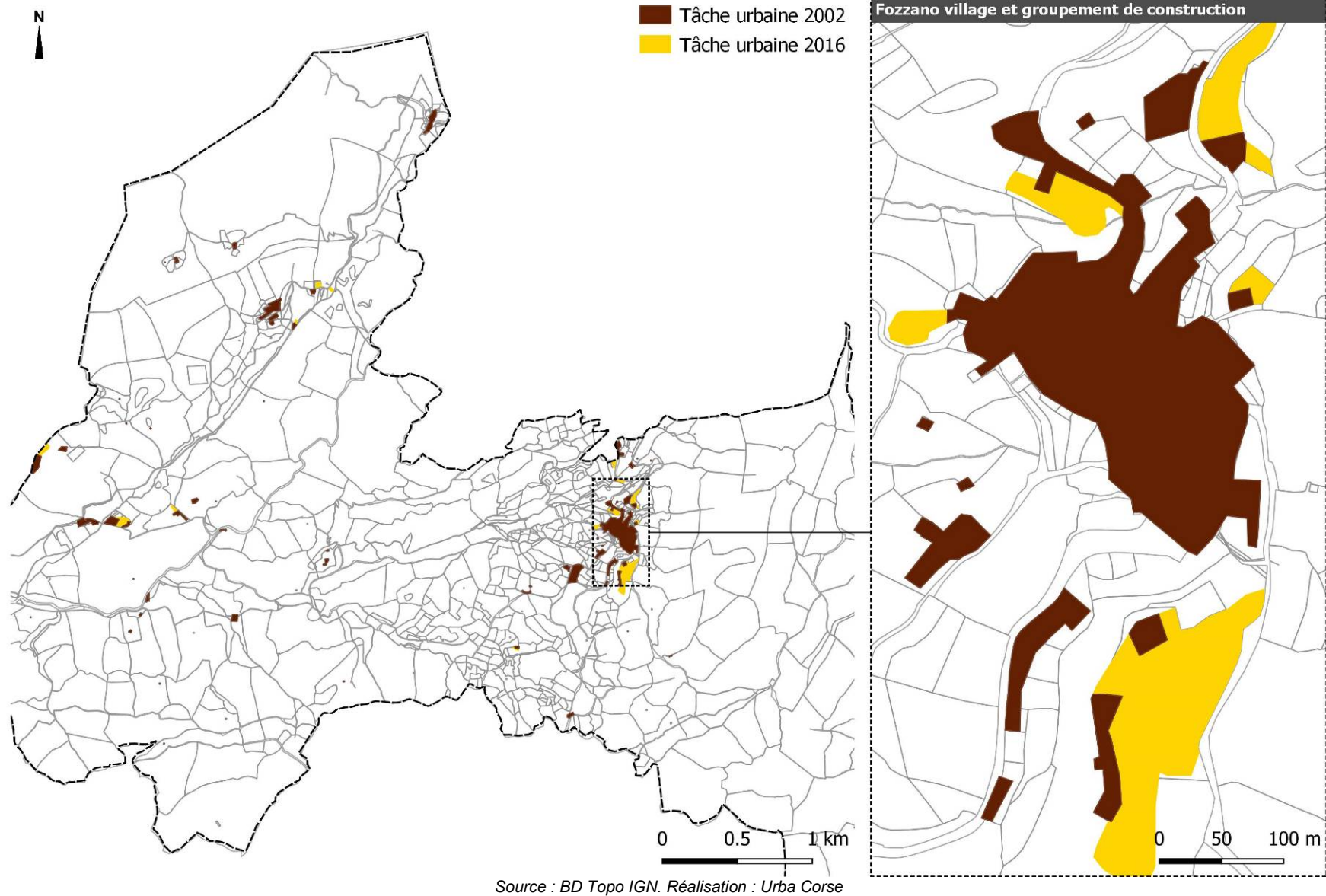
L'évolution de la tache urbaine entre 2002 et 2016 est caractéristique des tendances observées des communes rurales voisines, à savoir une urbanisation diffuse, mais elle est néanmoins contenue. **Son évolution est surtout localisée au village, et particulièrement sur la partie sud, et sur le secteur de San Quircu.** Le développement communal en matière de consommation foncière s'est effectué le long des axes du réseau routier pour la majorité et par les exploitations agricoles.

Avec une superficie de 10,4 ha en 2002, **la tache urbaine a évolué d'environ +30 % entre 2002 et 2016**, soit environ 0,25 ha par an (constat des photographies aériennes sur les ortho entre 2002 et 2016).

La superficie de la tache urbaine permet également de donner un indicateur sur la consommation moyenne que peut produire un logement sur le territoire communal.

En 2016 le nombre de logements sur la commune est de 212. De ce fait, $13,9 \text{ ha} / 212 \text{ log} = 656 \text{ m}^2$. **Ce chiffre se réfère à la superficie moyenne que consomme un logement sur Fozzano (logement + consommations supplémentaires : stationnement, piscine, parcelles aménagées etc.).** Ce ratio témoigne d'une densité certaine grâce à une

Evolution de l'artificialisation des sols de Fozzano de 2002 à 2016



9. Les surfaces résiduelles des formes urbaines

Lieu-dit	Surface de la forme urbaine ha	Surface résiduelle ha	Nombre de parcelles	Rétention foncière et dureté du foncier	Potentiel logements 1 logt/parcelle	Commentaires
Fozzano Village	4,69	0,25	4	30% pour les parcelles nues	3	Le contexte foncier de Fozzano, d'après les éléments disponibles de la mairie, permet de dire que la rétention foncière sera très forte sur les petites parcelles au cœur du village et que la dureté foncière est plus élevée dans les hameaux / groupements de construction qu'au village.
Fozzano sud Groupement de constructions	1,05	-	-	-	-	
Martini Hameau	0,29	-	-	-	-	
Burgo Groupement de constructions	1,27	0,15	3	30 % pour les parcelles nues	2	Toutes les surfaces résiduelles sont des parcelles nues.
Total	7,34	0,40	7	-	5	

Tableau regroupant les données de surfaces résiduelles et capacités d'accueil brutes

Le village de Fozzano est composé de très petites parcelles au sein du noyau rural. La surface moyenne est de **270 m²/parcelle**.

Les surfaces résiduelles identifiées dans le village ont une superficie moyenne d'environ 620 m². Leur surface est comprise entre 320 m² et 1040 m². Ce sont uniquement des parcelles nues, les fonds de parcelles n'étant pas identifiables en tant que surfaces résiduelles, du fait de leur taille et de leur accès.

Au sud du village, un groupement de construction a été identifié, les parcelles y sont beaucoup plus grandes que dans le cœur du village, avec une superficie moyenne de 1700 m².

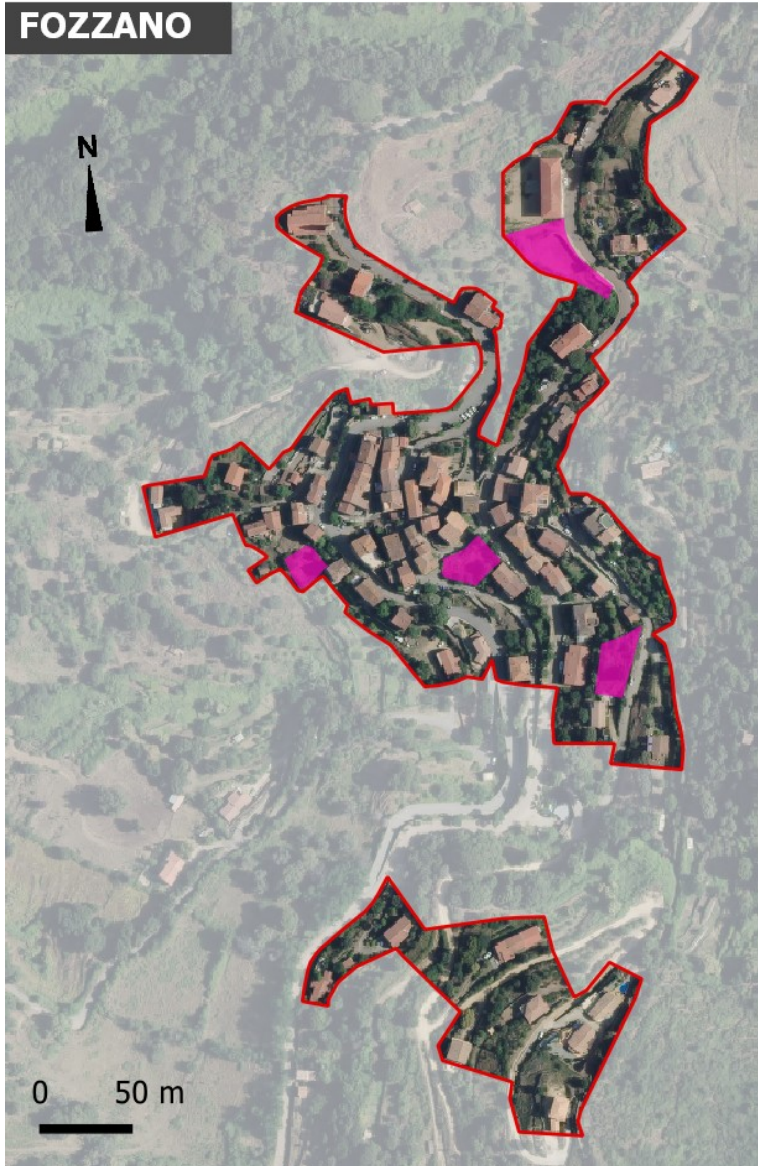
De manière générale, les surfaces de parcelles augmentent au fur et à mesure que l'on éloigne du village.



A Burgo, leur superficie est d'environ 1500 m² en moyenne. Les surfaces résiduelles identifiées à **Burgo sont d'environ 500 m² par parcelle (parcelles nues uniquement)**.

A Martini, en revanche, nous retrouvons une morphologie de hameau traditionnel avec de très petites parcelles d'environ 250m² en moyenne.

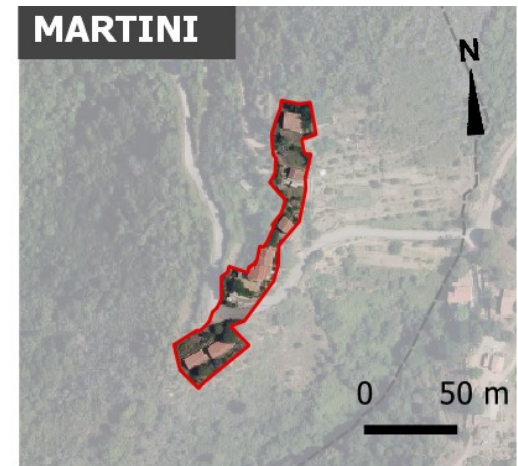
Le taux de rétention et de dureté foncière est notable (30%) compte tenu des partages familiaux, de la stabilité des terrains et de l'usage à effet de jardin (aménagé, potager) au détriment d'une construction...

De ce fait le potentiel des surfaces résiduelles disponibles se réduit à 70% des surfaces résiduelles identifiées, soit **5 parcelles nues**.



-  Périmètre de la forme urbaine
-  Surfaces résiduelles 0,3 ha (Parcelles non bâties)

Sources : ORTHOHR2016 - IGN ©, Origine DGFIP Cadastre© - Droits réservés de l'Etat - 2020, Urba Corse, Avril 2020



Source : Orthophoto IGN / BD Topo IGN. Réalisation : Urba Corse

Conclusions

Compte tenu des caractéristiques qualitatives et quantitatives des différents lieux-dits à savoir le niveau d'équipement, les caractéristiques du logement, des caractéristiques de la vie locale, des liens entre ces espaces, le profil de ces lieux-dits identifiés est le suivant :

Formes urbaines	1 – Le Bourg	2 - Le village	3 - Le hameau	4 – Le groupe de constructions traditionnelles ou d'habitations existants
Définition du PADDUC	Le bourg , constitue un gros village présentant certains caractères urbains	Le village petite agglomération rurale, plus importante que le hameau et comprend ou a compris des équipements ou lieux collectifs administratifs, culturels ou commerciaux, même si, dans certains cas, ces équipements ne sont plus en service, compte tenu de l'évolution des modes de vie.	Le hameau , un petit groupe d'habitations pouvant comprendre également d'autres constructions telles que des bâtiments d'exploitation agricole en zone de montagne, isolés et distincts du bourg ou du village. Il n'est nullement nécessaire, pour qu'un groupe de constructions soit qualifié de hameau, qu'il comprenne un commerce, un café ou un service public. Ce qui caractérise le hameau, c'est une taille relativement modeste et le regroupement des constructions.	Le groupe de constructions traditionnelles ou d'habitations existants , un groupe de plusieurs bâtiments qui, bien que ne constituant pas un hameau, se perçoivent, compte tenu de leur implantation les uns par rapport aux autres, notamment : de la distance qui les sépare, de leurs caractéristiques et de la configuration particulière des lieux, comme appartenant à un même ensemble. Le groupe de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes est présenté par la loi comme un espace mono-fonctionnel.
Forme urbaine identifiée	-	Fozzano village	Martini	Fozzano sud Burgo

Nom	Forme urbaine dominante
Fozzano Village	Village
Fozzano sud	Groupement constructions
Martini	Hameau
Burgo	Groupement constructions

Lieux	Enjeux	Axes d'actions
Fozzano Village	Maintenir une trame urbaine dense et organisée Conserver le paysage bâti et les ambiances rurales, les volumes, matériaux et implantation	Etudes sur le bâti – DRAC – UDAP Cahier de recommandations architecturales et paysagères Contour constructible étudiés en conséquence
Fozzano sud	Amont de la RD : Zone d'extension à conforter pour renforcer sa cohérence bâtie Aval de la RD : zone d'extension en co-visibilité avec le village	Protection des boisements de chênes hors zone constructible, des alignements d'arbres le long de la RD et exclusion des zones de fortes pentes.
Martini	Conserver l'unité bâtie et réduire l'exposition aux risques naturels	Zonage restreint
Burgo	Conserver les ambiances rurales des lieux Respecter les lisières agricoles Réduire l'exposition aux risques naturels Offrir de bonnes conditions de développement à l'hôtel	Zonage restreint Recherche de solutions avec la DDTM pour le risque de chutes de blocs qui concerne l'hôtel.

10. Parc immobilier

1. Caractéristiques générales et évolution 2011-2016

Les **données 2016** font état de 201 **logements** soit **25 logements de plus** qu'en 2011. Cette évolution concerne également les mutations du parc existant. Elle se traduit par :

- Une hausse de +17 résidences principales
- Une hausse de +13 résidences secondaires et logements occasionnels
- Une diminution de 5 logements vacants.

Entre 2011 et 2016, le parc progresse de **+2,8%** avec une évolution similaire entre résidence principale (+3,6%) et résidence secondaire (+3,9%). Les projets en cours devraient favoriser une croissance plus forte des résidences principales favorisant la tendance constatée entre 2011 et 2016. En effet, la part des résidences principales gagne +1,9 points atteignant 54,7% du parc de logements.

Les logements vacants sont en baisse, **en étant divisé par 3**.

La proximité géographique avec le pôle secondaire et touristique de Propriano situé à 20 minutes du village de Fozzano, peut expliquer en partie cette évolution du nombre de logements, notamment pour des questions de prix du foncier nettement plus attractifs que les pôles urbains.

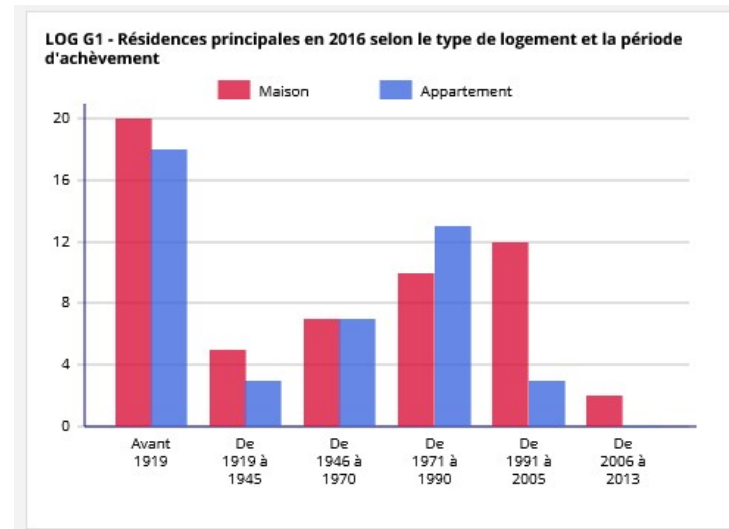
Ce parc est caractérisé par une part plus élevée de « maisons » (57,2%), que d'appartements (40,8%). Nous notons toutefois que le nombre d'appartements a fortement augmenté entre 2011 et 2016 (+27 appartements) alors que le nombre de maisons a stagné (+1). Ce chiffre pose question car aucune opération en groupé, collectif ou résidence commencée sur la période 2007-2016 n'est enregistrée sur la base de données Sitadel. Cela peut éventuellement provenir de divisions de maisons en appartements mais il semble qu'il s'agisse plutôt d'une erreur statistique.

La demande d'autorisation d'urbanisme s'est accélérée avec l'approbation du PADDUC et il y a eu 29 demandes essentiellement dans le secteur de

la Pianu Rossu et le village sud. Un certain nombre d'entre eux a été délivré.

	2016	%	2011	%
Ensemble	201	100,0	176	100,0
Résidences principales	110	54,7	93	52,8
Résidences secondaires et logements occasionnels	80	39,8	67	38,1
Logements vacants	11	5,5	16	9,1
<i>Maisons</i>	<i>115</i>	<i>57,2</i>	<i>116</i>	<i>65,9</i>
<i>Appartements</i>	<i>82</i>	<i>40,8</i>	<i>55</i>	<i>31,3</i>

Source : INSEE



Résidences principales construites avant 2013. Source : INSEE

2. Caractéristiques des occupants

Avec 58,2% de propriétaires de leur résidence principale, la place du marché locatif est donc faible avec une part de locataire sur la commune de 27,3%, soit 29 personnes en 2016, le même nombre qu'en 2011. Le nombre de propriétaires a fortement augmenté, passant de 48 en 2011 à 62 en 2016.

16 personnes sont logées à titre gratuit par la commune, soit 14,5% contre 16,1% en 2011.

L'ancienneté d'emménagement est répartie de manière assez équitable entre les différentes tranches. Nous constatons tout de même des parts plus importantes pour les emménagements de 10 ans et plus (surtout la catégorie 10 à 19 ans d'ancienneté qui représente 25,5%). Au total, les emménagements de 10 ans et plus représentent 60,1% des emménagements, ce qui prouve que la population est installée et stabilisée depuis des années sur la commune.

L'attractivité des 10 dernières années est stable, avec une légère augmentation sur les années 2014-2015.

Ces installations sont motivées par :

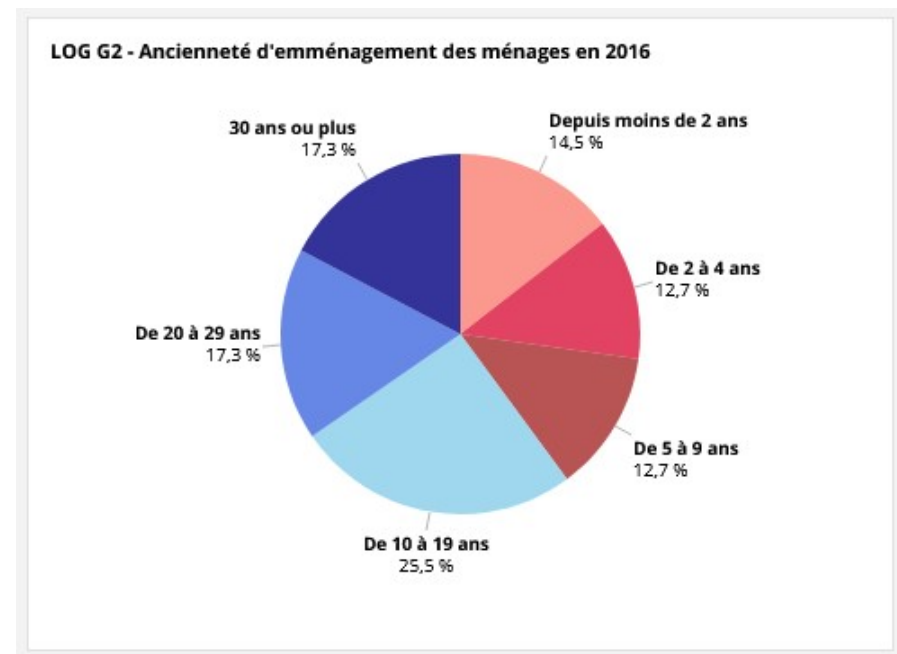
- la difficulté pour accéder au logement locatif ou en pleine propriété sur le pôle secondaire de Propriano.
- la recherche d'un autre cadre de vie « campagnard »
- l'accès à la propriété.

L'ancienneté moyenne d'emménagement des propriétaires approche les 19 ans, alors qu'elle est de 14 ans pour les locataires.

	2016				2011	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	110	100,0	212	17,0	93	100,0
Propriétaire	64	58,2	123	18,7	49	52,7
Locataire	30	27,3	62	14,1	29	31,2
dont d'un logement HLM loué vide	0	0,0	0		0	0,0
Logé gratuitement	16	14,5	27	15,7	15	16,1

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

Source : INSEE



Source : INSEE

3. Caractéristiques des logements

La grande taille des logements en résidences principales montre une certaine sous-occupation. En effet, **la taille moyenne des ménages en 2015 est de 1,9 occupants** alors que la taille moyenne des logements est de 3,6 pièces (3,9 pour les maisons et 3,3 pour les appartements). Globalement la taille des logements est peu ou pas adaptée à la taille moyenne des ménages, ces derniers sont de petites tailles et certaines personnes vivent encore seules notamment les individus les plus âgés.

L'héritage de ces logements en résidence principale est problématique, ceux-ci deviennent soit des résidences secondaires soit des logements vacants si le logement est vétuste ou en indivision. **Cependant la part des logements vacants reste modérée sur la commune (5,5%).**

Souvent, les résidences secondaires sont occupées régulièrement par leurs propriétaires, ce qui ne permet pas leur mise sur le marché locatif. Quant à la mise en vente des maisons sous-occupées, l'attachement affectif ou encore les indivisions limitent cette option. La division de maison de grande taille en plusieurs appartements peut être un compromis à envisager mais nécessite souvent des travaux.

La commune dispose de **5 logements communaux**.



Maisons familiales

La commune est attractive pour de nouveaux ménages urbains cherchant notamment à devenir propriétaire. La commune est confrontée à des blocages structurels sur le foncier qui limitent le potentiel d'opérations d'ensemble (indivis, rétention foncière forte, peu de vente foncière et immobilière).

Un seul propriétaire foncier au sud du village s'engage à morceler sa grande parcelle pour vendre au coup par coup. La demande est exclusivement issue de ménages résidents à l'année. Ce projet stimule la croissance démographique.

La commune reconduira le droit de préemption urbain sur les zones constructibles afin de saisir des opportunités foncières ou immobilières.

PARTIE II

Justifications des choix et incidences

1. Mise en compatibilité avec le PADDUC et avec la loi montagne

La révision de la carte communale a pour objet premier la mise en compatibilité avec le PADDUC approuvé en octobre 2015.

Cette révision entraîne de ce fait une prise en compte des dispositions de la loi montagne, des dispositions des lois ALUR, ELAN et Grenelle. Les principaux impacts sont évalués au niveau de :

- La consommation d'espace.
- Le niveau des équipements
- Les risques naturels
- Le paysage

La révision entraîne donc une réduction des zones constructibles de la carte communale approuvée avec notamment la suppression des zones situées en discontinuité des formes urbaines pouvant faire l'objet d'une extension ou encore consommant des terres agricoles de type ESA. Ainsi, la zone de Piano Rosso ne peut donc pas se justifier et ne peut donc être maintenue.

La révision permet également d'intégrer et de considérer les impacts sur les zones urbaines et urbanisées de la carte d'aléas « mouvements de terrains et chutes de blocs. » remise par les services compétents.

I- Les objectifs de la carte communale

2. Mise en cohérence entre consommation foncière et besoins communaux

La révision oblige la commune à reconsidérer au titre des nouvelles dispositions en vigueur la cohérence entre les zones ouvertes à l'urbanisation et les besoins de la commune.

La réduction de la consommation d'espace résultera également d'une densification des zones urbaines tant dans les emprises au sol que dans les types d'habitat.

- L'évolution entre les deux documents permet une restitution de presque 32 ha et une consommation de 2,13 ha.

Ces besoins sont aujourd'hui déterminés par ordre de priorité :

- besoin en logements principaux
- besoin lié aux projets économiques
- besoin lié à la transmission du patrimoine familial et au maintien des liens des familles avec leur village d'origine

Ne peuvent être concernées que les parcelles équipées ou allant être équipée sur une période inférieure en principe à moins de 5 ans. L'intercommunalité a apporté des éléments concernant l'eau et l'assainissement sur l'ensemble des lieux de vie.

Le contexte foncier local évoqué en partie I ainsi que les limites réglementaires d'une carte communale, induisent la prise en compte de la morphologie foncière et de la sociologie pour établir le zonage.

1. Présentation du projet de zonage et quantification des disponibilités foncières

1. Justifications des limites de la zone constructibles

La carte commune révisée propose **une zone constructible de 13,7 ha** soit plus de 3 fois moins que la carte approuvée en 2010 qui couvrait 46 ha.

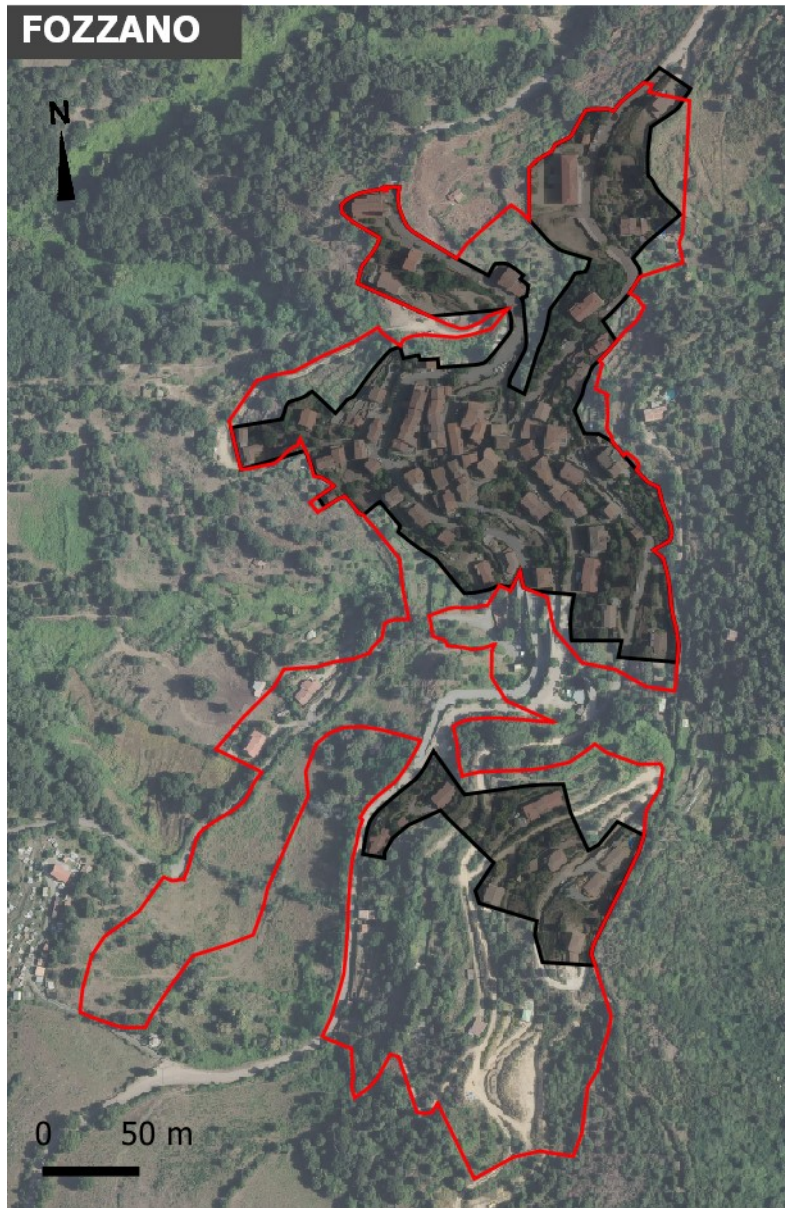
La carte communale révisée réduit l'emprise des zones constructibles et supprime complètement la zone constructible de Pianu Rossu. **Cette réduction est de 32 ha environ en faveur des espaces naturels et agricoles.**



Elle se justifie par l'identification du village, des groupements de construction au sud du village, sur les secteurs de Burgo et de Martini (hameaux) comme formes urbaines pouvant faire l'objet d'une extension urbaine suivant les dispositions de la loi montagne. Les secteurs de San Quircu, le nord du village et le Pianu Rossu ne bénéficient pas d'une zone constructible, les critères étudiés mettant en évidence des lieux d'habitat diffus. Aucune densification et extension ne peut de ce fait être justifiée.

Pour établir le périmètre de la révision n°1, ont été considérées les pentes, les impacts paysagers, la qualité de vie des habitants, le niveau d'équipements, ainsi que le contexte foncier et sociologique. Une réunion publique et une permanence ont eu lieu en mairie durant la procédure.

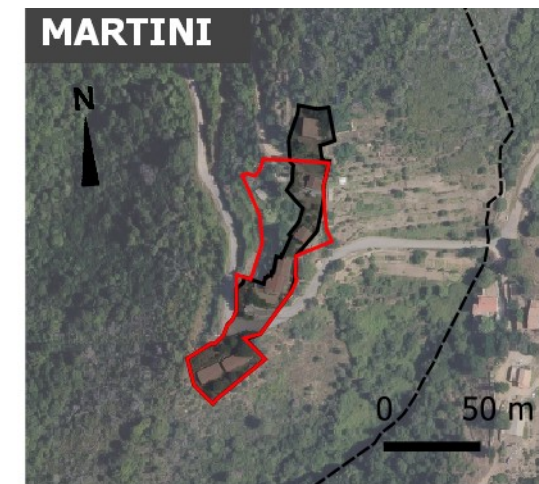
Le village est ancré dans la pente ce qui permet de délimiter aisément les limites aval et amont en fonction des pentes et accès. Son développement ne peut donc s'orienter que latéralement en se calant à la RD et accès privés.

II- LE PROJET ET SA JUSTIFICATION



 Zones constructibles : 13,7 ha
 Formes urbaines : 7,3 ha
Extension : 6,4 ha

Sources : ORTHOHR2016 - IGN ©, Origine DGFIP
Cadastre© - Droits réservés de l'Etat - 2020, Urba
Corse, Avril 2020



Vers le nord, les exploitations agricoles limitent les opportunités contrairement au côté sud où quelques maisons longent la RD et la route du cimetière. Par ailleurs, un groupement de constructions légèrement excentrés occupe un espace qui présente encore un potentiel de densification et d'extension. Un ravin intermédiaire limite les possibilités de densification au plus près du village. Son rôle paysager et patrimonial (fontaines) justifie sa protection et son maintien hors zones constructibles.

Entre le cimetière et le village un PC a été récemment délivré. Aussi, le zonage exclut les fortes pentes au plus près de la RD ce qui permet aussi de conserver des bosquets et alignements d'acacias. L'extrémité sud aval trouve ses limites dans la route amont du cimetière ; au-dessus de la RD, la limite est fixée par l'emprise foncière du porteur de projet, soit une parcelle desservie par un accès privé et des réseaux privés. Le zonage évite ici un magnifique alignement de chênes verts en entrée de site, en forte pente de surcroît.

S'il y a une continuité de la zone constructible, la géographie des lieux permet de scinder naturellement le village ancien des nouvelles constructions. L'avis de l'ABF permet de cadrer la qualité des constructions. Le zonage respecte aussi une limite altimétrique que le village a adopté sur le versant.

Martini ancré sur la ligne de crête trouve les limites de sa zone constructible aux abords même des constructions sans dénaturer sa forme d'origine. **Burgo** en limite de la plaine trouve ses limites amont dans l'emprise de la carte d'aléas Mouvement de terrains et chutes de blocs. Ceci explique que certaines constructions soient exclues de ce périmètre constructible. Vers l'aval, les dernières constructions et la voie marquent les limites ; le risque naturel et les terres agricoles exploitées poussent la demande vers l'amont, de part et d'autre de la voie entre des constructions existantes.

La surface de la zone constructible (ZC) représentant 13,7 ha soit moins de 1% de la commune (0,83%) ; il est avéré que le projet respecte la notion d'équilibre dans les fonctions diverses du territoire en sachant que les surfaces agricoles et naturelles sont très préservées et suffisantes pour le maintien des exploitants et assurer les installations nouvelles.

L'enjeu réside pour la commune dans les moyens à mettre en œuvre pour **lutter contre la fragilité démographique et économique** de son territoire, pour maintenir les services publics fondamentaux comme l'école.

2. Analyse détaillée des caractéristiques du foncier impacté et estimations des disponibilités foncières

Le périmètre constructible est composé de parcelles bâties, de parcelles libres et de parcelles ayant un potentiel d'accueil d'une ou plusieurs constructions (fonds de jardin). Ces caractéristiques ont été étudiées pour la forme urbaine mais également pour l'extension retenue.

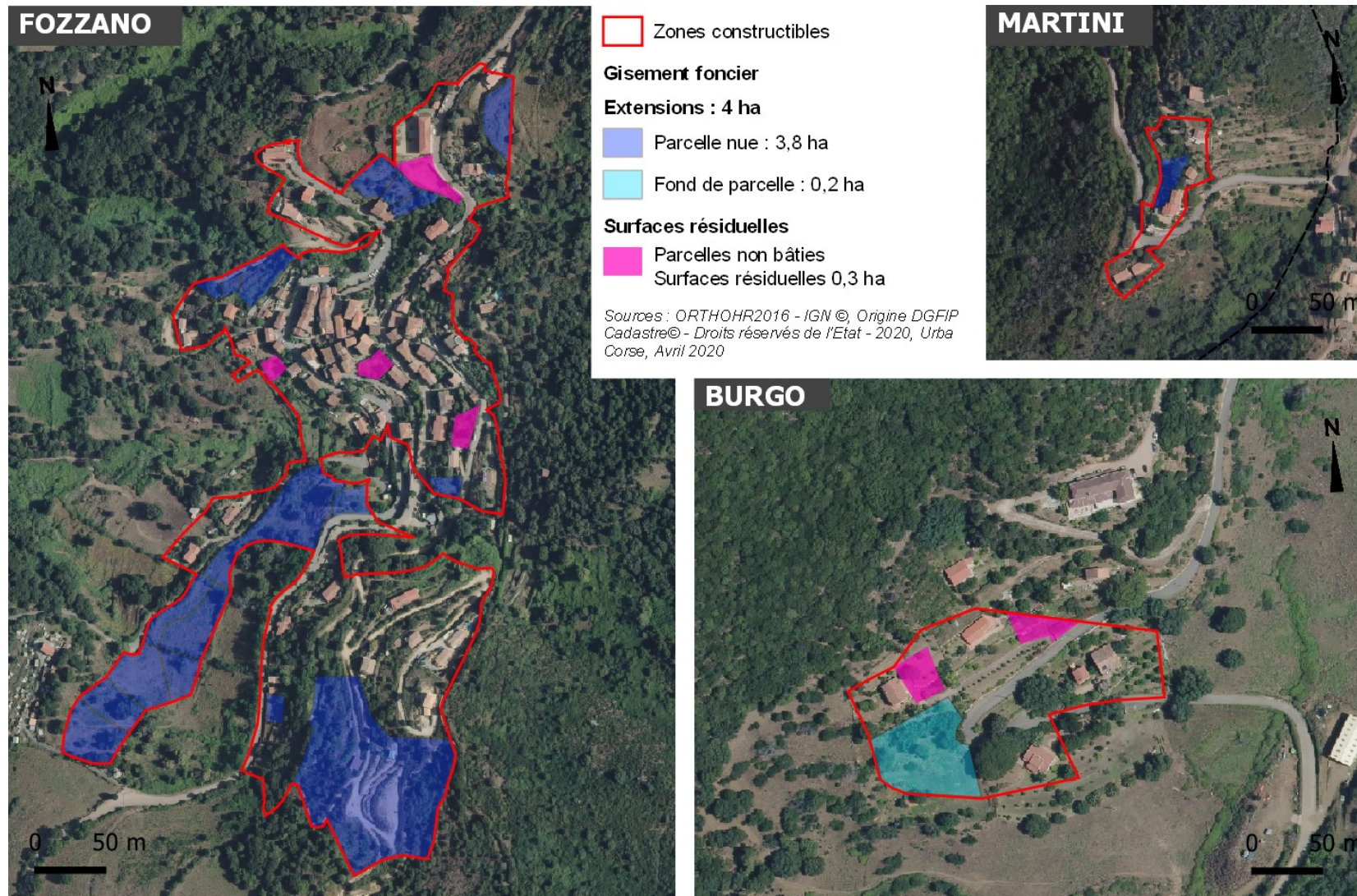
Le potentiel à analyser dans le cadre du projet de développement concerne ici principalement les parcelles libres et les fonds de parcelles. La mutation du parc (résidences vacantes et résidences secondaires) étant à l'échelle du territoire anecdotique du fait du contexte rural et local. En effet les maisons dites familiales restent dans le patrimoine de manière pérenne et ici plus qu'ailleurs du fait de l'héritage de familles plus aisées qui habitaient ici (les *Ghjo*) ; les mises en ventes sont rares et les indivisions créent une rétention certaine.

La révision de la carte communale produit une **extension de 6,4 ha hectares par rapport à l'emprise des formes urbaines qui couvrent 7,3 ha**.

Le gisement foncier est moindre (4,3 ha) puisqu'il ne comptabilise que les parcelles potentiellement constructibles en excluant voies, talus...

L'extension urbaine de la partie sud du village est la plus significative. Elle intègre un projet constitué vraisemblablement **de 7-8 lots à vendre sur le court terme**. La majorité de ces lots ayant déjà trouvé de potentiels acquéreurs, nous pouvons confirmer la construction quasi-certaine de 7-8 logements futurs en résidence principale sur le court terme.

Le périmètre constructible total créé autour de la forme urbaine identifiée est constitué **de 74 parcelles de tailles très variables, « libres »** selon que l'on se trouve au sein du village (petites parcelles), sur Burgo et Martini, ou sur la partie sud du village, qui se caractérise par un foncier bien plus vaste où les terrains avaient par le passé des vocations pastorales ou forestières (héritage agricole).



Gisement foncier du projet de révision de carte communale

Source : Orthophoto IGN / BD Topo IGN. Réalisation : Urba Corse

Parmi celles-ci un certain nombre ont des caractéristiques inadaptées (très petites surfaces, géométrie non exploitable) et d'autres sont déjà bâties ou bénéficient d'une autorisation. Ainsi, le gisement foncier exploitable sera moindre en surfaces et en nombre de parcelles.

Le gisement foncier présente plusieurs facettes et des réalités diverses tant dans leur morphologie, leur statut ou que dans leur utilisation :

- **les fonds de parcelles** sont en zones rurales rarement bâties (logement) si la parcelle ne présente pas une taille conséquente. La motivation principale des acquéreurs ou des propriétaires occupants étant de conserver un cadre de vie verdoyant pour le calme, la pratique du jardinage, le stationnement aisé des véhicules familiaux... Au cœur de la forme urbaine, leur surface est généralement faible.
- **les parcelles nues** sont quant à elles de tailles variables que l'on se situe dans le village ou encore dans la plaine. La partie basse de village présente des parcelles très vastes contrairement au cœur du village. Sur le domaine privé, les densités urbaines, la crainte de la promiscuité et le contexte foncier (la sociologie des lieux, des héritages familiaux) donnent lieu à une rétention foncière accrue et on y trouve plus souvent qu'ailleurs des motifs provoquant une dureté foncière. Les possibilités de remembrement foncier restent anecdotiques dans le contexte villageois.

Le modèle de maison individuelle prédomine aujourd'hui dans les zones rurales. Il influence la quantification du potentiel d'accueil de la carte communale. Les aménageurs ne trouvent pas encore dans ces villages les conditions économiques et foncières favorables pour mener des opérations qui proposeraient des densités bâties plus importantes.

De ce fait, et en absence de règlement, l'estimation se fera sur la base d'un logement par parcelle ou fonds de parcelles, et l'estimation se fera de ce fait sur le nombre de parcelles et non sur la surface. Cependant le long de la route du cimetière, 3 parcelles disposent d'une surface importante (448,449 et 174) sur lesquelles on en comptabilisera un potentiel de deux logements/parcelle. La parcelle 161 quant à elle figure dans les parcelles

touchées par la dureté foncière d'après les informations fournies par la commune.

Les processus de découpage ou de remembrement étant rare et donc sans conséquences sur les hypothèses d'évolution. L'estimation prend en compte le contexte foncier de Fozzano, d'après les éléments disponibles de la mairie, qui permet de dire que **la rétention foncière sera très forte sur les petites parcelles au cœur du village et que la dureté foncière est plus élevée dans à Burgo et Martini qu'au village.**

D'après les éléments disponibles de la mairie sur le contexte foncier de Fozzano, et la connaissance du terrain, **on dénombre donc entre 10 et 12 parcelles dans le périmètre de la carte communale qui ne feront vraisemblablement pas l'objet d'un projet dans les 10 prochaines années.**

Sur un total de 34 parcelles, cela représente donc un **taux de rétention foncière d'environ 30% sur l'ensemble du territoire communal ce qui correspond à une moyenne observée sur les autres territoires ruraux.** L'attractivité d'un territoire ne permet pas systématiquement de résoudre des blocages structurels profonds comme l'indivision.

3. Estimation de la capacité d'accueil

Le gisement foncier compte sur l'ensemble des lieux-dits **28 parcelles pour 4,30 ha un total de 34 parcelles (libres) dont 2 sont des « fonds de parcelles ».**

Parmi ces parcelles, l'état des lieux et la concertation publique ont permis de déceler le potentiel des projets. Ainsi le secteur sud présente un potentiel fort pour des résidences principales à court terme étant donné l'engagement des propriétaires dans ce sens.

Considérant l'absence d'aménageur, les limites réglementaires de la carte communale et le profil sociologique des ménages, nous retiendrons que les parcelles sont principalement destinées à des maisons individuelles.

La rétention et la dureté foncière limiteront le potentiel des surfaces ouvertes à l'urbanisation. L'absence de projet sur plusieurs parcelles situées dans le cœur du village et dans sa périphérie immédiate depuis l'approbation de la carte communale en 2010 prouve ces blocages. Ils sont moins prégnants a priori en périphérie.

Par ailleurs, la commune bénéficie de l'attractivité de Propiano tant pour les ménages actifs que pour les résidences secondaires à en constater les données INSEE 2016. L'objectif de la commune étant de poursuivre les installations **en résidences principales** tant par le biais des projets en cours que par le DPU, l'hypothèse est de voir progresser les résidences principales d'au moins deux points atteignant ainsi presque **57% du parc de logements**.

En retenant ces facteurs, on estime que le gisement foncier peut permettre une production, à terme d'une trentaine de logements dont **une vingtaine en résidences principales. Sachant que l'occupation des ménages est de l'ordre de 2 pers/ménage, cela équivaut à 40 habitants supplémentaires**. Cette progression à termes se situe dans les objectifs communaux fixés selon les tendances observées par le passé et dans le bassin de vie. Le rajeunissement progressif de la population est envisageable avec l'arrivée des ménages jeunes avec ou sans enfants mais en âge d'en avoir.

La commune dispose de nombreux atouts (accessibilité cadre de vie, école, prix du foncier) et se différencie des communes littorales

La création annoncée par l'ADMR d'une maison partagée corrobore aussi le potentiel de cette ruralité aux portes de centres urbains.

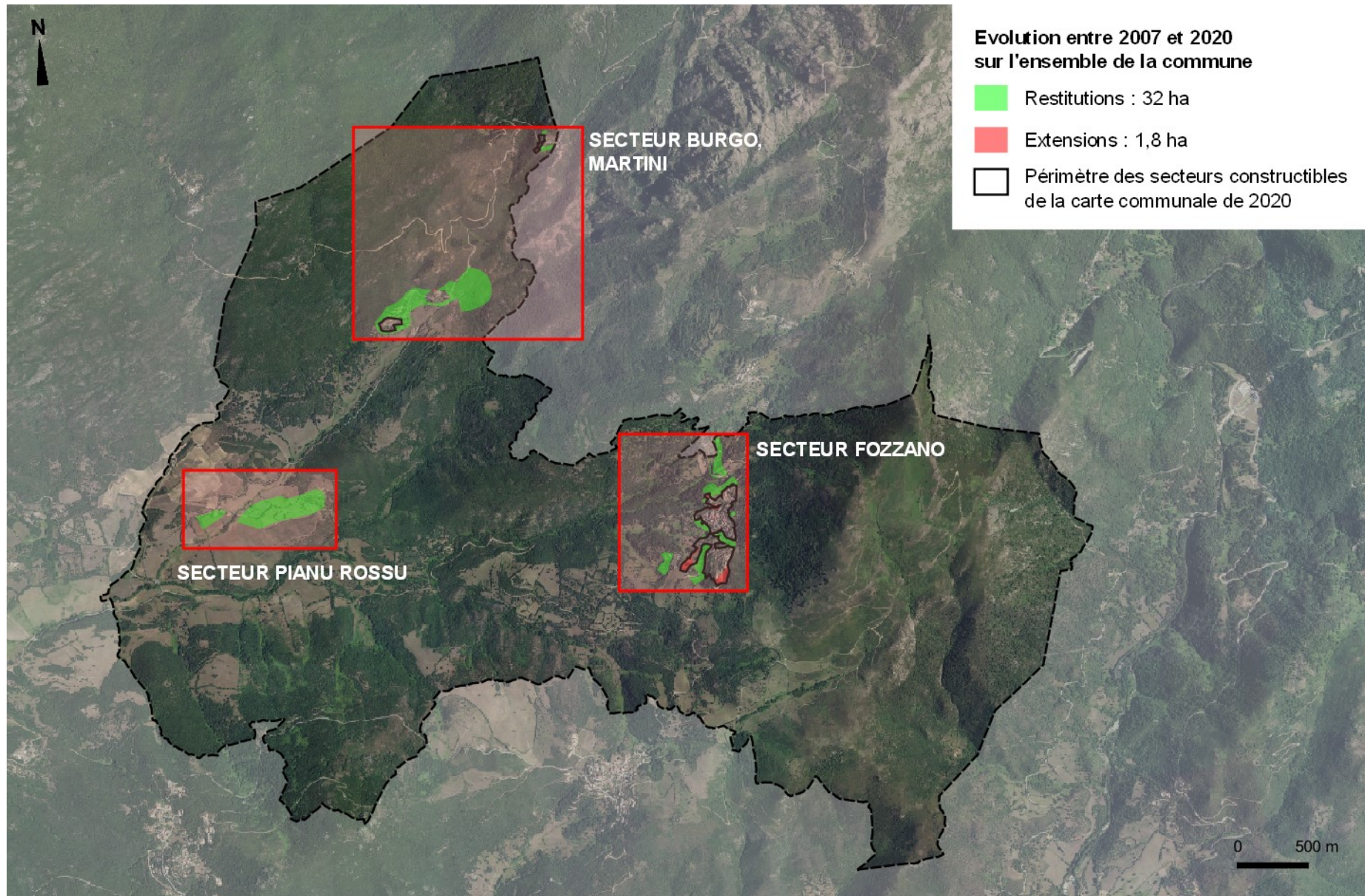
	Surface résiduelle (forme urbaine)	Extension urbaine – parcelles libres	Gisement total (ha)	Gisement potentiel - rétention et dureté foncières 30%	Observations
Surfaces	0,30 ha (100% de parcelles nues)	4 ha (dont 3,8 ha de parcelles nues)	4,30 ha (dont 4,10 ha de parcelles nues)		
Parcelles	7 (7 parcelles nues)	21 (1 en fond de parcelles 19 parcelles nues)	28 (1 sur des parcelles déjà bâties) Dont deux parcelles au sud de la commune sur 1,6 ha	26	Sud de la commune parcelles n° C461 et C462. Ces deux parcelles sont en cours d'aménagement pour plusieurs logements 0% de rétention et de dureté foncière
Rétention foncière 30%				18 parcelles	1,90 ha environs
Hypothèse : 1 logt/parcelle				18 logements	
Projection en logements pour les 18 parcelles - 2 logts/ha pour les 3 parcelles route du cimetière (soit 3x 2 =6 logts) - Autres parcelles reste de la commune : 1 logt/ha pour 15 parcelles (soit 15 logts)				21 logements	3 parcelles concernées 449,448,174
Dont Résidences principales -projection – objectif 56,7%				12 logements	Taux 2016 : 54,7% - progression de + 2pts depuis 2011 – maintien de la tendance pour 2020-2025
+ Projet Fozzano sud : potentiel de 7-8 logements en résidence principale				8	
TOTAL Potentiel résidences principales				20 logements	
2 habitants par logements (INSEE 2016+0.1)				40 habitants	En adéquation avec la projection démographique de Fozzano qui prévoit une hausse de +40 à +50 habitants.

4. L'évolution de la carte communale lors de la révision




La révision de la carte communale est très favorable aux espaces agricoles et naturels eu égard les surfaces restituées grâce à une mise en compatibilité avec la loi montagne et le PADDUC.

Hormis l'exclusion des parcelles en discontinuité, on observe aussi une meilleure prise en compte d'éléments paysagers et environnementaux comme les talwegs, les pentes, les bosquets d'intérêt, les oliveraies...

Ainsi, la carte communale révisée permet de restituer 32 ha sur l'ensemble des lieux-dits. En recentrant ses priorités sur le village, 1,8 ha supplémentaires ont été consommés vers le sud pour les motifs évoqués dans les chapitres précédents.

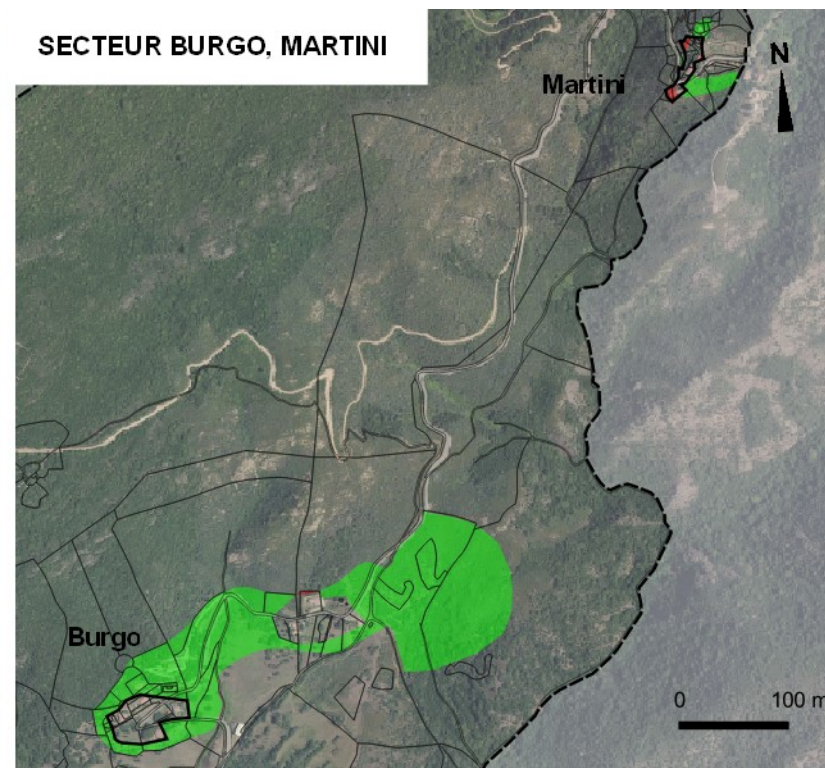


SECTEUR FOZZANO
Evolution entre 2007 et 2020

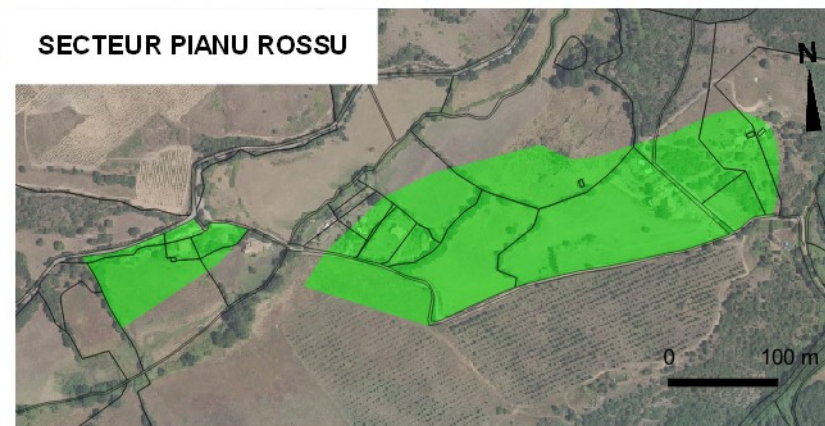
-  Restitutions
-  Extensions
-  Périmètre des secteurs constructibles de la carte communale de 2020



SECTEUR BURGO, MARTINI



SECTEUR PIANU ROSSU



III- INCIDENCES ET MOYENS MIS EN OEUVRE

1. Les incidences sur les terres agricoles et sur la consommation d'espace

1. Les incidences sur les ESA et les ERPAT

Le diagnostic a établi la localisation des ESA suivant la méthode du PADDUC et suivant des vérifications de terrains. Les ESA présentés hors zones constructibles de la carte communale couvrent **une surface de 354 ha**. Par rapport au ESA réels **5000 m² ont été consommés** sur deux parcelles distinctes comme le montre la carte ci-après.

La commune respecte les dispositions du PADDUC en préservant le quota de 297 ha de surface augmenté de 57 ha supplémentaires.

Ces espaces sont préservés sous formes d'entités de surfaces importantes en dehors des zones urbanisées et des limites de la zone constructible de la carte communale.

Les choix spatiaux de la zone constructible du village vers le sud répondent à l'impérative nécessité de préserver les surfaces déclarées, de préserver les rus et d'éviter les zones à risques. Certaines parcelles ayant des caractéristiques ESA ont été impactées en respectant la continuité urbaine et en tenant compte de la présence d'un PC au-dessus de la route du cimetière (452). Cet espace pourra également donner lieu à un projet agro-touristique.

2. Les incidences sur les déclarations de surface

Selon le registre parcellaire graphique (RPG) de 2017, **les espaces agricoles actuels (déclarés) représentent 878 hectares**, soit environ 44,84 % de la superficie communale.

La carte communale n'affecte **aucune surface déclarée** en 2017 par les agriculteurs.

3. Les incidences sur les AOC et AOP

Le périmètre de la carte communale a des impacts sur :

→ **AOC charcuterie/AOC Miel/AOC Brucciu/huile** : l'ensemble du territoire étant concerné par ces périmètres AOC, la carte communale les impacte. Cependant, compte tenu de la localisation des parcelles impactées et compte tenu de l'incompatibilité des élevages aux abords immédiats de l'habitat, l'impact est de ce fait réduit.

Pour les autres AOC, la zone constructible n'est pas incompatible. Aux abords immédiats des maisons, le parcellaire est peu propice à des activités professionnelles notamment pour la culture de l'olivier. Après enquête publique, le zonage constructible a restitué des parcelles classées comme oliveraie par les données SODETEG suivant les recommandations de la Chambre d'Agriculture.

Les zones d'extension urbaine d'une surface d'environ 6ha qui concerne donc inévitablement des surfaces AOP-AOC. Cette consommation représente moins de 1% du territoire communal.

Elle n'a pas d'impact sur les autres AOC – AOP situé en dehors du périmètre constructible.

4. Les incidences sur les exploitations agricoles

La suppression des zones en discontinuité limite la pression foncière sur les zones agricoles notamment en plaine. La délimitation de la carte commune actuelle ne compromet aucune exploitation et il n'y a pas d'incompatibilité des vocations aux lisières des zones urbaines.

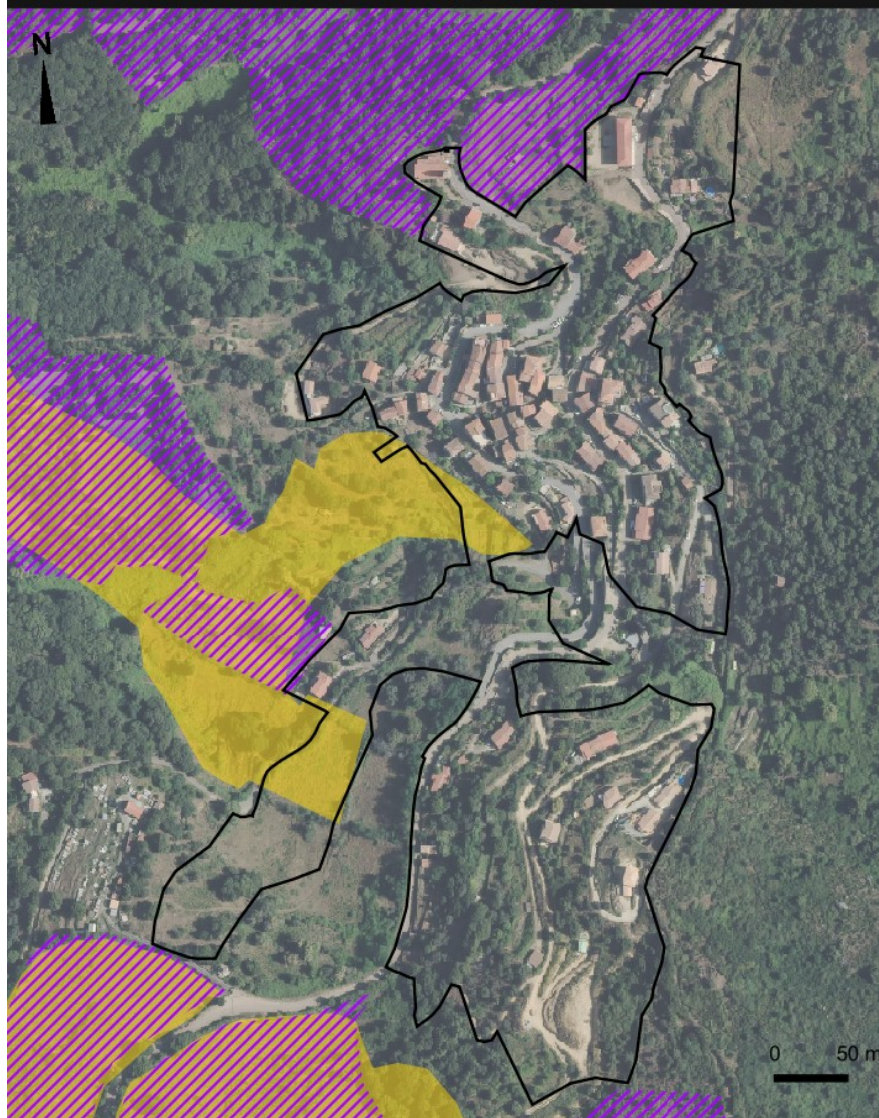
Toutes surfaces déclarées se situent en dehors des zones constructibles.



La CTPENAF a émis un avis favorable sur le projet de carte communale en date du 18/09/2019.

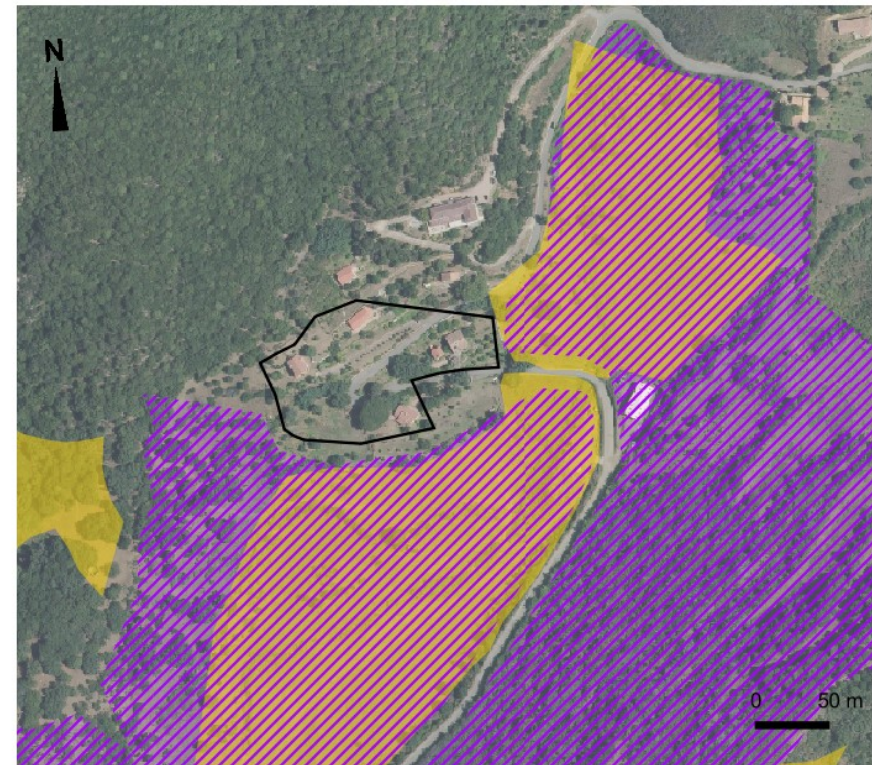
Aucune surface déclarées n'est affectée.

Les ESA réels de la commune sont supérieurs de 57,5 ha par rapport au quota du PADDUC et seulement 5000 m² ont été consommés dans le secteur du village. Le solde est donc de +57 ha.

Consommation des Espaces Stratégiques Agricoles et du RPG 2018



-  Espaces Stratégiques Agricoles (ESA) :
Consommation de 5 000 m²
(1 terrain de 2 000 m² et 1 terrain de 3 000 m²)
-  Déclarations de surfaces agricoles (RPG 2018) :
Aucune consommation



Source : Orthophoto IGN / BD Topo IGN. Réalisation : Urba Corse

2. Les incidences sur l'environnement

1. Les incidences sur les risques naturels

a. Les incidences sur le risque incendies

La suppression de la zone urbaine de Piano Rosso suscite une amélioration de la situation face aux risques avec une réduction des biens et des personnes exposées aux risques incendies. La mise en place de la ZAL en sera facilitée.

L'intervention des secours est favorable au village avec une bonne accessibilité générale des espaces bâtis.

Les nouvelles opérations devront installer des bouches d'incendies ainsi que sur les nouvelles voies communales. **Une aire de retournement est à prévoir dans le quartier sud de Fozzano.**

S'applique le débroussaillage légal sur l'ensemble des parcelles situées dans le périmètre constructible de la carte communale à la charge des propriétaires suivant la réglementation en vigueur. Il est fortement conseillé d'éviter les haies mono espèces et toutes essences fortement inflammables comme les thuyas, les lauriers roses...

Dans la première partie du rapport, des recommandations issues du SREF ont été affichées et il est rappelé que dans les zones d'aléas maximum ; même les constructions agricoles sont interdites.

b. Les incidences sur le risque inondation

Sur le territoire communal, on retrouve des zones d'aléa très fort sur les secteurs situés dans le lit majeur du Baracci.

Aucune zone constructible proposée n'est concernée par le risque inondation.

La commune dispose d'un diagnostic d'eaux pluviales.

La réduction des zones urbaines entraîne une moindre artificialisation de l'espace et donc une réduction des eaux de ruissellement. Par ailleurs, l'implantation générale du village à flanc de versant ne permet pas une stagnation des eaux de ruissellement et les constructions sont en recul par rapport aux voies d'écoulement naturel. En conservant des espaces de jardins, l'infiltration naturelle est favorisée.

La configuration géographique mais également le réseau des rues et venelles démultiplient les voies d'écoulement des eaux de surface.

Les projets survenant en extension du village devront prévoir une infiltration sur la parcelle ; dans le quartier amont au sud du village, **un dispositif interne doit être mis en place pour limiter le ravinement de l'accès privé et l'ensablement de la RD à l'aval.** Cet aménagement prend en compte les constructions existantes et celles à venir. Il sera à réaliser après travaux de l'intercommunalité que le programme d'eau potable.

c. Les incidences sur les autres risques

La zone constructible a été délimitée de façon à exclure toute zone de risque, notamment concernant l'aléa mouvement de terrain et chute de bloc.

La zone urbaine se situe donc en dehors des zones à risques naturels.

Il n'existe pas de risques technologiques et industriels sur la commune.

2. Les incidences sur les milieux naturels

a. Les incidences sur les couloirs écologiques

Les principaux couloirs écologiques et réservoirs de biodiversité se situent dans la vallée du Baracci. En recentrant les zones constructibles, le développement de l'urbanisation est également très localisé et éloigné des dites zones sensibles.

Le choix de la carte communale **ne provoque pas de morcellement des unités naturelles** et n'affectent donc pas la bonne interaction entre les

milieux naturels. Le recentrage limite donc la multiplication des nuisances sur ces espaces.

En zone urbaine, la place de la végétation est importante notamment en lisière ; il est conseillé dans les projets de ne pas recourir à des clôtures étanches. L'utilisation des clôtures simples de type agricole permet la circulation de la petite faune tout comme le recours à des haies mixtes de préférence d'essences mellifères.

La carte communale s'efforce de conserver les éléments arborés les plus importants dans le secteur sud du village. Ils sont d'intérêt paysager mais également pour la lutte contre l'érosion, le micro-climat et la petite faune locale en jouant un rôle dans la trame verte de jardins et de rus au sein du village. Cette coupure permet aussi de limiter un continuum bâti le long du versant.

b. Les incidences sur les espaces protégés

Le territoire communal est directement concerné par une ZNIEFF de type 2 qui correspond aux « Oliveraies d'Olmeto-Santa Maria Figaniella » d'une surface de presque 3000 ha.

La carte communale n'affecte aucun espace naturel sensible protégé, hormis 0,67 ha en ZNIEFF de type 2 qui sont en grande partie déjà artificialisés. Les espèces déterminantes sont des amphibiens (crapaud vert et discoglosses sardes), des oiseaux (Milan royal) et des reptiles (tortues hermann et couleuvre). La surface impactée n'a aucune incidence sur les habitats de ces espèces et leur mode de vie. En effet, les espèces citées préfèrent les zones non habitées de la plaine pour chasser, ou les zones fraîches pour se développer et les zones rocheuses pour nicher.

D'autres inventaires avec lesquels les écosystèmes de la commune de Fozzano sont en interaction sont présents dans les communes limitrophes. Il s'agit de :

- ZNIEFF I - Monte San Petru et Gorges du Baracci
- ZNIEFF II – Forêts claires et maquis préforestiers du Haut Rizzanese
- Inventaire ZICO « Forêts domaniales de Corse »

Le choix de la carte communale n'a aucun effet direct ou indirect sur ces espaces compte tenu de l'éloignement de la zone urbanisée et des caractéristiques de son développement.

Le recentrage des espaces à bâtir vers le village permet de limiter les aires impactées par la circulation, les nuisances sonores, lumineuses tout en évitant l'artificialisation.

Les dispositifs annoncés de lutte contre les incendies par la création d'une ZAL devraient participer à leur préservation face à ce risque.

c. Les incidences sur les boisements

Le périmètre de la carte communale préserve les boisements de manière générale.

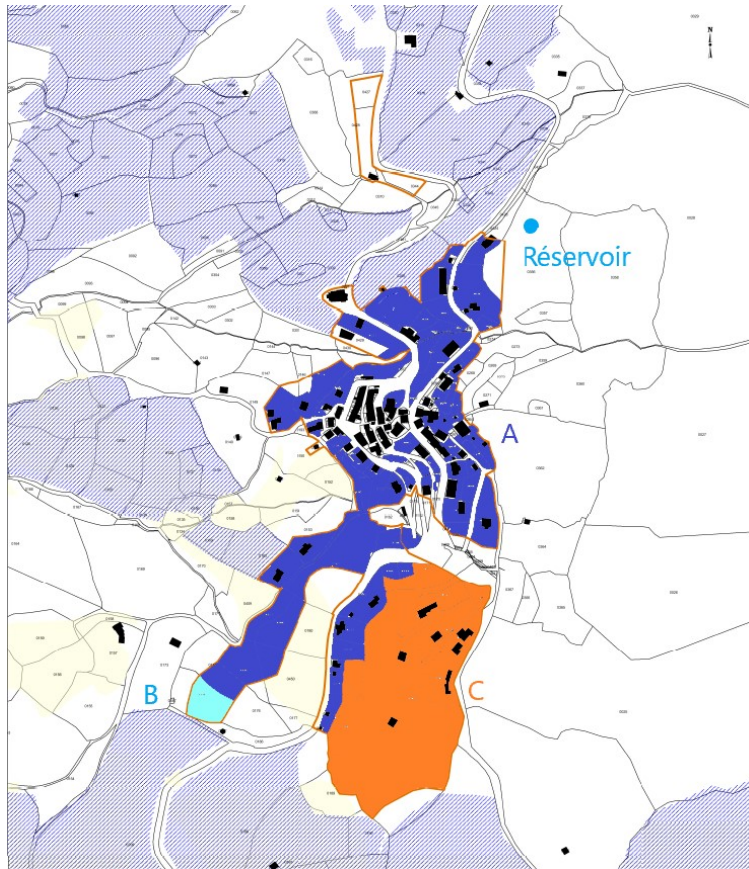
Le nouveau périmètre épargne un beau boisement de chênes verts et le talweg situés au sud du village. Il extrait également un alignement d'acacias à l'entrée sud ayant un rôle paysager dans les ambiances.

3. Les incidences sur les ressources : l'efficacité de la gestion de l'eau potable face à l'augmentation des besoins

La commune dispose d'un schéma directeur d'eau potable. Pour la source de Chiosu Novu, les périmètres de protection sont instaurés suivant l'arrêté 15-1512 du 24 décembre 2015 afin de garantir la bonne qualité des eaux distribuées. Le zonage n'a aucun impact sur ces périmètres.

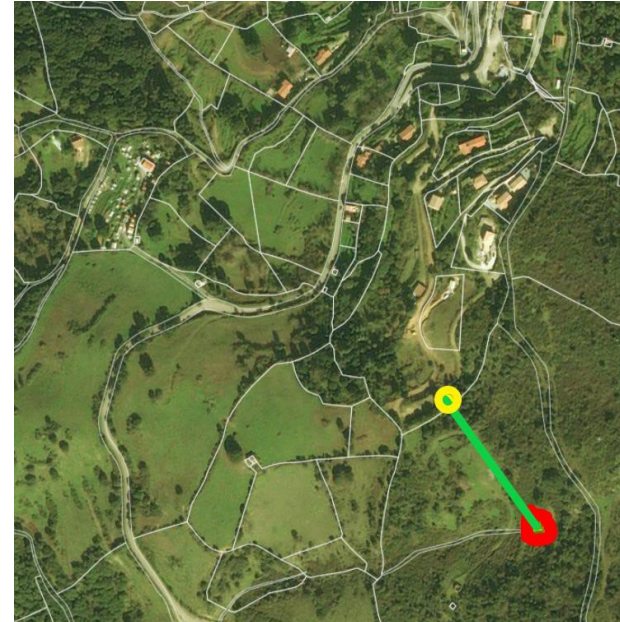
Des travaux sont envisagés par l'intercommunalité pour consolider la ressource au village. Compte tenu des ressources limitées, la CCSVT poursuit la réflexion sur un projet d'interconnexion avec le Valinco. La réalisation d'un schéma directeur fera l'objet d'une contractualisation CCSVT-Agence de l'eau-CDC en octobre 2019.

Une grande partie **du village de Fozzano** est desservie par un réseau d'eau potable public (zone A, cf. carte ci-contre).



Source : CCSVT

La desserte de la zone « B » est subordonnée à un passage sur une parcelle limitrophe. Cette problématique est à nuancer compte tenu du fait que les deux parcelles appartiennent au même propriétaire. Un accord a été définitivement acté début 2020 pour permettre un renforcement des équipements et de la ressource.



Source : CCSVT - projet Fozzano village sud

L'intercommunalité aurait souhaité trouver une nouvelle ressource dans ce secteur sachant qu'un captage existe déjà et, selon les informations communiquées, celui-ci est sous-exploité. L'autre objectif de l'intercommunalité est de positionner le captage ou le forage en dehors de la zone urbanisée afin de mettre en place les périmètres immédiats et rapprochés qui s'imposent.

En l'état actuel, les fosses individuelles ne peuvent être autorisées dans aucun cas dans le secteur du forage.

La zone C n'est pas desservie par le réseau d'eau potable, les habitations existantes étant alimentées par un forage privé. Une augmentation du nombre de maisons sur ce secteur ne pourrait permettre la desserte de celles-ci par ce seul forage. La mise en place d'un réseau d'eau potable public est subordonnée :

- A la création d'un réservoir de 30 à 50 m³ sur la parcelle 462 alimenté par le futur forage de Chiosu Novu et le forage de Casa Soprano.
- A la création d'un forage au lieu-dit Chiosu Novu en remplacement de la source.

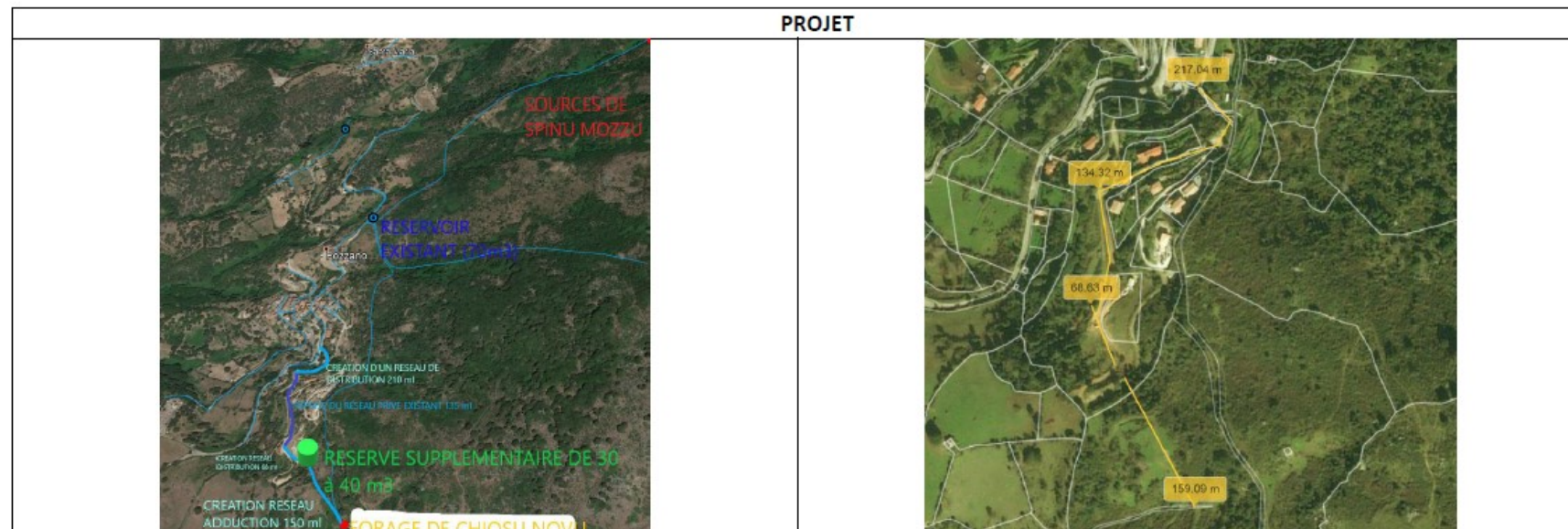
Les études sont en cours pour ce dernier secteur. Face à la faible capacité d'accueil supplémentaire sur ces lieux-dits, ils ne subissent plus de pression dans ce domaine. Les mesures seront donc suffisantes.

I. Phase 1 « transitoire » – Détail.

Cette phase devra permettre d'assurer la production d'eau sur la commune de Fozzano dans l'attente de la phase 2 dite « définitive » prévoyant le maillage entre la Rocca et le Valinco.

Cette phase repose sur 3 volets et consiste :

- ❑ A Renforcer les capacités de stockage d'eau potable sur le secteur à travers une ou plusieurs unités pour un volume total minimal de 30 à 40 m³. La CCSVT va prochainement procéder à l'acquisition de l'emprise nécessaire à l'installation des unités de stockages (accord des propriétaires).
- ❑ A modifier le type de prélèvement au lieu-dit *Chiosu Novu* actuellement exploité sous la forme d'un captage et d'y installer un forage afin d'augmenter la production de 4m³ jour en période d'étiage à 20m³ jour.
Ce captage ayant fait l'objet d'une DUP (encore valable), la CCSVT va prochainement procéder à l'acquisition de l'emprise nécessaire au forage (accord des propriétaires).
- ❑ A opérer un transfert de propriété d'un réseau privé au profit de la CCSVT et de mailler celui-ci au réseau existant.



Pour conclure, les objectifs de cette opération sont les suivants :

En matière de stockage, augmentation de 30 m3 minimum pour atteindre 100 m3, soit une hausse de 43%.

En matière de production, augmentation de 15 m3 (en période d'été) pour atteindre 75 m3 en période d'été.

Le calendrier de cette phase est la suivante :

- ❑ 4^{ème} trimestre 2019 : Maîtrise du foncier sur les parcelles 462 (unités de stockage) et 19 (forage).
- ❑ 1^{er} trimestre 2020 : Maillage réseau privé – réseau public.
- ❑ 2^{ème} trimestre 2020 : Installation du forage et des unités de stockage (préfabriqués).

II. Phase 2 « définitive » – Présentation.

Compte tenu de l'évolution de la ressource en eau sur les communes de Fozzano et Arbellara, la CCSVT souhaite alimenter ces deux secteurs par les ressources existantes de Rizzanese, Tavarìa et Filitosa.

Un nouveau schéma directeur avec modélisation des ressources, des réseaux et des maillages existants ou à venir devra :

- ❑ Confirmer d'ici le premier trimestre 2020 la possibilité d'alimenter les deux communes précitées par les ressources de Rizzanese, Tavarìa et Filitosa.
- ❑ Permettre de choisir les deux options disponibles suivantes :
 - Alimentation par Viggianello (APS réalisé avec un montant de travaux de 1 990 000 € HT).
 - Alimentation par Baracci (APS en cours de réalisation). Cette dernière solution permet d'envisager le recours aux 3 ressources principales du territoire (Rizzanese, Tavarìa et Filitosa).

Tout ou partie de cette phase sera intégré à la prochaine contractualisation avec l'Agence de l'eau et la Collectivité de Corse.

4. Les incidences sur la production de déchets

1. Les eaux usées

La commune dispose d'un zonage d'assainissement mais il n'existe actuellement pas de station de traitement des eaux usées, les effluents étant déversés dans un ruisseau affluent du Baracci.

La construction d'une station de type lit bactérien a été autorisée par arrêté n°96-0329 du 22/02/1996. La commune des Fozzano sera donc dotée d'une STEP au village, dont l'avant-projet sommaire a déjà été réalisé ; l'échéancier a été établi par l'intercommunalité et validé par les administrations concernées.

L'ensemble de la zone constructible du village de la carte communale est susceptible d'être raccordée au réseau d'assainissement collectif, bien que le raccordement de certaines parcelles pourrait être subordonné à un passage sur un terrain privé (pour les parcelles non limitrophes de voies publiques) et/ou à la mise en place d'une pompe de relevage.

En revanche, les parcelles de la petite zone constructible au Nord du village ne pourront être raccordées à court ou moyen terme à un réseau collectif, au vu de la topographie et des réseaux existants.

Les zones de « Burgo » et de « Martini » sont classées en assainissement non collectif.

Le SPANC contrôle les systèmes individuels.

La future station d'épuration est prévue **pour 380 EH** et supportera des dépassements en période estivale du fait des caractéristiques techniques des lits à roseaux. La projection de +40 habitants sera donc prise en compte dans cet ouvrage évolutif.

2. Les déchets ménagers et autres

L'augmentation potentielle de la population générera une augmentation des volumes de déchets :

- Gravats et déchets liés aux travaux des constructions
- Ordures ménagères

La commune dans le cadre des compétences de l'intercommunalité pratique le tri sélectif. Il permettra de collecter les déchets. Au regard des politiques actuelles qui tentent d'améliorer le tri et la réduction des volumes, on peut envisager des changements progressifs des comportements. L'estimation reste établie cependant sur les moyennes actuelles :

Population supplémentaire : +40 habitants

Production moyenne/habitants Corse (2017-SYVADEC) : 687kg/hab/an

Production supplémentaire – population totale : **+27,50 tonnes**

Les modalités de collecte seront suffisantes dans la configuration actuelle du dispositif de ramassage étant donné que l'étendue du zonage ne crée pas de nouvelles zones bâties. Cette production supplémentaire s'effectuera progressivement. Aussi, au niveau régional de nouvelles dispositions auront été retenues pour assurer des conditions de gestion – traitement moins impactantes pour l'environnement que l'enfouissement.

Les insuffisances structurelles dépendent aujourd'hui de décisions régionales qui échappent à la compétence communale. A ce stade du dossier, le dépôt se poursuit dans le centre d'enfouissement du Viggianello suivant des autorisations préfectorales.

5. Les incidences sur le paysage

La réduction des espaces constructibles entraîne une concentration des futures constructions dans l'espace. En générant une densification, l'espace bâti gagne en cohérence dans le site.

Au niveau du village, le zonage a épousé les courbes de niveau à l'aval et à l'amont. Cette altimétrie et la densité bâtie accompagne le dessin urbain et son paysage. De plus, des éléments boisés ont été mieux préservés notamment dans le secteur sud. A l'échelle du grand paysage, Fozzano est reconnaissable dans la vallée ; le zonage s'efforce de cadrer l'évolution bâtie dans une enveloppe géographique compacte. Il privilégie les secteurs déjà impactés par un habitat diffus ou groupé en dehors de l'emprise initiale et historique du village.

La carte communale comporte ses limites en absence de règlement mais l'intervention de l'ABF est requise grâce à la présence d'un monument historique. **L'ensemble de la zone constructible et incluse dans le périmètre des 500 m. A ce titre, une étude du bâti commanditée par la UDAP2A est en cours de finalisation et donnera lieu à un cahier de recommandations architecturales et paysagères contextualisé.**

Le présent rapport rappelle la disponibilité des fiches pédagogiques réalisées par ces mêmes services pour sensibiliser le public à son patrimoine bâti avant d'intervenir dessus et insiste sur la possibilité de contacter en amont l'ABF pour les projets de rénovation, réhabilitation, extension, création...pour favoriser une meilleure collaboration et donc un meilleur résultat final.

La carte communale ne peut pas maîtriser les densités futures ; la taille des parcelles va donc guider les densités selon la volonté des porteurs de projets. Si en amont de la RD, le quartier « sud » sera densifié avec 7/8 constructions établies sur la parcelle déjà aménagée, sous la RD, aucun indice nous laisse penser qu'une urbanisation dense et organisée sera envisagée. Le dernier PC attribué laisse entrevoir un tissu plutôt

diffus. Cette question du tissu urbain en extension des villages historiques est récurrente et sensible dès lors que l'environnement immédiat de ces beaux villages n'a pas encore subi de changements irréversibles. La topographie très contraignante a guidé les choix vers le sud du village. Détacher les deux époques est un choix qui permet de conserver l'identité historique mais il demandera une vigilance forte de la part des instructeurs, de la commune et de l'ABF.

Il est recommandé de conserver autant que possible la végétation arborescente des parcelles à bâtir car elle participe à la singularisation du paysage dès lors que les constructions sont architecturalement « banales ». L'insertion des accès et la limitation des mouvements de terrain est à surveiller particulièrement dès que la parcelle présente une pente tout comme le maintien de

En plaine, la réduction très forte des zones constructibles assure le maintien des ambiances rurales. Il n'y a pas d'enjeu à l'échelle du grand paysage.

La question paysagère est ici sensible et l'évolution bâtie à moyen et long terme mérite un autre outil pour s'assurer du maintien de sa qualité, comme élément du patrimoine.

Il est également recommandé **de sensibiliser le public à ces questions par le biais des fiches thématiques de l'UDAP**, par les journées du patrimoine ou tout autre dispositif à l'échelle de l'intercommunalité.

CONCLUSION

L'évolution de la carte communale révisée est positive en tout point au regard des impacts environnementaux dès lors que les zones constructibles sont fortement réduites et cohérentes avec le site.

Le présent projet est désormais compatible avec la loi montagne, le PADDUC et répond aux besoins particuliers de ce territoire rural aux portes de Propriano, en conservant les équilibres fonctionnels tant naturels qu'agricoles. Les terres agricoles exploitées ont été préservées et le quotas d'ESA du PADDUC largement dépassé. L'avenir des différentes filières est assuré.

Les limites réglementaires de la carte communale demandent une approche sensible de tous les acteurs à l'égard du paysage dans les environs immédiats du village afin d'en préserver le charme.

TABLE DES MATIERES

PARTIE I	3
ETAT INITIAL DES LIEUX ET ENJEUX	3
I- CONTEXTE GENERAL	4
II- ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	17
III- POPULATION ET DEMOGRAPHIE	60
IV- MARCHE DU TRAVAIL ET ECONOMIE	65
V- ANALYSE URBAINE, OCCUPATIONS DES SOLS ET PARC IMMOBILIER	81
PARTIE II	104
JUSTIFICATIONS DES CHOIX ET INCIDENCES	104
I- LES OBJECTIFS DE LA CARTE COMMUNALE	105
II- LE PROJET ET SA JUSTIFICATION	107
III- INCIDENCES ET MOYENS MIS EN OEUVRE	117



Commune de FOZZANO

1. ÉTUDE DU BÂTI

I. INTRODUCTION

1. Méthodologie de l'étude et outils

L'étude menée dite diagnostic ne se substitue pas à une étude approfondie. Elle en compose le cas échéant un préalable ayant potentiellement pour objectif de préfigurer des outils réglementaires adaptés à la protection du patrimoine communal.

La présente documentation a vocation à susciter l'usage des résultats des investigations par les collectivités comme élément de connaissance et de décision orientée en matière de promotion de la qualité architecturale et du cadre bâti. Elle permet l'identification du bâti ou ensembles bâtis dotés d'une dimension patrimoniale forte et permettant l'établissement d'une carte d'évaluation du patrimoine local par niveaux d'intérêt.

Elle offre par ailleurs à un large public des éléments de compréhension du cadre de vie et du patrimoine architectural.

Les outils de l'étude

Le présent diagnostic repose en amont sur une recherche documentaire sélective et orientée principalement sur l'iconographie et les ouvrages spécialisés, les recherches archivistiques menées en amont de l'étude ayant mis en lumière la carence de fonds documentaire.

Sur le terrain, un recensement exhaustif du patrimoine bâti en élévation a été mené à la parcelle depuis la rue, sur la totalité du terrain communal, toutes périodes chronologiques confondues. L'utilisation d'un formulaire nomade relié à la couche cadastrale du SIG de la Corse permet de superposer efficacement les diverses cartes historiques et thématiques pour mettre en évidence l'évolution du bâti, qualifier sa valeur patrimoniale et son état actuel. Ce formulaire favorise une restitution généraliste sous forme de cartographie thématique (valeur patrimoniale et état

sanitaire) et sous forme de fiche spécifique aux édifices identifiés comme remarquables.

La mise en dialogue des analyses typologiques et thématiques permettant de mettre en évidence les caractéristiques architecturales et urbaines pregnantes mais également les éléments contribuant à la dénaturation de ces caractéristiques.

Identifier et qualifier l'édifice

La classification retenue dans la qualification de la valeur patrimoniale des édifices est celle fixée par arrêté du 10 octobre 2018 fixant le modèle de légende du document graphique du règlement du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP), selon l'article D. 631-14 du Code du patrimoine, soit :

- **Les immeubles dits "Remarquables"**, faisant l'objet de fiches de recensement spécifiques et identifiés comme tels sur la carte d'intérêt patrimonial, devant faire l'objet d'une attention spécifique et devant être conservés, restaurés ou mis en valeur.

Ces bâtiments concernent toute construction présentant une valeur d'exception, qu'elle soit unique ou représentant éminemment une typologie architecturale importante dans l'histoire ou dans le paysage communal, et présentant des qualités esthétiques et techniques indéniables, la démarquant nettement du tissu bâti local.

- **Les immeubles dits "d'Intérêt"**, identifiés comme tels sur la carte d'intérêt patrimonial et pouvant être conservés, restaurés ou améliorés, suivant des règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère.

1. Méthodologie de l'étude et outils

Ces bâtiments concernent toute construction se démarquant de la production standardisée car représentative d'un style local ou d'une typologie identifiée comme récurrente (maisons bourgeoises ou maisons de notables, maisons rurales corses ou maisons paysannes...), du mouvement moderne ou d'une époque spécifique, ou encore par sa conception par un architecte (villas d'architectes, immeubles...).

Les immeubles dits "**Remarquables**" font également l'objet d'une fiche d'identification spécifique reprenant l'ensemble de leurs caractéristiques stylistiques et typomorphologiques, augmentée d'éléments d'appréciation de leur valeur patrimoniale et de photographies. Ces fiches, restituées sont élaborées sur la base du formulaire nomade SIG qui comprend l'ensemble des informations.

Les éléments d'appréciation de l'intérêt patrimonial

Concernant la valeur architecturale, les critères d'appréciation peuvent être d'ordre stylistiques, esthétiques et/ou techniques. Sont ainsi pris en compte le style, l'authenticité du bâti, sa conception, les techniques mises en oeuvre pour sa réalisation, les matériaux utilisés. Cela concerne indifféremment tout type d'architecture (vernaculaire, classique, moderne, ...).

La qualification de l'intérêt patrimonial s'appuie également sur les valeurs suivantes :

. La valeur urbaine : Cette évaluation porte sur la place de l'édifice à l'échelle de l'ensemble urbain ou de l'îlot dans lequel il s'insère. Elle permet de mesurer l'objet au regard de son environnement proche et s'il s'inscrit dans un contexte urbain, par son homogénéité, sa densité, ses aménités, sa centralité, etc.

. La valeur de repère : Il s'agit d'évaluer si l'objet constitue par sa morphologie, son élévation, son architecture, son originalité ou encore sa situation, un repère au sein du tissu urbain. Sont évaluées sa visibilité matérielle mais aussi symbolique.

. La valeur de représentativité : Cette évaluation porte sur la place et l'importance de l'édifice au sein d'une typologie architecturale remarquable ou représentative de l'architecture locale. A contrario le bâtiment peut tirer sa valeur de représentativité du fait de sa rareté au sein d'une typologie identifiée ou du fait de n'appartenir à aucune typologie architecturale identifiée (valeur de rareté / unicum).

. La valeur historique (nationale, régionale, locale) : Évaluation des propriétés immatérielles de l'objet, ce critère vient déterminer son importance aux yeux de l'histoire, pour le rôle qu'il a joué ou pour les événements qu'il a pu héberger. Ce critère vient aussi rendre compte du caractère novateur d'un objet ou d'un ensemble urbain et ce moins pour ses qualités morphologiques que pour le processus politique, juridique, législatif, économique ou social lui ayant permis de voir le jour.

L'état sanitaire et l'évaluation du facteur risque

Il s'agit d'évaluer l'état de conservation actuel de l'édifice au regard de sa valeur patrimoniale et de son intégrité physique et structurelle. La grille d'évaluation du formulaire aborde plusieurs types de risques, lesquels sont déclinés selon un facteur de risque croissant allant de 1 à 4 (bon-moyen-mauvais-péril). Il en découle une caractérisation des dénaturations de la valeur patrimoniale, de l'état de conservation, et le cas échéant de la nécessité d'une intervention d'urgence, notamment en cas de ruine.

I. INTRODUCTION

1. Méthodologie de l'étude et outils

Bon : L'objet ou l'édifice ne présente pas de signe de préoccupation, il est en bon état de conservation, témoigne d'un entretien régulier et sa valeur patrimoniale n'est pas ou peu dénaturée.

Moyen : L'objet ou l'édifice présente des signes d'usure ou de dégradations. Son état est susceptible d'empirer sans mesures d'entretien ou de restauration/réhabilitation. Ou encore l'objet a subi quelques modifications non homogènes ou incompatibles avec son état d'origine et dénaturant ainsi sa valeur patrimoniale.

Mauvais : L'objet ou l'édifice est fortement dégradé voire en ruines. Son état est préoccupant et laisse envisager une démolition ou une situation de péril, ordinaire ou imminent. Ou encore l'objet a été profondément altéré et/ou subi de nombreux remaniements dénaturant durablement et substantiellement sa valeur patrimoniale. Ou encore toute situation d'urgence notable. Ou encore l'objet a acquis une nouvelle fonction mettant en danger l'édifice, de par son absence de compatibilité physique et symbolique.

2. Formulaire type

Formulaire nomade - données d'entrée

ETUDES DU BÂTI - FORMULAIRE NOMADE

DONNÉES GÉNÉRALES : BÂTI (espaces urbanisés)

Données généralistes collectées sur la commune permettant la création de cartographies thématiques :

TYPOLOGIE USAGE : habitat / commerce / publique / équipement ou d'utilité publique / religieux / industriel / agricole / autre (décrire) / mixte (habitat-commerce) ;

NOMBRE DE NIVEAUX : 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / Autres (décrire) + Combles

ÉPOQUE DE CONSTRUCTION: XVIe / XVIIe-XVIIIe / XIXe / XXe-1 / XXe-2 / autre (décrire)

ÉTAT SANITAIRE : bon/moyen/passable/péril

INTÉRÊT PATRIMONIAL : remarquable / d'intérêt / ensemble / front structurant

DONNÉES SPÉCIFIQUES : FICHE IMMEUBLE SUR LES ÉDIFICES REMARQUABLES

DESCRIPTIF

DESCRIPTION SOMMAIRE

STYLE : Médiévale / Renaissance / Art nouveau / Art déco / Régionaliste / Villégiature / Avant-Garde / Moderniste / Contemporain / Autres (décrire)

PHOTOS

I. INTRODUCTION

2. Formulaire type

Formulaire nomade - données d'entrée

TYPOLOGIE ARCHITECTURALE : Immeuble / Maison d'habitation-Villa / Maison de maître ou Hôtel particulier / Ferme-Propriété agricole / Entrepôt / Mairie / École / Église / autres (décrire)

CONTEXTE : Centre village / Faubourgs / Lotissement / Entrée de ville / Hameau / Isolé

IMPLANTATION :

- Isolé / mitoyen (droite-gauche) / mitoyen bilatéral
- A l'alignement / milieu de parcelle / fond de parcelle
- En pente / plan / autre (décrire)

ESPACE D'ACCOMPAGNEMENT : cour / jardin / parc / autres (décrire)

OCCUPATION :

- RDC – Habitation / Commerce / Service / Garage / Autres (décrire)

ÉTAGES – Habitation / Commerce / Service / Autres (décrire)

CARACTÉRISTIQUES

MURS

SOUBASSEMENT: briques / pierre de taille / pierre sèches / moellons équarris / enduit à pierre vue / enduit / autres (décrire)

RDC : briques / pierre de taille / pierre sèches / moellons équarris / enduit à pierre vue / enduit / autres (décrire)

ÉTAGES : briques / pierre de taille / pierre sèches / moellons équarris / enduit à pierre vue / enduit / autres (décrire)

FINITION ENDUIT: pierre vue / taloché / lissé / projeté / balais / autres (décrire)

ENCADREMENT : pierre / enduit / bois / autres (décrire)

MENUISERIES

RDC : Bois / Métal / PVC

ÉTAGES : Bois / Métal / PVC

TOITURES : Bois / Métal / PVC

TOITURE

FORME : 1 pan / 2 pans / 4 pans / autres (décrire)

COUVERTURE: tuiles canal / tuiles mécaniques /ardoises / lauzes / autres (décrire)

ARCHÉOLOGIE DU BÂTI

DÉTAILS : (décrire)

ÉPOQUES CONSTRUCTIVE IDENTIFIABLES : (décrire)

VALEUR PATRIMONIALE : Historique / Ancienneté / Représentativité / Unicum / Mémoirelle / Repère urbain / Autre (définir)

ETAT SANITAIRE / ETAT DE CONSERVATION

Dénaturation altérations de la valeur patrimoniale

Altération de l'intégrité structurelle

II. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Fozzano, en Corse du Sud, se situe à 4 km de Viggianello et à une quinzaine de kilomètres à l'est de Propriano, à l'extrémité orientale du Golfe du Valinco. La commune appartient à la communauté de communes du Sarthenais-Valenco et possède 212 habitants d'après les données du recensement de 2016. Elle culmine à l'altitude de 386 m NGF et s'étend sur 1960 ha. Proche du parc naturel régional de Corse, elle est dans la vallée de la rivière Baraci.



1.
FOZZANO
Vue depuis le sud-est

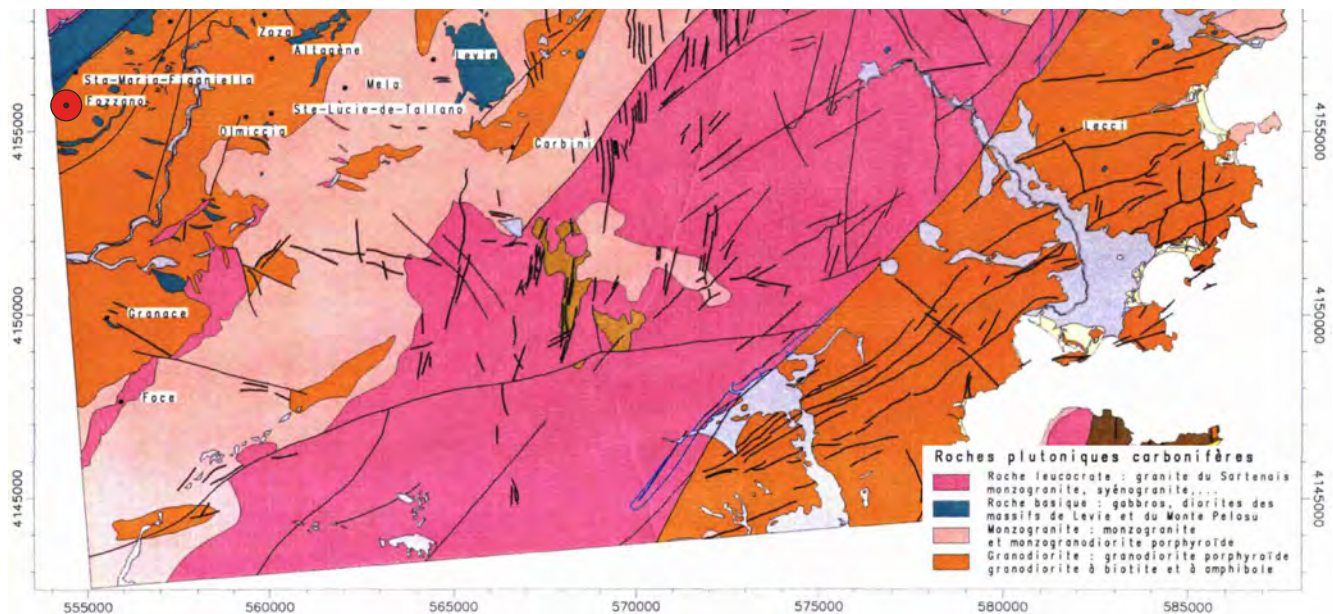
2.
FOZZANO
En Corse



3.
FOZZANO
Dans le Golfe du Valinco

II. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1. Contexte géologique



4.

EXTRAIT DE LA CARTE GÉOLOGIQUE SIMPLIFIÉE DE LA CORSE.

Au nord-ouest, Fozzano
(Rapport BRGM n°
R38884)

Géomorphologiquement, la région dans laquelle on peut inclure Fozzano, appartient au domaine hercynien. Elle est constituée principalement des éléments du batholite corse, avec des roches magmatiques (granitoïdes) et quelques roches métamorphiques plus anciennes (micaschistes anté-carbonifères). Les formations sédimentaires de l'ère secondaire et tertiaire n'ont pas été conservées à l'exception d'un placage argileux attribué au Néogène. Les dépôts quaternaires restent souvent limités au bas de pentes ou en fond de vallées.

Plus spécifiquement, Fozzano est localisé dans un ensemble constitué de granitoïdes et de filons. Les granitoïdes calco-alcalins (roches basiques, granodiorites, monzogranites, granités leucocrates et roches filoniennes) ont été mis en place au Carbonifère, il y a plus de 300 millions d'années. La nature des sols explique la formation du paysage à dominante collinaire du Golfe du Valinco et l'apparence des villages de ces collines. Ces roches granitiques de couleur sombre,

à grains moyens ou parfois gros, sont riches en éléments ferro-magnésiens. Les roches granodioritiques sont souvent profondément altérées et apparaissent sous la forme d'un matériau encore cohérent mais friable, de couleur ocre : le tuf (ou tufu).

Néanmoins, les cultures, les terres agricoles dans les plaines et les collines, ainsi que les forêts et le maquis occupent une surface importante, laissant pratiquement peu de place aux roches dénudées. Les granitoïdes, recherchés pour leur dureté et leur texture particulière, ont été utilisés dans de nombreux bâtiments.

Une large palette de gris est déclinée, du plus clair au plus foncé, entre les granités, les monzogranites, les granodiorites, les diorites et les gabbros. L'abondance des intrusions a facilité l'exploitation des roches massives ; d'ailleurs, tous ces granitoïdes, quels qu'ils soient, donnent généralement un aspect sévère, caractéristique des habitations et des monuments des vieux bourgs.

2. Contexte paysager



Le sud-ouest de la Corse, est marqué par un paysage dont la façade maritime rocheuse est ponctuée de quelques baies avec des plages mais également par un arrière-pays bien vallonné, dans lequel s'inscrit Fozzano, dans le Golfe du Valinco. Au nord, le golfe s'appuie sur le chaînon d'Istria qui culmine avec le Monte San Petru à 1362 m. Ce chaînon isole la vallée du Baraci du bassin versant du Taravu. Le golfe est borné au sud et au sud-est par les régions de Giuncheto, de Grosse, de Bilia et par le Sartenais dont l'altitude ne dépasse pas 600 m. Trois cours d'eau irriguent ce pays : le Taravo, le Baraci et le Rizzanese dont les embouchures forment de petites plaines littorales.

Fozzano se situe dans la vallée du Baraci qui est ouverte sur le fond du golfe avec lequel elle reste toujours en relation visuelle, et offre des paysages variés. Large et ouverte en partie basse, elle se resserre entre de hautes barrières montagneuses en amont. La rive droite reste partout escarpée, tandis que le versant opposé s'abaisse à l'aval des crêtes de Santa Maria Figaniella ; dans le secteur de Fozzano et de Viggianello, qui communique avec la vallée du Rizzanese par le col de l'Arbellara. Les villages sont implantés sur des pentes douces et des replats et présentent un caractère rural très marqué. En remontant le cours du Baraci, le paysage conserve la même organisation générale, malgré le rétrécissement de la plaine en fond de vallée. Les versants sont très boisés, principalement de chênes verts, mais on décèle par endroits d'anciennes terrasses agricoles et des amas rocheux.

5. **VUE AÉRIENNE**
Village depuis l'ouest

II. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

2. Contexte paysager



6.
FOZZANO
Vue zénithale

Le village de Fozzano est juché sur un épaulement de montagne au pied de la Punta di Zibo et de la Punta di Pelluca à la transition entre le paysage du littoral et la crête secondaire qui présage des massifs plus importants du Parc Naturel Régional de Corse. Ainsi, il offre de superbes panoramas sur la vallée et le golfe de Valinco et participe d'un paysage de coteaux constitué d'une succession de gradins d'altitude croissante en partant du littoral et dominé par les montagnes environnantes. Aux plaines bocagères bien marquées succède ainsi un parcellaire agricole plus vallonné, lequel s'étend jusqu'aux versants boisés, eux-mêmes relayés par les crêtes rocheuses. Plus haut en amont, la vallée du Baraci se referme, prenant l'allure d'un cirque montagneux cerné par de

grandes barres rocheuses et les hautes crêtes rouges de Santa Maria Figaniella. Dans cette partie haute de la vallée, le vert des pins laricio contraste avec les couleurs et les tonalités minérales du granite.

Fozzano est implanté au bord de la voie à lacets qui mène à Santa Maria Figaniella. Les prairies et les vergers situés à ses abords mettent en valeur son bâti dense à la silhouette élancée.

Les édifices qui le composent ont une forme simple dont la base est carrée ou rectangulaire. Ils présentent généralement au moins trois niveaux et sont bâtis en granit avec des toitures avec peu ou pas de débord, en tuiles canal.

II. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1. Contexte historique



3.



7.

CARTE POSTALE

Fozzano depuis le sud, au début du siècle dernier

8.

CARTE MILITAIRE

Extrait de la carte de l'île de Corse où sont marquées toutes les paroisses et tous les principaux hameaux de chaque pieve, rectifiée en l'année 1740, suivant les ordres de Monsieur le marquis de Maillebois. 1768. » (Gallica BNF)

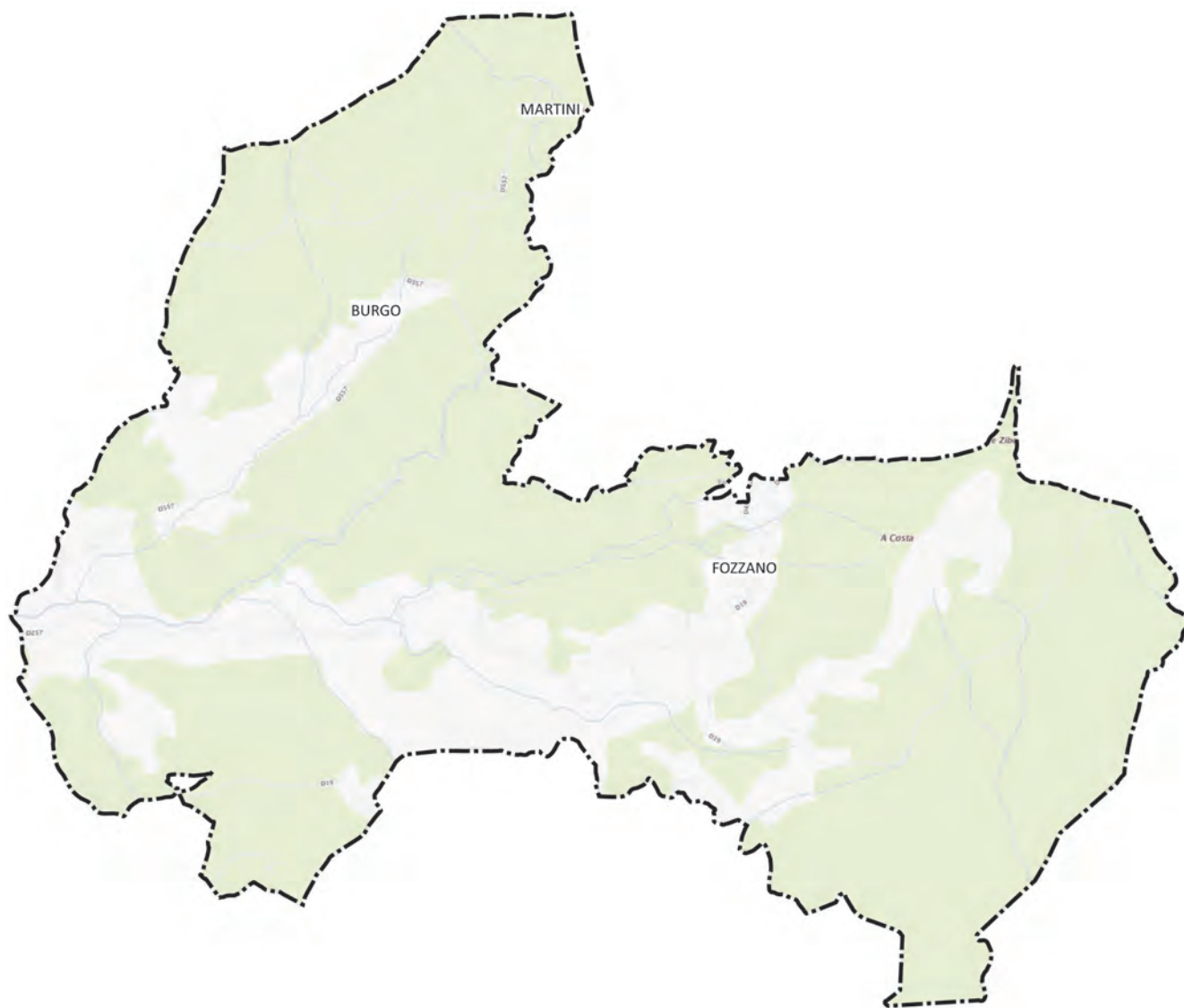
Fozzano appartenait à la piève de Viggiano dont elle était le chef-lieu.

Les sources historiques sont assez restreintes en ce qui concerne cette commune. Il est néanmoins possible, par une approche des plans cadastraux, de fournir des informations concernant l'évolution de la morphologie du village depuis le milieu du XVIII^{ème} siècle jusqu'à nos jours.

De manière générale, le bourg s'est établi sur le monticule qui présente l'altitude la plus importante au nord-est de la commune. Des hameaux et des écarts, pour certains encore présents aujourd'hui, sont dispersés sur l'ensemble du territoire de la commune.

II. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

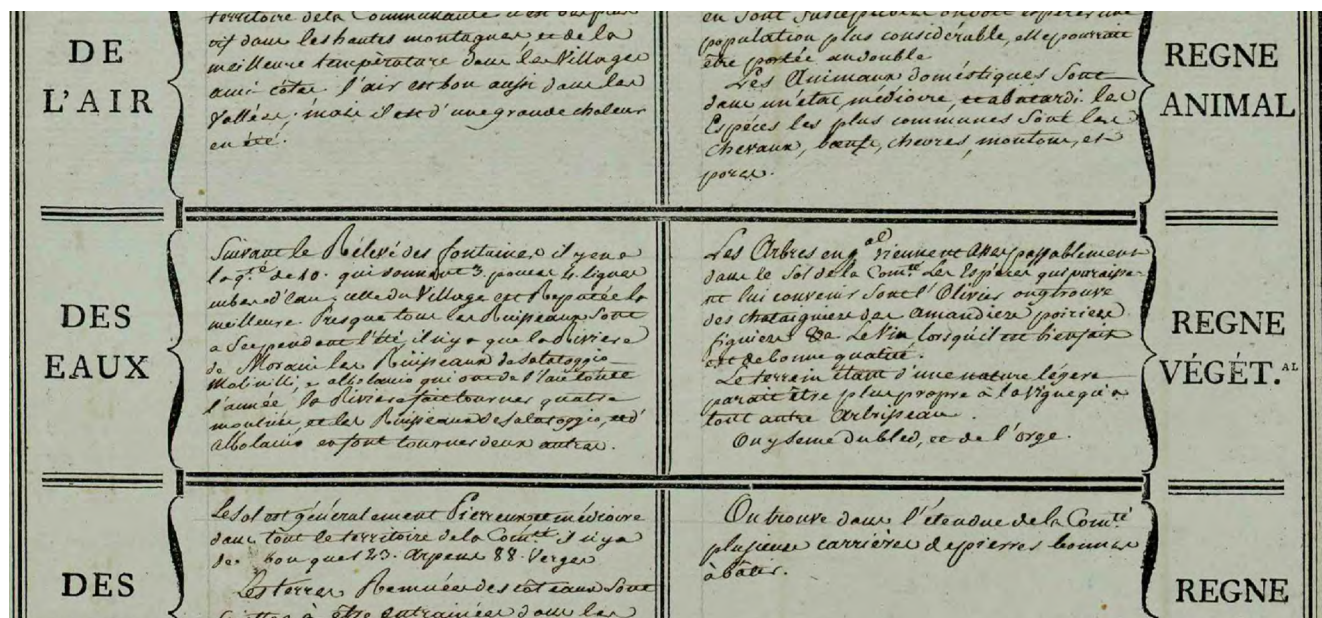
3. Contexte historique



9.
**CARTE SCHÉMATIQUE
DE FOZZANO**
Avec emplacement des
hameaux médiévaux
encore présents
aujourd'hui

II. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

3. Contexte historique



Le plan terrier a été élaboré, en Corse, entre les années 1770 et 1795. D'après le livre terrier, Fozzano comptait à cette époque 606 habitants.

Le bourg semble ne pas avoir beaucoup évolué entre la date de l'établissement de ce plan et celle du cadastre napoléonien, un siècle plus tard.

L'église Notre Dame du Rosaire est déjà visible à son emplacement actuel. Deux chapelles privées, à rattacher à des maisons nobles, sont citées dans ce plan terrier. L'une d'entre-elles, la Chapelle San Cherico, est indiquée à la frontière avec Petreto-Bicchisano, au nord de la commune, à Castellucio, dans le hameau de Frassinto. Devait être visible ici, comme au Castello Giovànino où figure la chapelle San Paolo, un petit château, une tour, ou une maison forte. Enfin, une chapelle ruinée est mentionnée à la frontière du village, au nord-ouest du bourg. Étonnamment, la Chapelle de la Trinité, citée dans le cadastre napoléonien,

cernée par le cimetière, n'est pas visible sur le plan terrier.

Ce plan permet également d'appréhender le nombre de moulins sur le Baraci et le ruisseau de la pointe de Zibo, à savoir six, sans compter le lieu-dit « I Molini ». Également, quelques fontaines sont signalées. Leur débit est décrit dans le livre terrier.

Ce registre indique également les essences végétales rencontrées dans le paysage fozzanais du XVIII^{ème} siècle : quelques oliviers, châtaigniers, amandiers, poiriers, et autres figuiers ; mais, ce sont les vignes qui habillent les collines.

Sur les matériaux de construction, le livre précise : « On trouve dans l'étendue de la communauté plusieurs carrières de pierre bonnes à bâtir ». On peut donc supposer que nombre des bâtisses de l'époque sont construites, comme partout, avec les matériaux disponibles à pied d'oeuvre.

10.

LIVRE TERRIER

Extrait de l'ordre des matières sur les éléments et sur les règnes. (Archives de Corse du Sud, cote 1 C 707)

II. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

3. Contexte historique



11.

PLAN TERRIER

Assemblage des plans n°34 et n°35
(Archives départementales de Corse du Sud, Cotes 1 C 176 et 1 C 177)
Plans établis entre 1770 et 1795



12.

PLAN TERRIER

Agrandissement du secteur du village

II. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

3. Contexte historique



Le cadastre napoléonien de 1866 permet de confirmer la présence des moulins sur la rivière Baraci. Six peuvent être décomptés tandis qu'aucun n'est indiqué sur le ruisseau dont le débit a dû être considéré comme insuffisant en comparaison de celui du Baraci, ou d'un usage trop limité pour qu'ils soient cités dans le plan.

Concernant les lieux de culte, seule la chapelle et l'église, encore visibles aujourd'hui, sont indiquées. On remarque que le plan de Notre Dame du Rosaire est totalement différent de celui que nous connaissons aujourd'hui.

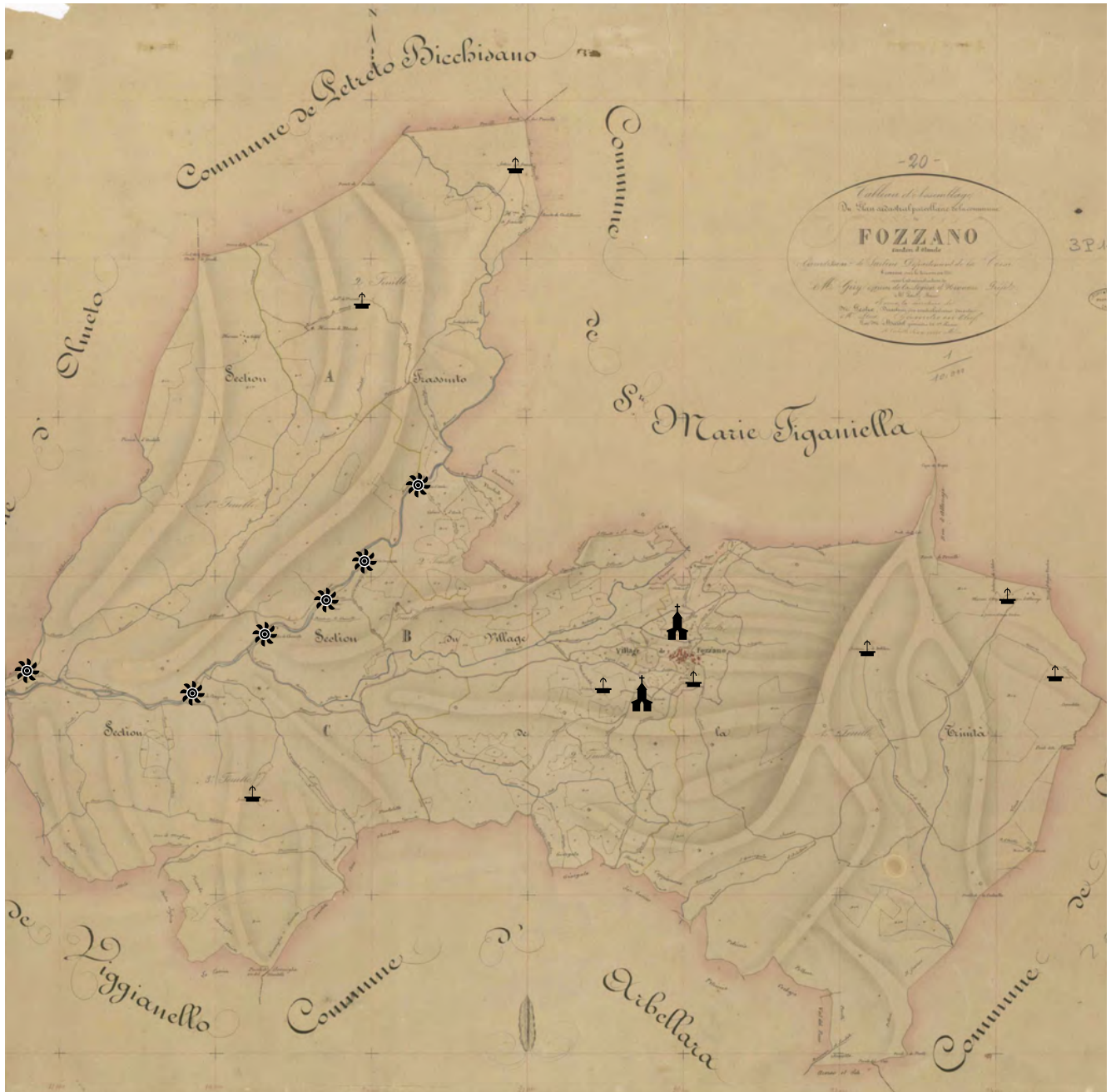


13.
**CADASTRE
NAPOLÉONEN**
Agrandissement de la
section du village
(Archives départementales
de Corse, 3 PFi 118/6)



14.
**NOTRE DAME DU
ROSAIRE**

II. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

3. Contexte historique

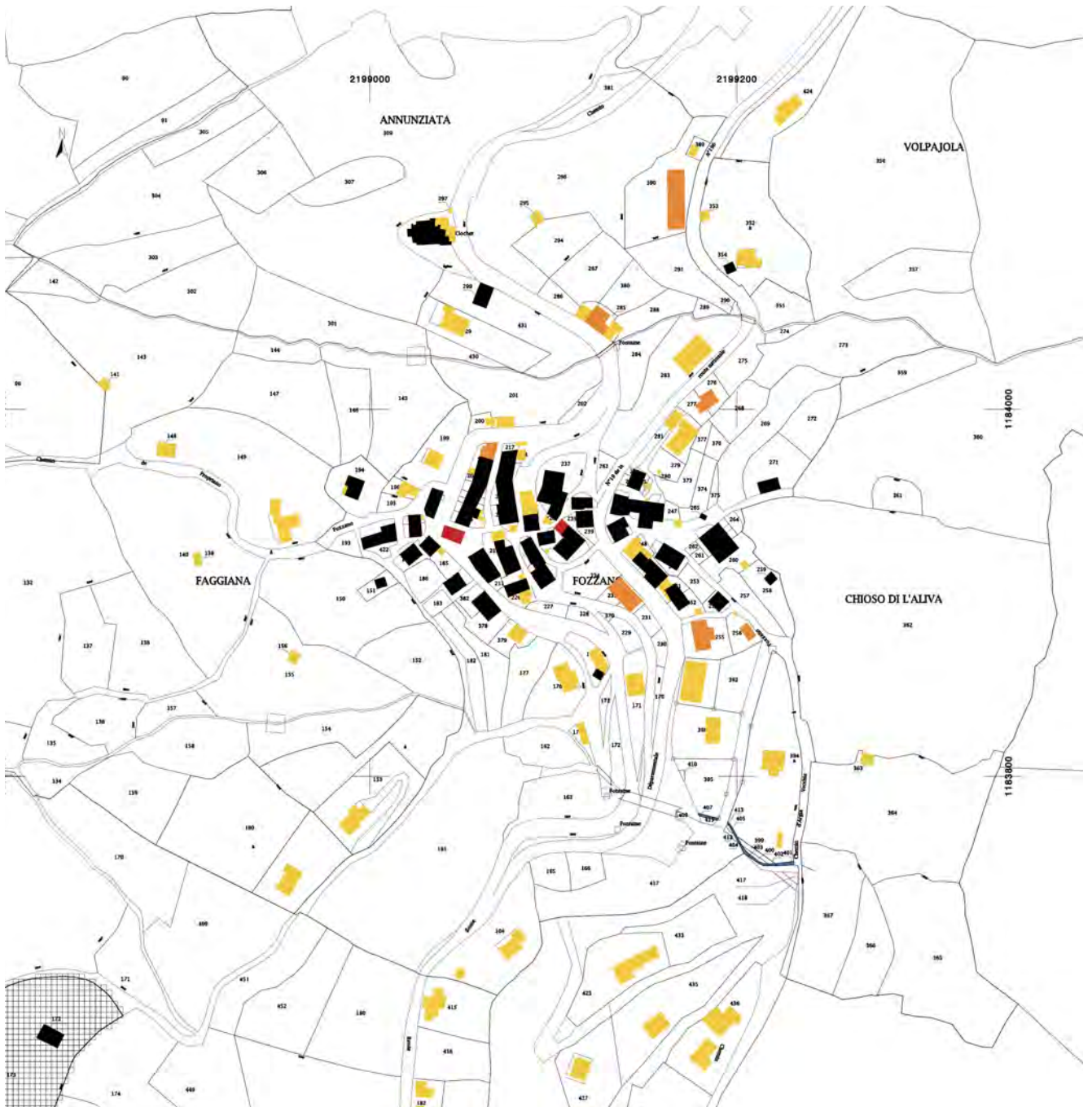


15.
CADASTRE
NAPOLÉONNIEN
Plan d'assemblage
(Archives départementales)

-  chapelle/église
-  moulin
-  fontaine

II. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

3. Contexte historique



- bâti antérieur à 1866
- bâti antérieur à 1866
- bâti antérieur à 1935
- bâti postérieur à 1935

16.

CADASTRE ACTUEL

Avec indication des persistances, des disparitions et des additions de bâti dans le centre du bourg depuis 1866.

II. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

3. Contexte historique



17.

PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE

Photographie prise en
septembre 1935 (IGN)

La figure 16 permet d'apprécier l'évolution du village depuis 1866. Force est de constater qu'il n'a que peu évolué. Peu de constructions ont été détruites et le tracé viaire est quasi identique à celui du XVIII^{ème} siècle.

Seule une dizaine de bâtiments ont été agrandis ou créés entre cette période et le moment où la photographie aérienne de 1935 a été prise et peu de bâtiments ont été détruits depuis 1866.

Les édifices contemporains sont le résultat de l'urbanisation pavillonnaire équivalente à celle qui touche l'ensemble du territoire français.

QUELQUES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

L'évolution de la population de Fozzano corrobore les observations faites à partir des plans. On compte 606 habitants en 1793, et d'après les registres consultables aux archives départementales de Corse du Sud, elle augmente fortement jusqu'à 900 en 1851, date qui précède l'établissement du cadastre napoléonien. Elle descend aux environs de 600 habitants jusqu'en 1866 et se stabilise jusqu'en 1946, date à laquelle elle redescend pour atteindre 150 en 1968. Cette dernière donnée démontre l'exode rural massif qui touche les communes rurales à cette époque. Depuis cette date, la population a augmenté et s'est stabilisée à 200 habitants environ.

4. Contexte réglementaire : les édifices protégés



18.

EXTRAIT DE L'ATLAS DES PATRIMOINE

En rose, la *torra* Colomba et son périmètre de protection.

En orange, la *torra* Durazzo.

II. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

4. Contexte réglementaire : les édifices protégés



La tour de Colomba, maison forte de la famille Carabelli, tire son nom de Colomba Carabelli, personnage célèbre du village et héroïne de la nouvelle de P. Mérimée du même nom. La tour est inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques par Arrêté du 7 mars 1952, contrairement à la Tour Durazzo, tout aussi remarquable.

Colomba Carabelli a été au centre d'une vendetta opposant plusieurs familles entre 1820 et 1860. Après la mort de son père, assassiné par un membre de la famille Durazzo, rivale des Carabelli, elle pousse son frère à le venger et, dans l'affrontement, perd son propre fils.

Prosper Mérimée a mis en scène, dans sa nouvelle, deux familles, les della Rebbia et les Baricini, librement inspirées des familles Durazzo et Carabelli, et spécifiquement de Colomba Carabelli. La différence entre l'histoire de Mérimée et celle qui a eu lieu à Fozzano réside dans le fait que l'écrivain a rencontré cette femme hors du commun alors qu'elle avait 53 ans et que son héroïne n'a que 20 ans.



19.
TOUR DE COLOMBA
Depuis l'ouest



20.
TOUR DE COLOMBA
Détail de la façade nord-est

21.
TOUR DE COLOMBA
Depuis l'est

II. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

5. les édifices remarquables



L'ensemble des bâtiments du centre ancien de la commune de Fozzano est remarquable. En effet, la plupart des bâtiments du centre bourg étaient présents en 1866. Deux d'entre-eux sont emblématiques de l'architecture des villages de Corse du Sud, au début de l'Époque moderne : La Torra Durazzo et la Torra Carabelli (Tour Colomba).

Ce sont des maisons fortes qui présentent des caractéristiques architecturales que l'on retrouve dans des édifices de même typologie de la région (cf. étude transversale).

Ces tours aux caractéristiques défensives indéniables sont maçonnées de murs épais en granite dont le soubassement est taluté. Elles sont munies de bretèches et de consoles destinées à soutenir des plates-formes de défense d'angles.



22.
MAISON DURAZZO
Au coeur du bourg, vue depuis l'ouest

23.
MAISON DURAZZO
Façade orientale avec bretèche et consoles.

II. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

5. les édifices remarquables



24.
FOZZANO
maison d'origine médiévale ?

Cette maison, en ruine, fait face à la Tour Colomba sur sa face Nord. Sa façade interpelle car on y note la présence de vestiges d'au moins une baie géminée de style résolument médiéval. Sur sa droite en alignement on note également les vestiges d'une deuxième baie de proportions similaires, avec néanmoins une linteau plus rustique.

Cela questionne nécessairement sur les origines du village, cette maison se situant probablement dans le quartier primitif de fondation.

L'état sanitaire de ce bâtiment est néanmoins très mauvais et implique à minima une mise sous surveillance et un étaieement afin de pouvoir réaliser en sécurité des sondages archéologiques.



25.
FOZZANO
baie géminée
médiévale ?

III. ANALYSE THÉMATIQUE

1. Un intérêt patrimonial basé sur la valeur d'ensemble

26.
FOZZANO
vue aérienne



A l'échelle du bourg de Fozzano, l'étude s'appuie sur le repérage mené à la parcelle qui permet de répondre la question centrale : **qu'est-ce qui fait Patrimoine ?**

En dégagant une vision d'ensemble du patrimoine bâti et en établissant une hiérarchie dans les édifices projetant un intérêt patrimonial, la conclusion qui s'impose ici est que **la valeur patrimoniale prépondérante est avant tout une valeur architecturale et urbaine d'ensemble** : implantations, volumes bâtis homogènes articulés en des formes urbaines lisibles et encore préservées (notamment plusieurs fronts bâtis structurants), composition des façades et caractéristiques bâties récurrentes et garantes de l'identité architecturale ainsi que quelques typologies remarquables représentatives des grandes époques du développement urbain, autant d'éléments qui fondent le patrimoine du bourg dans son ensemble.

La silhouette, identité du village

Fozzano, avec ses implantations regroupées en balcons sur un promontoire qui se décline en une succession de terrasses, surplombe la vallée et le golfe de Valinco. Prolongé au Sud en des soubassements en

terrasses qui soutiennent jardins, vergers et oliveraies verdoyantes, le village s'étire au bord de la voie à lacets qui mène à Santa Maria Figaniella. Les prairies et les vergers situés à ses abords mettent en valeur son bâti dense à la silhouette élancée.

Le village impose sa forte silhouette verticale composée de haut bâtiments implantés à flanc de promontoire et qui s'enroulent en de petites ruelles vers le centre ancien primitif du village, duquel émergent les silhouettes de la Torra Durazzo et de la Torra Colomba, maisons fortes datant du XVI^e siècle. Les maisons soulignent les courbes de niveaux avec leurs terrassements qui servent de supports aux chemins et venelles desservant les façades aval et perçant la « muraille » urbaine, ouvrant des perspectives de l'intérieur vers l'extérieur, et vice et versa.

De l'intérieur du village, le paysage bâti est celui perceptible à l'échelle de l'homme, qu'il soit habitant ou simple visiteur : vues sur les maisons environnantes regroupées en bouquets ou en ligne, vues sur l'espace public de proximité -placettes, ruelles ou sentiers- ou sur l'espace privé ou semi-privé, perrons, courettes, potagers ou jardins en contrebas.

III. ANALYSE THÉMATIQUE

2. Principales typologies bâties

Les constructions de la commune de Fozzano, qu'elles soient anciennes ou plus contemporaines, regroupées en noyaux de peuplement ou isolées, témoignent toutes de par leurs caractéristiques et des matériaux qui les constituent, de l'occupation fonctionnelle d'un territoire, L'Alta Rocca, et de son développement social et historique.

Maison paysanne, maison forte ou maison noble, maison de notable ou Pallazzo, autant d'expressions architecturales liées à une époque ou à une fonction, qu'elle soit sociale, défensive ou agricole, autant de typologies qui participent à la valeur patrimoniale d'ensemble de la commune.

La plupart des constructions composant l'ensemble urbain du village, sont des maisons blocs de plan quadrangulaire, constituées des volumes simples et épurés, sans décrochements. A deux ou trois étages dans le centre du village, les édifices formant la face extérieure du front bâti le long de la rue principale peuvent atteindre cinq voir six étages du fait de l'implantation dans la pente.

La composition architecturale des façades est génériquement par travées, les pleins dominent les vides, l'unité des caractéristiques architecturales et stylistiques est homogène et c'est dans leur assemblage que ces façades projettent cette silhouette si typique de Fozzano.

Les maisons de notables.

Dans les villages de Corse du Sud et plus particulièrement à Fozzano, les quartiers regroupent souvent les descendants d'une même famille. Les maisons se construisent autour d'une ou de plusieurs maisons de notables, le plus souvent de riches propriétaires terriens dont un certain nombre de gens dépendent.

On peut ainsi dégager trois types principaux de maisons de notables : **torra ou casa forte du XVIe siècle**, casonu du XVIIIe siècle, casonu du XIXe et du début du XXe siècle, parfois aussi appelé palazzu.

Le passage d'un type à l'autre marque une évolution dans la nature et dans les fondements de la hiérarchie sociale. À chaque époque, celle-ci est marquée d'abord par la taille de la maison, mais aussi par d'autres éléments destinés à rehausser l'architecture.

Le soin apporté à l'encadrement des ouvertures, la présence de corniches de pierre, de cartouches portant inscriptions, de balcons ou de perrons ornementés, d'appuis de fenêtre moulurés, de branchetti, d'une arcade pour la porte d'entrée sont des signes destinés à affirmer le rang social du propriétaire.

Les tours ou maisons fortes.

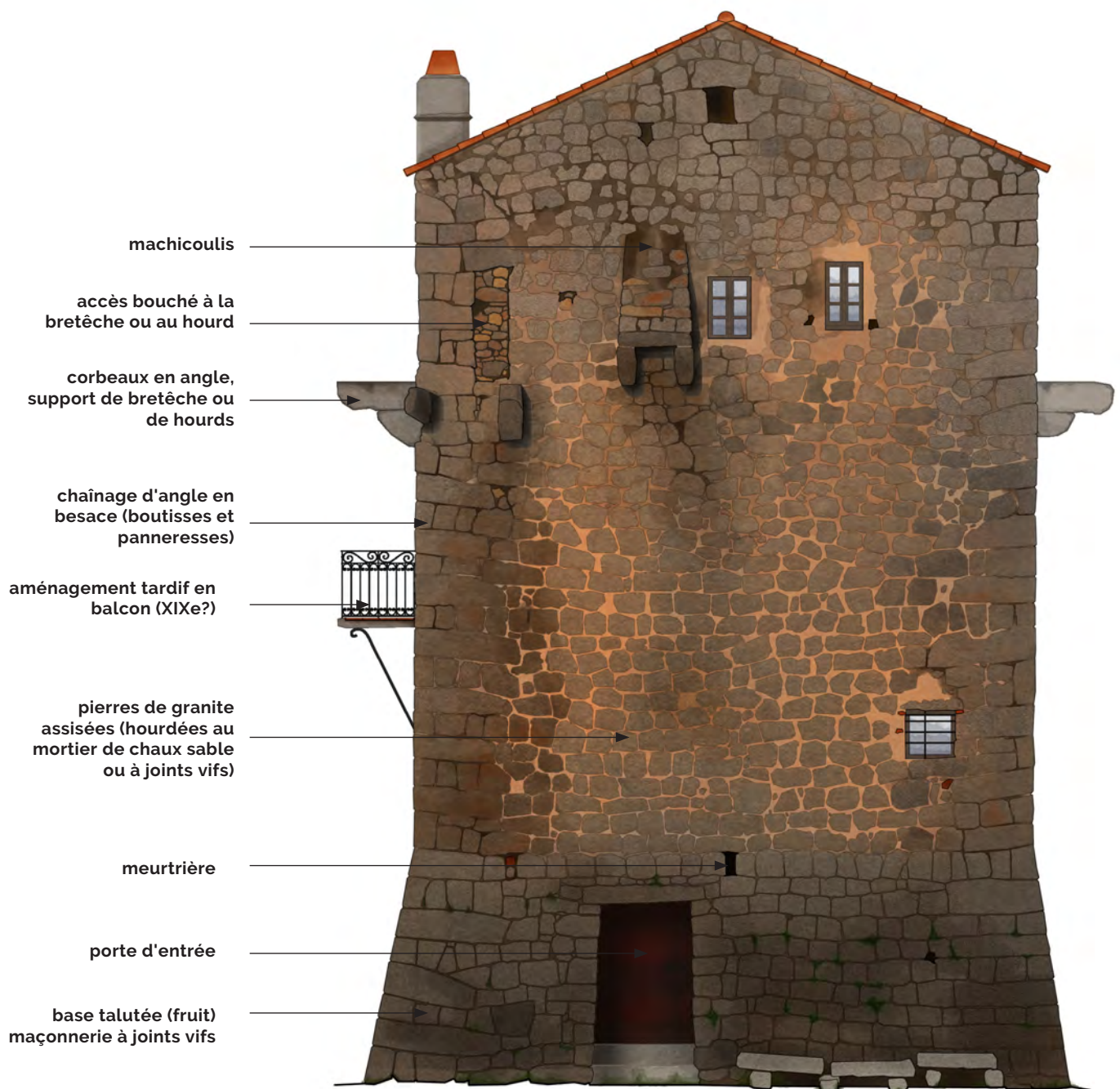
Édifiées au XVIe ou au début du XVIIe siècle, torri et casi forti semblent être la continuation d'une structure de type «nobiliaire», associant à leur fonction défensive une fonction symbolique de prestige social, les benemeriti prenant la suite des petits seigneurs locaux.

Elles se reconnaissent à la présence, ou aux vestiges, de systèmes défensifs (Torri Durazzo et Colomba). La plupart ont été transformées, intégrées à une habitation plus vaste, et leurs systèmes défensifs ont disparu, ce qui les fait ressembler aux casoni (Torra Colomba).

III. ANALYSE THÉMATIQUE

2. Principales typologies bâties : caractéristiques

Les tours ou maisons fortes



27.

FOZANO

Torra Durazzo

III. ANALYSE THÉMATIQUE

2. Principales typologies bâties

La plupart ont été transformées, intégrées à une habitation plus vaste, et leurs systèmes défensifs ont disparu, ce qui les fait ressembler aux casoni.

Les Casoni

Ceux-ci renvoient à un statut social qui se construit parfois dans la durée. Le fait que les pierres restent apparentes permet de voir les traces des agrandissements successifs, les surélévations ou appiccii qu'ont connus certains d'entre eux. Beaucoup ont été remaniés, de manière plus ou moins heureuse souvent pour répondre aux changements des usages en matière d'habitation. Néanmoins, quelques beaux exemples nous permettent de déterminer des éléments caractéristiques de la maison de notable aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Les Palazzu

À la fin du XIXe siècle apparaît un autre type de casoni. Ce sont des demeures bourgeoises qui s'inspirent de modèles italiens, comme les villas toscanes. Édifiés selon un programme se voulant définitif, à la différence des casoni antérieurs qui peuvent être bâtis en plusieurs étapes, ils nécessitent la mobilisation d'un apport de fonds initial plus important. Ils ont des volumes imposants, un à deux étages que vient surmonter un comble éclairé par de petites fenêtres ou des oculi. La forme de la toiture tranche avec les toitures traditionnelles : souvent à quatre versants, avec deux longs pans et deux croupes, alors que celles des casoni plus anciens n'en comportaient que deux. Elle est conçue de manière à souligner un équilibre de l'édifice que d'éventuels ajouts viendraient rompre.

Ces casoni présentent souvent une symétrie en façade. Les portes, qui s'inscrivent dans des arcades en plein-cintre, font l'objet d'un travail de menuiserie. Les montants sont

moulurés ou sculptés, un balcon en fer forgé vient orner les étages nobles. L'emploi du terme palazzu renforce l'indication du rang social élevé auquel prétend le propriétaire.

Ces palazzu projettent l'image d'une réussite sociale, souvent acquise hors de l'île, alliée à la volonté de revenir à l'endroit où l'on a ses racines.



28. FOZZANO
Casone

III. ANALYSE THÉMATIQUE

2. Principales typologies bâties

Les maisons du centre anciens

La « simplicité des formes » caractérise la construction des maisons. Elles font appel aux mêmes matériaux : granite pour les murs, qui pendant longtemps ne sont pas enduits, tuile canal en argile pour la toiture, ce qui donne aux ensembles villageois une unité et une identité particulières. Elles sont de plan carré ou le plus souvent rectangulaire, et leur toiture présente des pans légèrement inclinés qui débordent à peine des murs.



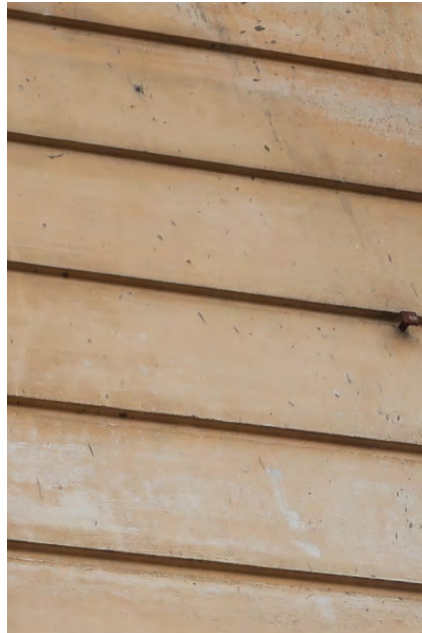
29. 30. 31

FOZZANO

Maisons du centre ancien

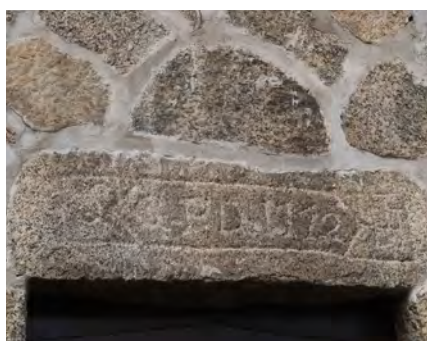
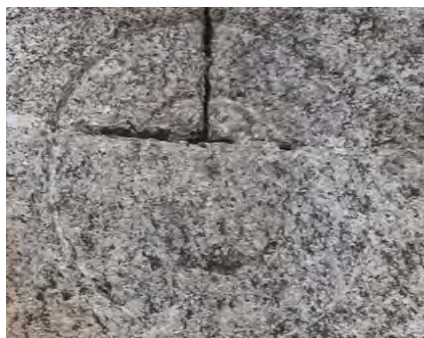


3. Caractéristiques et particularités : les échelles du patrimoine

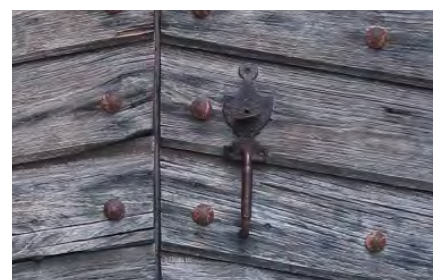
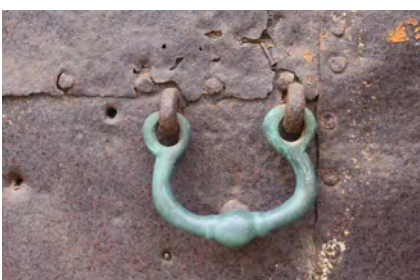


III. ANALYSE THÉMATIQUE

3. Caractéristiques et particularités : les échelles du patrimoine



3. Caractéristiques et particularités : les échelles du patrimoine



III. ANALYSE THÉMATIQUE

3. Caractéristiques et particularités : les échelles du patrimoine



III. ANALYSE THÉMATIQUE

4. Éléments déqualifiants



III. ANALYSE THÉMATIQUE TRANSVERSALE



I TORRI

Maisons fortes en Alta Rocca



III. ANALYSE THÉMATIQUE TRANSVERSALE

5.

I Torri - Les maisons fortes en Alta Rocca

Les tours présentées dans ce livret font partie d'un ensemble qui s'étend au-delà des trois communes étudiées en Alta Rocca étudiées, dont Fozzano.

Ces édifices représentent une typologie architecturale caractéristique de l'architecture domestique de l'Alta Rocca et plus généralement présente en Corse du Sud.

Si l'on connaît leur existence et que quelques publications en font état, il n'en reste pas moins qu'ils n'ont jamais fait l'objet d'une étude approfondie. Si ce livret ne donne qu'un aperçu sommaire des dispositions extérieures récurrentes, il révèle néanmoins les premières caractéristiques qui définissent cette typologie architecturale. Une recherche complémentaire permettrait de se concentrer sur ce type d'édifice et d'en préciser les caractéristiques générales mais également de réaliser des études archéologiques du bâti nécessaires à la connaissance de l'histoire propre à chacune des maisons fortes.

Ainsi, pour certains de ces bâtiments, une étude approfondie permettrait d'en révéler les caractéristiques avant qu'elles ne soient masquées/altérées/détruites par de nouvelles campagnes de travaux, pour d'autres, comme la Tour de Colomba à Fozzano, il s'agirait de recueillir un maximum d'informations avant sa ruine complète et de préfigurer éventuellement un projet de restauration-conservation par reconversion d'usage.

Des caractéristiques générales

Comme le révèle l'étude du BRGM *“Les pierres des édifices remarquables de l'Alta Rocca, singularités et héritages en Corse du Sud”*, les Torri, ces maisons fortes appartenant à de petits seigneurs locaux ou aux familles gouvernantes, sont présentes de manière récurrente dans le centre-sud de l'île et apparaissent pour la plupart de la fin du XVIe

siècle et au début du XVIIe siècle. Ces édifices, pour la plupart de plan carré, véritables tours de défense à vocation domestique, ont en commun des maçonneries en pierre granitiques, ajustées à joints vifs, avec parfois quelques encastremements. *“La bonne résistance à l'écrasement du granite donne la possibilité de réaliser des murs de grande hauteur ; toutefois, l'existence des ouvertures nécessite l'emploi de dispositifs limitant le poids : c'est le système des pierres d'allège sous les fenêtres, des arcs de décharge qui renvoient les forces sur les côtés ou des corbeaux qui diminuent la portée des linteaux”**.

Ainsi, ces maisons ont en commun des dispositions morphologiques et constructives, dont notamment, des volumes en hauteur et la présence de dispositifs issus de l'architecture de défense, comme les meurtrières (archère) ou les machicolis (piumbatoghju) souvent positionnés au-dessus des portes. On note également, aux angles des parties hautes, de nombreux corbeaux encore en place témoignant de la présence d'anciennes échauguettes ou de hourds en bois, aujourd'hui disparus. *“Là où les fenêtres maitresses sont souvent encadrées par des niches sanitaires (niches “urinales”) ce qui est, semble t-il, une caractéristique spécifique à la Corse”**.

Certains de ces édifices ont été fortement dénaturés au cours des siècles et des adaptations pour pérenniser logiquement leur usage d'habitation, d'autres, abandonnés depuis des décennies, présentent de nombreuses dispositions d'origine encore en place, mais présentent malheureusement un état sanitaire préoccupant, obérant à court terme leur conservation.

* *Les pierres des édifices remarquables de l'Alta Rocca, singularités et héritages en Corse du Sud, rapport final, BRGM/ RP-53162-FR, Avril 2005.*



III. ANALYSE THÉMATIQUE TRANSVERSALE



source : delcampe.net

TORRA DURAZZO, FOZZANO



façade est

III. ANALYSE THÉMATIQUE TRANSVERSALE



vue sur façade sud



Vue sur façade ouest

FICHE n° 05-FOZ

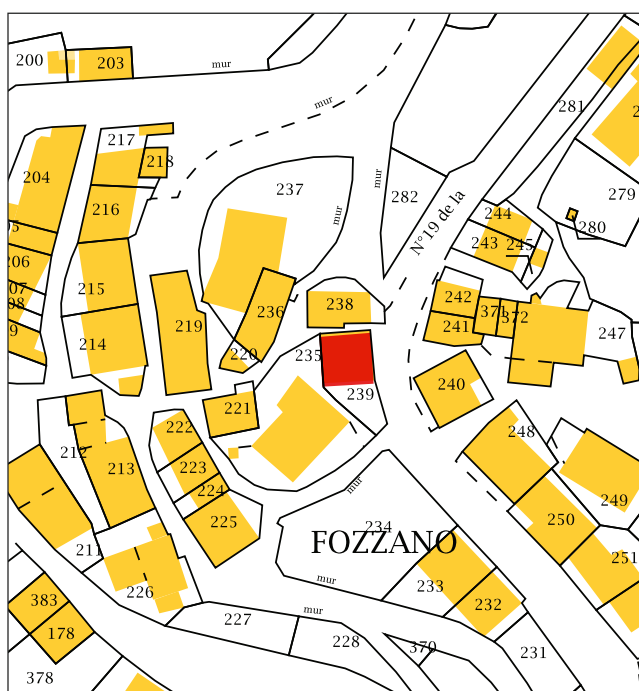
TOUR DURAZZO

DONNÉES GÉNÉRALES	
Département	CORSE DU SUD (2A)
Commune	FOZZANO (20143)
Lieu-dit	Piazza di Torra
Adresse	PIAZZA DI TORRA - 20143 FOZZANO
Coordonnées GPS	Lat. 41.697842 N long. 9.001346 E
Références cadastrales	cad. 000 B 239
Propriétaire	Privé
Protections patrimoniales	Néant
Usage actuel	Habitation

HISTORIQUE	
Époques de construction	1548

TYPOLOGIE	
Typologie architecturale	Maison fortifiée
Style architectural	Tour pisane

CONTEXTE	
Contexte d'implantation	Centre du village
Implantation	Isolé
Alignement	À l'alignement
Espace d'accompagnement	Jardin



plan cadastral actuel - 2019
cadastre.gouv.fr



cadastre napoléonien
Archives départementales de Corse du sud - 3 PFI 118/6

FICHE n° 05-FOZ
TOUR DURAZZO



Baie sur façade ouest



bretèche sur façade est



Support de hourd et ouverture bouchée



Balcon sur façade est



Soubassement taluté et entrée



consoles de bretèche envahi par la végétation

FICHE n° 05-FOZ**TOUR DURAZZO**

OCCUPATION	
État - Usage	Vacant - Habitation
Rez-de-chaussée	Vacant
Étages	Vacant

DESCRIPTIF	
Nombre de niveaux	3 niveaux sur RdC
Plan	Tour de plan carrée avec base talutée
Élévations	Élévations étroites et hautes
Toitures	Toiture à 2 pans
Détails	Dispositions défensives : - vestiges de corbeaux - bretèches partielles ou complètes - supports de hourds - base chemisée en glacis

MATÉRIAUX	
Gros œuvre, murs	Blocs équarris montés à sec pour maçonnerie des angles et de la base chemisée Reste des élévations : blocs hourdés au mortier de chaux
Couvertures	Tuiles canal
Enduits (nature et finition)	Sans objet
Menuiseries	Bois
Occultations, volets	Persiennes en bois
Détails	Ferronnerie

ARCHÉOLOGIE DU BÂTI	
Éléments	Nombreuses dispositions défensives encore en place : corbeaux, tout ou partie de bretèches, supports de hourds... Modifications pour ouverture de baies XIXe et porte dans le soubassement bien visibles Graffitis

ÉTAT SANITAIRE	
État général et dégradations	Mauvais état sanitaire Fissures visibles dans l'angle sud-ouest fragilisé Désordres en partie haute de la façade sud probablement liés à l'ouverture de la fenêtre haute

VALEUR PATRIMONIALE	
Valeurs Éléments d'appréciation	Valeur historique : Cette maison forte de type tour pisane renforce la valeur d'ensemble et le caractère médiéval du noyau historique Valeur de représentativité : Maison forte qui possède toutes les caractéristiques des tours fortifiées corses de la fin du Moyen Âge. Elle est pensée comme un refuge pour la communauté, avec un système défensif ostentatoire alliant la valeur symbolique à l'efficacité : archères, bretèches.
Éléments déqualifiants	



TORRA CARABELLI (dite TOUR DE COLOMBA), FOZZANO



façade ouest

FICHE n° 02-FOZ

TOUR DE COLOMBA

DONNÉES GÉNÉRALES	
Département	CORSE DU SUD (2A)
Commune	FOZZANO (20143)
Lieu-dit	Torra
Adresse	TORRA - 20143 FOZZANO
Coordonnées GPS	Lat. 41.697689 N long. 9.060813 E
Références cadastrales	cad. 000 B 213
Propriétaire	Privé
Protections patrimoniales	Inscrite au titre des Monuments Historiques (07/03/1952)
Usage actuel	Vacant

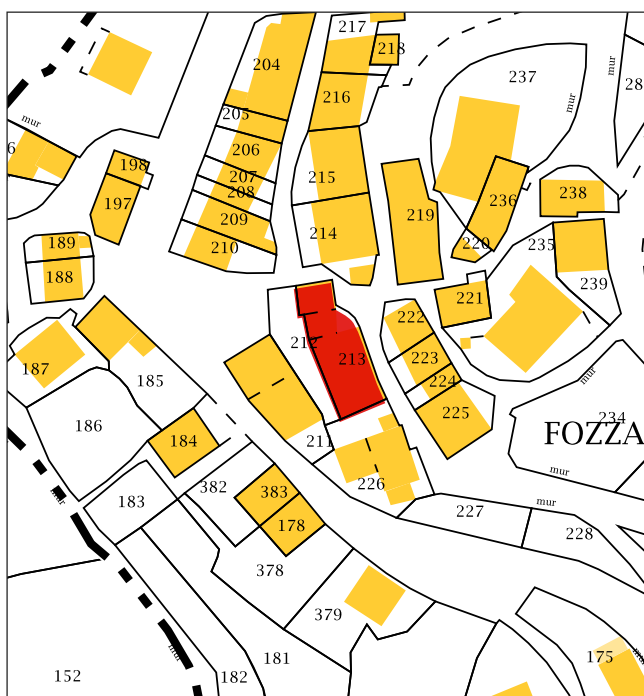
HISTORIQUE

Époques de construction	XVIe siècle
-------------------------	-------------

TYPLOGIE

Typologie architecturale	Maison fortifiée
Style architectural	Tour

CONTEXTE





Bretèches



détail façade nord



Bretèche et conduit de cheminée



Développement végétatif et bâtiment accolé en ruine



Traces de rubéfaction



Désordres structurels

III. ANALYSE THÉMATIQUE TRANSVERSALE



façade sud

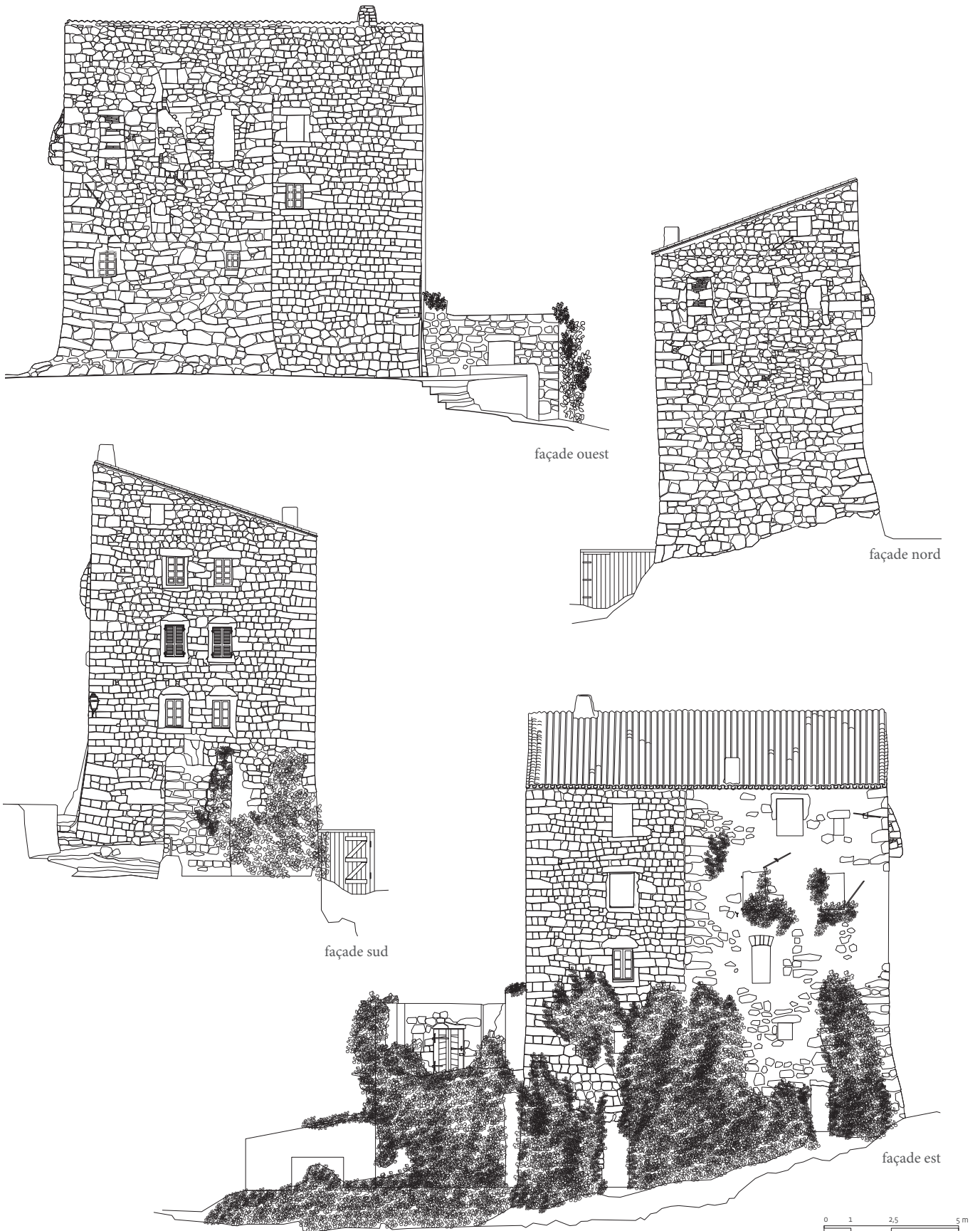


vue depuis le sud-est



vue depuis le nord-ouest

TORRA CARABELLI (dite TOUR DE COLOMBA), FOZZANO



FICHE n° 02-FOZ**TOUR DE COLOMBA**

OCCUPATION	
État - Usage	Vacant
Rez-de-chaussée	Vacant
Étages	Vacant

DESCRIPTIF	
Nombre de niveaux	4 niveaux sur RdC
Plan	Maison forte de plan rectangulaire dotée d'une extension et d'un bâtiment accolé en ruine
Élévations	État 1 : élévations comprenant des dispositions défensives État 2 : élévations composées par travées
Toitures	Toiture à 1 pan, orientée nord-sud Toiture originelle à 2 pans orientée est-ouest
Détails	Dispositions défensives : - vestiges de corbeaux - bretèches partielles ou complètes - supports de hourds - base chemisée en glacis

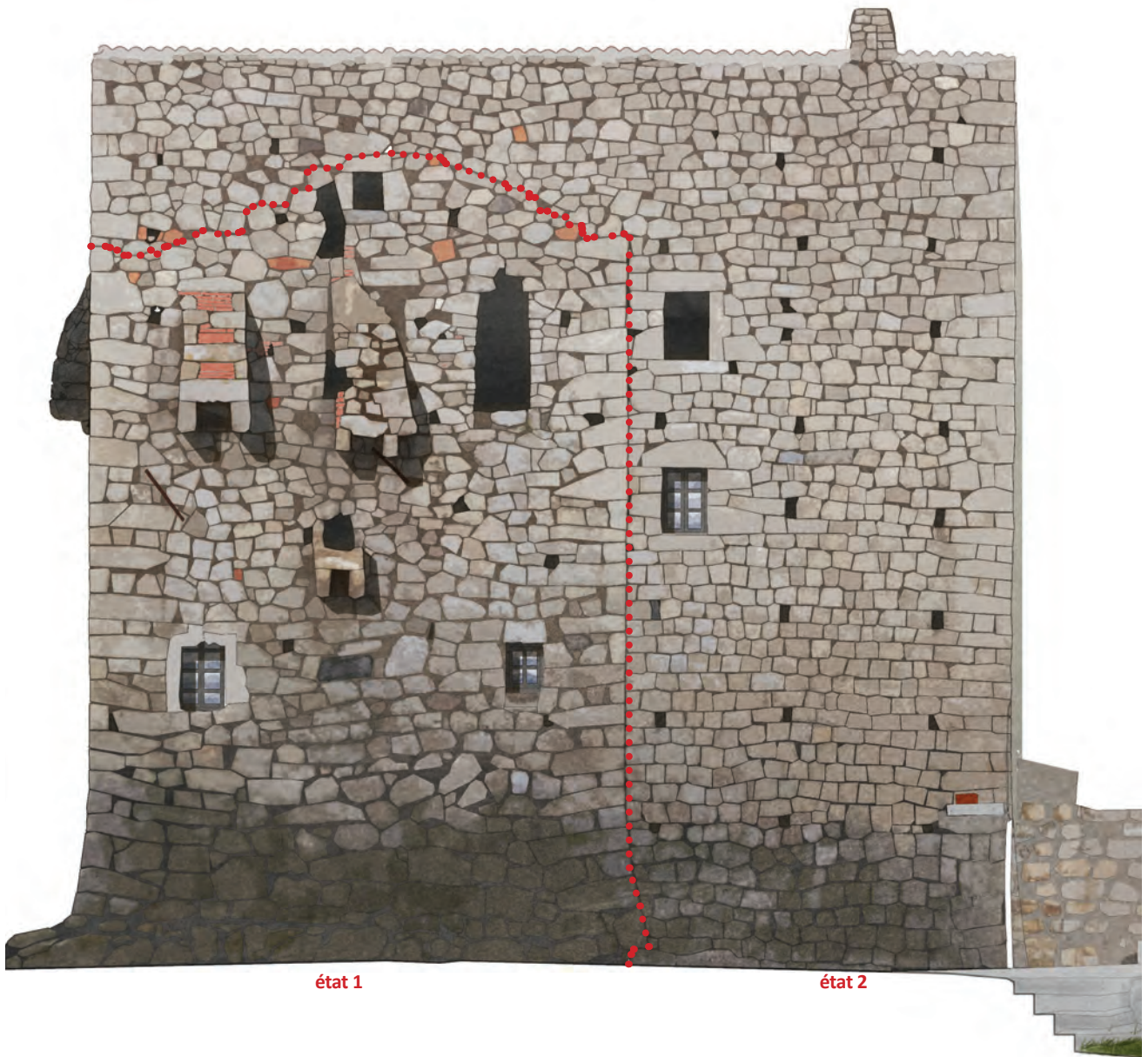
MATÉRIAUX	
Gros œuvre, murs	Moellons de granit hourdés Moellons ébauchés de taille moyenne à joints secs
Couvertures	Tuiles canal
Enduits (nature et finition)	
Menuiseries	Bois
Occultations, volets	Bois
Détails	Nombreuses dispositions défensives

ARCHÉOLOGIE DU BÂTI	
Éléments	Deux époques de construction visibles Nombreuses dispositions défensives encore en place Modifications en sous œuvre pour ouverture de baies XIXe bien visibles

ÉTAT SANITAIRE	
État général et dégradations	État sanitaire très dégradé, ruine Désordres structurels Développement végétatif Dégâts causés par incendie

VALEUR PATRIMONIALE	
Valeurs Éléments d'appréciation	Valeur de représentativité : Cette maison forte de type maison fortifiée enforce la valeur d'ensemble et le caractère médiéval du noyau historique Elle est représentative de ce type d'architecture et des évolutions dont les maisons fortes de ce type ont pu faire l'objet. Ici, transformation d'une maison fortifiée avec base carrée et élévation surmontée d'une toiture à deux pentes, en maison de maître au XVIIIe siècle couverte d'une seule pente et dotée d'élévations ordonnancées
Éléments déqualifiants	

TOUR DE COLOMBA



façade ouest avec délimitation des deux principaux états constructifs



La Tour de Colomba, trésor patrimonial en péril



Développement végétatif et bâtiment accolé en ruine



Développement végétatif



Cheminée et enduit en ruine



Traces d'incendie



Traces d'incendie



Désordres structurels



TORRA SUTTANA, PETRETO-BICCHISANO



façade sud-est

III. ANALYSE THÉMATIQUE TRANSVERSALE



vue depuis l'ouest

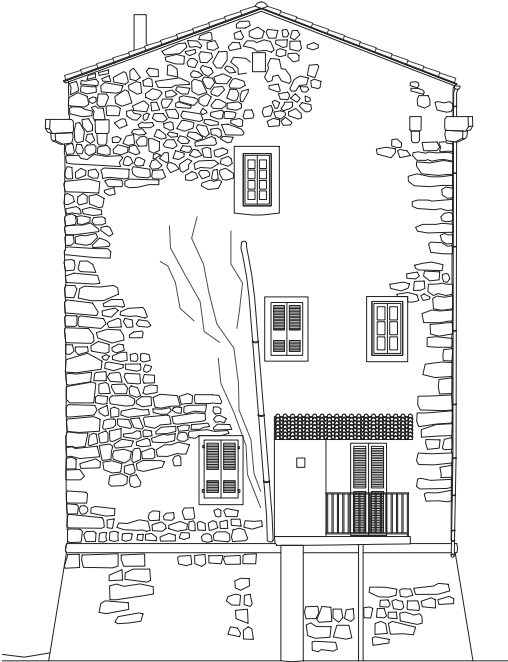


vue depuis le sud

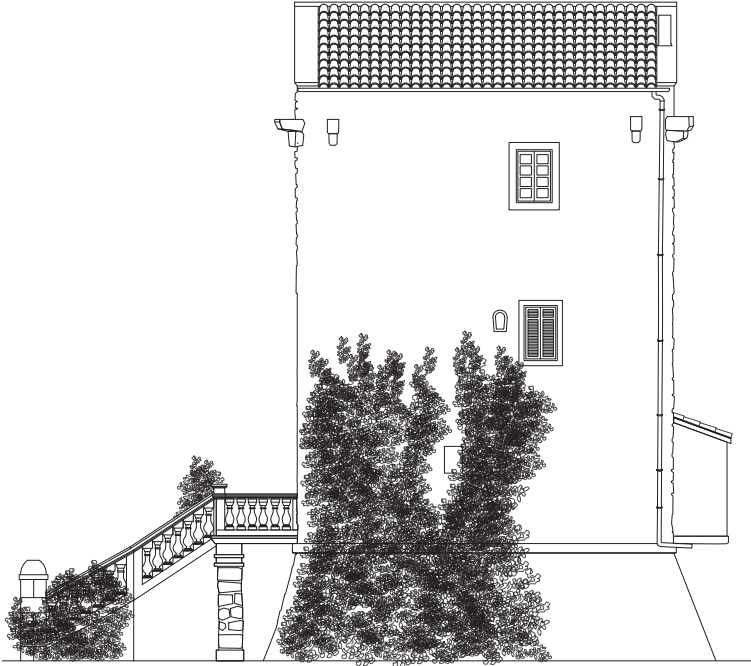


vue depuis la façade sud-ouest

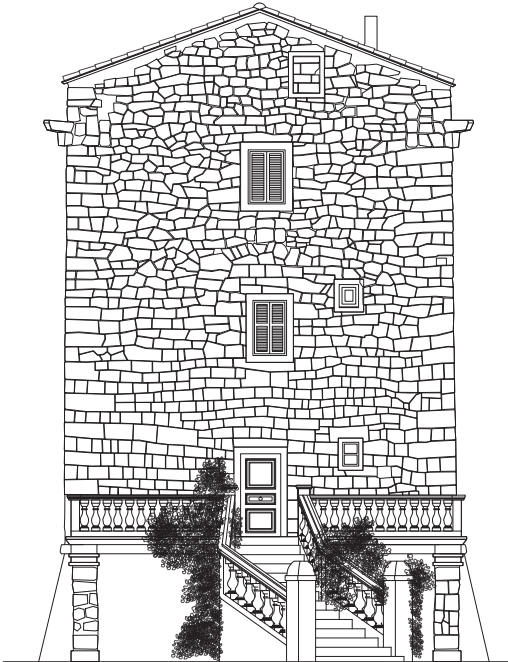
TORRA SUTTANA, PETRETO-BICCHISANO



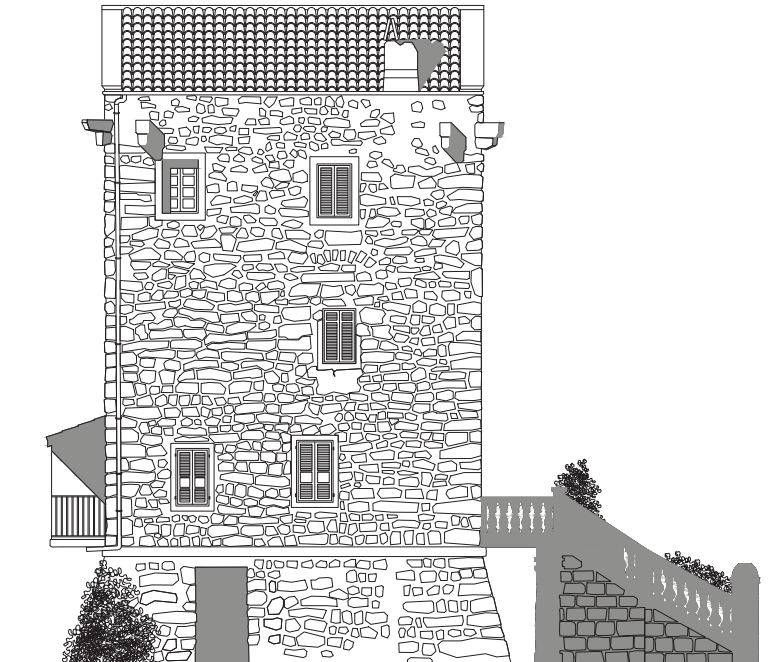
façade nord-ouest



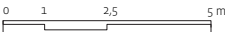
façade nord-est



façade sud-est



façade sud-ouest





l'édifice dans son contexte, vue aérienne



vue depuis la rue



vue sur façade est

FICHE n° 08-BIC

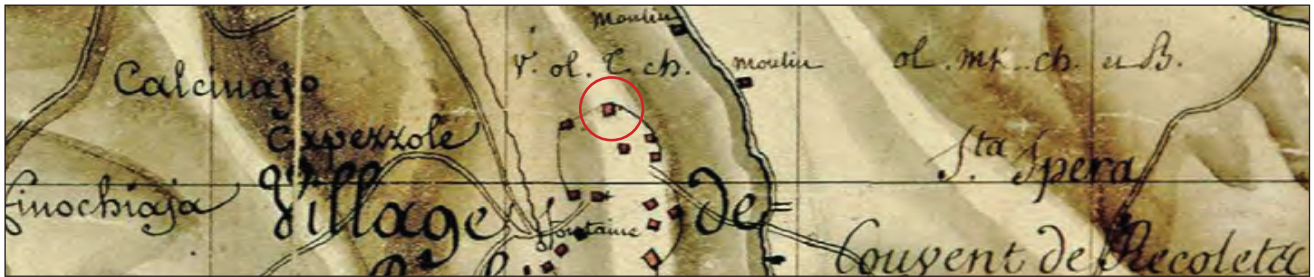
TORRA SUTTANA

DONNÉES GÉNÉRALES	
Département	CORSE DU SUD (2A)
Commune	PETRETO-BICCHISANO (20140)
Lieu-dit	Bicchisano
Adresse	TORRA SOTTANA - 20140 PETRETO-BICCHISANO
Coordonnées GPS	Lat. 41.789651 N long. 8.976172 E
Références cadastrales	cad. 000 B 173
Propriétaire	Privé
Protections patrimoniales	Néant
Usage actuel	Habitation

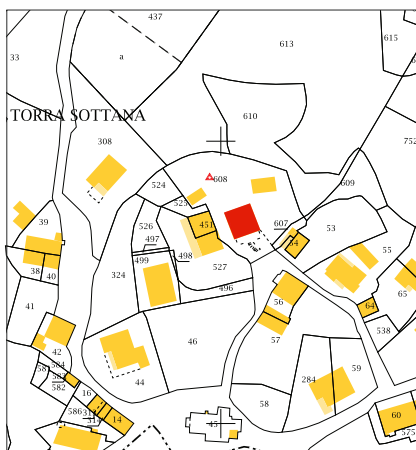
HISTORIQUE	
Epoques de construction	

TYPOLOGIE	
Typologie architecturale	Maison fortifiée
Style architectural	Vernaculaire - Maison corse

CONTEXTE	
Contexte d'implantation	Faubourg
Implantation	Isolé
Alignement	En milieu de parcelle
Espace d'accompagnement	Entre cour et jardin



plan Terrier - 1770 - 1795
http://archives.corsedusud.fr/Internet_THOT



plan cadastral actuel - 2019
cadastre.gouv.fr



plan cadastral Napoléonien - 1866
http://archives.corsedusud.fr/Internet_THOT

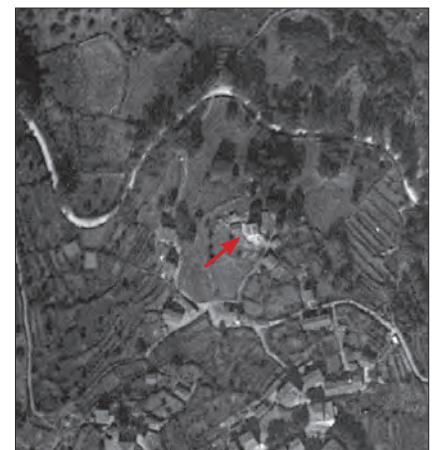


photo aérienne - 1935
 IGNF_PVA_1-0_1935-10-11_C4153-0191_1935 NP4 3024



glacis et boudin, perron tardif



niche et baie sur façade



enduit à pierres vues et mortier de ciment



consoles d'angle

FICHE n° 08-BIC**TORRA SUTTANA**

OCCUPATION	
Etat - Usage	Occupé - Habitation
Rez-de-chaussée	Habitation
Etages	Habitation

DESCRIPTIF	
Nombre de niveaux	3 niveaux sur RdC
Plan	Edifice de plan carré sur quatre niveaux à trois travées. L'entrée principale s'effectue par un perron composé d'un escalier monumental détaché du plan de la tour et orné de balustrades en béton.
Elévations	Elévations composées par travées
Toitures	Toiture à 2 pans
Détails	Trois consoles d'angle à chaque angle de la tour

MATÉRIAUX	
Gros œuvre, murs	Moellons de pierre de granit hourdés
Couvertures	Tuile romane
Enduits (nature et finition)	Nul
Menuiseries	Bois
Occultations, volets	Volets à persienne en bois, ouvrant à la française
Détails	Corbeaux d'échaugettes ou hourds en bois d'angle encore en place. Niche sur façade. Base en glacis surmontée d'un boudin. Machicoulis au dessus de la porte d'entrée surélevée. Ajout tardif d'un escalier monumental pour accéder au perron. Inscription : 1809 (Réemploi d'une archivolte romane inscription sur archivolte romane qui survolte une niche)

ARCHÉOLOGIE DU BÂTI	
Éléments	Sans objet Plans d'origine et documents d'archives à rechercher

ETAT SANITAIRE	
Etat général et dégradations	Etat sanitaire général moyen

VALEUR PATRIMONIALE	
Valeurs Éléments d'appréciation	Maison forte appartenant à la famille Colonna. Représentative d'une séquence villageoise présentant un bon état de conservation face aux deux autres. Une des trois maisons fortes de Bicchisano. Cette tora surveillait le chemin de transhumance de la plaine de Talavu à l'Orano qui traversait le fief d'Istria en contrebat. (sources : www.colonnadistria.net)
Éléments déqualifiants	Joints repris au ciment Goutière PVC, Parabole et réseaux en façade, clôture desqualifiante en limite parcellaire

FICHE n° 05-BIC

TORRA MEZZANA (MEZZU)

DONNÉES GÉNÉRALES	
Département	CORSE DU SUD (2A)
Commune	PETRETO-BICCHISANO (20140)
Lieu-dit	Bicchisano
Adresse	BICCHISANO - 20140 PETRETO-BICCHISANO
Coordonnées GPS	Lat. 41.787933 N long. 8.976796 E
Références cadastrales	cad. 000 B 192 / 000 B 193 / 000 B 194 / 000 B 195 / 000 B 196
Propriétaire	Privé
Protections patrimoniales	Néant
Usage actuel	Habitation

HISTORIQUE

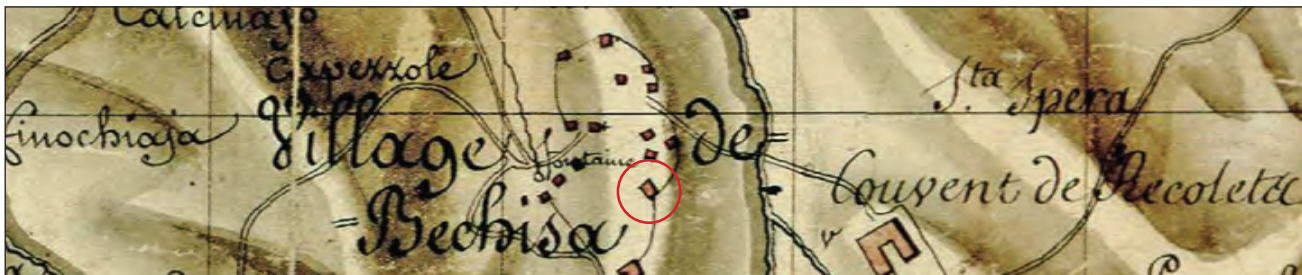
Epoques de construction	1770 - 1795 (visible sur le plan Terrier) antérieure
-------------------------	--

TYPOLOGIE

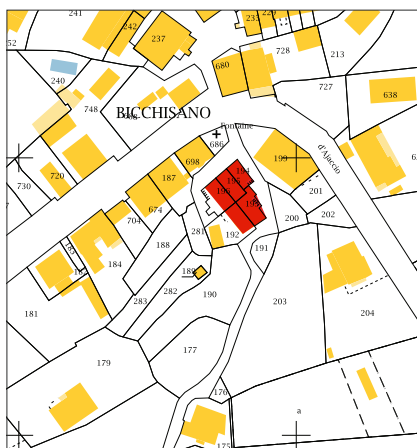
Typologie architecturale	Maison forte
Style architectural	Vernaculaire - maison corse

CONTEXTE

Contexte d'implantation	Centre de village
Implantation	Isolé
Alignement	En milieu de parcelle
Espace d'accompagnement	Néant



plan Terrier - 1770 - 1795
http://archives.corsedusud.fr/Internet_THOT



plan cadastral actuel - 2019
cadastre.gouv.fr



photo aérienne - 1935
[IGNF_PVA_1-0_1935-10-11_C4153-0191_1935_NP4_3024](http://www.ign.fr)



plan cadastral Napoléonien - 1866
http://archives.corsedusud.fr/Internet_THOT

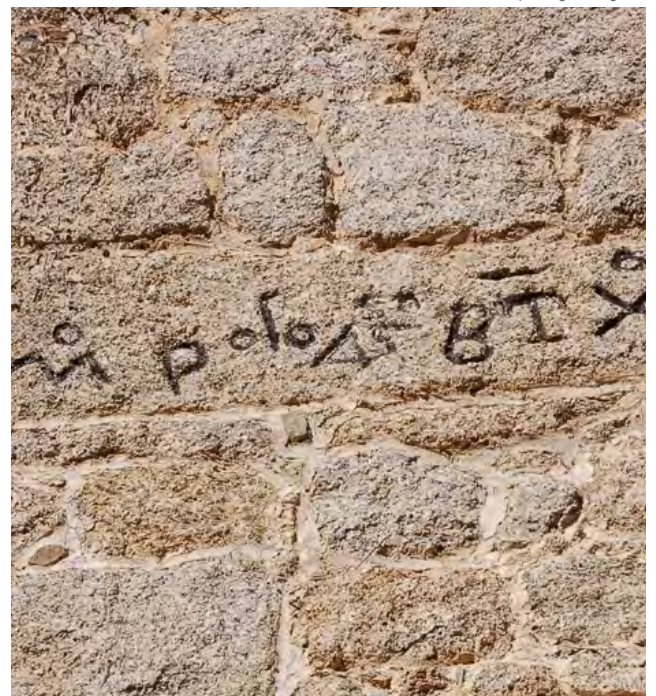
TORRA MEZZANA, PETRETO-BICCHISANO



vue sur la façade principale



escalier sur façade est



inscription lapidaire sur linteau

FICHE n° 05-BIC

TORRA MEZZANA (MEZZU)



glacis



volet aluminium



meurtrière



volet en bois avec pentures extérieures



maçonnerie de bloc de granit grossièrement équarris



volet en bois à persiennes

OCCUPATION	
Etat - Usage	Occupé - Habitation
Rez-de-chaussée	Habitation et commerce
Etages	Habitation

DESCRIPTIF	
Nombre de niveaux	3 niveaux sur RdC
Plan	Edifice de plan rectangulaire sur quatre niveaux avec une extension bâtie sur la façade Est, perpendiculaire et sur trois niveaux. Un escalier en pierre permet l'accès au premier étage via une terrasse.
Elévations	Elévations composées par travées
Toitures	Toiture à 3 pans
Détails	Inscription lapidaire sur linteaux sur les façade Est et Nord

MATÉRIAUX	
Gros œuvre, murs	Moellons en bloc de granite grossièrement équarris hourdés au mortier de chaux
Couvertures	Tuiles mécaniques romanes
Enduits (nature et finition)	Pierre vue, Ciment naturel, Garnissage des joints non homogène
Menuiseries	PVC (RdC), Aluminium (étage)
Occultations, volets	Volets en aluminium, volets en persienne repliables en tableau et volets en persienne ouvrants à la française.
Détails	Présence d'un glacis sur les murs donnant sur rue. Vestiges de hourds en façade. Niche avec vierge protectrice. Vestiges fantômes d'anciennes ouvertures.

ARCHÉOLOGIE DU BÂTI	
Éléments	Etat stratigraphique à réaliser Plans d'origine et documents d'archives à rechercher

ETAT SANITAIRE	
Etat général et dégradations	Etat sanitaire général moyen : présence de végétaux en façade, remontées capillaires, mauvais état des volets

VALEUR PATRIMONIALE	
Valeurs Éléments d'appréciation	Edifice représentatif de la typologie des maisons fortes Une des trois maisons fortes de Bicchisano
Éléments déqualifiants	Il ne reste que peu de traces de l'édifice d'origine car de nombreuses reconstructions et altérations de bâti ont été opérées. Edifice très dénaturé notamment par la présence de volets et de chassis en PVC et en aluminium. Regarnissage des joints au ciment hydraulique. Présence de ciments et encadrements contemporains en saillie. Volets éclectiques, présence d'antennes en façade et sur les toitures, réseaux en façade, nuisant à la lisibilité de la typologie originelle.

FICHE n° 09-BIC

TORRA SUPRANA

DONNÉES GÉNÉRALES	
Département	CORSE DU SUD (2A)
Commune	PETRETO-BICCHISANO (20140)
Lieu-dit	Bicchisano
Adresse	TORRA SOPRANA - 20140 PETRETO-BICCHISANO
Coordonnées GPS	Lat. 41.786886 N long. 8.976370 E
Références cadastrales	cad. 000 B 269
Propriétaire	Privé
Protections patrimoniales	Néant
Usage actuel	Habitation

HISTORIQUE

Epoques de construction	1290
-------------------------	------

TYPOLOGIE

Typologie architecturale	Maison forte
Style architectural	Vernaculaire - Maison corse

CONTEXTE

Contexte d'implantation	Faubourg
Implantation	Isolé
Alignement	En fond de parcelle
Espace d'accompagnement	Cour



plan Terrier - 1770 - 1795
http://archives.corsedusud.fr/Internet_THOT



plan cadastral actuel - 2019
cadastre.gouv.fr



photo aérienne - 1935
[IGNF_PVA_1-0_1935-10-11_C4153-0191_1935_NP4_3024](http://www.ign.fr)

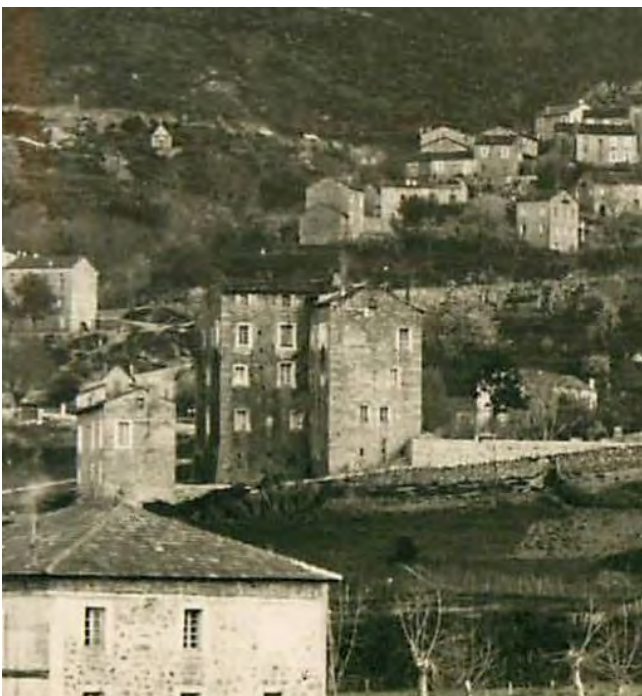


plan cadastral Napoléonien - 1866
http://archives.corsedusud.fr/Internet_THOT

TORRA SUPRANA, PETRETO-BICCHISANO



vue depuis l'ouest



vue depuis le sud



vue depuis la façade sud-ouest

FICHE n° 09-BIC

TORRA SUPRANA



glacis



Mâchicoulis



*Niche avec présence d'une vierge protectrice,
linteau sculpté avec armoiries*



Consoles d'angle sur façade Sud



armoiries sculptées

OCCUPATION	
Etat - Usage	Occupé - Habitation
Rez-de-chaussée	Habitation
Etages	Habitation

DESCRIPTIF	
Nombre de niveaux	3 niveaux sur RdC - cave
Plan	La plan s'élève sur quatre niveaux. La tour d'origine à plan carrée présente une extension perpendiculaire à vocation résidentielle.
Elévations	Elévations composées par travées
Toitures	Toiture à 2 pans
Détails	L'entrée s'effectue par une porte à un vantail cloutée en bois avec imposte vitrée. La façade sud s'ouvre sur une cour ombragée ou trône sur une pierre de pressoir une fontaine de marbre, donnée, dit-on par Napoléon ; une inscription y est gravée : Posuit 1804. Présence d'éléments d'architecture défensive: glacis, mâchicoulis, bretèche et consoles d'angle. L'entrée s'effectue par un portail en fer forgé et deux pilastres ornés d'aigles impériaux.

MATÉRIAUX	
Gros œuvre, murs	Moellons en pierre de granite hourdés au mortier de chaux.
Couvertures	Tuiles mécaniques romanes
Enduits (nature et finition)	Néant
Menuiseries	Aluminium
Occultations, volets	Volets Aluminium
Détails	Niche à appui mouluré avec vierge protectrice - Génoise en tuile canal ou romanes - Traces de vestiges de hourds en façade - Linteau sculpté avec cartouche aux lignes courbes où est gravé la date de 1777 - mêmes lettres en relief qu'à la Torra Sultana. Pierre d'allège sculptée avec blason et armoiries buchées surmontée d'IHS - Tagliola sur façade Est - Echauguette transformée en cheminée ? (à confirmer, source : Kyrn Magazine N° 368 - Du 12 au 18 juillet 1991)

ARCHÉOLOGIE DU BÂTI	
Eléments	Etude d'archéologie du bâti à réaliser Plans d'origine et documents d'archives à rechercher

ETAT SANITAIRE	
Etat général et dégradations	Etat sanitaire général moyen

VALEUR PATRIMONIALE	
Valeurs Eléments d'appréciation	Edifice représentatif du patrimoine défensif Corse du XVIème siècle de type maison forte. Maison de Monseigneur Jean-Baptiste Colonna d'Istria évêque de Nice. La torra présente des éléments défensifs remarquables encore intacts. Sa position dans la commune domine la vallée. Y est né en 1758 le prêtre Jean Baptiste Colonna d'Istria connu sous le nom de <i>Monseigneur Colonna d'Istria</i> , élève des frères du couvent proche puis du Grand séminaire d'Aix en Provence. Napoléon aurait couché dans une des chambres en 1792. (source : Kyrn Magazine N° 368 - Du 12 au 18 juillet 1991)
Eléments déqualifiants	Edifice très dénaturé : Volets et châssis PVC - Présence de Gréseaux humides en façade - Bloc de climatisation fixé en façade au R+1 qui altère la maçonnerie - Présence de câbles électriques qui dénaturent la typologie d'origine.



TORRA dite CASA GIACOMONI, SAINTE LUCIE DE TALLANO



façade ouest

III. ANALYSE THÉMATIQUE TRANSVERSALE



vue depuis le nord-est

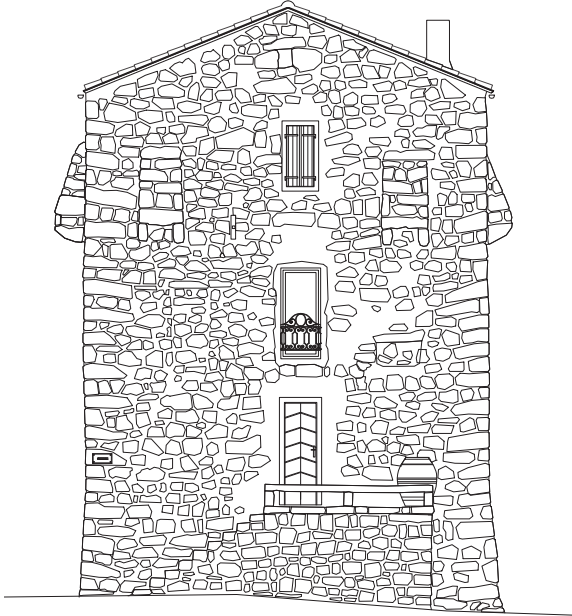


vue depuis le sud-est

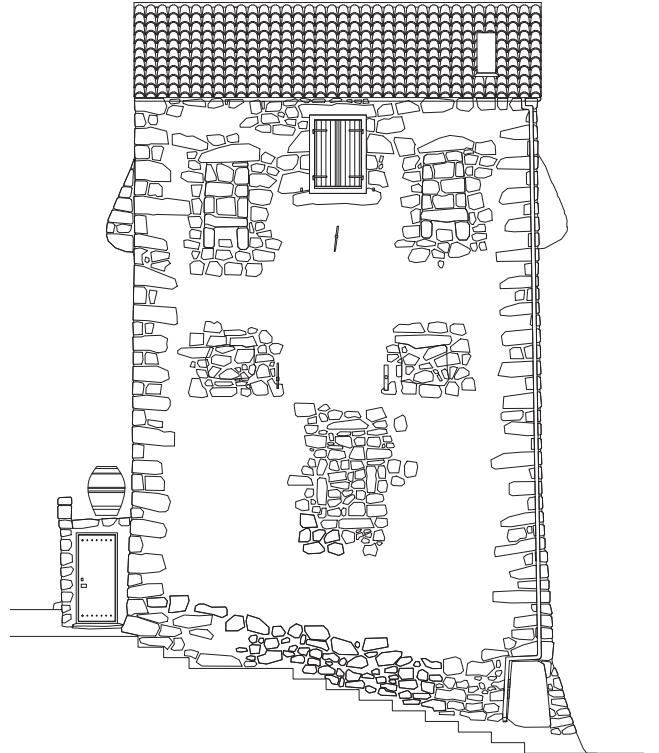


détail

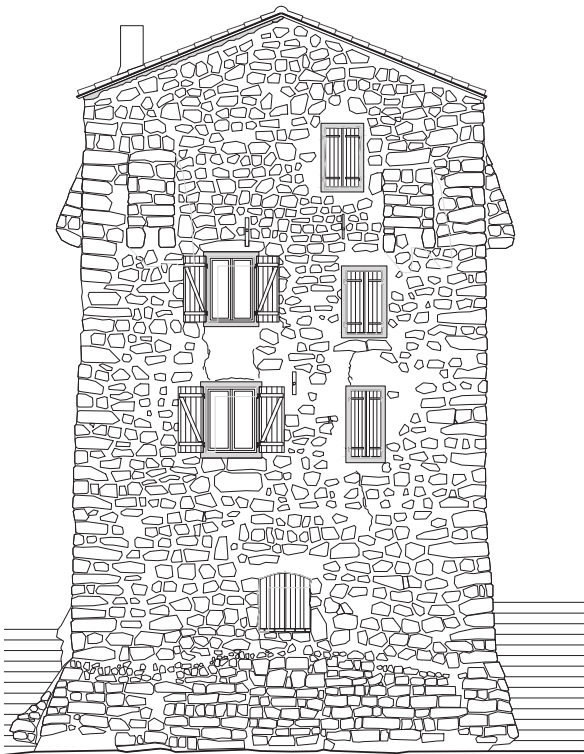
TORRA dite CASA GIACOMONI, SAINTE LUCIE DE TALLANO



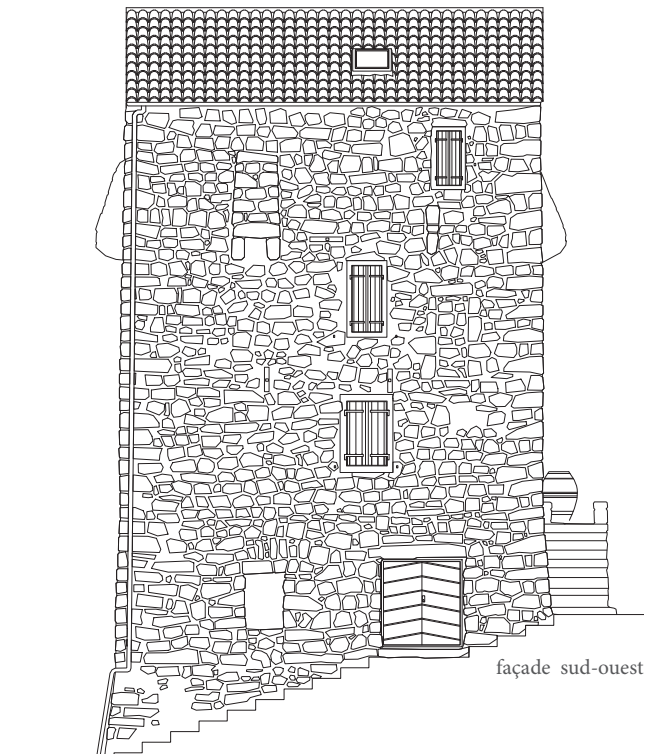
façade sud-est



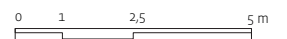
façade nord-est



façade nord-ouest



façade sud-ouest



FICHE n° 07-SLT

TURRA - CASA GIACOMONI

OCCUPATION	
État - Usage	Occupé - Habitation
Rez-de-chaussée	Vacant
Étages	Habitation

DESCRIPTIF	
Nombre de niveaux	3 niveaux sur RdC
Plan	Tour de plan carré à base chemisée d'un glacis
Élévations	Élévations étroites et hautes avec éléments défensifs stratégiquement installées
Toitures	Toiture à 2 pans
Détails	Deux bretèches par façade, au dernier niveau, et bouches à feu en place Fenêtres bouchées Meurtrières en triangle Escalier et palier d'accès à la porte située au premier étage

MATÉRIAUX	
Gros œuvre, murs	Moellons hourdés
Couvertures	Tuiles canal
Enduits (nature et finition)	Traces d'enduit à pierre vue à la chaux sur la façade d'entrée
Menuiseries	Bois
Occultations, volets	Contrevents à battants en bois
Détails	

ARCHÉOLOGIE DU BÂTI	
Éléments	Dénomination <i>a turri</i> Meurtrières obstruées sur les façades nord et est Ouverture murée sur les façades sud et nord Typologie des éléments défensifs tels que les meurtrières d'angle

ÉTAT SANITAIRE	
État général et dégradations	Bon état sanitaire général Présence de tirants

VALEUR PATRIMONIALE	
Valeurs Éléments d'appréciation	Valeur de représentativité : Maison forte qui possède toutes les caractéristiques des tours fortifiées corses de la fin du Moyen Âge. Compte-tenu de sa position centrale dans le village, elle semble pensée comme un refuge pour la communauté, avec un système défensif ostentatoire alliant la valeur symbolique à l'efficacité : archères, bretèches. Valeur d'unicité : Bien que des maisons alentours possèdent quelques caractéristiques défensives, la maison Giacomoni est la seule tour fortifiée du village.
Éléments déqualifiants	Rejointoiement au ciment Encadrement de baies au ciment

FICHE n° 08-SLT

CASONE - MAISON DE MAÎTRE



vue sur façade nord-est



vue sur façade sud-ouest



façade pignon

UNE MORPHOLOGIE ORIGINELLE UNIFORME

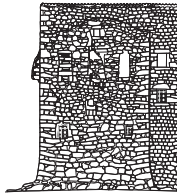
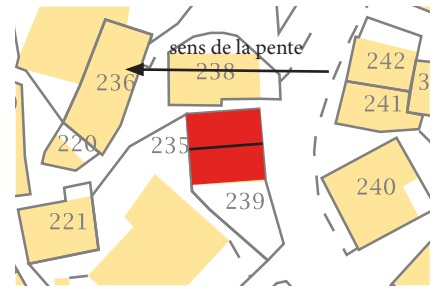


Maison Durazzo

DES DIMENSIONS PROPORTIONNÉES

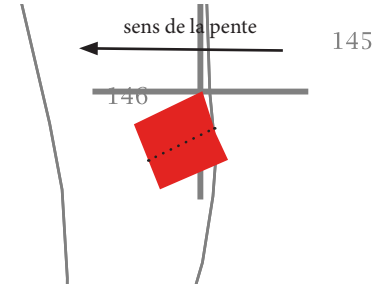
Hauteur sous panne faîtière : 13,80 m
 Hauteur sous panne sablière : 11,70 m
 Longueur : 8,30 m
 Largeur : 8,10 m

DES IMPLANTATIONS VARIÉES



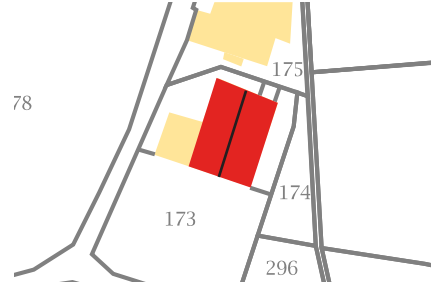
Maison de Colomba

Hauteur sous panne faîtière : 12 m
 Hauteur sous panne sablière : 9,80 m
 Longueur : 8,40 m
 Largeur : 7,80 m



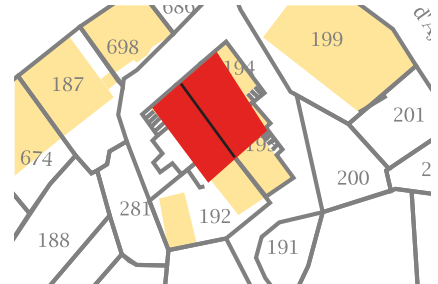
Maison Suprana

Longueur : 8,10 m
 Largeur : 8,20 m



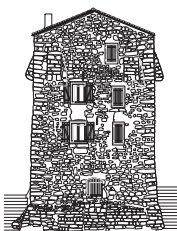
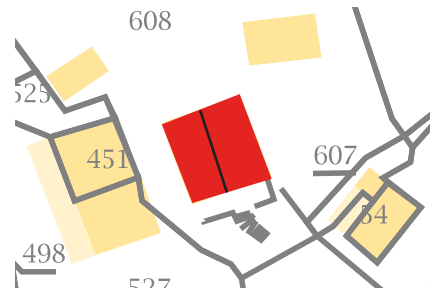
Maison Mezzana

Longueur : 10,90 m
 Largeur : 10,40 m



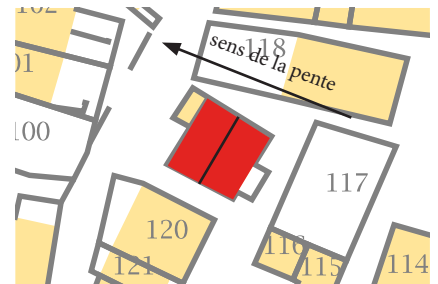
Torra Suttana

Hauteur sous panne faîtière : 15,70 m
 Hauteur sous panne sablière : 11 m
 Longueur : 10,85 m
 Largeur : 9,05 m



Maison Giacomoni

Hauteur sous panne faîtière : 15,60 m
 Hauteur sous panne sablière : 13,80 m
 Longueur : 8,90 m
 Largeur : 8,80 m



DES DISPOSITIFS DÉFENSIFS RÉCURRENTS

BASE TALUTÉE



Maison Durazzo



Maison de Colomba



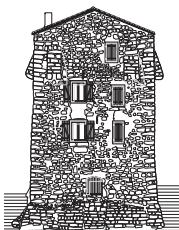
Maison Suprana



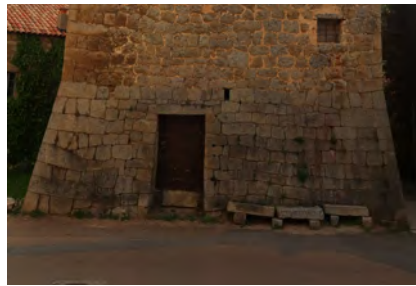
Maison Mezzana



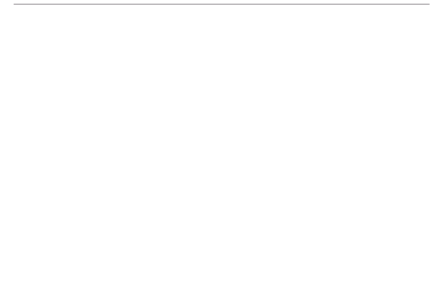
Torra Suttana



Maison Giacomoni



BRETÈCHES/MÂCHICOU LIS



Aucun vestige de bretèche n'a pu être observé mais la forme des corbeaux situés dans l'axe de la façade sud-est laissent supposer qu'ils en soutenaient une.

Nombreux exemples de bretèches
Chaque façade en possède deux

DES DISPOSITIFS DÉFENSIFS RÉCURENTS

CORBEAUX/SUPPORTS DE
HOURDS



MEURTRIÈRES/BOUCHES À FEU



DES TECHNIQUES CONSTRUCTIVES IDENTIQUES



Maison Durazzo



Base chemisée et angles des élévations :

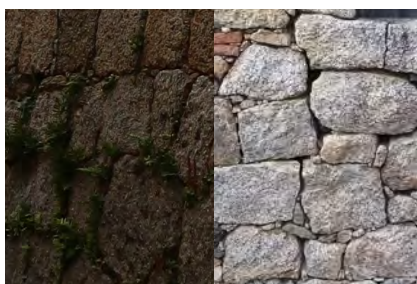
- Moellons équarris montés à sec
- Moellons aux angles :
longueur de 0,90 m à 1,70 m
- Autres blocs :
longueur : 0,45 à 0,60 m
hauteur : 0,30 m en moyenne

Reste des élévations :

- Moellons ébauchés montés à sec, calés avec de petits blocs
- Modules de blocs moyens :
longueur : 0,25 à 0,40 m
hauteur : 0,20 à 0,30 m



Maison de Colomba

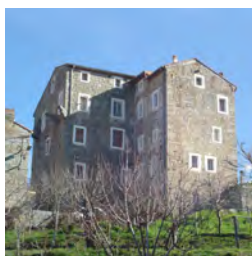


Base chemisée et angles des élévations :

- Moellons équarris montés à sec
- Gros modules de blocs :
longueur : 0,60 à 1,40 m
hauteur : 0,25 à 0,50 m

Reste des élévations :

- Moellons ébauchés montés à secs et calés à l'aide de petits blocs
- Modules de blocs moyens :
longueur : 0,25 à 0,40 m
hauteur : 0,20 à 0,30 m



Maison Suprana



Base chemisée et angles des élévations :

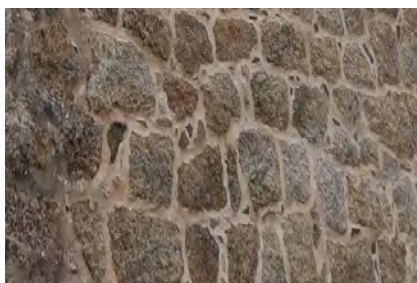
- Moellons équarris jointoyés au ciment

Reste des élévations :

- Moellons ébauchés jointoyés au ciment



Maison Mezzana

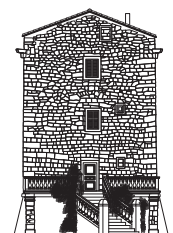


Base chemisée et angles des élévations :

- Moellons équarris jointoyés au ciment

Reste des élévations :

- Moellons ébauchés, calés à l'aide de petits blocs et jointoyés au mortier de chaux



Torra Suttana

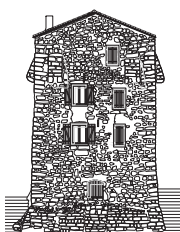


Base chemisée et angles des élévations :

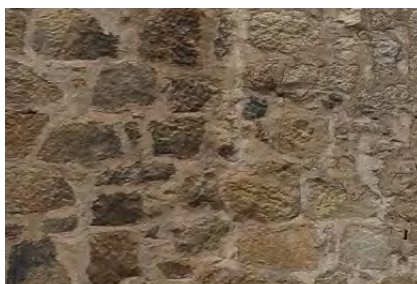
- Moellons équarris jointoyés au ciment

Reste des élévations :

- Moellons ébauchés jointoyés au ciment



Maison Giacomoni



Base chemisée :

- Moellons équarris :
longueur : 0,15 à 0,65 m
hauteur d'assises : 0,20 m

Aux angles :

- Alternance de moellons réguliers
- Modules alternés : 0,30 x 0,30 m et 0,30 x 1,00 m

Reste des élévations :

- Moellons ébauchés
- Modules de blocs moyens :
longueur : 0,25 à 0,40 m
hauteur : 0,20 à 0,30 m

IV. ANALYSE CARTOGRAPHIQUE

1. Intérêt patrimonial : restitution cartographique



Edifices Remarquables, faisant l'objet de fiches de recensement spécifiques et identifiés comme tels sur la carte d'intérêt patrimonial, devant faire l'objet d'une attention spécifique et devant être conservés, restaurés ou mis en valeur. Ces bâtiments concernent toute construction présentant une valeur d'exception, qu'elle soit unique ou représentant éminemment une typologie architecturale importante dans l'histoire ou dans le paysage communal, et présentant des qualités esthétiques et techniques indéniables, la démarquant nettement du tissu bâti local.

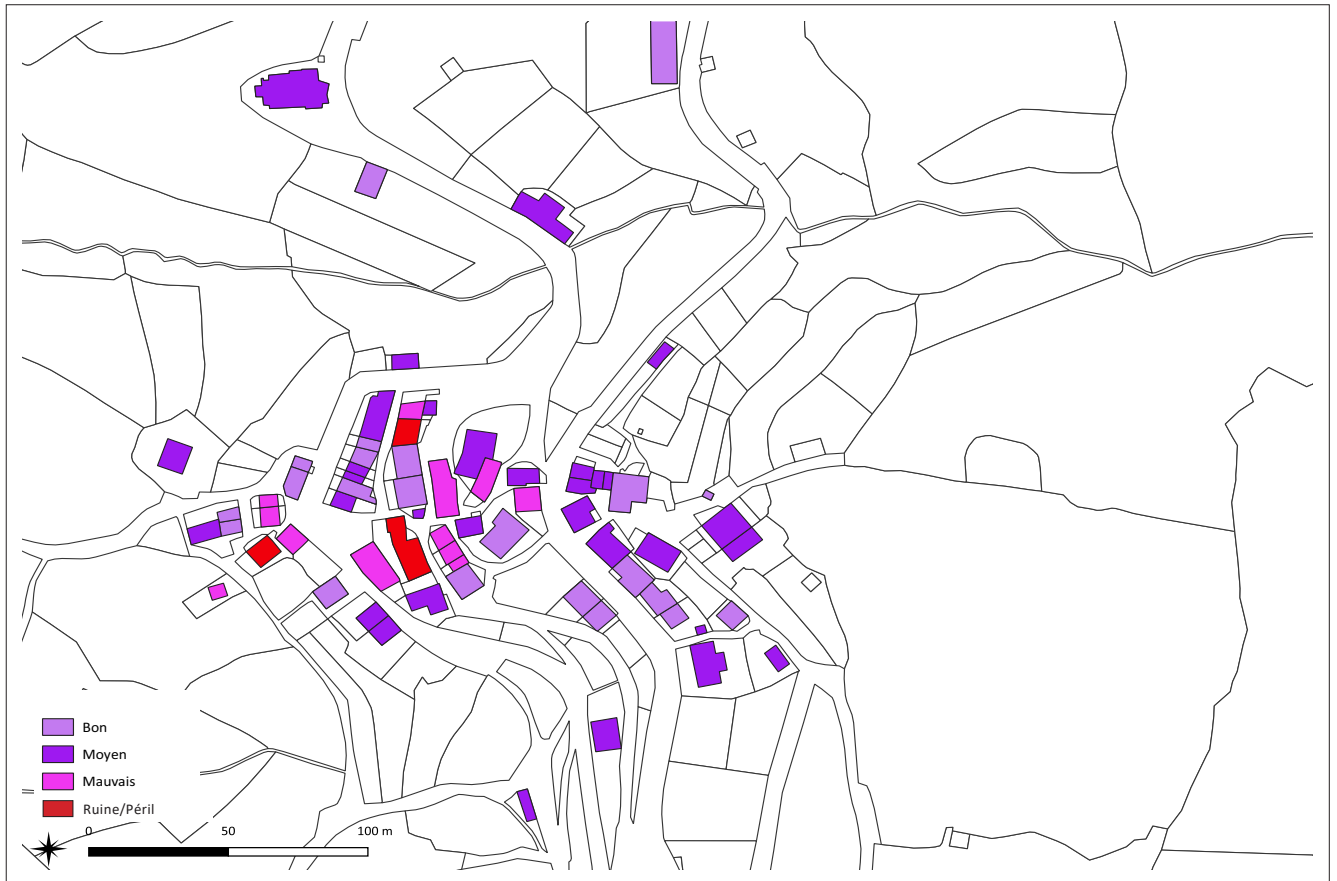
Edifices d'Intérêt, identifiés sur la carte d'intérêt patrimonial et pouvant être conservés, restaurés ou améliorés, suivant des règles générales en matière de qualité

architecturale, urbaine et paysagère. Ces bâtiments concernent toute construction se démarquant de la production standardisée, représentative d'un style local ou d'une typologie identifiée comme récurrente (maisons bourgeoises ou maisons de notables, maisons rurales corses ou maisons paysannes...), du mouvement moderne ou d'une époque spécifique, ou encore par sa conception par un architecte (villas d'architectes, immeubles...).

Edifices ou éléments déqualifiants, identifiés sur la carte d'intérêt patrimonial altérant ou dénaturant la valeur d'ensemble et dont la démolition pourrait être imposée à l'occasion d'opération d'aménagement publique ou privée.

38.
FOZZANO
Carte d'Intérêt
patrimonial

2. Etat sanitaire : restitution cartographique



39.
FOZZANO
Carte d'état sanitaire

L'état de conservation actuel de l'édifice est déterminé au regard de sa valeur patrimoniale et de son intégrité et structurelle, décliné selon un facteur de risque croissant allant de 1 à 4. Il en découle une caractérisation des dénaturations de la valeur patrimoniale, de l'état de conservation, et le cas échéant de la nécessité d'une intervention d'urgence, notamment en cas de péril / ruine.

Bon : L'objet ou l'édifice ne présente pas de signe de préoccupation, il est en bon état de conservation, témoigne d'un entretien régulier et sa valeur patrimoniale n'est pas ou peu dénaturée.

Moyen : L'objet ou l'édifice présente des signes d'usure ou de dégradations. Son état est susceptible d'empirer sans mesures

d'entretien ou de restauration/réhabilitation. Ou encore l'objet a subi des modifications non homogènes ou incompatibles avec son état d'origine et dénaturant ainsi sa valeur patrimoniale.

Mauvais : L'objet ou l'édifice est fortement dégradé voire ruiné. Son état est préoccupant et laisse envisager une démolition ou une situation de péril, ordinaire ou imminent. Ou encore l'objet a été profondément altéré et/ou subi de nombreux remaniements dénaturant durablement et substantiellement sa valeur patrimoniale. Ou encore toute situation d'urgence notable. Ou encore l'objet a acquis une nouvelle fonction mettant en danger l'édifice, de par son absence de compatibilité physique et symbolique.

IV. ANALYSE CARTOGRAPHIQUE





V. FICHES BÂTI REMARQUABLE

1. Localisation et identification du bâti remarquable



1. Eglise Notre Dame du Rosaire

2. Tour de Colomba

3. Maison d'habitation

4. Maison d'habitation

5. Tour Durazzo

6. Casone - Maison de Notable

40.

FOZZANO

Carte de localisation du
bâti remarquable

FICHE n° 01-FOZ

ÉGLISE NOTRE-DAME DU ROSAIRE



vue de puis le sud-est



clocher depuis le sud-est



clocher depuis le sud-ouest

FICHE n° 01-FOZ

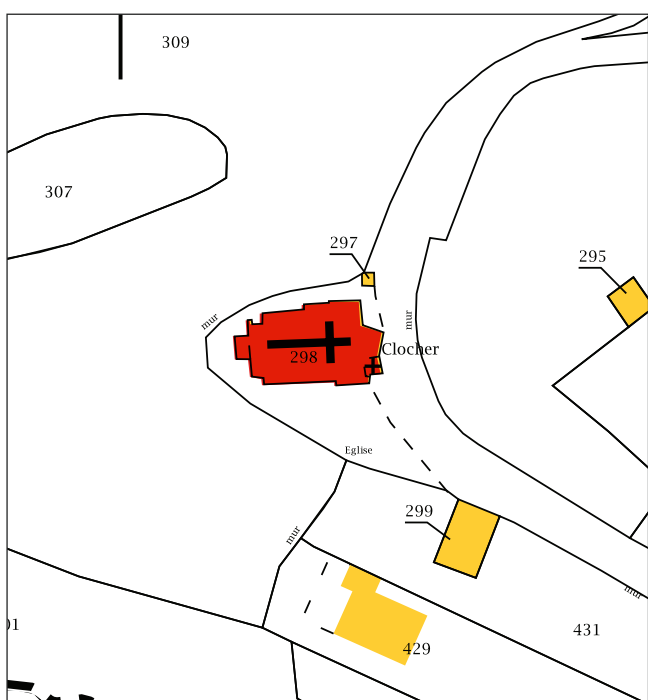
ÉGLISE NOTRE-DAME DU ROSAIRE

DONNÉES GÉNÉRALES	
Département	CORSE DU SUD (2A)
Commune	FOZZANO (20143)
Lieu-dit	Chiesa
Adresse	CHIESA - 20143 FOZZANO
Coordonnées GPS	Lat. 41.699303 N long. 9.000470 E
Références cadastrales	cad. 000 B 298
Propriétaire	Comune de Fozzano
Protections patrimoniales	Néant
Usage actuel	Lieu de culte

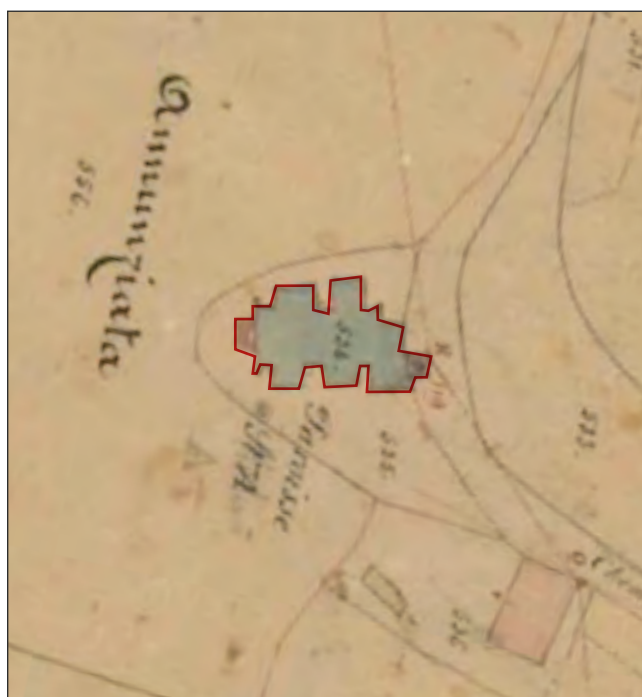
HISTORIQUE	
Époques de construction	1866 (visible sur cadastre napoléonien) Mention sur stèle : 1669

TYPOLOGIE	
Typologie architecturale	Église
Style architectural	Renaissance

CONTEXTE	
Contexte d'implantation	Entrée de village
Implantation	Isolé
Alignement	En milieu de parcelle
Espace d'accompagnement	Jardin



plan cadastral actuel - 2019
cadastre.gouv.fr



cadastre napoléonien
Archives départementales de Corse du sud - 3 PFi 118/6

ÉGLISE NOTRE-DAME DU ROSAIRE

OCCUPATION	
État - Usage	Occupé - Lieu de culte
Rez-de-chaussée	
Étages	

DESCRIPTIF	
Nombre de niveaux	Sans objet
Plan	Plan orienté assez irrégulier composé d'une nef avec chapelles aux profondeurs diverses adossées
Élévations	
Toitures	Toiture à 2 pans
Détails	Clocher campanile avec rez-de-chaussée aveugle surmonté de quatre niveaux Chaque niveau possède une baie en arc plein-cintre par pan de mur Dernier niveau de plan octogonal

MATÉRIAUX	
Gros œuvre, murs	Maçonnerie (matériau indéterminé) enduite
Couvertures	Tuiles canal
Enduits (nature et finition)	Enduit lissé
Menuiseries	Sans objet
Occultations, volets	Sans objet
Détails	Porte en bois avec arc à plate-bande

ARCHÉOLOGIE DU BÂTI	
Éléments	Mention de la date 1669 sur stèle

ÉTAT SANITAIRE	
État général et dégradations	État sanitaire moyen Fissures importantes en partie haute de l'autel de la vierge Peintures murales anciennes quasi effacées

VALEUR PATRIMONIALE	
Valeurs Éléments d'appréciation	Valeur stylistique et de représentativité : Édifice représentatif des églises piévanes de Corse du Sud avec un plan orienté et un clocher de plan carré, adossé au chevet Valeur historique L'église est située à son emplacement actuel depuis presque 5 siècles
Éléments déqualifiants	

FICHE n° 02-FOZ

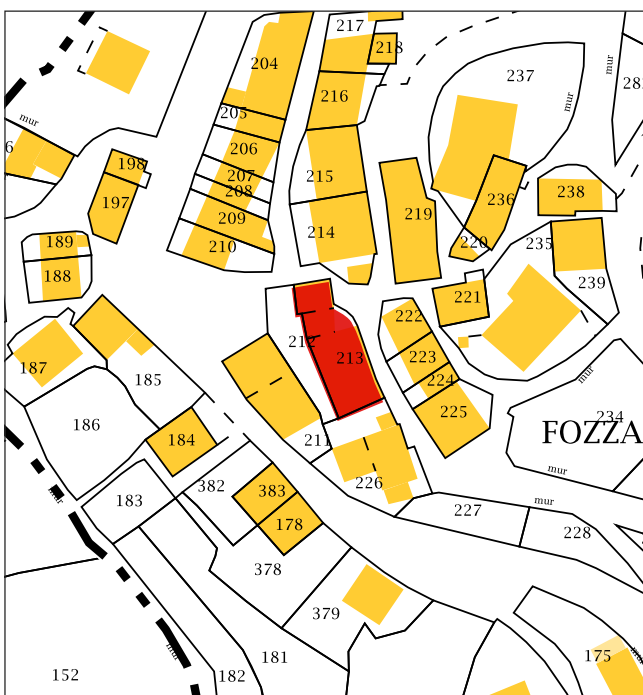
TOUR DE COLOMBA

DONNÉES GÉNÉRALES	
Département	CORSE DU SUD (2A)
Commune	FOZZANO (20143)
Lieu-dit	Torra
Adresse	TORRA - 20143 FOZZANO
Coordonnées GPS	Lat. 41.697689 N long. 9.060813 E
Références cadastrales	cad. 000 B 213
Propriétaire	Privé
Protections patrimoniales	Inscrite au titre des Monuments Historiques (07/03/1952)
Usage actuel	Vacant

HISTORIQUE	
Époques de construction	XVIe siècle

TYPOLOGIE	
Typologie architecturale	Maison fortifiée
Style architectural	Tour

CONTEXTE	
----------	--



FICHE n° 02-FOZ

TOUR DE COLOMBA



façade sud

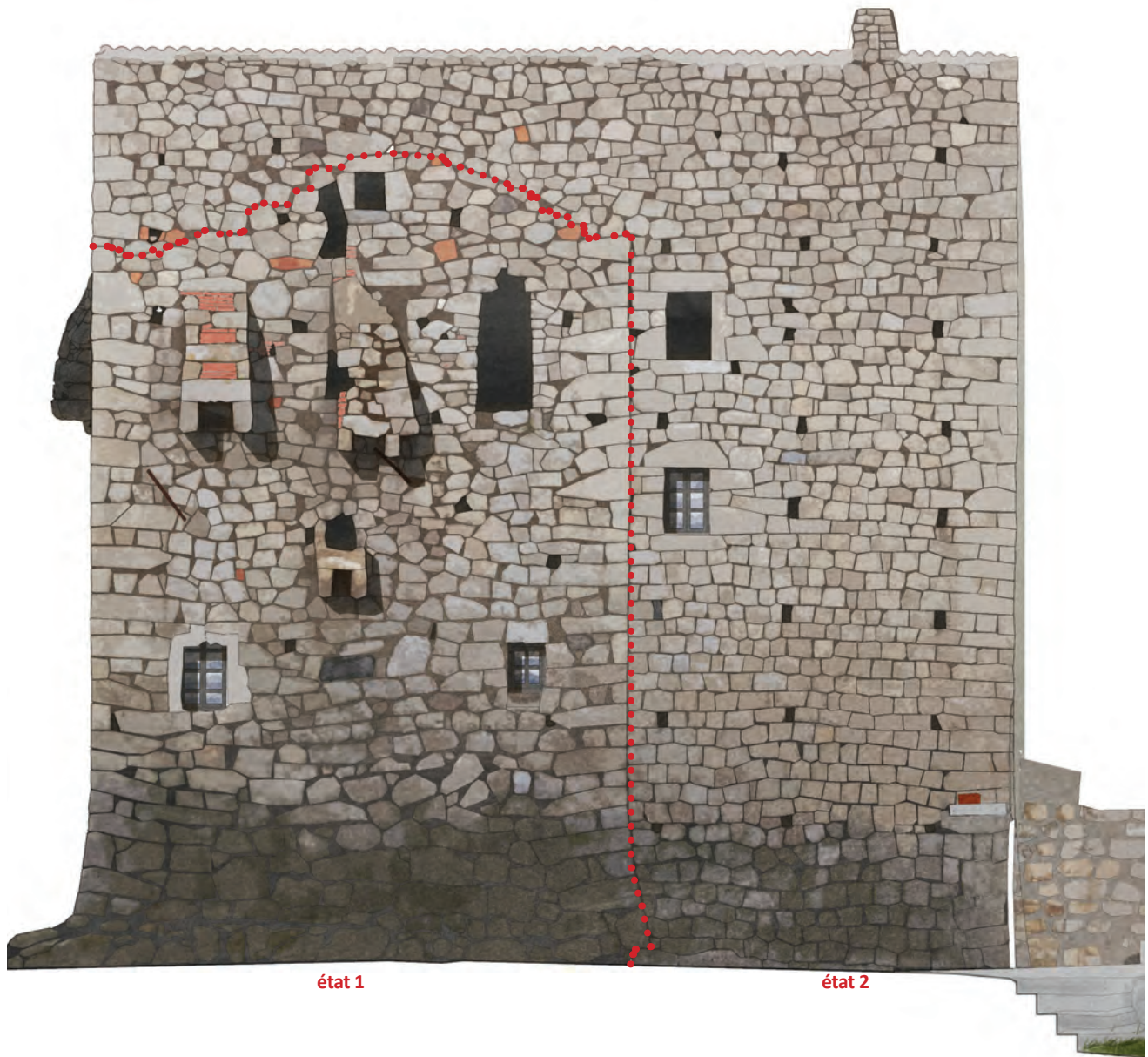


vue depuis le sud-est



vue depuis le nord-ouest

TOUR DE COLOMBA



état 1

état 2

façade ouest avec délimitation des deux principaux états constructifs



Bretèches



détail façade nord



Bretèche et conduit de cheminée



Développement végétatif et bâtiment accolé en ruine



Traces de rubéfaction



Désordres structurels

FICHE n° 02-FOZ**TOUR DE COLOMBA**

OCCUPATION	
État - Usage	Vacant
Rez-de-chaussée	Vacant
Étages	Vacant

DESCRIPTIF	
Nombre de niveaux	4 niveaux sur RdC
Plan	Maison forte de plan rectangulaire dotée d'une extension et d'un bâtiment accolé en ruine
Élévations	État 1 : élévations comprenant des dispositions défensives État 2 : élévations composées par travées
Toitures	Toiture à 1 pan, orientée nord-sud Toiture originelle à 2 pans orientée est-ouest
Détails	Dispositions défensives : - vestiges de corbeaux - bretèches partielles ou complètes - supports de hourds - base chemisée en glacis

MATÉRIAUX	
Gros œuvre, murs	Moellons de granit hourdés Moellons ébauchés de taille moyenne à joints secs
Couvertures	Tuiles canal
Enduits (nature et finition)	
Menuiseries	Bois
Occultations, volets	Bois
Détails	Nombreuses dispositions défensives

ARCHÉOLOGIE DU BÂTI	
Éléments	Deux époques de construction visibles Nombreuses dispositions défensives encore en place Modifications en sous œuvre pour ouverture de baies XIXe bien visibles

ÉTAT SANITAIRE	
État général et dégradations	État sanitaire très dégradé, ruine Désordres structurels Développement végétatif Dégâts causés par incendie

VALEUR PATRIMONIALE	
Valeurs Éléments d'appréciation	Valeur de représentativité : Cette maison forte de type maison fortifiée enforce la valeur d'ensemble et le caractère médiéval du noyau historique Elle est représentative de ce type d'architecture et des évolutions dont les maisons fortes de ce type ont pu faire l'objet. Ici, transformation d'une maison fortifiée avec base carrée et élévation surmontée d'une toiture à deux pentes, en maison de maître au XVIIIe siècle couverte d'une seule pente et dotée d'élévations ordonnancées
Éléments déqualifiants	

La Tour de Colomba, trésor patrimonial en péril



Développement végétatif et bâtiment accolé en ruine



Développement végétatif



Cheminée et enduit en ruine



Traces d'incendie



Traces d'incendie



Désordres structurels



vue sur façade principale



vue sur façade est



Baie géminée masquée par la végétation

FICHE n° 03-FOZ

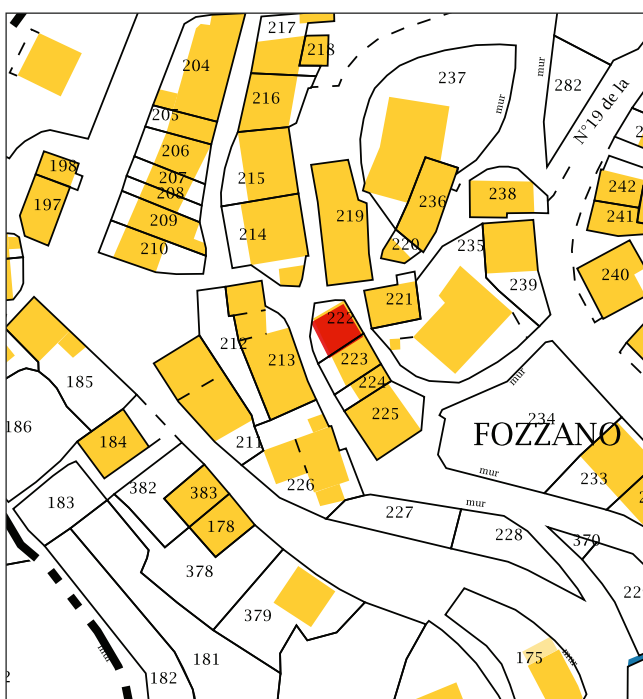
MAISON D'HABITATION DU CENTRE ANCIEN

DONNÉES GÉNÉRALES	
Département	CORSE DU SUD (2A)
Commune	FOZZANO (20143)
Lieu-dit	Fozzano
Adresse	FOZZANO - 20143 FOZZANO
Coordonnées GPS	Lat. 41.697732 N long. 9.000967 E
Références cadastrales	cad. 000 B 222
Propriétaire	Privé
Protections patrimoniales	Néant
Usage actuel	Habitation

HISTORIQUE	
Époques de construction	Antérieure à 1866 (visible sur cadastre napoléonien)

TYPOLOGIE	
Typologie architecturale	Maison d'habitation
Style architectural	Médiéval

CONTEXTE	
Contexte d'implantation	Centre de village
Implantation	Mitoyen gauche
Alignement	À l'alignement
Espace d'accompagnement	



plan cadastral actuel - 2019
cadastre nouveau



cadastre napoléonien
Archives départementales de Corse du sud - 3 PFi 118/6

FICHE n° 03-FOZ**MAISON D'HABITATION DU CENTRE ANCIEN**

OCCUPATION	
État - Usage	Vacant
Rez-de-chaussée	Vacant
Étages	Vacant

DESCRIPTIF	
Nombre de niveaux	1 niveau sur RdC
Plan	Petite maison mitoyenne rectangulaire Implantation selon la topographie
Élévations	Élévation sur deux niveaux sur rue Élévation sur un niveau sur impasse
Toitures	Toiture à 2 pans
Détails	Deux baies géminées (bouchées à l'aide de moellons hourdés) avec linteau monolithique

MATÉRIAUX	
Gros œuvre, murs	Moellons hourdés
Couvertures	Tuiles canal
Enduits (nature et finition)	Sans objet
Menuiseries	Bois
Occultations, volets	Contrevents en bois
Détails	

ARCHÉOLOGIE DU BÂTI	
Éléments	Baies géminées

ÉTAT SANITAIRE	
État général et dégradations	Mauvais état sanitaire Développement végétatif important Désordres structurels Éléments déqualifiants

VALEUR PATRIMONIALE	
Valeurs Éléments d'appréciation	Valeur historique et de représentativité Cet édifice est un témoin de l'architecture médiévale corse. Il présente des caractéristiques rares, telles que les baies géminées, uniques dans le village. Il participe à l'image d'ensemble du village. Cette maison est en péril structurel et patrimonial.
Éléments déqualifiants	Baies avec encadrements en ciment

FICHE n° 04-FOZ

MAISON D'HABITATION DU CENTRE ANCIEN



Vue sur façade est



vue sur façade ouest

FICHE n° 04-FOZ

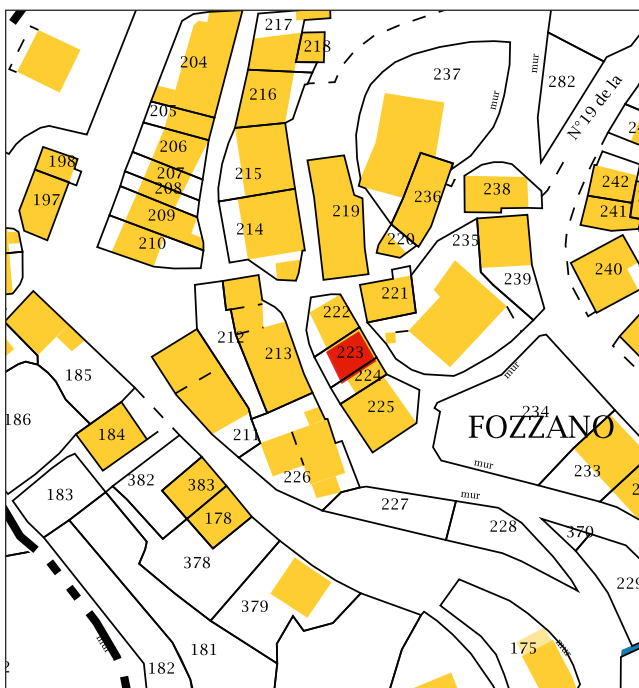
MAISON D'HABITATION DU CENTRE ANCIEN

DONNÉES GÉNÉRALES	
Département	CORSE DU SUD (2A)
Commune	FOZZANO (20143)
Lieu-dit	Fozzano
Adresse	FOZZANO - 20143 FOZZANO
Coordonnées GPS	Lat. 41.697676 N long. 9.001000 E
Références cadastrales	cad. 000 B 223
Propriétaire	Privé
Protections patrimoniales	Néant
Usage actuel	Habitation

HISTORIQUE	
Époques de construction	Antérieure à 1866 (visible sur cadastre napoléonien)

TYPOLOGIE	
Typologie architecturale	Maison d'habitation
Style architectural	Médiéval

CONTEXTE	
Contexte d'implantation	Centre de village
Implantation	Mitoyen gauche
Alignement	À l'alignement
Espace d'accompagnement	



plan cadastral actuel - 2019
cadastre.gouv.fr



cadastre napoléonien
Archives départementales de Corse du sud - 3 PFi 118/6

FICHE n° 05-FOZ

TOUR DURAZZO



vue sur façade principale



vue sur façade sud



Vue sur façade ouest

FICHE n° 05-FOZ

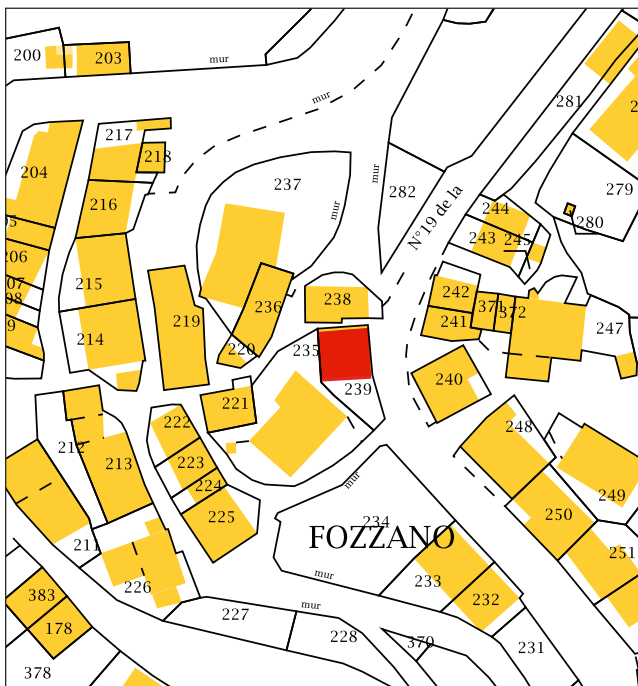
TOUR DURAZZO

DONNÉES GÉNÉRALES	
Département	CORSE DU SUD (2A)
Commune	FOZZANO (20143)
Lieu-dit	Piazza di Torra
Adresse	PIAZZA DI TORRA - 20143 FOZZANO
Coordonnées GPS	Lat. 41.697842 N long. 9.001346 E
Références cadastrales	cad. 000 B 239
Propriétaire	Privé
Protections patrimoniales	Néant
Usage actuel	Habitation

HISTORIQUE	
Époques de construction	1548

TYPOLOGIE	
Typologie architecturale	Maison fortifiée
Style architectural	Tour pisane

CONTEXTE	
Contexte d'implantation	Centre du village
Implantation	Isolé
Alignement	À l'alignement
Espace d'accompagnement	Jardin



plan cadastral actuel - 2019
cadastre.gouv.fr



cadastre napoléonien
Archives départementales de Corse du sud - 3 PFi 118/6

FICHE n° 05-FOZ
TOUR DURAZZO



Baie sur façade ouest



bretèche sur façade est



Support de hourd et ouverture bouchée



Balcon sur façade est



Soubassement taluté et entrée



consoles de bretèche envahi par la végétation

FICHE n° 05-FOZ**TOUR DURAZZO**

OCCUPATION	
État - Usage	Vacant - Habitation
Rez-de-chaussée	Vacant
Étages	Vacant

DESCRIPTIF	
Nombre de niveaux	3 niveaux sur RdC
Plan	Tour de plan carrée avec base talutée
Élévations	Élévations étroites et hautes
Toitures	Toiture à 2 pans
Détails	Dispositions défensives : - vestiges de corbeaux - bretèches partielles ou complètes - supports de hourds - base chemisée en glacis

MATÉRIAUX	
Gros œuvre, murs	Blocs équarris montés à sec pour maçonnerie des angles et de la base chemisée Reste des élévations : blocs hourdés au mortier de chaux
Couvertures	Tuiles canal
Enduits (nature et finition)	Sans objet
Menuiseries	Bois
Occultations, volets	Persiennes en bois
Détails	Ferronnerie

ARCHÉOLOGIE DU BÂTI	
Éléments	Nombreuses dispositions défensives encore en place : corbeaux, tout ou partie de bretèches, supports de hourds... Modifications pour ouverture de baies XIXe et porte dans le soubassement bien visibles Graffitis

ÉTAT SANITAIRE	
État général et dégradations	Mauvais état sanitaire Fissures visibles dans l'angle sud-ouest fragilisé Désordres en partie haute de la façade sud probablement liés à l'ouverture de la fenêtre haute

VALEUR PATRIMONIALE	
Valeurs Éléments d'appréciation	Valeur historique : Cette maison forte de type tour pisane renforce la valeur d'ensemble et le caractère médiéval du noyau historique Valeur de représentativité : Maison forte qui possède toutes les caractéristiques des tours fortifiées corses de la fin du Moyen Âge. Elle est pensée comme un refuge pour la communauté, avec un système défensif ostentatoire alliant la valeur symbolique à l'efficacité : archères, bretèches.
Éléments déqualifiants	

FICHE n° 06-FOZ

CASONE - MAISON DE NOTABLE



vue sur façade principale



vue sur façade est



fronton avec épigraphe sur cartouche

FICHE n° 06-FOZ

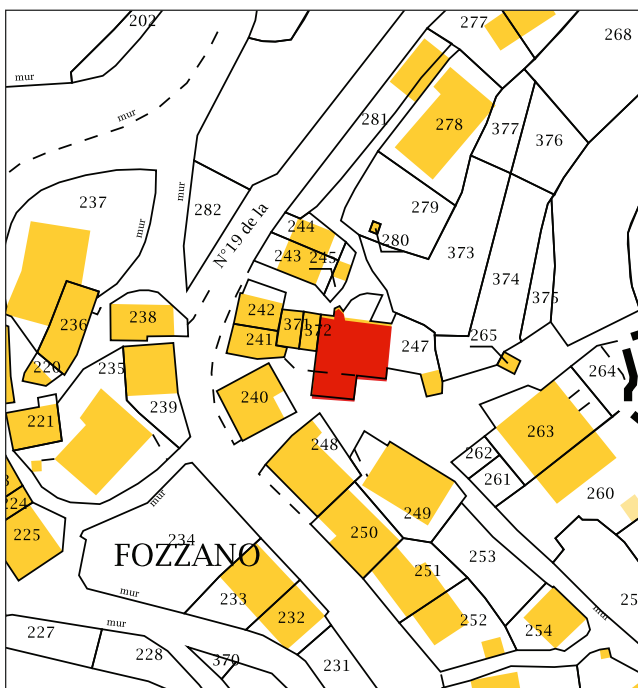
CASONE - MAISON DE NOTABLE

DONNÉES GÉNÉRALES	
Département	CORSE DU SUD (2A)
Commune	FOZZANO (20143)
Lieu-dit	Fozzno
Adresse	FOZZANO - 20143 FOZZANO
Coordonnées GPS	Lat. 41.697844 N long. 9.001796 E
Références cadastrales	cad. 000 B 247
Propriétaire	Privé
Protections patrimoniales	Néant
Usage actuel	Habitation

HISTORIQUE	
Époques de construction	Antérieure à 1866 (visible sur cadastre napoléonien)

TYPOLOGIE	
Typologie architecturale	Maison de maître
Style architectural	Maison corse

CONTEXTE	
Contexte d'implantation	Centre de village
Implantation	Mitoyen gauche
Alignement	À l'alignement
Espace d'accompagnement	Jardin



plan cadastral actuel - 2019
cadastre.gouv.fr



cadastre napoléonien
Archives départementales de Corse du sud - 3 PFi 118/6

FICHE n° 06-FOZ**CASONE - MAISON DE NOTABLE**

OCCUPATION	
État - Usage	Occupé - Habitation
Rez-de-chaussée	Habitation
Étages	Habitation

DESCRIPTIF	
Nombre de niveaux	3 niveaux sur RdC
Plan	Édifice de plan en L
Élévations	Élévations composées par travées
Toitures	Toiture à plusieurs pans
Détails	Portique d'entrée-galerie à 4 arcs brisés de grande dimension Balcon filant sur façade sud et est

MATÉRIAUX	
Gros œuvre, murs	Moellons hourdés
Couvertures	Tuiles romaines
Enduits (nature et finition)	Sans objet
Menuiseries	Bois
Occultations, volets	Persiennes et volets en bois
Détails	

ARCHÉOLOGIE DU BÂTI	
Éléments	Édifice originel à plan carré Adjonction du portique Bouchement d'arc brisé

ÉTAT SANITAIRE	
État général et dégradations	Bon état sanitaire général

VALEUR PATRIMONIALE	
Valeurs Éléments d'appréciation	Valeur de représentativité : Ce type d'édifice, est représentatif des maisons des notables de Corse du Sud du XIXe siècle et, plus particulièrement des maisons de maître des grandes familles du village.
Éléments déqualifiants	Surélévation déqualifiante Rejointoiement au ciment

> Coordination et financement

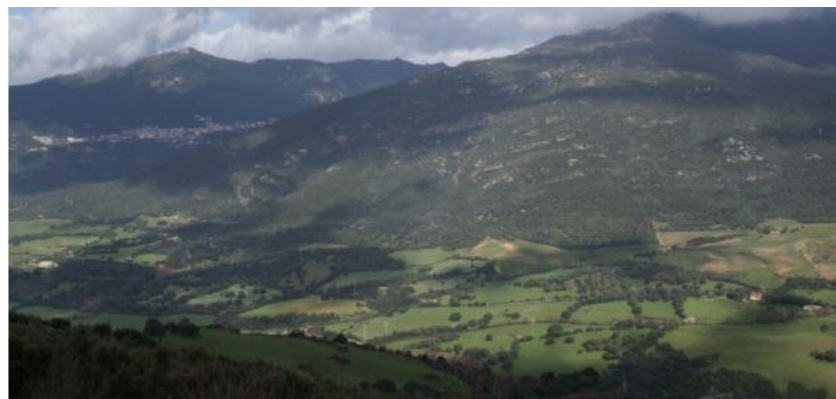


DRAC CORSE - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse
UDAP 2A - Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Corse-du-Sud
Villa San Lazaro
1, Chemin de la Pietrina - CS 10003
20704 Ajaccio cedex 9

Fozzano

Révision n°1

Carte Communale



↘ **Dossier CTPENAF**

PRESENTE LE 18/09/2019 – Avis favorable

PRESCRIPTION	DCM APPROBATION	PREFECTURE	
10 mars 2018	20 septembre 2020	13 janvier 2021	
PIECE N°3			

SOMMAIRE

I- Présentation du territoire

- 1.1 Géographie du territoire
- 1.2 Occupation des sols

II- Le Projet de la révision de la carte communale

III- Transcription des dispositions du PADDUC et éléments de mise en compatibilité

- 3.1 Justification des potentialités agricoles au regard de la SODETEG et de la topographie

IV- Analyse de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers

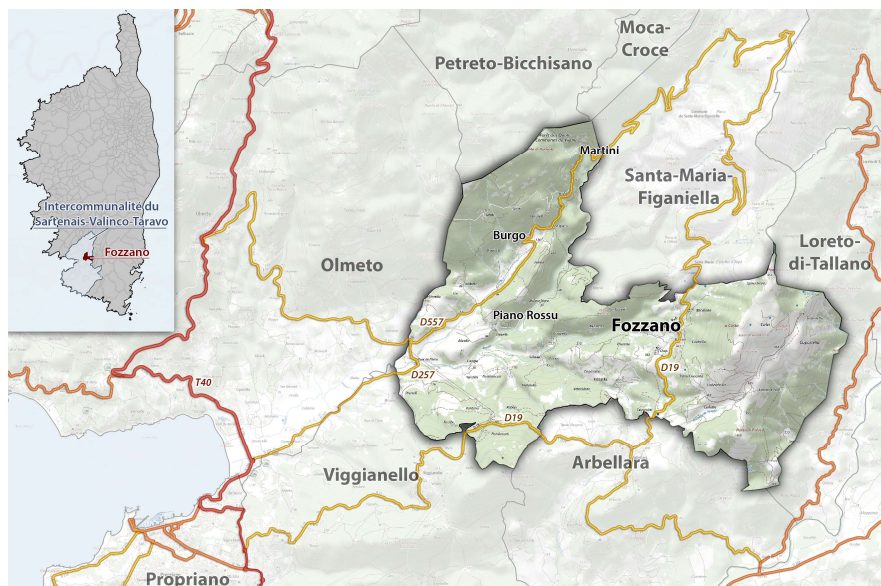
- 4.1 Identification des secteurs impactés
- 4.2 Présentation et analyse des secteurs impactés par la consommation
- 4.3 Bilan de la consommation des espaces agricoles et naturels identifiés par la SODETEG et le RPG
- 4.4 Bilan de la consommation des secteurs de portée réglementaires et de l'évolution

V- Eléments de conclusion

I- Présentation du territoire

I.1 Géographie du territoire

a- Site et situation



Localisation de la commune de Fozzano. Source : BD Topo/Scan25 IGN/Urba Corse

Au sud-ouest de la Corse, la commune de Fozzano est positionnée à l'intérieur de l'île, non loin du littoral, à proximité du golfe du Valinco. Elle est située sur la partie Est de l'intercommunalité du Sartenais-Valinco-Taravo.

Le territoire communal, à la configuration géographique en « L », s'étendant à la fois sur un axe Nord-Sud et sur un axe Est-Ouest, couvre une **superficie de 19,6 km²**.

Il se caractérise par **une forte ruralité**. Son village est situé à près de 400 mètres d'altitude, en amont de la vallée du Baracci, le long de la RD 19. Son positionnement géographique lui permet de bénéficier à la fois des avantages de la ruralité de l'intérieur de la micro-région du Sartenais et du Valinco, mais également de sa proximité au littoral et au pôle touristique de Propriano, situé à seulement 20 minutes. Il est traversé par l'itinéraire de randonnée du Mare a Mare Sud et accueille le dernier point d'étape (Burgo). Ces atouts doivent être appréhendés comme majeurs dans le projet de développement communal.

b- Géographie

Le territoire communal est limitrophe, à l'Ouest, de la commune de Olmeto, au Nord, des communes de Petreto-Bicchisano, Moca-Croce et Santa-Maria-Figaniella, à l'Est, de Loreto-di-Tallano, au Sud, de Arbellara et au Sud-Ouest, de Viggianello.

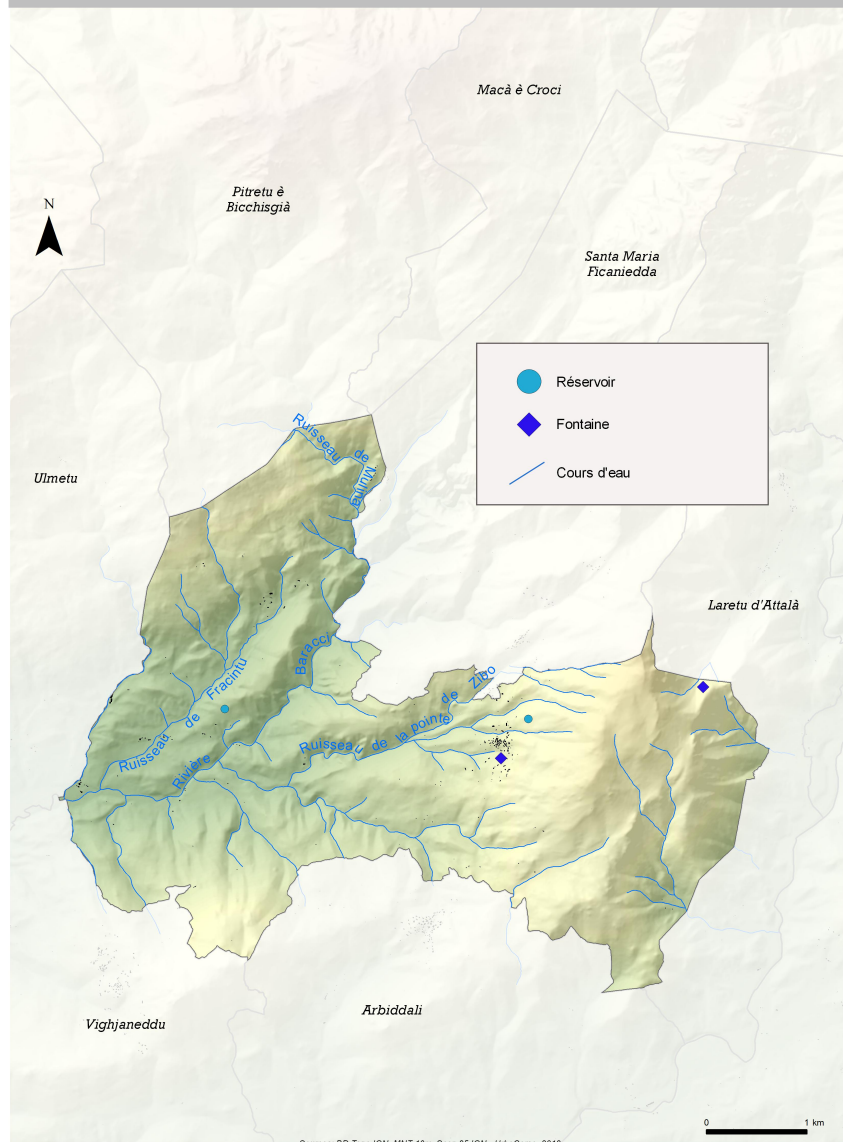
Elle représente **une commune de moyenne montagne**, sans façade maritime, occupée par des collines couvertes de prairies, de maquis, de chênes verts, d'oliviers et de châtaigniers.

Caractérisée par **des reliefs doux**, elle est toutefois constituée de reliefs plus marqués au Nord et à l'Ouest, tandis qu'à l'Est, les pentes s'adoucissent à l'approche de la vallée du Baracci. Son altitude varie de 15 mètres à 953 mètres.

Historiquement, Fozzano appartenait à la piève de Viggiano dont elle était le chef-lieu. Elle fait aujourd'hui partie du Canton du Sartenais-Valinco, créé en 2014.

La principale centralité communale est le village de Fozzano, situé sur la partie Est-centrale du territoire à une altitude moyenne de 400 mètres, surplombant la vallée du Baracci et le golfe du Valinco. Son territoire comporte également **trois lieux de vie distincts** : **Burgo, Martini et Piano Rossu**.

Réseau hydrographique



c- Géologie

Le système géologique du territoire de Fozzano fait partie de la Corse hercynienne et est orienté Nord-Ouest / Sud-Est. Il est principalement constitué de roches magmatiques plutoniques, association calco-alkaline essentiellement composée de granodiorites, monzogranites et gabbro mais également de tonalites.

Les types de sols issus de l'altération des granites ne sont que peu propices à l'agriculture et on les retrouve sur une grande partie du territoire communal. Ils sont généralement siliceux, légers, peu profonds et peu perméables.

Les terres les plus propices à l'agriculture se situent dans la vallée, de part et d'autre du ruisseau de Fracintu et de la D557.

Hormis l'agriculture, la qualité des sols de la commune va entraîner des contraintes notamment au niveau de leur aptitude en matière d'assainissement selon le degré de perméabilité.

d- Hydrographie

La commune s'inscrit dans le bassin versant « Cotiers du Taravo au Rizzanese d'une superficie de 96 km².

L'aval de la commune est une plaine vallonnée alimentée par **2 principaux cours d'eau**, la rivière du Baracci et le ruisseau de Fracintu, composantes du bassin versant précité, où l'agriculture est présente.

Ce bassin versant est également drainé par un réseau secondaire composé de ruisseaux permanents et intermittents.

Ce réseau hydrographique est soumis **au régime méditerranéen**.

1.2 Occupation des sols

a- Les espaces naturels

La commune est située dans la région forestière des coteaux du Sartonais Occidental qui englobe un vaste espace sur la côte ouest en allant du sud de la commune de Sartè jusqu'à la commune d'UImetu.

Le territoire communal est assez hétérogène en termes de couverture végétale et offre une mosaïque de peuplement assez variée.

La domination forestière est nettement visible et à l'intérieur de celle-ci le chêne vert et les feuillus de manière générale couvrent le plus d'espace.

En aval de commune et sur les premiers reliefs vallonnés, les oliviers sont présents jusqu'aux abords du village. En plaine ils sont mêlés aux terres agricoles, à quelques landes ainsi qu'aux seuls vergers distingués sur la commune. La présence d'oliviers s'observe également dans des espaces qu'ils partagent avec d'autres essences de feuillus principalement en aval du village jusqu'en plaine.

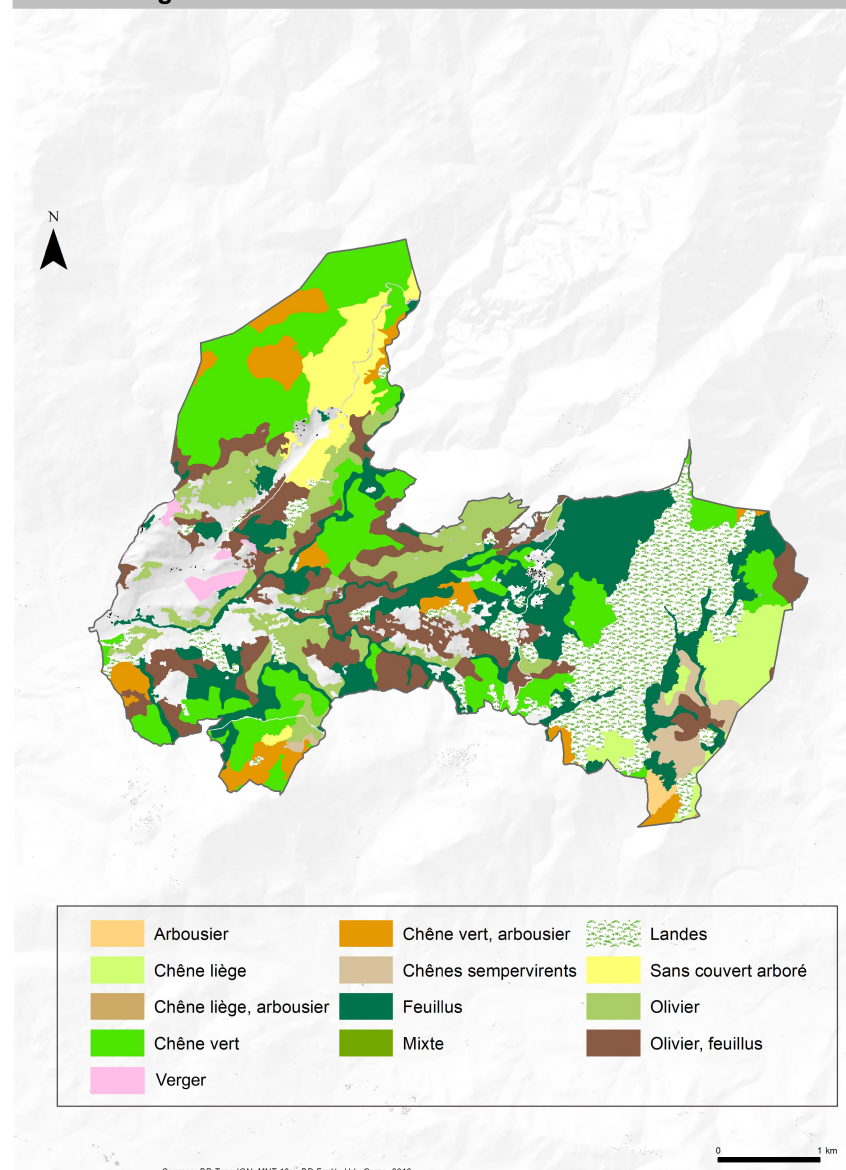
Les forêts de chênes verts purs dominent cette partie du territoire notamment au nord dans la forêt des Quatre communes du Vijanu, aux abords des rives du Baracci, au sud dans les secteurs de Pantanu et Fichilionti ainsi qu'à proximité du village.

Les espaces de feuillus indifférenciés complète ce paysage forestier, cette classe du couvert végétal se distingue par exemple le long des rives des cours d'eau.

En amont du village, les premières pentes sont couvertes par les feuillus et le chêne vert par endroit. Lorsque le relief s'élève davantage, les landes prennent de plus en plus possession des espaces jusqu'en crête où elles sont entremêlées avec les roches nues.

Les secteurs en limite communal avec Laretu d'Attalà dans la vallée du Rizzanese sont peuplés de nouvelles essences dominant : le chêne sempervirent et le chêne liège. Sur ces versants on retrouve aussi des peuplements de chêne vert, d'arbousiers et quelques oliviers.

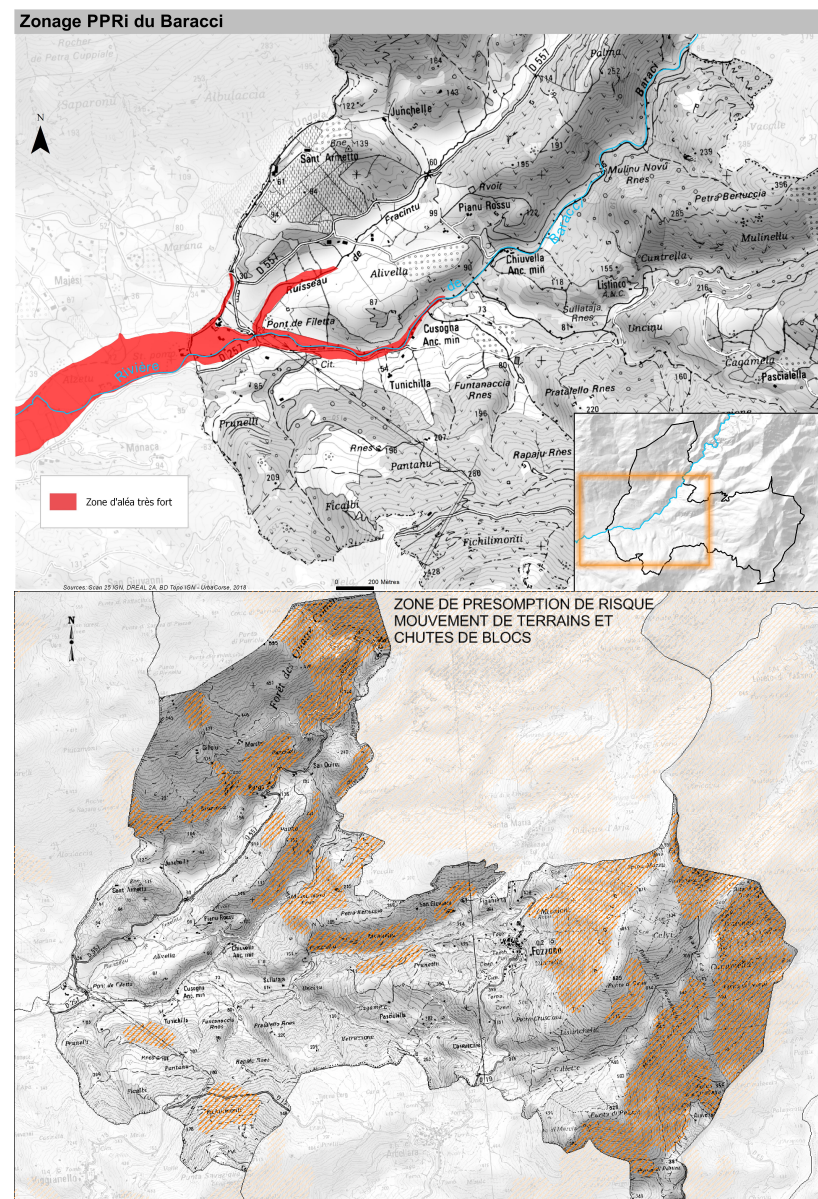
Couvert végétal



- Risques naturels

Ces espaces sont exposés :

- **au risque incendie** (climat-végétation) du fait des caractéristiques méditerranéennes du climat et de la végétation. Sur les 10 dernières années, la base de données prométhée, indique un total de 11 incendies ayant affectés 3225,11 hectares de végétation. Malgré un important incendie en 2009, le bilan reste assez positif mais la biomasse disponible est très importante et les conditions climatiques de plus en plus sensibles avec les déficits pluvieux récurrents ces dernières années. Le risque est plus accru sur les versants en adrets avec une végétation très sèche en période estivale.
- **au risque inondation**, lié à la présence du Baracci, affecté régulièrement par des épisodes d'inondations liés aux fontes des neiges et aux fortes précipitations. Les crues qui touchent le Baracci sont typiquement torrentielles avec des temps de réaction très court. Sur le territoire communal, on retrouve des zones d'aléa très fort dans le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRi), sur les secteurs du lit majeur du Baracci, du Pont de Filetta ainsi qu'en limite communale avec Ulmetu.
- **au risque mouvement de terrain et chute de blocs**. Fozzano est concerné par la carte de présomption de risques sur plusieurs secteurs du fait d'un relief escarpés et rocheux. Les zones à enjeux se situent au plus près de l'habitat dans les hameaux de Burgo et Martini. Au village, ce risque est proche du village dans sa partie nord, au plus près de la dernière construction. Au-delà, le risque est situé entre 170 et 270 m de distance en amont du village. Dans les zones agricoles, toute construction sera interdite dans ces espaces exposés.



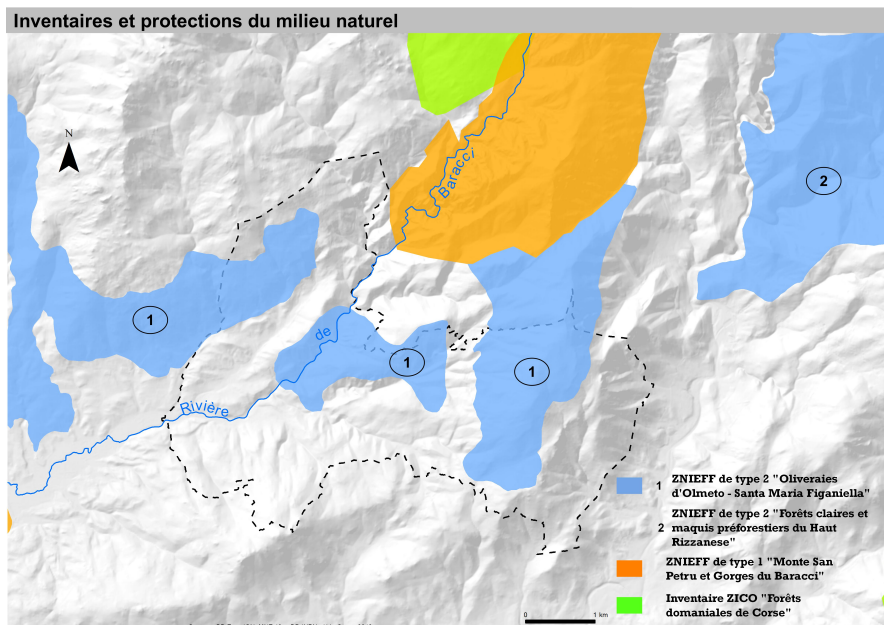
• **Mesures de protection**

Le territoire communal est directement concerné par une ZNIEFF de type 2 qui correspond aux « Oliveraies d'Olmeto-Santa Maria Figaniella ».

Son périmètre dépasse 5200 ha et couvre 11 communes de l'Alta Rocca. Les principales activités repérées sur cet espace sont l'élevage et l'agriculture. Cette ZNIEFF constitue un territoire de prédilection pour une espèce déterminante, le Cerf élaphe.

D'autres inventaires avec lesquels les écosystèmes de la commune de Fozzano sont en interaction sont présents dans les communes limitrophes. Il s'agit de :

- ZNIEFF I - Monte San Petru et Gorges du Baracci
- ZNIEFF II – Forêts claires et maquis préforestiers du Haut Rizzanese
- Inventaire ZICO « Forêts domaniales de Corse »



b- Les espaces agricoles

La topographie locale, notamment en aval de la commune, offre des espaces propices au développement agricole. Ces espaces sont favorables à un développement **de l'activité viticole ainsi qu'à de l'élevage extensif** avec des terres à forte potentialité qui prédominent.

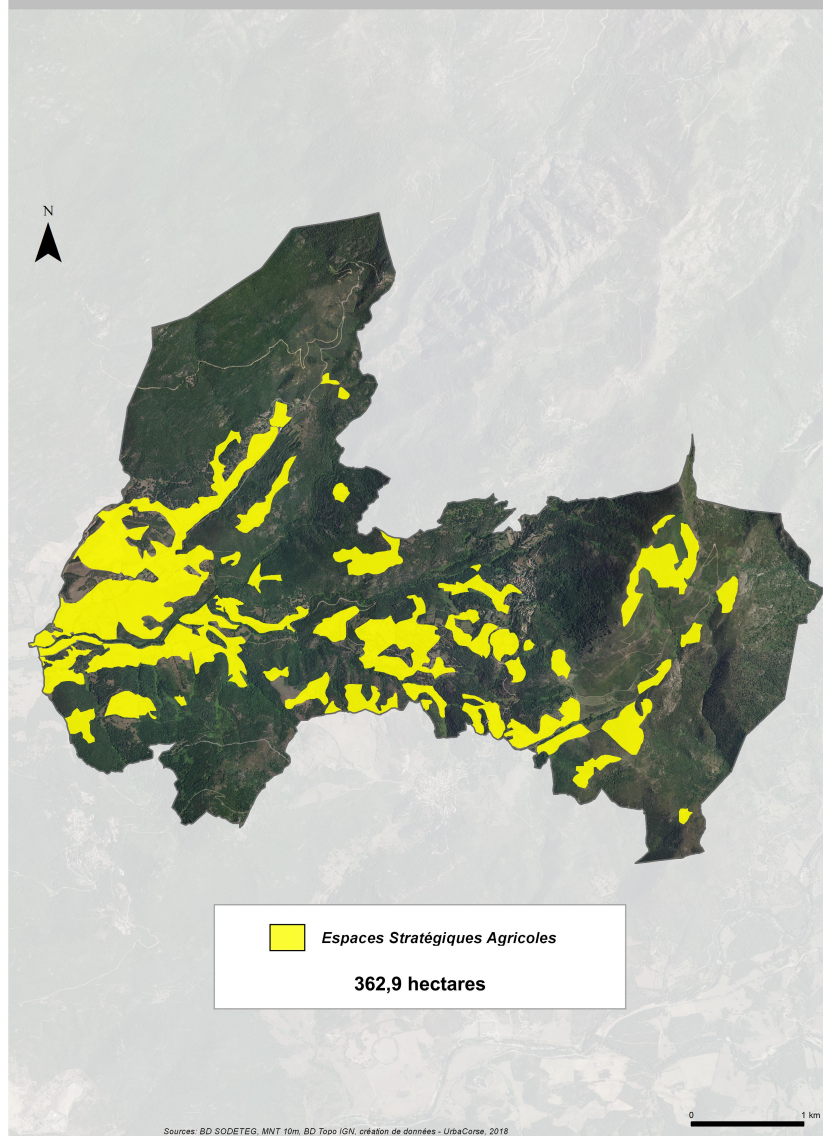
Les terres potentiellement cultivables sont assez nombreuses et présentent un fort potentiel. Elles se situent principalement aux abords du village (jardins en terrasse), dans le secteur de « Piscialella » ainsi que dans la plaine du Baracci.

Selon le registre parcellaire graphique (RPG) de 2017, **les espaces agricoles actuels (déclarés) représentent 878 hectares**, soit environ 44,84 % de la superficie communale.

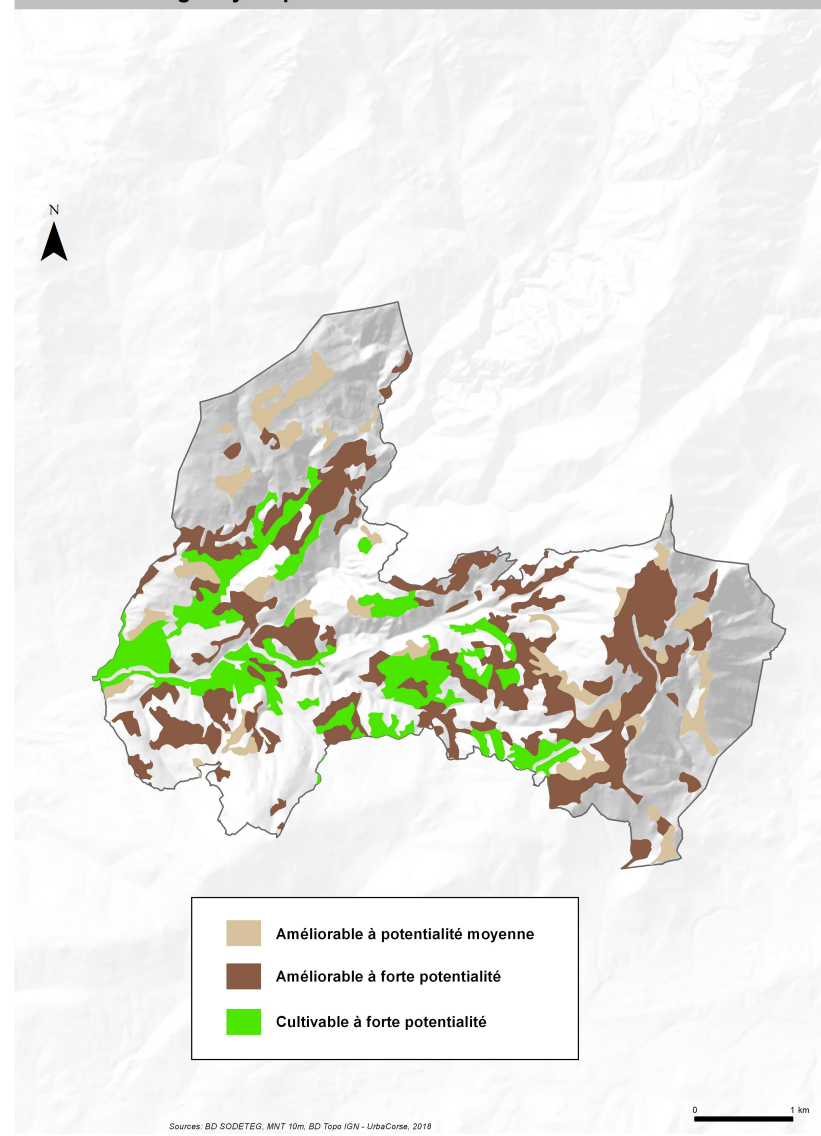
Le PADDUC a répertorié **297 hectares d'espaces stratégiques agricoles (ESA)** sur le territoire communal. Ces espaces sont à préserver dans le but d'atteindre les objectifs régionaux de doublement de la production agricole dans les trente années à venir.

La cartographie des ESA retranscrita à **l'échelle de Fozzano environ 363 hectares d'ESA**. Un chiffre plus important que celui indiqué dans le PADDUC qui se justifie par un travail plus fin à l'échelle communale (données SODETEG- terrain, précision des données SIG plus précises et actualisation de l'évolution du sol en matière d'urbanisme et agricole).

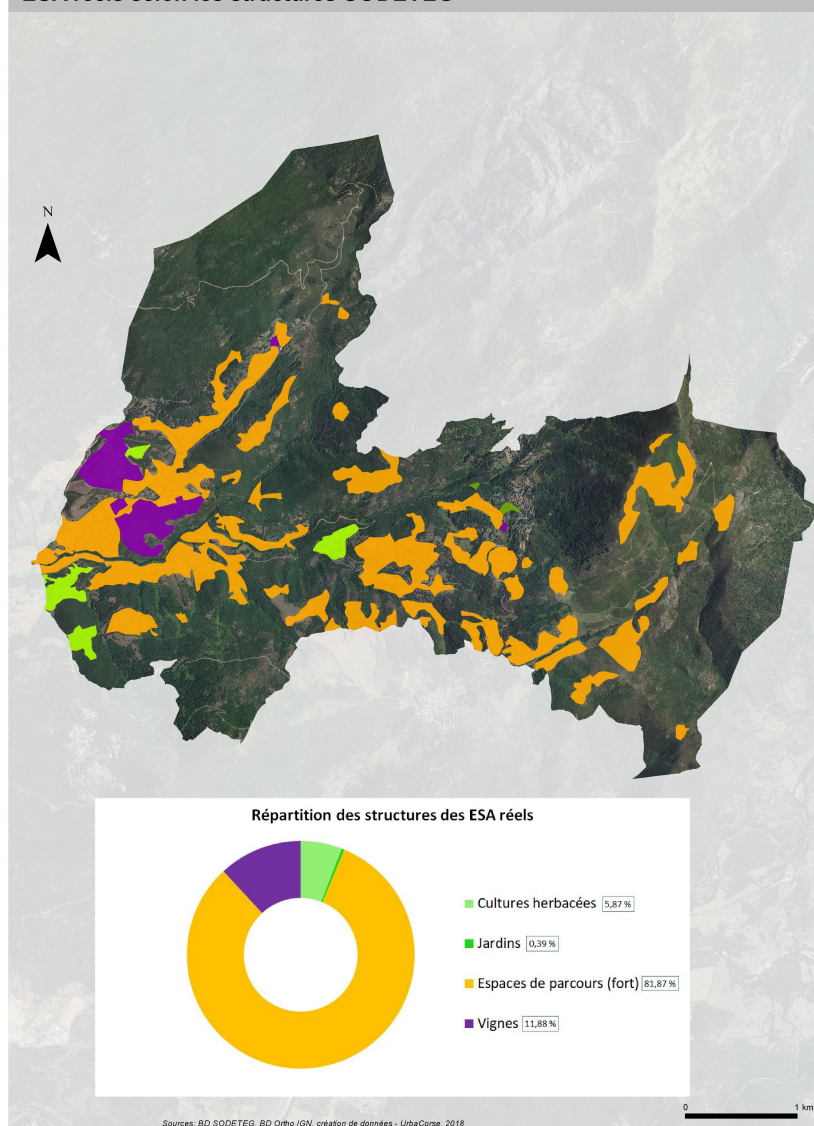
ESA réels



Potentialités agro-sylvo-pastorales SODETEG



ESA réels selon les structures SODETEG

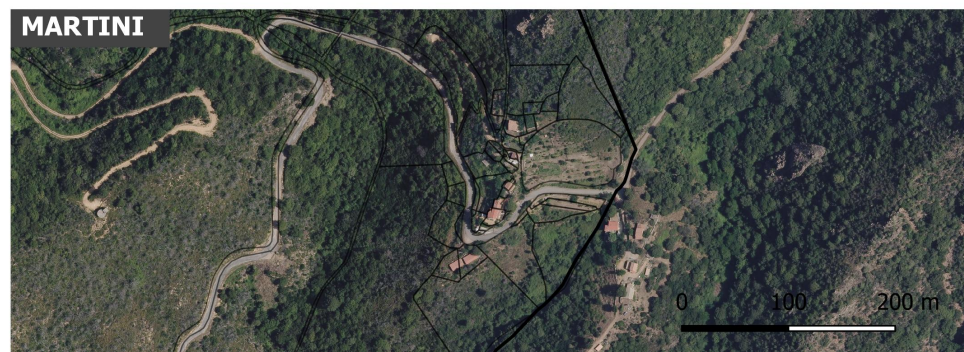
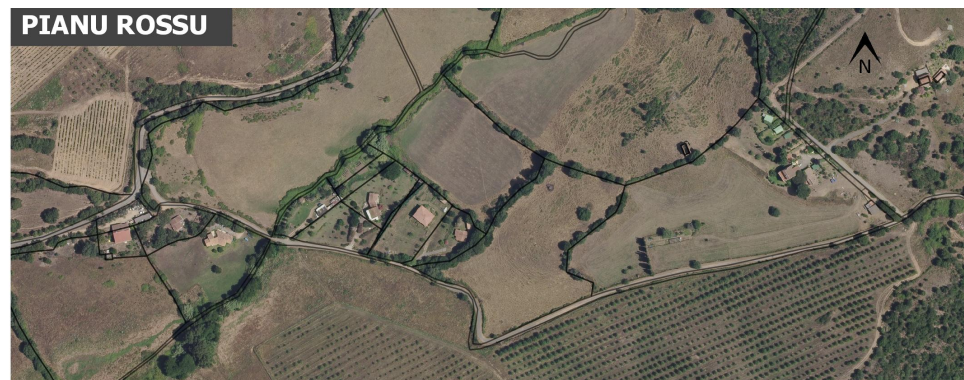


c- Les espaces urbanisés

La principale centralité communale est le village de Fozzano, situé sur la partie Est-centrale du territoire à une altitude moyenne de 400 mètres, surplombant la vallée du Baracci et le golfe du Valinco.

Le village est constitué de constructions groupées, souvent en pierre, qui suivent les courbes de niveau et s'articulent de part et d'autre de la RD19, de la RD419, des voies de desserte et de venelles étroites. Joutant les voies, le bâti ne laisse que peu d'espace de jardin dans le cœur du village. Le bâti est essentiellement mitoyen, caractérisé par des volumes divers allant du RDC au R+3.

Son territoire comporte également **trois autres lieux** : Burgo, Martini et Pianu Rossu.



Source : BD TOPO IGN / ORTHOPHOTO IGN. Réalisation : Urba Corse.

II- Le Projet de révision de la carte communale

Zone constructible (16,3 ha) = aire bâtie (bâti, voirie, jardins, espaces publics) + surface résiduelle + extension urbaine

Surface résiduelle (0,43 ha) : parcelle nue + fond de jardin au sein de la forme urbaine identifiée

Extension urbaine (5,15 ha) : parcelle libre ou fond de jardin en extension de la forme urbaine

Gisement foncier (5,58 ha) = surface résiduelle + extension urbaine

Le périmètre de la carte communale révisée couvre une surface totale de **16,3 ha de zones constructibles réparties en trois secteurs : le village de Fozzano, Pianu Rossu, Burgo et Martini**, soit 0,83 % du territoire communal.

Dans ce périmètre :

- 7,98 ha de la zone constructible est artificialisée (49 %) ;
- **0,43 ha sont des « surfaces résiduelles »** concernant 7 parcelles (6 parcelles nues et un fond de parcelle) ;
- **5,15 ha sont des surfaces résultant d'extension urbaine ;**
- 5,26 ha sont des surfaces résultant des espaces verts (à conserver, espaces d'agrément) et autres espaces à vocation plus naturelle et inconstructibles (talus par exemple).

Le gisement foncier total comprend 36 parcelles pour une surface de 5,58 ha.

La commune de Fozzano est une commune à proximité de Propriano (20 minutes), pôle d'emploi du Valinco, dont les dynamiques économiques et sociales sont au cœur du développement de ce territoire et ses environs. Ainsi, la commune de Fozzano, relativement proche constitue un lieu stratégique pour les actifs de la région proprianaise, là où le prix du foncier devient contraignant et où l'offre tend à se centrer sur la typologie « logement collectif ». Actuellement en « quête » d'attractivité, ce

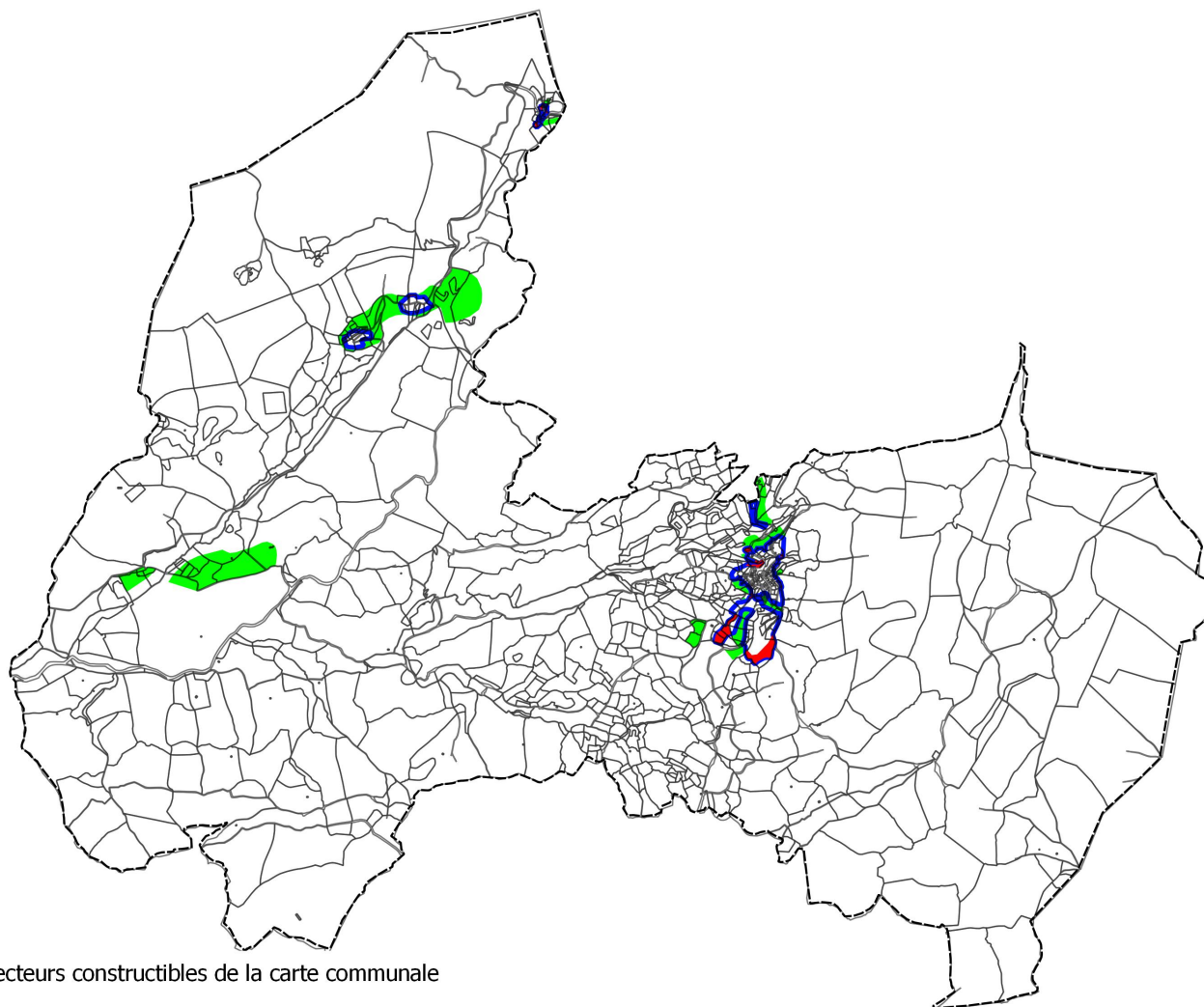
phénomène de la multiplication de futures demandes d'installation sera à prendre en compte dans les prochaines années. L'enjeu consiste à maîtriser le développement dans une démarche durable.

La révision de la C.C apparaît désormais comme un document de maîtrise mais aussi d'encouragement dans la démarche d'aménagement du territoire.

La révision procède par ailleurs à des ajustements majeurs sur les zones constructibles de la carte communale approuvée suivant :

- les dispositions de la loi montagne
- la mise en compatibilité avec le PADDUC
- le déclassement des parcelles non desservies par les réseaux
- la volonté de préserver des sites stratégiques en matière de développement urbain.

Les projections démographiques dans un contexte socio-économique favorable indiquent que la commune de Fozzano va poursuivre sa croissance et que les besoins en logements vont s'accroître. La carte communale révisée répondrait à ce besoin en se basant **sur un taux de de variation constant de +1,27%/an, soit environ 50 habitants supplémentaires d'ici 2030**. Ainsi, **la tendance démographique de la carte communale produirait selon le contexte foncier (dureté foncière, rétention foncière, lotissement communal) et urbain, une production de l'ordre de 34 logements principaux neufs avec un taux de résidences principales de 55%**. Sans règlement, il est difficile d'estimer le potentiel de densification qui peut s'instaurer par le biais de projets de logements collectifs ou groupés. La maison individuelle reste cependant le type prédominant.



 Périmètre des secteurs constructibles de la carte communale

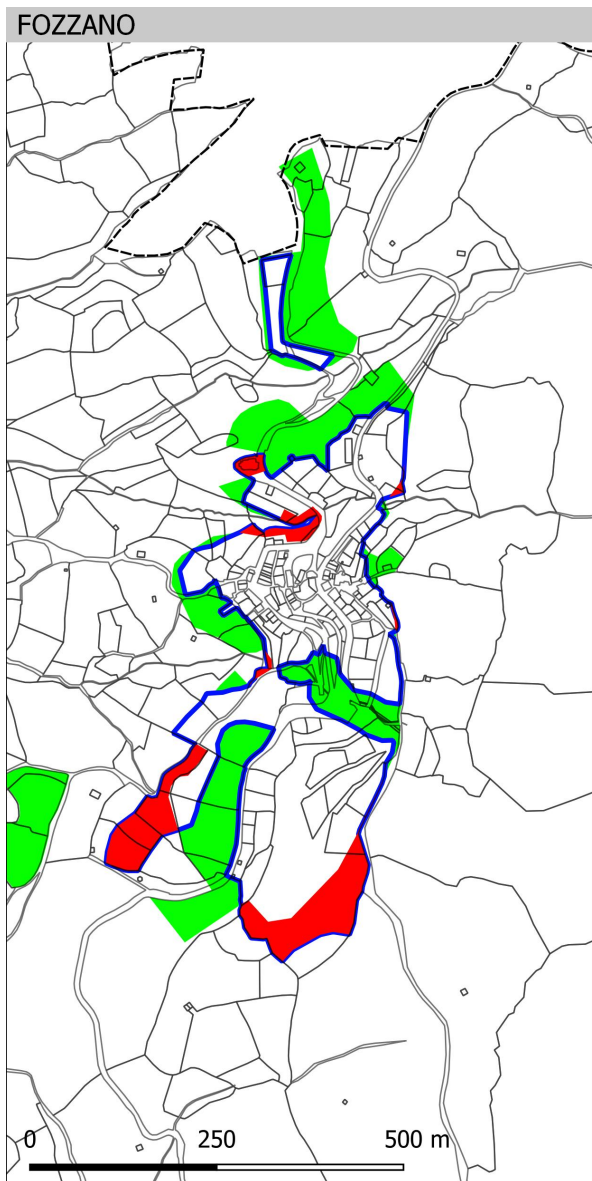
Comparatif C.C.

 Restitutions

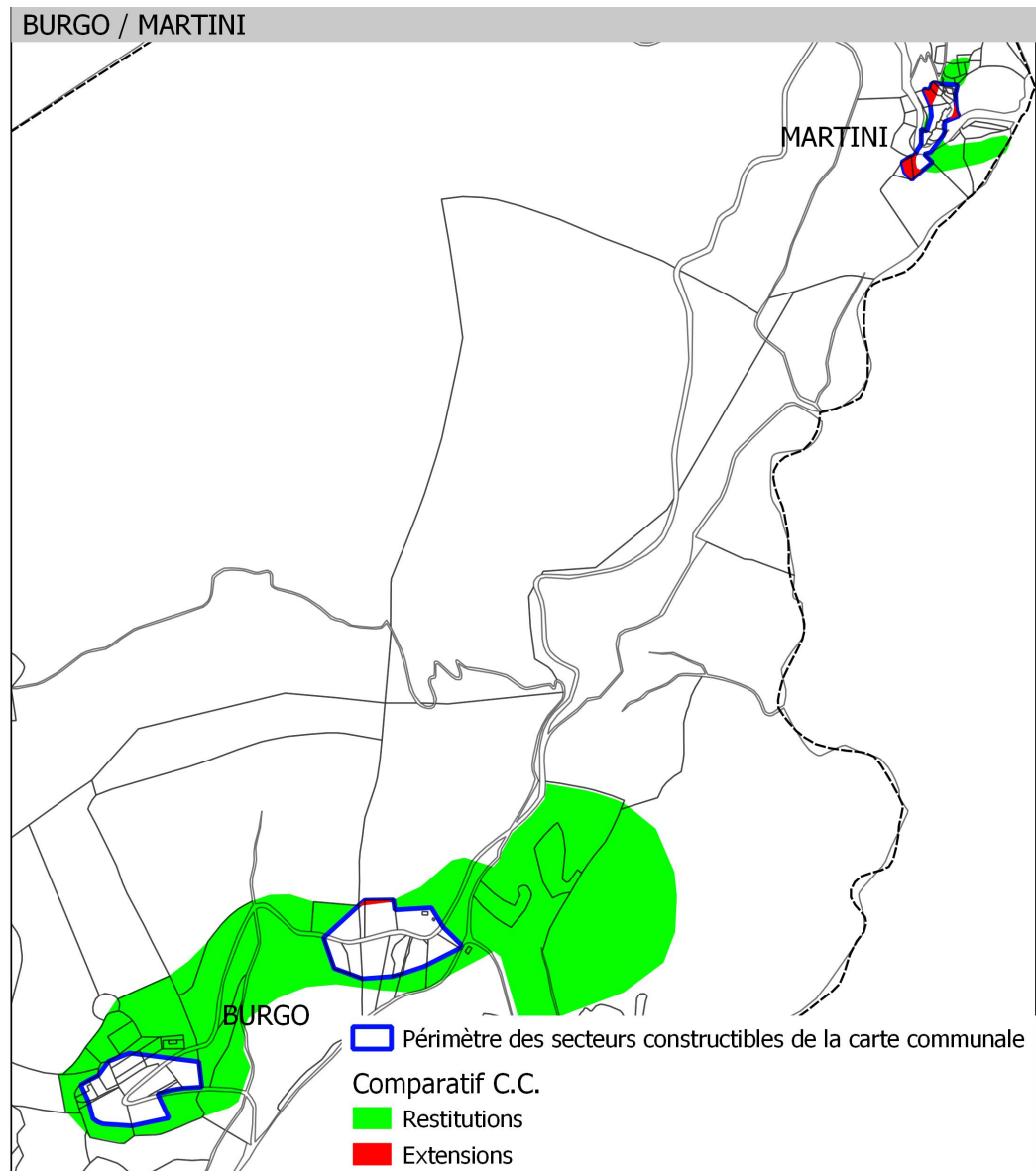
 Extensions

Source : BD TOPO IGN. Réalisation : Urba Corse.

0 750 1500 m

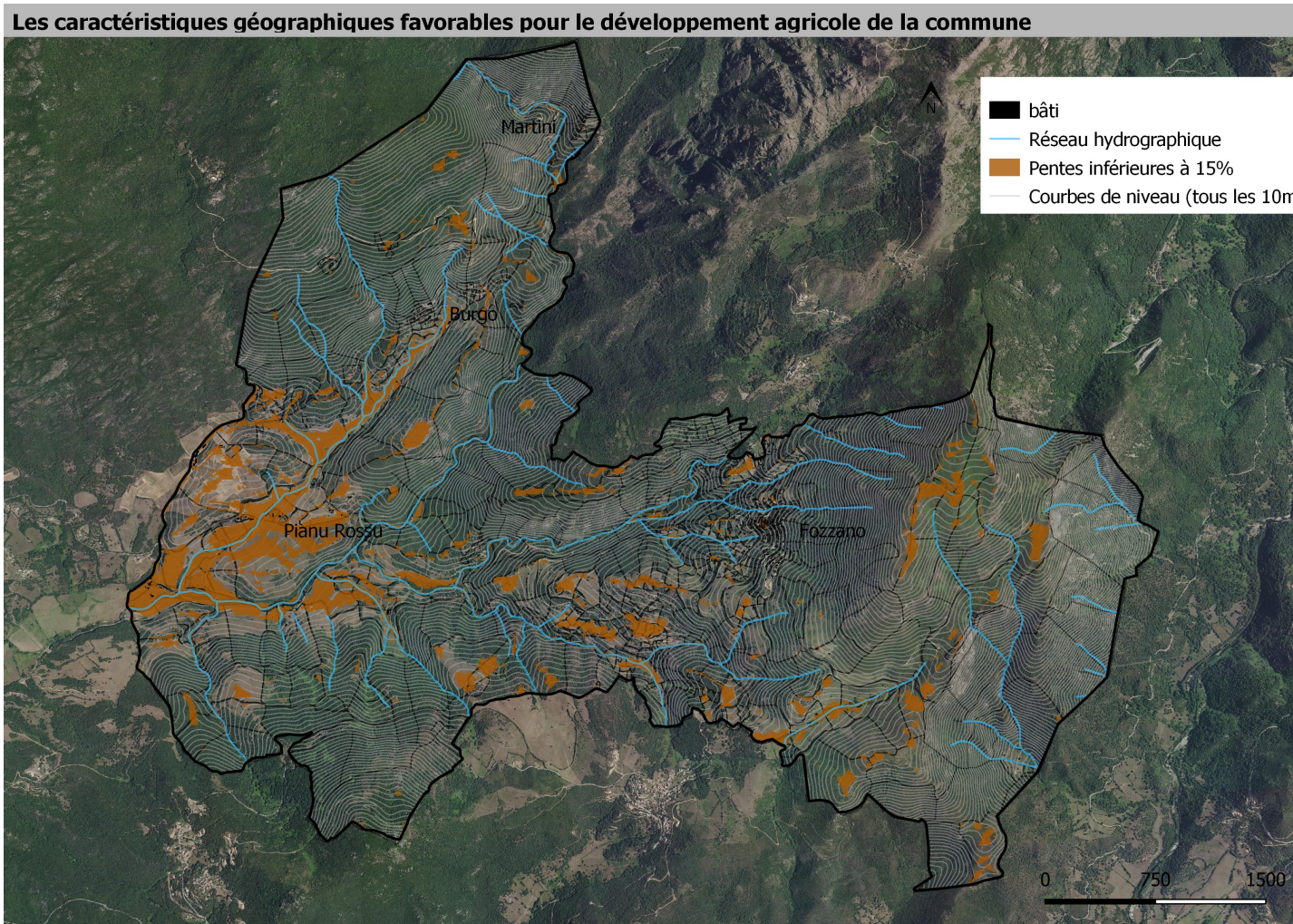


Source : BD TOPO IGN. Réalisation : Urba Corse.



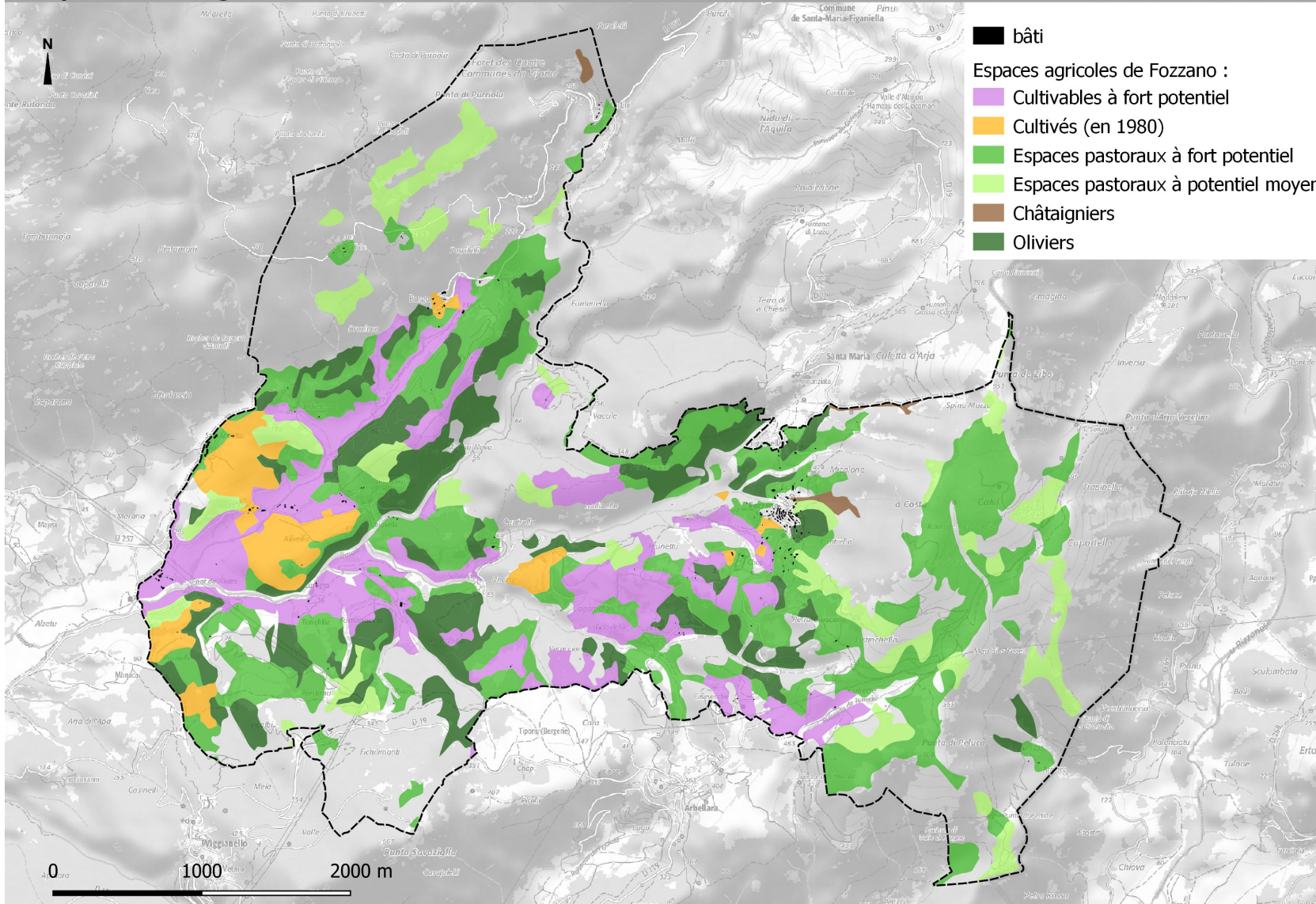
III- Transcription des dispositions du PADDUC (ESA, ERC) et éléments de mise en compatibilité

3.1 Justification des potentialités agricoles



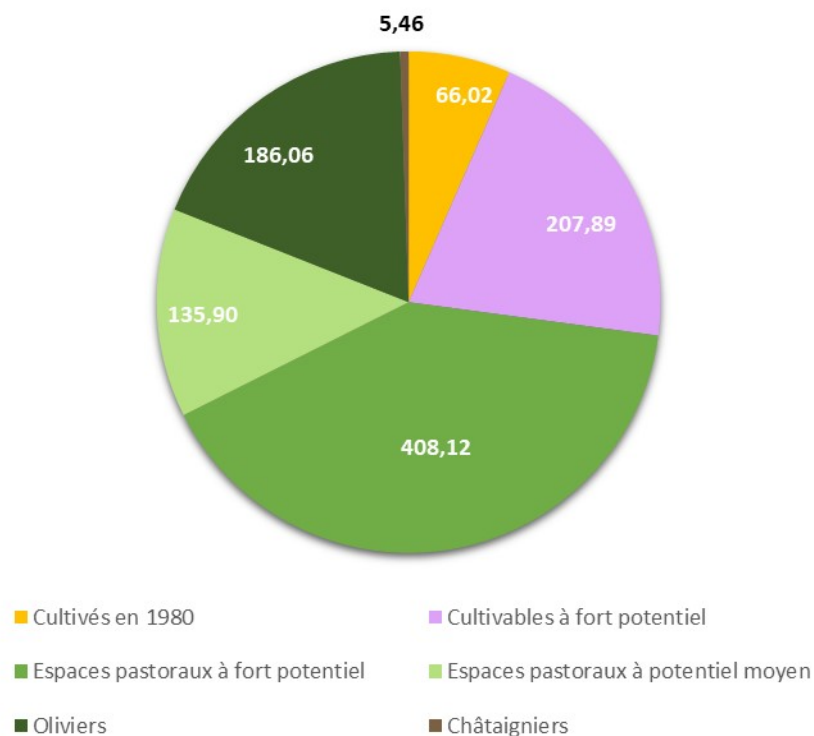
Source : BD TOPO IGN / BD ALTI IGN / ORTHOPHOTO IGN. Réalisation : Urba Corse.

Les potentialités agricoles de Fozzano



Source : BD TOPO IGN / SCAN25 IGN / SODETEG. Réalisation : Urba Corse.

Surface (en ha)



Les caractéristiques géographiques énoncées dans la partie 1, justifient une forte présence d'espaces présentant des pentes supérieures à 15%. Nous notons tout de même un secteur relativement étendu, dans la plaine du Baracci, sur lequel les pentes sont inférieures à 15 % ainsi que de nombreux espaces disséminés sur le territoire communal.

La majorité des « bonnes terres » agricoles se concentrent donc sur la partie aval de la commune, proche des berges du Baracci et du Fracintu, particulièrement pour les espaces cultivables.

De manière générale, la SODETEG a recensé environ 1009 hectares d'espaces agricoles, soit 52 % du territoire de Fozzano.

Le secteur agricole est partagé entre le pastoralisme qui regroupe 544 hectares des espaces agricoles, soit 54%, contre 208 hectares d'espaces cultivables à fort potentiel, 66 hectares d'espaces cultivés en 1980 (jardins, vignes, vergers et cultures herbacées), ainsi que 186 ha d'oliviers et 5 hectares de châtaigniers.

Les données SODETEG permettent ainsi d'identifier 408 ha de terres à fortes potentialités pastorales et 208 ha de terres présentant des fortes potentialités cultivables.

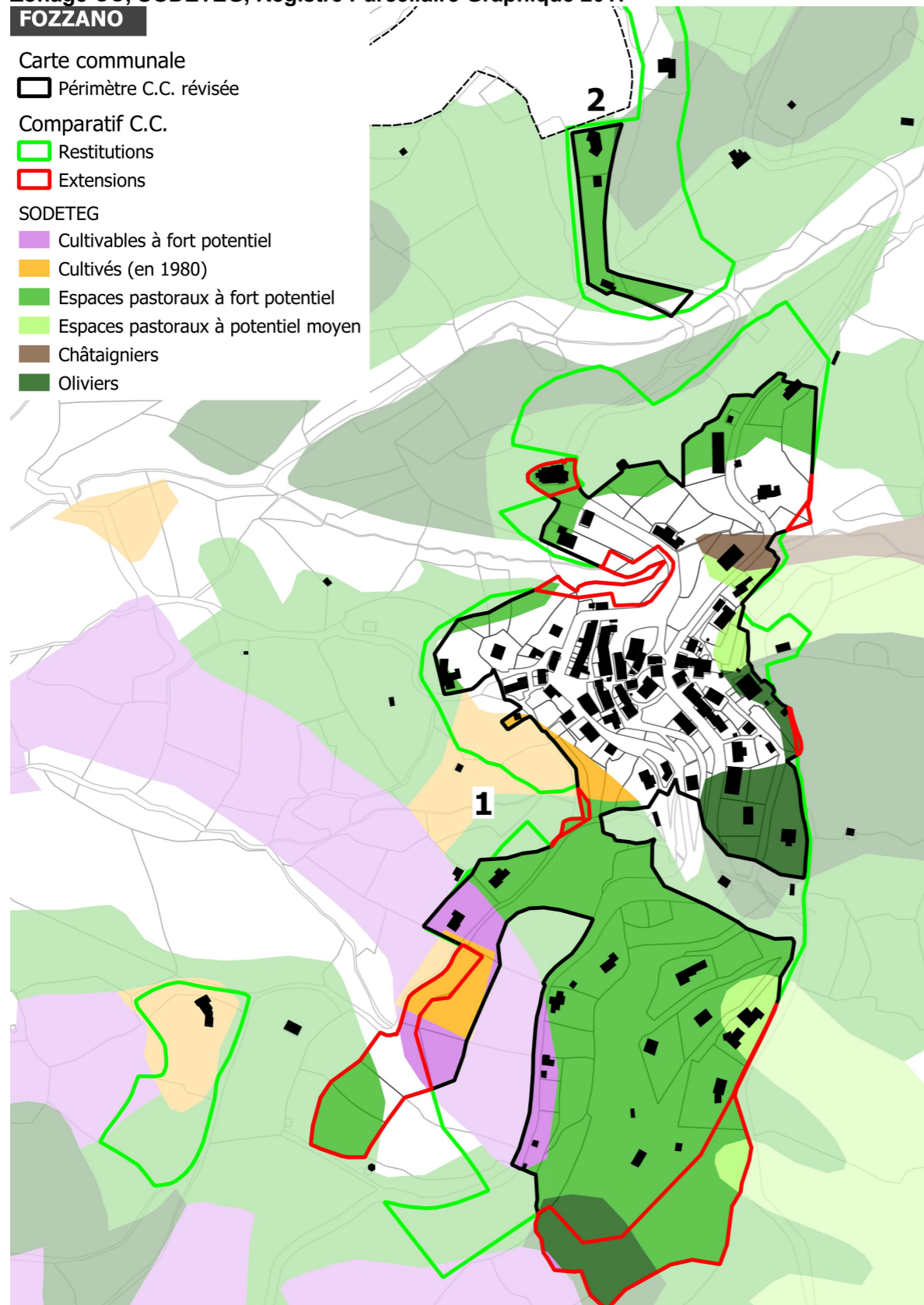
IV- Analyse de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers

4.1 Présentation et analyse des secteurs impactés par la consommation

Zonage CC, SODETEG, Registre Parcellaire Graphique 2017

FOZZANO

- Carte communale
- ▭ Périmètre C.C. révisée
- Comparatif C.C.
- ▭ Restitutions
- ▭ Extensions
- SODETEG
- ▭ Cultivables à fort potentiel
- ▭ Cultivés (en 1980)
- ▭ Espaces pastoraux à fort potentiel
- ▭ Espaces pastoraux à potentiel moyen
- ▭ Châtaigniers
- ▭ Oliviers

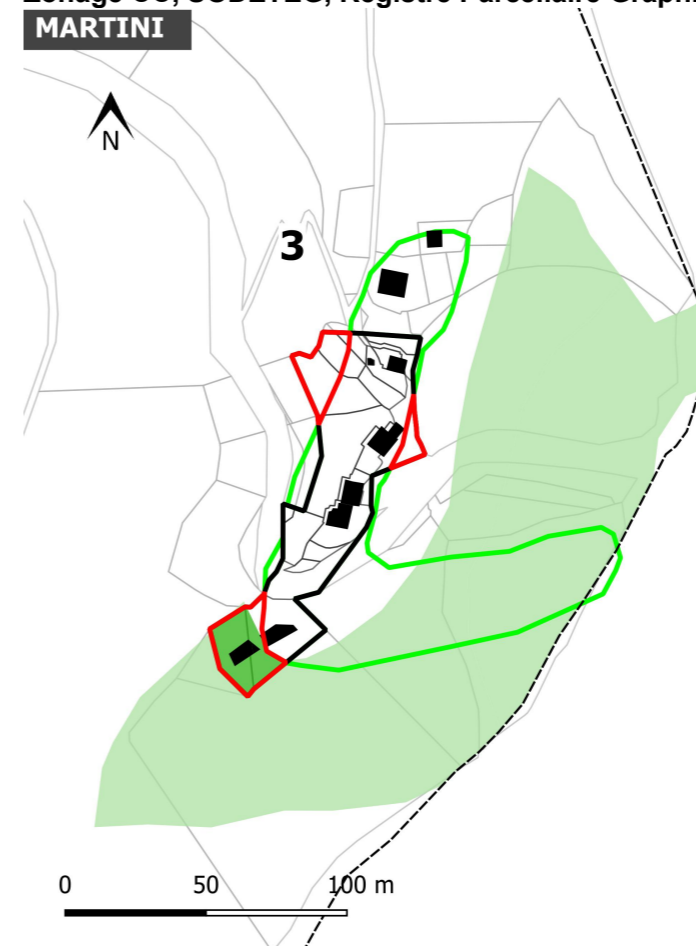


Source : BD TOPO IGN / SODETEG / RPG 2017. Réalisation : Urba Corse

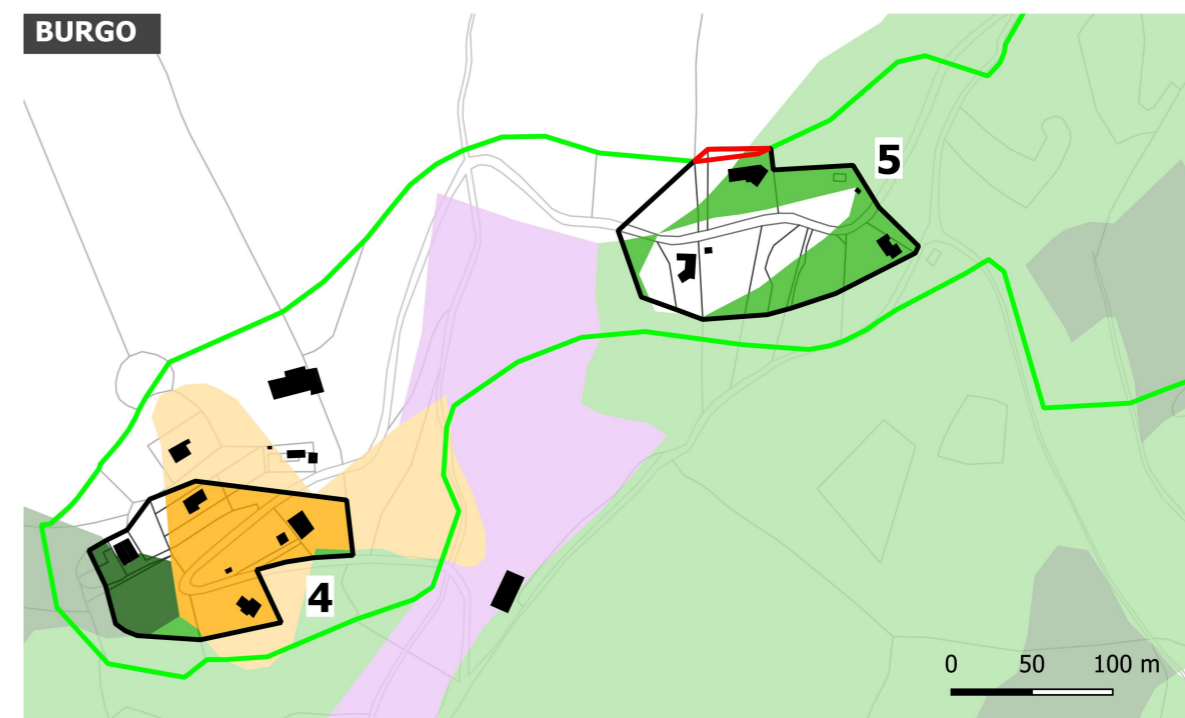
Zonage CC, SODETEG, Registre Parcellaire Graphique 2017

MARTINI

- Carte communale
- ▭ Périmètre C.C. révisée
- Comparatif C.C.
- ▭ Restitutions
- ▭ Extensions
- SODETEG
- ▭ Cultivables à fort potentiel
- ▭ Cultivés (en 1980)
- ▭ Espaces pastoraux à fort potentiel
- ▭ Oliviers



BURGO

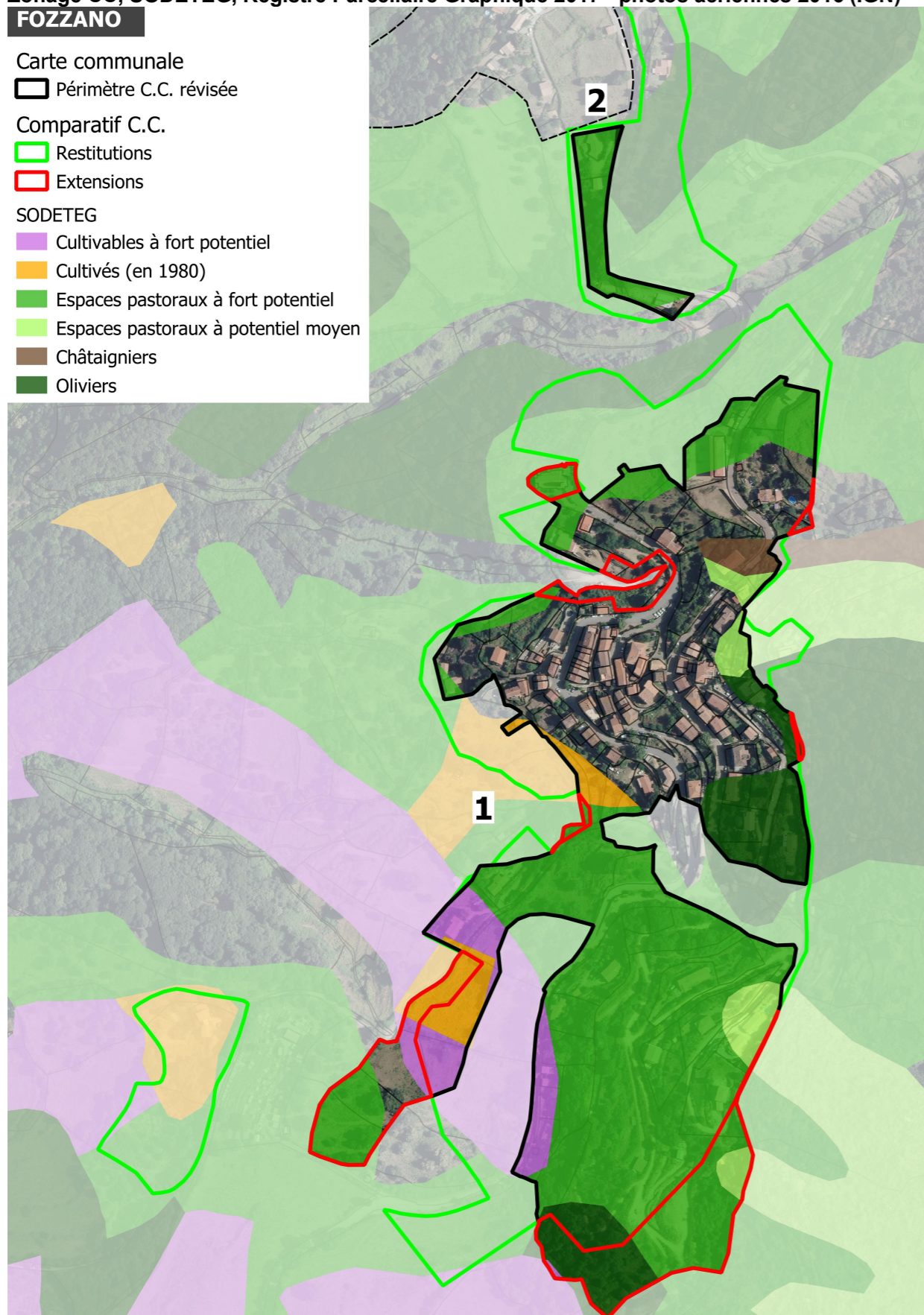


Source : BD TOPO IGN / SODETEG / RPG 2017. Réalisation : Urba Corse

Zonage CC, SODETEG, Registre Parcellaire Graphique 2017 - photos aériennes 2016 (IGN)

FOZZANO

- Carte communale
- ▭ Périmètre C.C. révisée
- Comparatif C.C.
- ▭ Restitutions
- ▭ Extensions
- SODETEG
- ▭ Cultivables à fort potentiel
- ▭ Cultivés (en 1980)
- ▭ Espaces pastoraux à fort potentiel
- ▭ Espaces pastoraux à potentiel moyen
- ▭ Châtaigniers
- ▭ Oliviers

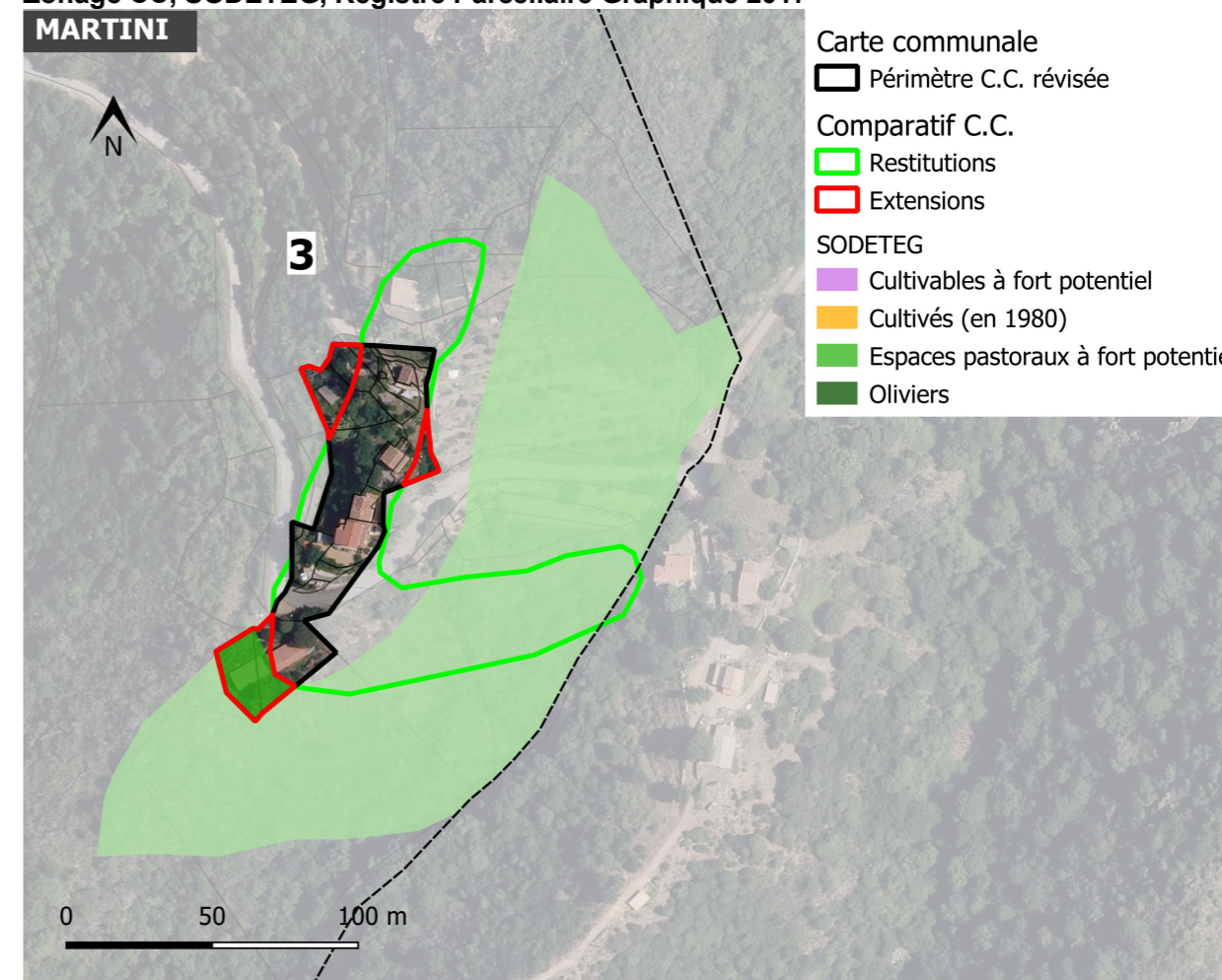


Source : BD TOPO IGN / ORTHOPHOTO IGN / SODETEG / RPG 2017. Réalisation : Urba Corse

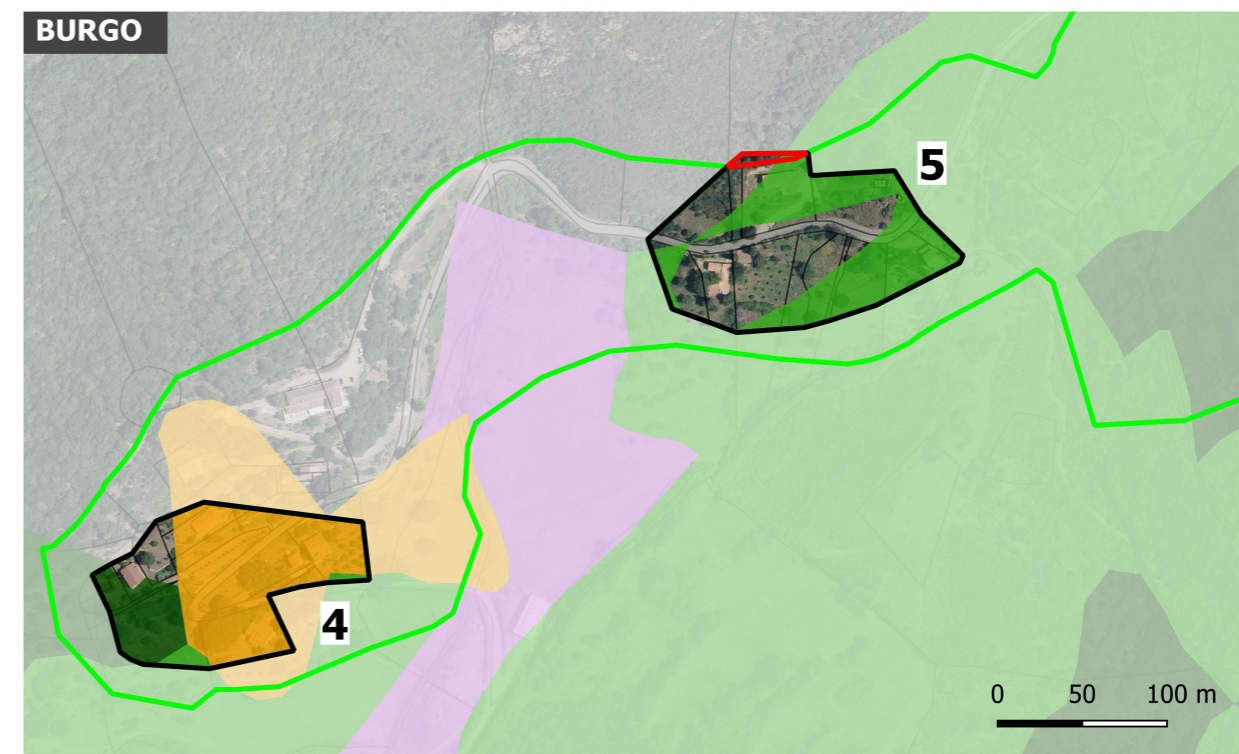
Zonage CC, SODETEG, Registre Parcellaire Graphique 2017

MARTINI

- Carte communale
- ▭ Périmètre C.C. révisée
- Comparatif C.C.
- ▭ Restitutions
- ▭ Extensions
- SODETEG
- ▭ Cultivables à fort potentiel
- ▭ Cultivés (en 1980)
- ▭ Espaces pastoraux à fort potentiel
- ▭ Oliviers



BURGO



Zonage CC, SODETEG, Registre Parcellaire Graphique 2017 - photos aériennes 2016 (IGN)

4.2 Bilan de la consommation en termes d'évolution

Nom du secteur examiné	Carte communale révisée		Terres cultivables		Espaces pastoraux et vergers		Registre parcellaire graphique (PAC)	
	extension (ha)	restitution (ha)	En -	En +	En -	En +	En -	En +
Fozzano village (1 et 2)	2,01	7,63	0,20	1,83 (dont 0,08ha d'aires bâties)	1,45 (dont 0,22ha d'aires bâties)	5,15 (dont 0,40ha d'aires bâties)	0	2,53
Martini (3)	0,09	0,48	0	0	0,04 (dont 0,04ha d'aires bâties)	0,26	0	0
Burgo (4) et San Quircu (5)	0,02	12,72	0	2,13 (dont 0,25ha d'aires bâties)	0	8,23	0	1,86
Piano Rosso	0	10,98	0	8,43 (dont 0,43ha d'aires bâties)	0	2,56 (dont 1,41ha d'aires bâties)	0	4,85
TOTAL	2,13	31,81	0,2	11,63	1,23	14,39	0	9,24
Solde en ha				+11,43		+13,16	0	+9,24
<i>Code SODETEG</i>			CP et CPB de 1 à 4		P et PB de 1 à 4			
			C,VJ,v		Ch, Ol			

La révision de la carte communale modifie les périmètres des zones **constructibles passant de 46 ha à 16,3 ha.**

La carte communale produit une **extension** autour du village (sur la partie sud) et des groupements de constructions. L'extension urbaine de la partie sud du village intègre un **projet de « lotissement » constitué de 10 lots, soit de 10 logements futurs.** Le lieu-dit de Burgo fera l'objet d'un projet économique qui permettra d'accompagner le développement hôtelier (stationnement, aires de loisirs...), ce qui renforcera l'attractivité de la commune.

La révision de la carte communale **ne consomme que très peu de nouveaux espaces par rapport à la carte actuelle et restitue de nombreux secteurs** (réduction autour du village, de Burgo-San Quircu et Martini, suppression des secteurs situés à Piano Rosso).

La commune **respecte les dispositions du PADDUC en préservant le quota des ESA.** Ces espaces sont préservés sous formes d'entités de surfaces importantes en dehors des zones urbanisées et des limites de la carte communale.

La carte communale **n'affecte pas les surfaces déclarées en 2017** par les agriculteurs.

L'ensemble du territoire étant concerné par les **périmètres AOC charcuterie, Miel, Brucciu, et huile**, la carte communale les impacte. Cependant, compte tenu de la localisation des parcelles impactées et compte tenu de l'incompatibilité des élevages aux abords immédiats de l'habitat, l'impact est de ce fait réduit. **Elle n'a pas d'impact sur les autres AOC – AOP situés en dehors du périmètre constructible.**

La **suppression des zones en discontinuité limite la pression foncière sur les zones agricoles situées vers la vallée du Baracci.** La délimitation de la carte commune actuelle **ne compromet aucune exploitation et il n'y a pas d'incompatibilité des vocations aux lisières des zones urbaines.**

La carte communale révisée restitue donc par rapport à la carte communale approuvée **30,8 ha.**

La carte communale révisée consomme par rapport à la carte communale approuvée 2,1 ha.

La révision de la carte communale est donc très peu consommatrice en espaces agricoles, naturels et forestiers.

Le bilan de la consommation est donc positif avec un gain de terres agricoles de **24,6 ha** (terres cultivables, espaces pastoraux, châtaigniers et oliviers).

Ces données excluent de la consommation les parcelles artificialisées (bâti, voirie, jardins privés des constructions, espaces publics).

La révision de la carte communale permet une restitution très importante de surface constructible qu'il est souhaitable de soutenir pour diverses raisons :

- La protection des terres agricoles
- La protection du paysage
- L'évitement d'un gaspillage foncier sur des sites stratégiques en absence de PADD et de règlement adapté eu égard aux enjeux de l'aire urbaine
- La réduction de l'exposition au risque
- L'optimisation des investissements publics.

4.3 Bilan de la consommation des espaces agricoles et RPG 2017

Nom et N° du secteur examiné	Terres cultivables					Espaces pastoraux		Autre espace agricole	Autre espace agricole	Pastoral et verger		RPG
	Cultivable fort potentiel (ha)	Cultivable potentiel moyen (ha)	Cultivé en 1980 (ha)	Total cultivable (ha)	Dont *bâti	Espaces pastoraux fort potentiel (ha)	Espaces pastoraux potentiel moyen (ha)	Oliviers (ha)	Châtaigniers (ha)	Total (ha)	Dont *bâti	ha
Fozzano village (1 et 2)	0,67	0	1,18	1,85	0,30	7,37	0,47	1,43	0,14	9,41	3,54	0,15
Martini 3	0	0	0	0	0	0,04	0	0	0	0,04	0,04	0
Burgo (4) et San Quircu (5)	0	0	0,73	0,73	0,29	0,68	0	0,2	0	0,88	0,16	0,07
Total Résultat	0,69	0	1,91	2,58	0,59	8,09	0,47	1,63	0,14	10,33	3,74	0,22
Code SODTEG	CP1-2	CP3-4	C,V,J,v			P1-2	P3-4	OI	Ch			
	CPB1-2	CPB3-4				PB1, 2	PB3-4					

*La donnée bâtie correspond à la totalité des aires bâties sur un secteur géographique (bâti, voirie, jardins, espaces publics).

4.4 Bilan de la consommation des secteurs de portées réglementaires

N° du secteur examiné	Zonage CC Surface de la zone (ha)	PADDUC				PAC							
		ESE		ERC		Natura 2000		Znieff I		Znieff II		Couche protection forte : ENS, APPB, RNC, site classé Espaces du conservatoire	
		Surface impactée (ha)	Part occupée sur la zone	Surface impactée (ha)	Part occupée sur la zone	Surface impactée (ha)	Part occupée sur la zone	Surface impactée (ha)	Part occupée sur la zone	Surface impactée (ha)	Part occupée sur la zone	Surface impactée (ha)	Part occupée sur la zone
Fozzano village (1 et 2)	13,57	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0,67	5,1%	0	0%
Martini 3	0,36	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Burgo (4) et San Quircu (5)	2,40	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Totaux	16,33	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0,67	5,1%	0	0%

VI- Eléments de conclusion

Fozzano est située sur la partie Est de l'intercommunalité du Sarténais-Valinco-Taravo.

Elle bénéficie de la proximité au littoral et au pôle touristique de Propriano, situé à seulement 20 minutes. Sa superficie est de 19,59 km² et son point culminant atteint 953m d'altitude. Situé en moyenne montagne sans aucune façade maritime, la géographie locale est rythmée par une succession de dépressions et lignes de crêtes plus ou moins dominantes, au milieu d'une végétation abondante de châtaigniers, d'oliviers, de chênes verts et de maquis boisés.

Le territoire est concerné par des mesures de protections environnementales comme la ZNIEFF de type 2, « Oliveraies D'Olmeto-Santa Maria Figaniella » qui s'étend sur 632,8 hectares du territoire communal.

La commune par sa position géographique et son village participe activement au grand paysage de la vallée du Baracci et à son identité. Les dynamiques urbaines sont donc un facteur d'évolution central de celui-ci et les choix d'aménagements sont déterminants dans la qualité future de celui-ci.

Le territoire est exposé aux risques inondations seulement sur son secteur Ouest, aux abords du Barraci et du Fracintu, hors zones à enjeux, et assez peu au risque incendie, malgré un terrain vulnérable. Il est exposé au risque mouvement de terrain et chute de blocs sur plusieurs secteurs. Les zones à enjeux se situent au plus près de l'habitat dans les hameaux de Burgo et Martini, et au village dans sa partie nord, au plus près de la dernière construction.

Le village de Fozzano constitue la principale entité urbaine et donc le principal lieu de vie de la commune. D'autres secteurs sont toutefois habités : Burgo, Martini et Piano Rossu.

Avec une population **de 212 habitants en 2016**, elle connaît une augmentation de **1,27%/an entre 2010 et 2016**. Le parc immobilier comporte près de 55% de résidences principales.

La projection pour les dix prochaines années se fait sur la base du taux annuel moyen constaté entre 2010 et 2016, majoré par les projets en cours, le regain d'intérêt pour les zones rurales et le dynamisme généré par la carte communale. **La commune peut donc se fixer un objectif de +50 habitants.**

L'économie locale est principalement axée sur le secteur tertiaire mais également l'agriculture

dont le potentiel d'évolution est très fort pour diverses raisons :

- Foncier disponible et accessible
- Potentiel d'irrigation
- Potentialités cultivables et pastorales
- Proximité de Propriano

L'orientation technico-économique qui prédomine est l'élevage de bovins à viande répartis sur 6 exploitations en 2010.

Au cours des 20 dernières années, le nombre d'exploitation a diminué progressivement avec une baisse de plus de 50%. Inversement à ça, les surfaces agricoles utiles (SAU) croissent avec une nette augmentation de 107 hectares entre 2000 et 2010, montrant un regain du secteur. Depuis 2000, la commune a connu un regain de 11 UGBTA, ce qui corrèle avec l'augmentation des surfaces agricoles utiles. Les exploitants sont moins nombreux mais possèdent un foncier plus important (croissance de la SAU) et des troupeaux plus étoffés.

Le PADDUC identifie 297 ha d'ESA. C'est un territoire concerné par ailleurs, par les AOC/AOP (charcuterie, huile d'olive, brucciu, farine de châtaigne, vin de corse, miel).

La carte communale propose 5 secteurs en zone constructible sur une surface totale de 16,33 ha soit 0,83% de la superficie communale.

Cette faible consommation de l'espace s'inscrit dans une démarche de maîtrise du développement.

La carte communale révisée consomme très peu d'espaces à potentiel agricole (données SODETEG) ou ceux-ci sont déjà bâtis.

Elle n'affecte aucun espace naturel sensible protégé hormis 0,67 ha en ZNIEFF de type 2 qui sont en grande partie déjà artificialisés.

**Les périmètres de la carte communale approuvée couvrent une surface de 16,33 ha.
Le gisement foncier est de 12,69 ha.**

Concernant les ESA, **l'état des lieux permet d'identifier 362,9 ha d'ESA à l'échelle communale** qui se justifie par un travail local depuis le traitement de données plus précises (prise en compte des pentes à 10m de résolution du modèle numérique de terrain et travail plus précis sur l'artificialisation des sols). Les ESA préservés constituent de vastes ensembles agricoles ayant un potentiel de mise en valeur professionnel.

Les ESA présentés hors zones constructibles de la carte communale couvrent **une surface de 354,5 ha.**

La révision de la carte communale est un préalable nécessaire à une meilleure mise en œuvre des dispositions de la loi montagne et par ce biais accéder à une meilleure maîtrise de la consommation foncière induite par la pression urbaine dans les environs de Propriano. Elle renforce la cohérence de son projet initial en recentrant l'urbanisation principalement autour du village tout en intégrant le facteur risque d'éboulis en particulier.

Cette zone rurale compte sur une arrivée de nouveaux habitants pour rééquilibrer progressivement son parc de logement, sa démographie et assurer

ainsi l'avenir de son école rurale.

SYNTHESE EN CHIFFRES

- *Surface communale : 1959ha*
- *6 exploitations*
- *SAU : 458 ha*
- *ESA PADDUC : 297 ha - ESA identifiés : 362,9 ha*
- *RPG 2017- 878 ha*
- *Elevage de bovins à viande*
- *AOC charcuterie, huile d'olive, farine de châtaigne, vin de corse, miel et brocciu*
- *Population permanente : 212 habitants +1,27% par an entre 2010-2016*
- *Population 2030 : +50 habitants*
- *Parc immobilier : 195 logements en 2015, 55% de résidences principales*
- *Potentiel logements : 57 logements (34 en résidence principale)*

Annexe

Profil socio-démographique																
LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA COMMUNE ET LEURS ÉVOLUTIONS																
Thème	Sous-thèmes	Indicateurs actuels	Indicateurs d'évolution (éléments de prospective)	Sources	Commentaires éventuels											
Population	Population 2015	<ul style="list-style-type: none"> • 212 habitants en 2016 • +1,27% par an entre 2010 et 2015 • 11 hab/km² 	Projection 2030 : +50 habitants	INSEE 2015												
Forme urbaine		Village : Fozzano Hameau : Martini Groupements de constructions : Burgo, San Quircu, Fozzano 2		logt INSEE/zone bâtie 2016 (IGN - BD parcellaire) Diagnostic	Tendances observées : prédominance des maisons individuelles mais un intérêt croissant pour le petit collectif et les <u>logements groupés</u>											
Foncier à densifier	Emprise périmètre carte communale	16,33 ha	Estimation de la projection de logements : 57 logements (34 en résidence principale)	CC	Objectifs : Maîtriser l'urbanisation future en terme d'organisation, de densité...et de cadre de vie. Taux de rétention foncière et de dureté foncière variables selon les quartiers											
	Surfaces résiduelles	0,43 ha de SR Gisement foncier : 12,69 ha et 47 parcelles														
Construction et logements	Permis de construire			Sitadel / Commune SITADEL												
	Logements	logements en 2015 : 195 résidences principales : 107– 54,8% maisons / appartement : 112/80 <table border="0"> <tr> <td></td> <td>2015</td> <td>2010</td> </tr> <tr> <td>RP</td> <td>54,8%</td> <td>53,5%</td> </tr> <tr> <td>RS</td> <td>39,8%</td> <td>37,5%</td> </tr> <tr> <td>LV</td> <td>5,5%</td> <td>9%</td> </tr> </table>		2015	2010	RP	54,8%	53,5%	RS	39,8%	37,5%	LV	5,5%	9%		INSEE SITADEL commune
	2015	2010														
RP	54,8%	53,5%														
RS	39,8%	37,5%														
LV	5,5%	9%														

Agriculture	SAU	<ul style="list-style-type: none"> SAU en 2000 : 351 ha SAU en 2010 : 458 ha 		RGA 2000-2010	
		<ul style="list-style-type: none"> surface des îlots déclarés sur le territoire communal (2017) : 878 ha 		RPG 2017	
	Zonages agricoles et sylvicoles PADDUC	<ul style="list-style-type: none"> Espaces stratégiques agricoles : 297 ha 		SODETEG PADDUC	
	Exploitants	<ul style="list-style-type: none"> 10 exploitants en 2000 6 exploitants en 2010 		AGRESTE 2000-2010	
	Orientations des exploitations	<ul style="list-style-type: none"> répartition typologique des exploitations : Elevage de bovins à viande 		RGA 2000-2010	
	AOC et AOP	<ul style="list-style-type: none"> AOC-AOP "Coppa de Corse" / "Coppa de Corse - Coppa di Corsica", "Lonzo de Corse" / "Lonzo de Corse - Lonzu" et "Jambon sec de Corse" / "Jambon sec de Corse - Prisuttu" / « Huile d'Olive de Corse » / Farine de châtaigne » / « Brucciu de Corse » / « Vin de Corse » / « miel de Corse » 		INAO	
	Équipements structurants	<ul style="list-style-type: none"> projet de STEP en cours 		Commune – Intercommunalité 2018	

TABLE DES MATIERES

I-	Présentation du territoire	3
<hr/>		
1.1	Géographie du territoire	3
1.2	Occupation des sols	5
II-	Le Projet de révision de la Carte Communale	12
<hr/>		
III-	Transcription des dispositions du PADDUC et éléments de mise en compatibilité	14
<hr/>		
3.1	Justification des potentialités agricoles	13
IV-	Analyse de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers	17
<hr/>		
4.1	Identification des secteurs impactés	17
4.2	Présentation et analyse des secteurs impactés par la consommation	18
4.3	Bilan de la consommation des espaces agricoles et naturels identifiés par le PADDUC et le RPG	21
4.4	Bilan de la consommation des secteurs de portée réglementaires	22
V-	Eléments de conclusion	23
<hr/>		